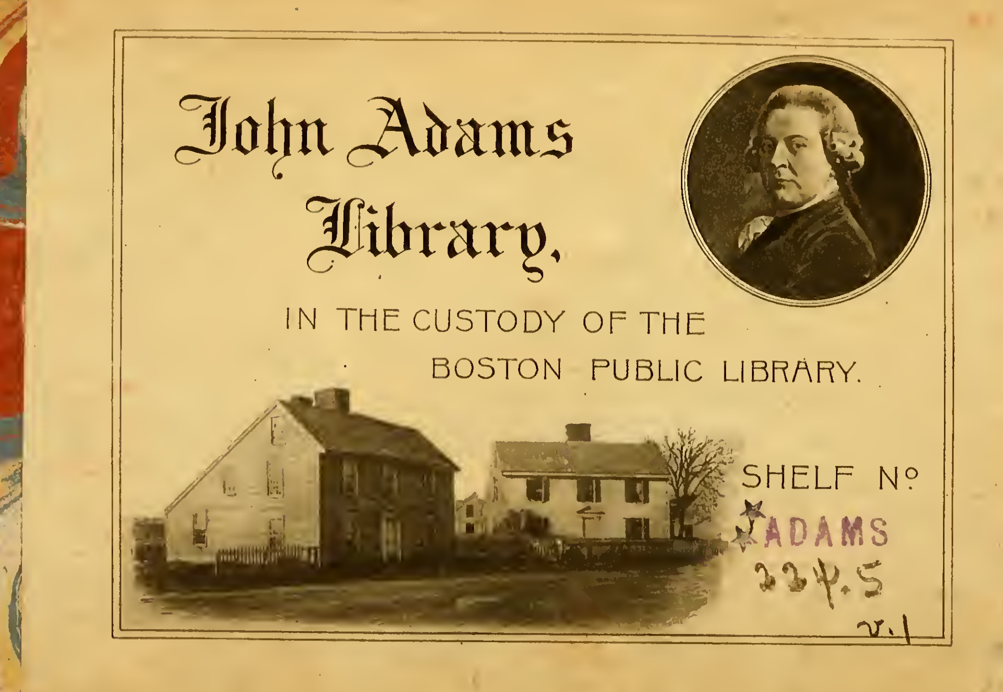
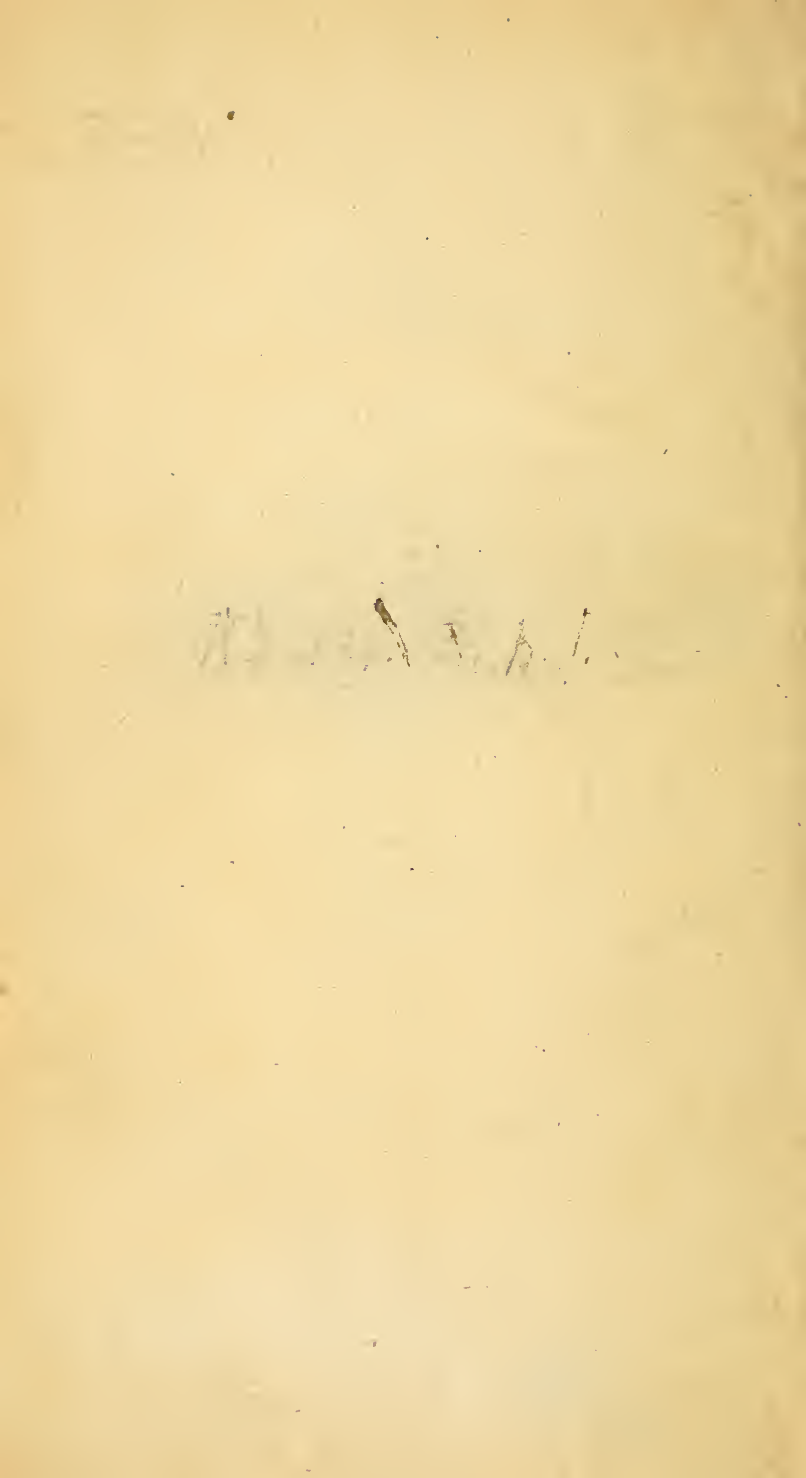



John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
*ADAMS
224.5
v.1





LETTRES
DE
QUELQUES JUIFS PORTUGAIS,
ALLEMANDS ET POLONOIS,
A M. DE VOLTAIRE.
TOME PREMIER.

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS PORTUGAIS, ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

Avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand.

QUATRIEME EDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.



TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS, rue du Hurepoix, à S. Ambroise.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



ÉPITRE DÉDICATOIRE DES ÉDITEURS, A M. DE VOLTAIRE.

MONSIEUR,

LES desirs du Public & les nôtres vont donc être enfin satisfaits ! Vous donnez une nouvelle Edition de vos Œuvres. Publiée sous vos yeux & par vos soins, elle sera authentique & complette : toutes les vraies productions du plus beau génie du siecle s'y trouveront réunies ; & l'on pourra désormais les distinguer sûrement de cette foule d'écrits furtifs, qu'on ose vous at-

tribuer ; enfans malheureux supposés par l'envie, ou jugés par leur propre pere indignes de porter son nom.

C'est un monument durable, que vous érigez à votre gloire & à l'instruction de la postérité : vous n'y voulez rien laisser qui puisse ternir l'une, ou tromper l'autre Dans cette vue, vous les retouchez encore, ces immortels Ouvrages, & vous y remettez la main, probablement, pour la derniere fois.

Pourrions-nous souhaiter une occasion plus favorable de vous présenter la Collection, que nous avons faite, de quelques Brochures qui les concernent ? Ce sont des Lettres, *des* Réflexions, *un* Commentaire, *&c. de quelques uns de nos freres Portugais & Allemands, sur divers endroits de vos Ecrits. Daignez, Monsieur, les recevoir & y jetter les yeux. Occupé actuellement à préparer la nouvelle Edition, qu'on nous annonce, vous pourrez les parcourir avec quelque utilité & peut-être même avec quelque satisfaction. Car*

si l'on y releve dans ce que vous avez écrit sur l'Histoire des Juifs & sur leurs Livres sacrés, des inadvertences & des méprises, des contradictions & des inconséquences, des assertions fausses, des imputations calomnieuses, &c. les éloges l'emportent toujours sur la critique.

Ces Juifs ne sont pas des aggresseurs téméraires, qui bravent vos ressentimens & vous provoquent de gaieté de cœur. Membres d'une Nation, que vous avez tant de fois outragée, & que vous ne cessez de poursuivre avec un acharnement, dont nous ignorons la cause (1), *ils se bornent à une défense que vous avez rendue nécessaire; & ne repoussent vos traits, qu'en respectant la main qui les lance. Admirateurs passionnés de vos Ecrits, ils désireroient qu'on y trouvât par-tout cette exactitude, cette haute perfection que vous êtes capable d'y mettre; & ils ont cru*

(1) *Nous ignorons la cause.* Il ne paroît pourtant pas difficile de s'en douter. *Chret.*

vous obliger en vous indiquant les endroits, qui leur ont paru s'en éloigner.

C'eſt dans cet eſprit qu'ils ont écrit leurs obſervations ; & c'eſt uniquement par ces motifs, que nous les avons recueillies & que nous vous les offrons.

Nous ſommes avec les plus parfaits ſentimens d'eſtime & de vénération,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, JOSEPH LOPEZ, ISAAC MONTENERO, BENJAMIN GROOT, &c. Juifs des environs d'Utrecht.

A Paris, le

P. S. Nous n'avons pu obtenir la permiſſion de publier ce Recueil, qu'à condition qu'un Chrétien y mettroit les notes qu'il jugeroit à propos. Nous y avons conſenti, ſans adopter ce qu'il y pourra dire, & ſans en répondre ; nous aurons ſoin de diſtinguer les nôtres & celles de nos Auteurs d'avec les ſiennes, par les mots abrégés, *Chret. Aut. Edit.*



AVERTISSEMENT.

On a publié, il y a quelques années, ſous le nom de *Lettres Juives*, un Ouvrage, dont les Chrétiens ont cru avoir lieu de ſe plaindre. Aucun des enfans de Jacob ne les ayant avouées, aucun n'ayant été convaincu de les avoir écrites; c'eſt une preuve, que les prétendus Juifs, Auteurs de ces Lettres, ſont autant de perſonnages ſuppoſés, & que toute leur correſpondance étoit imaginaire. Qui de nous auroit l'imprudence de déclamer contre ceux qui nous tolerent, & de jetter du ridicule ſur leurs opinions, leurs cérémonies & leurs uſages? On ne trouvera ici rien de pareil. De la premiere & ſeconde Edition.

Juſtifier notre Nation accuſée par un Ecrivain célebre; faire connoître à cet Ecrivain quelques-unes des erreurs qui lui ſont échappées en parlant de nos ſaints Livres, & l'engager à les réformer dans ſa nouvelle édition; c'eſt tout ce qu'on ſe propoſe dans ce Recueil, qui ne doit point déplaire aux Chrétiens. Nous croyons, au contraire, que plu-

ſieurs d'entr'eux pourront y apprendre avec plaiſir quelques particularités intéreſſantes ſur un Peuple, qui, dépoſitaire des Oracles divins ſur leſquels leur foi eſt établie, ne peut leur être indifférent.

Pendant l'impreſſion de ce Recueil, on a publié deux excellens Ecrits; dans l'un, on défend nos Livres ſaints contre la *Philoſophie de l'Hiſtoire*; dans l'autre, on répond aux principaux articles du *Dictionnaire Philoſophique*. Nous croyons que l'Auteur qu'on y combat ne peut ſe diſpenſer d'y répondre : ſon ſilence ſeroit un aveu de ſa défaite. Ces deux Ouvrages ne ſont point de nature à être réfutés par des plaiſanteries : s'ils nous fuſſent parvenus plutôt, nous aurions laiſſé l'illuſtre Ecrivain entre les mains de ces deux ſavans Chrétiens, plus inſtruites & plus aguerries que les nôtres.

De la troiſiemeEdition.

En vain nous avons invité M. de Voltaire d'entrer en lice & de ſe meſurer avec des Athletes ſi dignes de lui. Il a cru plus ſage de ſe rabattre ſur des Adverſaires moins redoutables. C'eſt à nos Auteurs qu'il a jugé à propos de répondre; & il l'a fait, avec le ton de ſupériorité que donnent la fortune & les talens.

Mais le mécontentement & le mépris qu'il a témoigné de ces *Lettres*, n'en ont

pas empêché le prompt débit. Trois Editions ont été enlevées, sans compter une contrefaction à Liége, une à Rouen, &c. & c'est aujourd'hui la quatrieme Edition, que nous offrons au Public, d'un Ouvrage *hardi, mal-honnête, bon seulement pour des Critiques sans goût, & qui ne vaut rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits.* Tel est l'arrêt qu'a prononcé M. de Voltaire, Juge éclairé, mais partie. Aussi son jugement a-t-il éprouvé quelque contradiction.

Jugement porté sur cet Ouvrage, par M. de Voltaire.

Ce Recueil, qui n'a pas eu l'avantage de lui plaire, n'a pas déplu au Public, & la plûpart des Ecrivains périodiques en ont parlé favorablement. Dès qu'il parut, feu M. *Bonamy* s'empressa d'en rendre compte dans le *Journal de Verdun*, & il le fit en des termes, qui durent flatter nos Auteurs. Il les nomme » des Juifs » savans & polis, & leur Ouvrage, un » excellent & savant Recueil de Lettres. » En attendant, ajoute-t-il, que nous en- » trions dans quelque détail, nous ne » pouvons trop exhorter à le lire «.

Jugemens différens du sien.

L'Auteur de *l'Année Littéraire* n'en parla pas moins avantageusement. » Ces » Lettres, dit-il, ont été réellement » écrites par des Juifs, dont l'objet est de » justifier leur Nation accusée par M. de

» Voltaire, & de relever plusieurs er-
» reurs qui lui sont échappées en parlant
» des Livres saints ». Il en donne ensuite
l'Extrait, & il le termine en ces mots.
» Ces Lettres, dit-il, méritent d'être
» lues : elles contiennent beaucoup de re-
» cherches, d'érudition, d'esprit. On ne
» peut trop exhorter les Auteurs à con-
» tinuer leur Commentaire sur une partie
» des Ecrits de M. de Voltaire : on pourra
» le réunir à celui qui se prépare sur
» l'autre partie de ses Ecrits, qui est déja
» bien avancé, où on releve les erreurs,
» les fausses citations, les fausses dates
» dont il a surchargé le Roman qu'il nous
» a donné sur l'Histoire, & dans lequel
» on n'oublie pas les autres productions
» littéraires de ce grand homme «.

Le jugement porté sur ces Lettres dans le *Journal des Savans*; est encore plus honorable à nos Auteurs. On y donne de leur Ouvrage un Extrait extrêmement bien fait; il commence en ces termes : » Si tous les Ouvrages polémiques étoient » écrits dans le goût de celui-ci, ils fe- » roient plus d'honneur à leurs Auteurs » & seroient mieux accueillis du Public «. On expose ensuite les différentes matieres traitées par nos Juifs dans leurs Lettres, & on donne une nouvelle force à leurs

raiſons, par la clarté, la préciſion avec laquelle on les rapporte. On finit en diſant :
» nous deſirerions pouvoir préſenter la
» plûpart des autres objets que diſcutent
» les Auteurs, & montrer avec quelle
» énergie, quelle ſolidité, quelle évi-
» dence ils dévoilent les erreurs, les mé-
» priſes, les variations & les contradic-
» tions de leur Adverſaire. Les obſerva-
» tions mêlées qui terminent cet Ouvrage,
» ſont annoncées comme l'Extrait d'un
» plus grand Commentaire. Veut-on faire
» entendre qu'on ſe propoſe de publier
» des diſcuſſions plus étendues ? En ce
» cas on doit exhorter les Auteurs à con-
» ſerver toujours le ton de politeſſe &
» d'honnêteté qui regne dans cet Ou-
» vrage, écrit d'ailleurs d'une maniere
» ingénieuſe & intéreſſante.... Il eſt per-
» mis aux Juifs calomniés de repouſſer
» une injure à laquelle le nom ſeul de
» celui qu'on en dit Auteur, eſt capable
» de donner du poids. On ſait aſſez com-
» bien les erreurs, les fautes, les mépriſes
» des hommes célebres ſont contagieuſes ;
» à moins que par leur ſingularité, ou
» par leur multiplicité, elles ne devien-
» nent enfin ſans conſéquence. Ce dernier
trait eſt énergique, il dit plus que toutes
toutes les *Lettres*, le *Commentaire*, &c.

Nous pourrions citer encore un grand nombre d'autres Ecrivains périodiques, François & Etrangers, qui se sont exprimés à-peu-près de même, sur nos Auteurs & sur leurs Lettres. Mais ce détail, quoiqu'il pût être curieux & même de quelque utilité, deviendroit trop long. Que le Lecteur nous permette seulement d'y ajouter le jugement des savans Anglois, Auteurs du *Monthly-Review*. » Ces » Lettres, disent-ils, sont écrites avec » plus d'honnêteté, de politesse & de » modération (*decency, politeneß and* » *temper*) qu'on n'en trouve d'ordinaire » dans les Ecrits de controverse; elles » prouvent le savoir, la candeur & le » sens droit de leurs Auteurs. Ils traitent » M. de Voltaire avec un grand respect: » mais ils n'en relevent pas moins une » foule de méprises, de contradictions, » d'infidélités dans ce qu'il a avancé sur » les Juifs & sur les Ecrits de l'ancien » Testament; en un mot, nos Hébreux » s'y défendent avec beaucoup d'habileté, » & discutent divers points relatifs à » l'Histoire sacrée, avec beaucoup d'éru- » dition & de jugement «.

Pourquoi on a rapporté ces différens jugemens.

Si nous rapportons tous ces témoignagnes honorables à nos Auteurs, ce n'est ni pour recommander leur Ouvrage,

ni pour flatter leur vanité. De tous ces éloges, ils ne ſont touchés que de ceux qu'on a faits de leur honnêteté & de leur modération; ils ne regardent tout le reſte, que comme un encouragement qu'on a bien voulu donner à des Etrangers, qui s'eſſayent à écrire dans une langue, qui n'eſt point la leur, ſur des objets intéreſſans, contre un Adverſaire ſi ſupérieur, & de tous côtés ſi redoutable.

Ce n'eſt pas non plus pour les conſoler par ces louanges de la maniere toute oppoſée dont M. de Voltaire a parlé d'eux. Aux yeux du ſavant, du profond & impartial Ecrivain, nos Auteurs ſont de *francs ignorans*, des *imbécilles*, des *emportés*, &c. C'eſt ainſi qu'il les traite dans ſa *tolérance extrême*, lui qui déclare » qu'ayant pu ſe tromper ſur bien des » choſes, qu'on n'a ni le temps ni le » moyen d'éclaircir, il faut, ſans diffi- » culté, qu'il ſe rétracte de toutes les » erreurs où il ſera tombé, & qu'il *re-* » *mercie* ceux qui l'en avertiront, quel- » qu'aigreur qu'ils puiſſent mettre dans » leur zele «. On ſait comme il a remercié, & comme il remercie, toutes les fois que l'occaſion s'en préſente, ou même ſans qu'elle s'en préſente, un grand nombre de Gens de Lettres, qui lui ont

rendu ce ſervice. Touché apparemment, de l'honnêteté de nos Auteurs, il ne les a pas encore traités comme il a fait de tant d'autres. Il s'eſt borné aux petits traits d'humeur qu'on vient de voir : nos Juifs les lui pardonnent volontiers & bien ſincerement. Ils n'ignorent pas combien il eſt ſenſible à la contradiction ; & ils aiment à croire ſon cœur honnête, lors même que ſa bouillante & impétueuſe imagination l'emporte au-delà des bornes, qu'il ſe preſcriroit dans des momens plus calmes.

Mais il étoit bon qu'on sût, que nos Auteurs ne ſont pas les ſeuls, qui apperçoivent des inconſéquences, des contradictions, des erreurs, des infidélités, &c. dans les Ecrits de ce Grand homme ; que beaucoup d'autres y en voïent autant qu'eux & plus qu'eux. Il étoit bon que les ſavans Etrangers, que nous avons vus plus d'une fois gémir ſur les travers des Beaux-eſprits François, appriſſent que la ſéduction du Philoſophiſme n'a pas tellement gagné dans la Nation, qu'il ne s'y trouve encore un grand nombre de gens de Lettres, qui ſe font honneur de penſer autrement & de dire librement leur penſée ; & que malgré les efforts de quelques Ecrivains, pour ériger M. de Voltaire

en Tyran de la littérature, il eſt encore des Juges qui oſent honorer de leurs ſuffrages les Ecrits, où l'on combat ſes erreurs en reſpectant ſes talens.

Reproches contradictoires faits aux Auteurs.

Nous ne diſſimulerons pas, que, depuis la troiſieme Edition de cet Ouvrage, deux Ecrivains périodiques n'en ont pas jugé tout-à-fait comme ceux que nous venons de citer. Ils s'accordent tous deux à parler des *Lettres* & de leurs Auteurs de la maniere la plus obligeante: mais ils leur reprochent, l'un (l'Encyclopédique) d'avoir été trop amers, l'autre (l'Eccléſiaſtique) d'avoir été trop doux: reproches contradictoires dont l'un détruit l'autre; & qui tous deux prouvent que nos Juifs ſe ſont tenus dans le plus juſte milieu.

Reproche d'avoir été trop amers. *Réponſe.*

Le premier de ces reproches, quoique tempéré par des éloges flatteurs, affligeroit ſenſiblement nos Auteurs, s'ils pouvoient croire l'avoir mérité: mais, après tous les ménagemens & les égards dont ils ont uſé, ils ne peuvent le regarder que comme l'effet d'un attachement tendre & d'une reconnoiſſance vive du Périodique pour l'Ecrivain célebre à qui il a, dit-on, diverſes obligations. Nous lui repréſenterons ſeulement, que s'il eſt beau d'être reconnoiſſant, il eſt néceſſaire

d'être juſte ; & que ce n'eſt pas l'être tout-à-fait, que de donner de légeres plaiſanteries pour des *perſonnalités*, & quelques ironies douces pour des *ſarcaſmes amers.* Il y a quelque différence entre de petites piquures d'épingle & des coups d'eſtramaçon ; le ſel des cannes d'Amérique n'eſt pas le ſublimé corroſif.

Reproche d'avoir été trop doux. *Réponſe.*

L'autre reproche mériteroit d'être diſcuté plus au long : il paroît effectivement plus fondé : pluſieurs ſavans, François & Etrangers, Catholiques-Romains & Proteſtans, l'avoient fait à nos Juifs de vive-voix, & par écrit, avant l'Ecrivain périodique dont nous parlons. En ſouhaitant dans l'extrait qu'il fait des Lettres, que les Auteurs y euſſent pris un ton plus ferme, il donne tout-à-la-fois la leçon & le modele. » Cet Ouvrage, dit-il, » dont on a fort loué la premiere Edition, » mérite un accueil diſtingué de la part » de toutes les perſonnes qui reſpectent » les divines Ecritures. Il contient une » excellente réfutation des difficultés puériles, des ſarcaſmes indécens, des blaſphêmes révoltans, par leſquels M. de » Voltaire ne ceſſe d'attaquer nos ſaints » Livres, dans un tas de Brochures qui » renaiſſent tous les jours, où il ne fait » que ſe copier lui-même, après avoir

» copié les autres, & qui auroient pu
» être sévérement flétries, sans intéresser
» la tolérance philosophique que ce trop
» fameux Ecrivain ne cesse de prêcher,
» mais que personne ne connut moins
» que lui dans la pratique, &c. &c.
» Avec tous les ménagemens possibles
» dans le ton & la maniere, rien n'est
» plus capable, pour le fond des choses,
» d'écraser l'amour-propre de ce Litté-
» rateur orgueilleux: .... On y verra à
» chaque page, 1°. un Controversiste de
» mauvaise foi, qui renouvelle éternelle-
» ment des difficultés cent fois résolues,
» non-seulement sans montrer l'insuffi-
» sance des réponses qu'on y a données,
» mais sans daigner même en faire men-
» tion: 2°. Un Auteur très-superficiel,
» qui, en affectant la plus vaste érudition,
» est réduit à ne faire que copier les Tin-
» dal, les Bolingbrocke, &c. ou même
» des Commentateurs qu'il injurie en
» s'en servant. ... 3°. Un Ecrivain sans
» jugement, qui, entraîné par une ima-
» gination bouillante, écrit au hazard,
» se contredit à chaque page, loue &
» blâme une même chose ... 4°. Un
» homme ridiculement vain, qui fait
» montre des plus vastes connoissances,
» & qui est convaincu de l'ignorance la

» plus complette ſur tous points. Igno-
» rance des Langues : il traduit le Latin
» comme un Ecolier qui l'entend mé-
» diocrement ; il parle d'Hébreu comme
» ne le ſachant pas même lire ; il fait de
» grands éloges de la Langue Grecque,
» & il l'écrit vingt fois comme un homme
» qui ne l'a jamais entendue. Forcé de
» rendre un paſſage d'Hérodote, il le
» traduit ſur une mauvaiſe verſion La-
» tine qui fourmille de contre-ſens. Igno-
» rance des Auteurs & des Ouvrages ; il
» transforme un Poëme en homme ; il
» atttribue le Livre de la Sageſſe à un
» Payen qui vivoit dans le ſecond ſiecle
» de l'ere Chrétienne, & qu'il confond
» avec un Juif du même nom. Ignorance
» de l'Hiſtoire ; il ne fait que brouiller
» les regnes, les événemens, les temps,
» les lieux, & il prouve de plus en plus,
» que ce n'eſt pas ſans raiſon que ſes
» Partiſans même le regardent, ſur cet
» article, comme un homme ſans con-
» ſéquence. Ignorance des Arts ſur leſ-
» quels il fait parade des connoiſſances
» les plus approfondies. Ignorance des
» uſages & des coutumes des différens
» peuples, &c.

Après divers autres traits, que nous épargnerons à M. de Voltaire & à ſes

Admirateurs, le Critique vient au reproche qu'il fait à nos Juifs. » En applaudiſſant, dit-il, aux éloges que la
» modération des Auteurs des *Lettres*
» a reçus, & qu'elle mérite, nous croyons
» cependant devoir obſerver qu'ils la
» portent quelquefois trop loin, & ſur
» des matieres, où les perſonnes les plus
» délicates leur auroient certainement
» permis un peu plus de force & de
» chaleur. Sans doute l'humanité, capable
» de faillir, mérite des égards, & l'on
» ne peut trop uſer de ménagemens en-
» vers un homme qui ne tombe dans
» l'erreur que par fragilité. Mais la mau-
» vaiſe foi pouſſée à l'excès, l'intention
» de tromper évidemment marquée, les
» blaſphêmes vomis de ſang-froid, &,
» pour ainſi dire, à plaiſir, doivent ex-
» citer l'indignation de l'homme le plus
» patient, & la maniere de les repouſſer
» doit être aſſortie à l'impreſſion qu'une
» ſi odieuſe dépravation fait néceſſaire-
» ment ſur toute ame honnête. Ainſi,
» quand nos Auteurs ſe feroient élevés
» avec plus d'énergie, contre un forcené
» qui oſe accuſer Abraham d'avoir cher-
» ché à faire un honteux trafic de la beauté
» de ſon épouſe, qui oſe tourner les
» Prophêtes en ridicule, & les traveſtir

» de la maniere la plus baſſement indé-
» cente, &c. &c. on leur en auroit ſu
» bon gré ; & s'ils ont encore à repouſſer
» les traits impies de cet Ecrivain ſans
» Religion, après avoir donné à la po-
» liteſſe au-delà de ce qu'elle pouvoit
» exiger, on leur permettra de donner
» quelque choſe à leur zele & à leur
» juſte vénération pour les Livres ſaints,
» qu'ils défendent ſi avantageuſement «.

L'Ecrivain finit par préférer au ton qu'ont pris nos Juifs, la *touche ferme & vigoureuſe* du *Supplément à la Philoſophie*, » Ouvrage accablant contre M. de Vol-
» taire, qui l'a bien ſenti, puiſqu'il y a
» oppoſé une Réponſe pleine d'injures
» atroces «.

Nous ſouſcrivons, avec plaiſir, aux éloges que l'Ecrivain donne au *Supplément*. L'Ouvrage a été utile à nos Auteurs ; ils ſe font un devoir de le reconnoître ; & ils regardent, depuis long-temps, la maniere dont M. de Voltaire y a répondu, comme une des plus grandes injuſtices, que cet homme célebre ait à ſe reprocher.

Quant au reproche que l'Ecrivain périodique fait à nos Juifs, ou plutôt au conſeil qu'il leur donne, il eſt accompagné de tant de politeſſe & d'honnêteté, que loin de s'en

plaindre, ils ne doiventque l'en remercier. Son zele eſt louable, & ſes raiſons, qui ne ſeront probablement pas goûtées de M. de Voltaire & de ſes Partiſans, ne manquent ni de juſteſſe, ni de ſolidité. Mais nous le prions de conſidérer, que s'il eſt permis, s'il eſt aiſé à des Chrétiens, dans des pays Chrétiens, de s'abandonner à l'ardeur de leur zele, des Juifs opprimés, proſcrits, livrés au mépris & à la haine des peuples, ne ſauroient être trop circonſpects. Leur convenoit-il d'irriter contre leur malheureuſe Nation, un ennemi, que le crédit & les talens rendent ſi redoutable? Déja même, malgré cette honnêteté, cette politeſſe & tous ces éloges, qu'on leur a reprochés comme *exceſſifs & faſtidieux*, M. de Voltaire s'emporte, & ſes Partiſans murmurent: qu'eût-ce été, ſi nos Juifs avoient eu moins de modération?

Sans doute, *il eſt des fauſſetés qu'il faut repouſſer avec force :* M. de Voltaire n'en diſconviendra pas; il le dit lui-même. Mais, en écrivant, chacun doit conſulter ſon goût & ſa tournure d'eſprit. Peut-être ce ton de véhémence, auquel on exhorte nos Auteurs, étoit-il au-deſſus de leurs forces, comme il eſt oppoſé à leur caractere & à leur façon de penſer. La critique la plus

douce paroît toujours ſi amere ! il eſt ſi dur d'être obligé de dire à quelqu'un qu'il a tort & mille fois tort, de le lui prouver, de l'en convaincre, au point qu'il ne puiſſe ſe le diſſimuler à lui-même ! qu'eſt-il beſoin d'ajouter la vivacité à la démonſtration ? Le ton de véhémence n'eſt pas celui qui mene le plus directement au ſuccès : on donne volontiers ſa confiance à l'Ecrivain impartial, qui ne montre ni paſſion, ni humeur ; on ſe met en garde contre celui qui s'échauffe. Et c'eſt, peut-être, autant à leurs déclamations indécentes & à leur ſtyle fougueux, qu'à l'abſurdité de leurs ſyſtêmes, que nos prétendus Sages doivent le décri général où leurs Ecrits commencent à tomber. Laiſſons-leur l'emportement & les injures ; ce ſont les raiſons deceux qui ont tort: les Défenſeurs de la vérité doivent être calmes comme elle. Enfin pourquoi s'emporteroit-on ſi fort contre M. de Voltaire, ou contre la petite troupe qui combat ſous ces drapeaux ? Une demi-douzaine de grands Enfans ont formé le projet de renverſer un édifice religieux, que, depuis quatre mille ans, les injures du temps & les efforts des hommes n'ont pu ébranler. Les pierres dont il eſt bâti, la ſolidité de leur aſſiette,

les métaux & le ciment indeſtructible qui les lient, tout lui promet une éternelle durée. Mille volées de boulets de canon ne pourroient y faire breche : & ces Enfans s'imaginent, qu'ils vont l'abattre avec des boules de neige. Encore, comment s'y prennent-ils ? L'édifice eſt à droite, & ſe dreſſant ſur leurs pieds, ils lancent, d'un air menaçant, leurs boules de neige à gauche. La plupart leur retombent ſur la tête ; & tout le fruit qu'ils tirent de leurs efforts, c'eſt de s'éclabouſſer les uns les autres. En vérité, il y a là plus à les plaindre qu'à s'emporter contre eux, plus à rire qu'à s'indigner.

La contrariété des reproches faits à nos Auteurs, prouve bien qu'il eſt difficile de contenter tous les Lecteurs : l'un aime l'amer, l'autre aime le doux : comment ſatisfaire des goûts ſi oppoſés (1) ?

---

(1) *Si oppoſés*. Pendant l'impreſſion, on nous a adreſſé deux petits Traités manuſcrits anonymes, en nous exhortant à les joindre aux *Lettres*, &c. L'un eſt intitulé : *Apologie pour les Juifs Portugais & Allemands, où, par la comparaiſon de ce qu'ont écrit contre M. de Voltaire des Chrétiens François, Anglois, Genevois, &c. on prouve que les Juifs Portugais & Allemands ont été les plus modérés de ſes Adverſaires*. L'autre a pour titre : *L'Art de réfuter poliment, tiré des*

De la nouvelle Edition.

Disons un mot de cette quatrieme Edition. Outre diverses réponses éclaircies & fortifiées, on y trouvera des additions faites aux articles Fonte, Circoncision, Langues, Salomon, &c. une Lettre sur la croyance de la permanence des ames chez les anciens Hébreux, & sur-tout plusieurs Lettres nouvelles sur la Législation Mosaïque. Ce que nos Auteurs en avoient dit, ayant fait souhaiter à différentes personnes qu'ils développassent leurs idées sur cet objet, ils ont cru devoir se rendre à ces desirs; & les loix religieuses étant assez connues, ils se sont particulierement attachés aux loix politiques & civiles. La comparaison qu'ils en font avec celles des autres peuples, prouvera à tout Lecteur équitable, que même à ne regarder Moyse que comme un Législateur humain, on doit le mettre au-dessus des plus grands hommes que l'antiquité ait produit en ce genre. Qu'on

---

Ecrits de M. de Voltaire. Les Auteurs peuvent les publier, s'ils le jugent à propos. Pour nous, nous déclarons que nous n'en ferons point usage: nos Juifs nous en sauroient certainement très-mauvais gré: ils estiment, ils aiment l'illustre Ecrivain qu'ils combattent; leur objet, non plus que le notre, n'est pas de le chagriner, mais de le ramener, s'il est possible, à des sentimens plus vrais. *Edit.*

ne conclue pourtant pas des justes éloges qu'ils donnent aux loix de Moyse, qu'ils veulent engager tous les peuples à les adopter dans leurs codes. Les loix les plus sages, dit très-bien M. de Montesquieu, sont celles qui sont tellement adaptées aux circonstances du climat, du caractere d'un peuple &c., qu'elles ne peuvent être aisément transportées à d'autres. C'est moins les loix particulieres, que l'esprit général de la politique & de la Législation Mosaïque, qu'on peut imiter avec avantage : esprit de sagesse, d'équité, d'humanité, de douceur, très-opposé aux idées injustes qu'en voudroit donner M. de Voltaire.

Supplément à l'Edition précédente.

En offrant au Public cette nouvelle Edition, on n'a pas eu dessein de rendre inutile la précédente. Pour éviter de nouveaux frais aux personnes qui l'ont acquise, on se propose d'y ajouter incessamment un troisieme volume *in-octavo*, où se trouveront réunies toutes les corrections & augmentations de quelque importance faites dans celle-ci.



ERRATA.

Quelques fautes essentielles s'étant glissées dans l'impression, on prie le Lecteur de jetter les yeux sur les Errata, avant de passer à l'Ouvrage même.

PAGE 143, lig. 8, avant Moyse, que ce Législateur, *lis.* avant Moyse; que ce Législateur.

Page 160, lig. 5, qu'en a donné, *lis.* qu'en a donnés.

Page 313, lig. 2, preuve de la tolérance, *lis.* preuve de tolérance.

Page 332, lig. 7, nous en fournira assez de preuves, *lis.* nous en fournira seule un assez grand nombre.

Page 357, lig. 9, Lauriot, *lis.* Loriot.

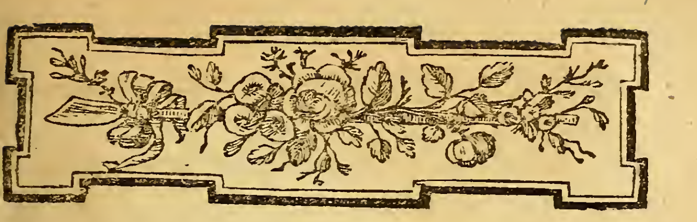
Page 373, lig. 4, fausse dans la généralité, *lis.* dans sa généralité.

Page 405, lig. 3, se laissa-t-il pousser au pied du mur, *lis.* se laisse-t-il.

Tome II. Page 459, lig. 7, Khakham, Khakhamim, *lis.* Khakam, Khakamim.

Page 461, lig. 24, à la différence de la prononciation & à des formes que chaque peuple avoit donné, *lis.* à la différence de la prononciation & des formes que chaque peuple avoit données.

LETTRES



LETTRES DE QUELQUES JUIFS *PORTUGAIS*,

AVEC des Réflexions critiques sur le premier Chapitre du VII[e]. Tome (1) des Œuvres de M. de Voltaire au sujet des Juifs.

LETTRE PREMIERE.

De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweet-mind, Chanoine de Winchester. Occasion & sujet des Lettres, &c. de quelques Juifs Portugais.

VOUS desirez, Monsieur, de savoir ce qui a donné naissance aux *Lettres* & aux

(1) *VII. Tome.* C'est le cinquieme de l'Edition faite à Geneve en 1756. *Edit.*

Réflexi ns ſuivantes ; il eſt juſte de vous ſatisfaire.

L'intérêt diviſe quelquefois ceux mêmes que le ſang, la Religion, & des malheurs communs devroient unir. Il ſurvint, il y a huit ou dix ans, un différend entre les Juifs Portugais établis à Bordeaux & quelques Juifs d'autres Nations. Ceux-ci prétendoient faire corps avec les Portugais, & partager avec eux les privileges dont ils jouiſſent dans cette Ville depuis plus de deux ſiecles.

Dans ces circonſtances, les Portugais recoururent à l'Auteur (1), & le prierent de joindre ſes ſollicitations à celles de leur Agent à Paris (2) : il le fit avec zele ; il écrivit à M. le Maréchal Duc de R. & il en reçut une réponſe auſſi flatteuſe pour lui, que ſatisfaiſante pour la Nation Portugaiſe (3).

---

(1) *A l'Auteur.* Les *Réflexions critiques* & les Lettres qui y ſont relatives, ont pour Auteur M. *Pinto,* Juif Portugais, très-eſtimé par ſa politeſſe & ſes talens. On a de lui un *Eſſai ſur le Luxe*, imprimé à Yverdon en 1764, un *Traité ſur le Commerce*, &c. *Edit.*

(2) *De leur Agent à Paris.* Cet Agent eſt M. Pereire, connu par l'art de faire parler les ſourds de naiſſance. *Edit.*

(3) *La Nation Portugaiſe* On nomme ainſi

Ce ne fut pas la ſeule obligation que les Portugais lui eurent. Cette conteſtation ayant donné lieu de réfléchir ſur les préjugés déſavantageux & injuſtes, qu'on a contre les Juifs en général, & ſur l'ignorance, où l'on eſt communément en France de la diſtinction, qu'on doit mettre entre les Juifs Portugais & Eſpagnols, & ceux des autres Nations; on crut qu'il étoit néceſſaire, que quelqu'un ſe chargeât d'écrire une courte Apologie des Juifs en général, & d'y faire ſentir la différence qu'il y a entre les uns & les autres. On y engagea l'Auteur, & il y conſentit.

Le premier Chapitre du ſeptieme tome des Œuvres de M. de Voltaire, étoit ce qu'il y avoit de plus fort à leur déſavantage. Le poids que cet illuſtre Ecrivain donne par ſon autorité à ſes préjugés, étoit capable d'écraſer cette Nation (1),

---

les Juifs Portugais & Eſpagnols: ils ſont établis en France, & y jouiſſent, depuis 1550, des mêmes privileges que les autres Sujets du Roi, en vertu de Lettres-Patentes renouvellées de regne en regne. *Aut.*

(1) *D'écraſer cette Nation.* Eſt-ce ſérieuſement qu'on craint que les écrits de M. de Voltaire *n'écraſent la Nation Juive?* De vaines

en fourniſſant, dans la ſuite, des armes à la calomnie. Perſuadé que ce n'a jamais été ni pu être l'intention de M. de Voltaire, & que ce grand homme verroit lui-même, avec plaiſir, qu'on prévint des maux, qu'il n'avoit pas prévus, ou auxquels il n'avoit pas fait aſſez d'attention, l'Auteur Juif s'eſt déterminé à combattre ſes imputations. Vous ſavez avec quels égards il l'a fait, & avec quel ſuccès.

Voilà, Monſieur, quelle a été l'occaſion & quel eſt le ſujet des Lettres, &c. que vous voulez relire. Ces connoiſſances préliminaires pourront ſervir, en effet, comme vous l'avez penſé, à répandre quelque lumiere ſur les *Réflexions critiques*. On comprendra mieux par quels motifs, dans une Apologie de la Nation Juive, on éleve ſi fort les Juifs Portugais & Eſpagnols au-deſſus des Allemands & Polonois.

Nous ſouhaitons beaucoup, que tous les Chrétiens liſent cet Ecrit avec les ſentimens de modération & d'impartialité que nous vous connoiſſons : ils pourront y prendre des idées moins défavorables

---

déclamations opéreroient-elles ce que tant de ſiecles d'oppreſſion n'ont pu opérer ? *Edit.*

de la Nation Juive ; ou s'ils nous condamnent, ils le feront ſans nous haïr. Que le Philoſophiſme déclame ; que, ſous le maſque de la Tolérance & de l'humanité, il inſulte & calomnie un peuple malheureux, le Chrétien ne doit connoître ni l'emportement, ni la haine.

Nous ſommes, avec reſpect, &c.

LETTRE II (1).

De l'Auteur des Réflexions critiques *à M. Per.... Agent de la Nation Portugaiſe de Bordeaux, en les lui envoyant.*

LA Lettre qu'à votre conſidération, Monſieur, j'ai écrite à M. le Maréchal Duc de... en faveur de la Nation Portugaiſe établie à Bordeaux, m'attire, de votre part, des remercimens & des éloges que j'aurois à peine mérités, quand je me ſerois acquitté de tout ce que vous & cette Nation avez lieu d'attendre de mon zele pour ſes intérêts. Ils doivent

(1) Cette Lettre & les Réflexions ſuivantes, ont été imprimées à Amſterdam en 1762. *Edit.*

m'être chers à plus d'un titre, tant par l'origine commune de nos ancêtres, qui ont habité plusieurs siecles en Espagne & en Portugal, que par les sentimens qui m'attachent à notre plus ancienne Patrie, & à cette antique Religion (1), mere de toutes les autres, & aussi universellement qu'injustement méprisée par ceux qui lui doivent du respect & de la vénération. Les services signalés que j'ai eu le bonheur de rendre à la Nation Portugaise établie à Amsterdam, & dont j'espere qu'elle jouira long-temps, ne sont qu'un motif de plus pour m'engager à donner à mes Freres établis ailleurs, les preuves de bonne volonté qu'ils ont droit d'attendre de moi. Mais je regrette que vous m'ayez employé dans deux occasions, où il paroît que les intérêts de nos Portugais se croisent, pour ainsi dire, avec ceux des Juifs des autres Nations : mon cœur en souffre, & je vois que le vôtre n'en est pas moins touché, quoique la raison &

(1) *Cette antique Religion.* Les Chrétiens qui regardent le culte Juif actuel comme superstitieux & vain, respectent sincerement l'ancienne Religion Juive, *mere de la leur* : il n'y a parmi eux que les Athées & les Déistes qui la *méprisent.* Chret.

la ſaine politique autoriſent vos démarches. Caligula ſouhaitoit que le Peuple Romain n'eût qu'une tête, pour avoir le barbare plaiſir de l'abattre d'un ſeul coup. Que ne faiſoit-il le même ſouhait, pour que le bonheur d'un ſeul devînt celui de tout un peuple! Tel ſeroit notre vœu, ſi la choſe étoit poſſible. Le bonheur que nous acquérons aux dépens d'autrui, eſt un malheur déguiſé; c'eſt un poiſon qui n'eſt un remede que pour des malades; mais malheureuſement on eſt ſouvent réduit à l'empiriſme, en Politique comme en Médecine. Il paroît que c'eſt un malheur attaché à l'humanité, au moins depuis qu'on s'eſt partagé en pluſieurs Corps de ſociété ſéparés & diſtincts, que les intérêts des uns ſoient ſouvent oppoſés aux intérêts des autres. Nous devons donc défendre les droits des Portugais, quand ils ſeroient préjudiciables aux Allemands & aux Avignonois, en même temps que nous ſouhaitons, vous & moi, leur faire oublier, s'il étoit poſſible, par les plus grands ſervices, les petits déſagrémens que la défenſe légitime & néceſſaire des privileges des Portugais, nous a forcés de leur occaſionner, en diſtinguant quelquefois notre cauſe de la leur.

Je vous envoie, Monſieur, mes *Ré-*

flexions ſur ce que M. de Voltaire a écri contre les Juifs. Vous en trouverez qu demanderoient une plus longue diſcuſſion, pour être miſes dans tout leur jour : mais comme mon intention n'eſt point de m'attaquer à M. de Voltaire, je me borne à préſenter à cet illuſtre Auteur de nouveaux matériaux, que perſonne ne peut mieux mettre en œuvre que lui, & que ſon amour pour la vérité le preſſera d'employer dans une nouvelle Edition (1). Vous ſavez, Monſieur, que je ſuis ſon plus grand admirateur : je croirois avoir un reproche à me faire (2), s'il y avoit quelqu'un en Europe qui eût plus lu, plus étudié que moi ſes Ouvrages, que je regarde comme une Bibliotheque Encyclopédique (3) ; & je lui rends dès au-

---

(1) *Nouvelle Edition* Cette nouvelle Edition ſe prépare : c'eſt pour M. de Voltaire une belle occaſion de remplir ſes engagemens, & de *rendre gloire à la vérité qu'il aime.* Edit.

(2) *Un reproche à me faire*, &c. Comment M. de Voltaire peut-il haïr ſi violemment un peuple, parmi lequel il a des Partiſans ſi zélés ? *Chret.*

(3) *Bibliotheque Encyclopédique.* Nous ne ſavons ſi cet éloge eſt digne de M. de Voltaire : juſqu'ici il n'a été donné à perſonne de parler de tout, & d'en parler bien. La ſphere de l'eſ-

jourd'hui, parmi mes Concitoyens, la juſtice complette que la poſtérité lui rendra un jour. *Odere incolumem* (1) *poſt genitis carum.* Son intention ne peut être de donner cours à la calomnie : il terraſſera ce monſtre dès qu'il le connoîtra. Je ſuis perſuadé que mes *Réflexions*, s'il daigne les lire, ne lui déplairont point; & loin de me ſavoir mauvais gré, je me flatte qu'elles m'attireront ſon eſtime. Vous connoiſſez celle que j'ai pour vous, & que je ſuis & ſerai ſans fin & ſans fard, &c.

---

prit humain a des bornes : au-delà de ces limites, *il perd toujours en profondeur ce qu'il gagne en ſuperficie.* Edit.

(1) *Odere incolumem*, &c. Nous ignorons ſi M. de Voltaire a des ennemis : mais nous ſentons qu'on peut le réfuter ſans le haïr, & même en l'admirant. La poſtérité *chérira* ſans doute une partie de ſes Ouvrages ; nous ſouhaitons bien ſincerement qu'elle n'ait aucun reproche à lui faire ſur l'autre. *Edit.*



RÉFLEXIONS CRITIQUES (1)

Sur le premier Chapitre du VII Tome des Œuvres de M. de Voltaire, &c.

De la calomnie, & de ses suites funestes.

De tous les vices, le plus préjudiciable à la Société; de tous les torts, le plus irréparable; de tous les crimes, le plus noir, c'est assurément la calomnie. Les dommages, qu'en ressentent ceux qui en sont les objets & les victimes, se multiplient à l'infini : c'est une vérité dont tout le monde convient, & que M. de Voltaire a mise dans tout son jour dans plusieurs endroits de ses Ouvrages. Il est également vrai, que plus une accusation est grave, plus les preuves doivent être évidentes. Ces principes sont incontestables, lors même qu'il s'agit d'accuser le moindre individu d'une Société, le dernier des hommes : à plus forte raison, la circonspection doit être plus grande,

Les accusations graves demandent des preuves évidentes.

Sur-tout lorsqu'elles

(1) On s'est permis de retrancher de ces *Réflexions* quelques endroits, qui ont paru moins nécessaires. Mais on a été attentif à conserver tous les éloges que l'Auteur donne à M. de Voltaire. *Edit.*

orſqu'il eſt queſtion de tout un peuple : & plus on généraliſe une accuſation qui lui impute des crimes, plus on doit être en état de la prouver.

ſont faites contre une Nation entiere.

Mais y en a-t-il, dont on puiſſe accuſer un peuple en général ? Une Nation en corps peut-elle être complice d'un crime ? Pourroit-on, avec juſtice, imputer à toute la Nation Angloiſe le ſupplice de Charles I ? ou à tous les François du temps de Charles IX, le maſſacre de la Saint Barthelemi ? Toute propoſition univerſelle eſt ſuſpecte & ſujette à l'erreur ; ſur-tout quand on parle du caractere général d'une Nation, dont les nuances ſont toujours très-variées, ſelon l'état, le rang, le tempérament & la profeſſion de chacun. Chaque Province d'un même Etat eſt auſſi différente d'une autre Province, que chacune d'elles l'eſt de la Ville capitale, celle-ci de la Cour, où chaque famille a encore une teinte particuliere, dont les individus qui la compoſent ſont diſtingués par des caracteres divers. Si dans une forêt, il n'y a pas deux feuilles qui ſe reſſemblent ; ſi dans le monde entier, il n'y a pas deux viſages parfaitement uniformes, ni deux hommes dont toutes les idées ſoient les mêmes, comment prétend-on faire d'un

Incertitude des jugemens ſur les Nations.

ſeul trait le portrait moral de tout un peuple ? Il en eſt de la moralité d'une Nation, comme de celle de l'homme, dont elle n'eſt qu'une collection. La nature varie dans l'individu, ſelon les accidens phyſiques, qui alterent ſon tempérament, & dans les peuples, ſelon les accidens politiques qui changent leur conſtitution. Les Nations ont leur clair-obſcur : elles ont des momens brillans, où leurs vertus ſe développent dans un meilleur jour, & d'autres, où elles paroiſſent avec moins d'éclat; mais jamais elles ne ſont tout-à-fait vicieuſes, ni tout-à-fait vertueuſes, encore ne reſtent-elles jamais long-temps dans un même état; l'inſtabilité eſt l'apanage de l'humanité.

Qu'il eſt plus difficile de juger de la Nation Juive, que de toute autre.

Si cela eſt vrai à l'égard de tous les peuples en général, il l'eſt encore davantage à l'égard des Juifs en particulier. Diſperſés parmi tant de Nations différentes, ils ont pris, pour ainſi dire, dans chaque pays, après un certain temps, le caractere des Habitans. Un Juif de Londres reſſemble auſſi peu à un Juif de Conſtantinople, que celui-ci à un Mandarin de la Chine. Un Juif Portugais de Bordeaux & un Juif Allemand de Metz, paroiſſent deux êtres abſolument différens. Il n'eſt donc pas poſſible de parler

des mœurs des Juifs en général, ſans entrer dans un grand détail & dans des diſtinctions particulieres. Le Juif eſt un Caméléon, qui prend par-tout les couleurs des différens climats qu'il habite, des différens peuples qu'il fréquente & des différentes formes de gouvernement, ſous leſquelles il vit.

Affreux portrait que M. de Voltaire fait de la Nation Juive.

Cependant M. de Voltaire les a tous amalgamés en bloc, & en a fait un portrait auſſi affreux que peu reſſemblant. Voici comment il s'exprime à leur ſujet.

Les Religions Chrétienne & Muſulmane, dit d'abord M. de Voltaire, *reconnoiſſent la Juive pour leur mere; & par une contradiction ſinguliere, elles ont à la fois pour cette mere du reſpect & de l'horreur* (1). Il pouvoit encore ajouter ce

---

(1) *Par une contradiction ſinguliere*, &c. L'ancienne Religion Juive étoit ſainte & vénérable; c'étoit le culte que Dieu même avoit preſcrit: mais ce culte, ſelon les Oracles divins, devoit être abrogé, ſes ſacrifices abolis, ſes Miniſtres rejettés. La Religion Juive actuelle eſt aux yeux des Chrétiens & des Muſulmans, ce culte réprouvé. Où eſt la contradiction qu'en rejettant l'une, ils ſoient pleins de reſpect pour l'autre?

Il y a de même plus d'eſprit que de vérité dans le mot de M. de Monteſquieu. Le fanatiſme ignorant & intéreſſé de quelques Chré-

que M. de Montefquieu dit quelque part, que c'eſt *une mere qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies.*

Mais pourquoi M. de Voltaire, fait pour éclairer l'Univers, groſſit-il le nuage des préjugés populaires qu'on entaſſe ſur les Sectateurs de cette Religion, à la honte de l'humanité? Comment ce grand homme, en dépit de ſon eſprit & de ſon cœur, au mépris de la raiſon & de la vérité, a-t-il pu ſe laiſſer aller à une pareille diſtraction? Car quel terme plus doux puis-je employer, en voyant l'ennemi des préjugés abandonner ſa plume à l'aveugle prévention, organe le plus commun de ce monſtre qu'il a toujours combattu, je veux dire la calomnie; ſurtout en le voyant terminer ce Chapitre ſi peu digne de lui, par ces horribles mots: *Enfin vous ne trouverez en eux* (dans les Juifs) *qu'un peuple ignorant & barbare, qui joint depuis long-temps la plus in-*

---

tiens a pu *accabler la Nation Juive de mille plaies.* Mais le fanatiſme de quelques Chrétiens n'eſt pas la Religion Chrétienne. Le vrai Chriſtianiſme n'eſt ni deſtructeur, ni inhumain. La Religion Mahométane s'eſt annoncée le fer & le feu à la main. La Religion des Chrétiens n'a pour armes que la perſuaſion & les bienfaits, le déſintéreſſement & la patience. *Chret.*

digne avarice à la plus détestable superstition & à la plus horrible haine pour tous les peuples qui les tolerent & les enrichissent Il ne faut, ajoute-t-il comme pour leur faire grace, *il ne faut pourtant pas les brûler.*

Je dirai modestement à M. de Voltaire, qu'un grand nombre de ceux qu'il traite si cruellement, voudroient plutôt être brûlés, que de mériter ces imputations heureusement gratuites. Il ne seroit peut-être pas difficile de prouver, que les Juifs ne sont ni plus ignorans, ni plus barbares, ni plus superstitieux que les autres peuples, & que les gens riches, parmi eux, sont plus sujets à la prodigalité qu'à l'avarice ; ce qui n'est pas si commun ailleurs que chez eux. Mais il n'est pas besoin d'autres preuves que la notoriété publique, pour savoir qu'ils adoptent tellement l'esprit patriotique des Nations chez lesquelles ils se sont établis, qu'ils le poussent plus loin que les Nationaux mêmes. Les Juifs sont jaloux à l'excès de la gloire de tous les peuples, qui les admettent & qu'*ils enrichissent* (1). Pour peu que M. de Vol-

(1) *Qu'ils enrichissent.* Ce ne seroit peut-être pas une question indigne de l'examen des

taire veuille ſe donner le temps d'examiner cet objet en réviſion (car c'eſt à ſon Tribunal que j'en appelle) il trouvera qu'il doit une réparation aux Juifs, à la vérité, à ſon ſiecle, & ſur-tout à la poſtérité qui atteſtera ſon autorité (1), pour ſévir, & pour écraſer un peuple déja trop malheureux.

Des Juifs Portugais.

Différence & ſéparation remarquable de ces Juifs d'avec les autres.

Si M. de Voltaire eut conſulté, dans cette occaſion, cette juſteſſe de raiſonnement, dont il fait profeſſion, il auroit commencé par diſtinguer des autres Juifs les Eſpagnols & Portugais, qui jamais ne ſe ſont confondus ni incorporés avec la foule des autres enfans de Jacob. Il auroit dû faire ſentir cette grande différence. Je ſais qu'elle eſt peu connue en France, généralement parlant, & que cela a fait tort, dans plus d'une occaſion, à la Nation Portugaiſe de Bordeaux.

Politiques, de ſavoir ſi les Juifs enrichiſſent les pays où on les admet, ou s'ils ne font que s'y enrichir; ou ſi, comme nous le croyons, ils font en même temps l'un & l'autre. *Chret.*

(1) *Qui atteſtera ſon autorité*, &c. M. de Voltaire auroit, ſans doute, déſavoué ces imputations, s'il en eût prévu de telles ſuites. Quoi qu'il en ſoit, nous ne croyons pas ces imputations fort à craindre pour la Nation Juive; le Public ſaura les apprécier. *Edit.*

Mais M. de Voltaire ne peut ignorer la délicateſſe ſcrupuleuſe des Juifs Portugais & Eſpagnols à ne point ſe mêler par mariage, alliance ou autrement, avec les Juifs des autres Nations. Il a été en Hollande, & ſait que leurs Synagogues ſont ſéparées, & qu'avec la même Religion & les mêmes articles de Foi, leurs cérémonies ne ſe reſſemblent ſouvent pas. Les mœurs des Juifs Portugais ſont toutes différentes des autres Juifs. Les premiers ne portent point de barbe, & n'affectent aucune ſingularité dans leur habillement; les aiſés, parmi eux, pouſſent la recherche, l'élégance & le faſte en ce genre, auſſi loin que les autres Nations de l'Europe, dont ils ne different que par le culte. Leur divorce avec leurs autres freres, eſt à tel point, que ſi un Juif Portugais, en Hollande & en Angleterre, épouſoit une Juive Allemande, il perdroit auſſi-tôt ſes prérogatives; il ne ſeroit plus reconnu pour membre de leur Synagogue; il ſeroit exclus de tous les bénéfices eccléſiaſtiques & civils; il ſeroit ſéparé entierement du corps de la Nation (1); il ne pourroit même être en- Origine de cette diſtinction.

(1) *Du corps de la Nation*, &c. Quel ſchiſme! *Chret.*

terré parmi les Portugais ses freres. L'idée, où ils sont assez généralement, d'être issus de la Tribu de Juda, dont ils tiennent que les principales familles furent envoyées en Espagne du temps de la captivité de Babylone, ne peut que les porter à ces distinctions, & contribuer à cette élévation de sentimens qu'on remarque en eux, & que leurs freres mêmes des autres Nations paroissent reconnoître (1).

Leurs mœurs. C'est par cette saine politique qu'ils ont conservé des mœurs pures & ont acquis une considération, qui, même aux yeux des Nations chrétiennes, les ont fait distinguer des autres Juifs. Ils ne méritent donc pas les épithetes, que M. de Voltaire leur prodigue. Ceux de Hollande y ont apporté de grandes richesses à la fin du quinzieme siecle, &, avec des mœurs irréprochables, y ont beaucoup augmenté le commerce de la République. Leur Synagogue paroissoit une Assemblée de Sénateurs; & quand des Seigneurs étrangers Allemands y entroient, ils y

---

(1) *Paroissent reconoître.* On reconnoîtra aisément la vérité de ce qu'a dit l'Auteur, que son discours *apologétique pour les Juifs en général, est panégyrique de la Nation Portugaise.* Edit.

cherchoient les Juifs, ſans pouvoir ſe perſuader, que ceux qu'ils voyoient fuſſent la même Nation, qu'ils avoient connue en Allemagne. Ils ont encore été plus utiles à la Hollande, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, que les réfugiés François ne l'ont été vers la fin. Ceux-ci, après la révocation de l'Edit de Nantes, y apporterent beaucoup d'induſtrie & peu de richeſſes (1) : les Portugais, avec de grandes richeſſes, ont apporté en Hollande le commerce d'Eſpagne, & ils ont favoriſé l'induſtrie de tous les autres. Leurs deſcendans ont été plus dupes que frippons, ſouvent la victime des uſuriers, rarement, peut-être jamais uſuriers eux-mêmes. A peine pourroit-on citer quelque exemple d'un Juif Portugais ſupplicié à Amſterdam ou à la Haye, dans le cours de deux ſiecles. On auroit de la peine à trouver dans les Annales du genre humain, un corps de Nation auſſi nombreux que celui des Juifs Portugais & Eſpagnols établis en Hollande & en An-

(1) *Peu de richeſſes.* Ce fait eſt certain, quoiqu'il ſoit un peu contraire aux idées que M. de Voltaire ſe fait des ſommes immenſes d'or & d'argent, que les Proteſtans emporterent de France. *Edit.*

Quels vices on peut leur reprocher.

gleterre, où il ſe ſoit commis moins de crimes puniſſables par les loix; j'en atteſte tous les Chrétiens inſtruits de ces pays-là. Les vices qu'on peut leur reprocher, ſont d'une nature non-ſeulement différente, mais toute oppoſée à ceux que M. de Voltaire leur impute. Le luxe, la prodigalité, la paſſion des femmes, la vanité, le mépris du travail & du commerce, que quelques-uns n'ont que trop négligé, ont été cauſe de leur décadence. Une certaine gravité orgueilleuſe, & une fierté noble fait le caractere diſtinctif de cette Nation. Mais ces vices, je le répete, n'ont rien de commun avec les reproches que leur fait M. de Voltaire.

Deſcendons à quelques exemples particuliers. Le Baron de Belmonte n'a-t-il pas été employé par la Cour de Madrid, en qualité de ſon Réſident en Hollande, au grand contentement des deux Puiſſances? D. Alvaro Nunès d'Acoſta, ainſi que ſon pere, n'ont-ils pas ſervi la Cour de Lisbonne, avec autant de dignité que de fidélité? Les Suaſſos, les Texeira, les Nunès, les Prados, les Ximenès, les Pereira, & beaucoup d'autres, n'ont-ils pas mérité la conſidération de ceux qui les ont connus? Machado étoit un des

favoris du Roi Guillaume : ce Monarque reconnoiſſoit, qu'il avoit rendu de grands ſervices à ſes armées en Flandres. Le Baron d'Aguilard, Tréſorier de la Reine de Hongrie, eſt encore regretté à Vienne. M. Gradis eſt eſtimé à la Cour de France. Je ne finirois pas, ſi je voulois faire une liſte complette de tous ceux qu'on pourroit nommer avec éloges, & dont on ne reconnoît pas les mœurs au portrait qu'en fait M. de Voltaire. Ceux qui connoiſſent les Juifs Portugais de France, de Hollande & d'Angleterre, ſavent que loin d'avoir, comme dit M. de Voltaire, *une haine invincible pour tous les peuples qui les tolerent*, ils ſe croient au contraire tellement identifiés avec ces mêmes peuples, qu'ils ſe conſiderent comme en faiſant partie. Leur origine Eſpagnole & Portugaiſe eſt devenue une pure diſcipline eccléſiaſtique, que la critique la plus ſévere pourroit accuſer d'orgueil & de vanité, mais nullement d'avarice ni de ſuperſtition.

Voilà un tableau fidele des Juifs Portugais & Eſpagnols. On peut s'en former une idée encore plus avantageuſe pour eux, & en même temps plus exacte, plus juſte, ſi l'on fait attention, qu'ils ont plus d'obſtacles à ſurmonter, que toute autre

Nation, pour avoir une conduite irréprochable. Ils ſont privés d'une infinité de reſſources, que ceux des autres Religions, ont pour gagner leur vie : leurs beſoins ſont plus multipliés & plus preſſans ; & par conſéquent leurs vertus rencontrent plus d'entraves, & leurs vices plus d'amorces. Si la néceſſité n'a point de loix ; ſi là où il y a plus de néceſſité, les loix ſont moins obſervées, à moins que les mœurs n'y ſuppléent, il faut convenir que les Juifs Portugais, tranſplantés en Hollande, ont plus de mœurs que les autres Nations. Ils le prouvent par une conduite louable, & qui ne s'eſt point démentie pendant plus de deux ſiecles.

Des Juifs Allemands & Polonois, &c.

Diſons un mot des Juifs Allemands & Polonois, &c. (1) Eſt-il étonnant,

(1) *Allemands & Polonois*, &c. Il y a à Amſterdam & à Londres un grand nombre de Juifs Allemands, qui ſont les plus honnêtes gens du monde, & qui font le commerce avec toute la probité imaginable. Ils ne ſont pas comptables de la conduite de cette multitude de Polonois & d'Allemands, que la miſere chaſſe de leur pays, & que la piété de leurs Confreres fait recevoir parmi eux. Il y a eu dans les Cours d'Allemagne des Juifs très-diſtingués. M. Boas eſt conſidéré & aimé à la Haye par les perſonnes de la premiere condition. *Aut.*

que, privés de tous les avantages de la Société, multipliant par les loix de la Nature & de la Religion, méprisés & humiliés de tous côtés, souvent persécutés, toujours insultés (1), la Nature avilie & dégradée en eux, paroisse n'avoir plus de commerce qu'avec le besoin? Ce besoin se faisant sentir avec tyrannie, inspire à ceux, qui en sont les martyrs, tous les moyens de s'y soustraire ou de les diminuer. Le mépris, dont on les accable, étouffe en eux le germe de la vertu & de l'honneur. La honte est nulle où le mépris injuste précede le crime: c'est en applanir la route, que de couvrir d'opprobre ceux qui ne s'en sont pas rendus coupables. Est-ce l'être (2) que de rester constamment attachés à une Religion, regardée autrefois comme sacrée par ceux mêmes, qui la condamnent ac-

---

(1) *Souvent persécutés, toujours insultés.* Nous en avons été plus d'une fois témoins, & nous en avons été touchés: *Homo sum, humani nihil à me alienum puto.* Chret.

(2) *Est-ce l'être*, &c. Les Chrétiens le croient. Mais en croyant les Juifs dans un aveuglement coupable, ils ne s'estiment pas en droit de les outrager, ils les plaignent. Tels sont du moins les sentimens de ceux qu'anime le véritable esprit du Christianisme. *Chret.*

tuellement. On peut les plaindre, s'ils ſont dans l'erreur; mais il ſeroit injuſte de ne pas admirer (1) la conſtance, le courage, la bonne foi, le déſintéreſſement avec leſquels ils ſacrifient tant d'avantages temporels (2). Refuſeroit-on des louanges à un fils qui renonceroit à une riche ſucceſſion, parce qu'il croiroit, peut-être abuſivement, ne pouvoir en prendre poſſeſſion ſans contrevenir à la volonté de ſon pere, par l'acte qu'on exige de lui? Une délicateſſe auſſi louable, auſſi noble, auſſi unique, mériteroit-elle, de la part de ſes cadets qui en jouiſſent, des mépris, des inſultes, des outrages (3)?

---

(1) *De ne pas admirer*, &c. On peut admirer cette conſtance & en condamner l'objet. *Chret.*

(2) *Tant d'avantages temporels.* Il nous ſemble qu'un Juif, qui ſacrifie généreuſement tous ces avantages à une Religion qu'il croit vraie, fût-ce par erreur, vaut bien un Philoſophe indifférent ſur toute Religion. Cette indifférence coûte peu; elle n'exige aucun ſacrifice, & ne gêne ni l'orgueil de l'eſprit, ni les penchans du cœur. *Edit.*

(3) *Des inſultes, des outrages.* Quand les Chrétiens font éprouver ces traitemens aux Juifs, préciſément comme Juifs, quels ſentimens les animent? Ce ne ſont pas ceux des premiers Peres de leur Egliſe, ceux de leurs Conciles, de leurs Apôtres, & ſur-tout ceux

Ce

Ce n'eſt pas tout de ne pas brûler les gens : on brûle avec la plume ; & ce feu eſt d'autant plus cruel, que ſon effet paſſe aux générations futures. Que doit-on attendre du vulgaire aveugle & féroce, quand il s'agit de ſévir contre une Nation déja ſi malheureuſe, ſi ces horribles préjugés ſe trouvent autoriſés par le plus grand génie du ſiecle le plus éclairé ? Qu'il conſulte ſon cœur & ſa raiſon, & je ſuis perſuadé qu'il emploiera tout ſon eſprit pour réparer cette faute : il démontrera d'une façon victorieuſe, que ce n'eſt pas à cette ancienne Religion divine & ſacrée, qu'on doit attribuer la baſſeſſe des ſentimens de certains Tudeſques & Polonois. C'eſt la néceſſité, c'eſt la perſécution, ce ſont les accidens, qui les rendent tels que ceux, qui, profeſſant une autre Religion, ſe trouvent dans les mêmes circonſtances. Si parmi

Ce qui cauſe leurs vices.

de J. C. leur Chef & leur modele. *O mon Pere*, s'écrioit-il en expirant, *pardonnez-leur, car ils ne ſavent ce qu'ils font* ; paroles pleines d'une grandeur d'ame, d'un héroïſme, que les Juifs même n'ont pu s'empêcher d'admirer. Auſſi n'eſt-ce pas l'eſprit de la Religion Chrétienne, que nous avons à craindre : l'envie, l'avarice, la fauſſe politique, &c. couvertes du manteau de la Religion, voilà nos vrais ennemis. *Edit.*

ces malheureux, il en eſt qui ont *rogné la monnoie*, ils ne ſont pas les ſeuls; ils ne ſont pas même le plus grand nombre des coupables en ce genre. S'ils ſont *Fripiers*, c'eſt un métier comme un autre, utile à la ſociété, & autoriſé dans toutes les Religions : c'étoit celui du pere de Moliere. Mais M. de Voltaire, qui peſe dans la balance de la raiſon & de l'équité les crimes des Nations; qui met dans un baſſin le régicide national & judiciaire des Anglois, dans l'autre les attentats réitérés contre la vie d'un grand Roi, par des fanatiques particuliers, & ce maſſacre horrible d'une partie de la Nation exécuté par l'autre, ſous les yeux & par les ordres de ſon Roi : qu'il peſe donc auſſi tous les maux, que les pauvres Juifs Allemands ont fait depuis dix ſiecles; ſuppoſant, ce qui n'eſt pas prouvé, qu'ils aient plus rogné la monnoie, & plus friponné dans leur trafic, que les gueux des autres Religions. Qu'à tous leurs petits eſcamotages & autres fripponneries, il oppoſe les maux, que les illuſtres ambitieux & tant d'autres eſpeces de tyrans font ſans ceſſe à la Société, à l'ombre de leurs lambris dorés; les crimes ſecrets & publics, que leurs richeſſes pallient, cachent & dérobent

Ces vices comparés à ceux des autres peuples.

à la juſtice même la plus ſévere, parce que les apparences ſont ſauvées & interceptées par l'éclat, qui environne les coupables. Qu'il conſidere les forfaits de ceux qui ſont punis de notoriété publique; qu'il peſe, qu'il calcule, qu'il compare, & qu'il prononce. Se peut-il que ce ſoit M. de Voltaire, qui donne cours aux calomnies ténébreuſes, dont on a chargé un peuple qui mérite un autre ſort? Que n'emploie-t-il ſes talens à détruire un préjugé qui déshonore l'humanité?

Il me ſemble qu'il a encore hazardé d'autres aſſertions moins importantes dans le même Chapitre. La prétendue *ignorance* qu'il attribue aux Juifs, n'eſt rien moins que prouvée (1). Ils ont eu, ils ont encore parmi eux des Savans (2), dans

Ignorance reprochée aux Juifs.

Ils ont eu & ont encore des Savans.

(1) *Rien moins que prouvée.* Ariſtote, cité par Clearque, dit que du temps qu'il étoit en Aſie, il reçut viſite d'un Juif ſi ſavant & d'une érudition ſi profonde, qu'au prix de lui les Grecs paroiſſoient des ignorans & des bêtes. Voy. la *Rép. des Hébreux*, par Baſnage, p. 19 de l'édit. de Hollande, *in*-8°. *Aut.*

(2) *Ils ont encore parmi eux des Savans*, &c. Nous n'en doutons point: nous ſouhaiterions ſeulement, que ces Savans vouluſſent bien s'occuper un peu plus de la défenſe de leurs Livres ſacrés, contre tant d'Ecrivains qui les attaquent tous les jours; & qu'ils ne laiſſaſſent

Beauté de leur langue : leurs Ecrivains.

les pays où ils ſont tranquilles. Leur tactique ne paroît pas avoir été ſi mépriſable : leur langage a de grandes beautés ; & ſi M. de Voltaire, dans l'immenſité de ſes connoiſſances, avoit mis la Langue hébraïque (1), il auroit été frappé des beautés poétiques dont elle eſt ſuſceptible. Ce qui en tranſpire dans des Ouvrages imités d'après de foibles traductions, en fait foi : témoins les Odes ſublimes de Rouſſeau, les traits admirables d'Athalie. M. de Voltaire lui-même n'a-t-il pas trouvé dans la même mine, de quoi parer des pieces d'un genre différent ? Iſaïe eſt plein de traits de feu, qui prouvent que les arts, les ſciences,

---

pas toujours aux Chrétiens le ſoin de combattre pour eux. Des Ouvrages de ce genre, dégagés de toutes les idées Rabbiniques, qui ſont paſſées de mode même parmi eux, ne pourroient que leur faire honneur, & être utiles au Public. *Chret.*

(1) *Avoit mis la Langue hébraïque*, &c. L'Auteur ne pouvoit reprocher plus poliment à M. de Voltaire, l'ignorance de la Langue ſainte. On verra par la ſuite, ſi ce reproche eſt fondé. En attendant, nous nous contenterons d'obſerver ici, que ſes partiſans l'ont ſouvent prôné comme un très-grand Hébraïſant, & qu'il a lui-même parlé cent fois d'Hébreu, comme s'il en étoit fort inſtruit. *Edit.*

le goût régnoient à la Cour de Juda. Il ne seroit pas difficile de prouver, qu'après la captivité & la dispersion de la Nation Juive, il y a eu des Savans parmi eux, tant chez les Arabes qu'en Espagne, où ils étoient Médecins & Intendans domestiques des Rois. Maïmonide étoit versé dans toutes les sciences de son siecle.

Ce peuple, continue M. de Voltaire, *ne fut renommé par aucun art.* Il est difficile de pénétrer dans l'obscurité d'une antiquité si reculée : mais en dépit du voile, que les Grecs ont jetté sur tout ce qui les a précédés, pour s'arroger l'invention de tous les arts & de toutes les sciences, il est clair que les Juifs les ont devancés en plusieurs, ne fût-ce que dans l'art de la gravure en pierres fines (1). On en pourroit dire autant de plusieurs arts différens, & le soupçonner de quelques autres ; l'on ne peut nier du moins, qu'on ne trouve dans l'alphabet Hébreu l'origine de l'alphabet Grec, qui a servi de modele pour la nomenclature à celui des Latins.

Arts qu'ils ont connus.

(1) *En pierres fines.* L'Exode en fournit la preuve, Ch. XXII, ℣. 9. *Et accipies duos lapides Onychinos, & sculpes in eis nomina filiorum Israël.* Aut.

Leurs sciences. Histoire Naturelle & Géométrie.

Les Juifs ne furent jamais, poursuit M. de Voltaire, *ni Physiciens*, *ni Géometres*, *ni Astronomes*. Je laisse là la Physique, où aucun peuple ancien n'a fait de progrès. L'Histoire Naturelle, écrite par Salomon, a précédé de plusieurs siecles celles d'Aristote & de Pline. Il seroit difficile à Salomon comme Monarque, il lui seroit difficile comme Philosophe, d'avoir inséré dans ses Ouvrages plus de frivolités que ces deux Savans. Salomon a écrit depuis le cedre jusqu'à l'hysope, cela suffit. Ne trouve-t-on pas des traces de Géométrie dans la description du Tabernacle, & plus encore dans celle du Temple de Salomon & de celui dont Ezéchiel donne le plan. Quant à l'Astronomie, je suis étonné que M. de Voltaire ignore, que les Juifs ont été, de tous les peuples anciens, ceux qui ont le mieux connu le rapport du cours du soleil & de la lune, l'art des intercalations, & toutes les connoissances astronomiques, par lesquelles ils ont prévenu dans leur calendrier l'embarras & la confusion auxquels les Grecs & les Romains ont été sujets. Depuis que Moyse a institué la Pâque, il y a environ trois mille ans (car les Juifs datent de loin,) il ne s'est jamais fait de changement dans

Leur Astronomie.

leur calendrier : cette remarque est digne d'attention (1). De-là l'opinion de leurs Rabbins, que cette connoissance supérieure astronomique fût révélée à Moyse, & qu'elle a été de tous temps un secret pour les autres Nations : il est certain au moins que Moyse avoit apporté d'Egypte des lumieres supérieures à celles de son siecle en cette partie. L'Ouvrage de M. Pluche, qui n'est pas assez estimé (2), parce que nos Savans ne le sont gueres en Hébreu, développe les germes des connoissances que les Grecs ont puisées chez les Juifs ou chez les Phéniciens, dont ils étoient originaires & voisins. Leur berceau a été celui des arts & des sciences, qu'ils ont ensuite cultivées avec moins de soin.

---

(1) *Digne d'attention. Hactenus computus anni judaïci, quo nihil accuratius nihil perfectius in eo genere ; ut nostris cinditoribus Cyclorum paschalium & Epactarum per illos melius hanc artem discere liceat aut tacere.* Joseph. Scaliger. Liv. VIII. *Aut.*

(2) *Qui n'est pas assez estimé.* L'Apologiste Juif rend ici plus de justice à M. Pluche, que ne fait M. de Voltaire. Celui-ci en parle avec un ton de dédain & de mépris, qui fait peu d'honneur à sa critique, & qui paroît annoncer quelque ressentiment. On sait que M. Pluche n'étoit point *Philosophe.* Chret.

L'alphabet des Grecs dérive de celui des Hébreux.

Mais je passe à démontrer, que la figure & la nomenclature de l'alphabet ont été originairement dues aux Hébreux ou aux Phéniciens ; car c'est la même Langue & point *un jargon.* Le *Pœnulus*, ou le Carthaginois de Plaute, le prouve assez, ainsi que plusieurs autres traits de l'antiquité ; mais sur-tout les noms & les figures des lettres de l'alphabet. Personne n'ignore que les caracteres A, B, C, D, ne soient une corruption des lettres grecques, *Alpha*, *Beta*, *Gamma*, *Delta* ; & il est clair que celles-ci dérivent d'*Aleph*, *Beth*, *Ghimel*, *Daleth* des Hébreux. On en voit la preuve & la démonstration, en ce que chaque nom de lettre de l'alphabet Hébreu annonce la figure, que cette lettre présente aux yeux, & tient de la premiere origine de l'écriture hyéroglyphique, qui parloit aux yeux par des affiches ou images, plutôt que par des caracteres de fantaisie. Je n'en citerai que quelques-uns des plus sensibles. Le *Beth*, ב, par exemple, signifie *case*, *maison*, & c'est la figure de cette lettre. Le *Ghimel* ou *Gamel*, ג, signifie *chameau*, & la lettre représente le cou de cet animal. Le *Daleth*, ד, veut dire *porte*, & le contour du caractere le désigne. Le *Vau*, ו, exprime une *co-*

lomne, & c'eft ce que cette lettre préfente à la vue. Le *Zain*, ז, annonce un *fabre* ou *cimeterre*, tel qu'on le voit fur le papier. Le *fin* ou *fchin*, ש, fignifie des *dents*, & cette lettre repréfente un peigne ou trident. Le *Gnain*, *œil*; le *Phé*, *bouche*, reffemblent affez à ces images. En voilà affez pour indiquer de combien de preuves on peut enrichir le fyftême de M. Pluche : peut-être donnerai-je un jour une collection plus ample fur cette matiere.

Cruautés reprochées aux Juifs.

M. de Voltaire, dans le même Chapitre, femble encore reprocher aux Juifs la maniere, dont ils exterminerent quelques peuplades du Chanaan, & paroît attribuer à ce procédé la haine que leur portent les autres Nations. M. de Voltaire entend, fans doute, l'origine de l'ancienne haine des Nations. Mais cette haine ne peut avoir lieu, que de la part des peuples conquis à l'égard de leurs conquérans ; & je ne me perfuade pas qu'elle ait été plus grande contre les Juifs, que contre les autres peuples.

Ils ne faifoient qu'obéir aux ordres de Dieu contre les Cananéens, &c.

D'abord les Juifs ne font reprochables d'aucun excès ; puifque c'eft l'Oracle divin qui avoit prononcé la deftruction de ces peuples, dont les crimes étoient au comble, & que *la terre*, felon l'ex-

l'a

preſſion de l'Ecriture, *devoit les vomir & les expulſer.* Mais ce qui réfute l'accuſation ſans avoir recours à l'autorité, c'eſt que leur Légiſlateur, dans ſon Code ſacré, ordonne que dans toute autre guerre, on ait de grands ménagemens, juſqu'à épargner les arbres, qu'il défend d'abattre, ainſi que de commencer les hoſtilités avant d'avoir propoſé la paix. Les droits de la nature & des gens étoient, en paix comme en guerre, obſervés chez les Juifs comme chez tous les autres peuples de ces contrées. Le manifeſte ou la déclaration de guerre de Jephté contre les Ammonites, eſt motivé d'un ſtyle, qui peut ſervir de modele à tous les ſiecles. L'oracle divin reproche aux Juifs leur trop grande pitié vis-à-vis les Nations proſcrites. A tout prendre, & à contempler l'Hiſtoire des Juifs comme l'Hiſtoire de tout autre peuple, on trouvera que les uns & les autres ſe ſont conduits à-peu-près de même. Dans ces temps reculés, le célibat étoit rare, la polygamie preſque univerſelle : la navigation n'étoit pas aſſez étendue, pour nuire à la propagation, ni pour mener des colonies dans les plages lointaines. Dès qu'un peuple ſe trouvoit trop ſerré dans ſon pays, il ſe jettoit

Leur modération dans les autres guerres.

Les guerres chez tous les anciens peuples plus meurtrieres, & pour quoi.

ſur un autre, & tâchoit de s'établir : la force & la violence employées par la néceſſité, étoient les ſeuls droits que l'on connût. Quel autre droit Virgile prête-t-il à Enée avec ſes Dieux fugitifs, quand il détrôna Turnus, ravit Lavinie, & s'établit en Italie ? Dépouillons ſon Hiſtoire des preſtiges enchanteurs de la poéſie, & voyons ce qui en reſte. Romulus ne traita pas autrement les Villages, qui bordoient le Tibre, que Moyſe ceux d'Arnon & de Jaboc.

Tous les hommes au fond ſont les mêmes.

Un homme peut ne pas reſſembler à un autre homme ; mais les hommes d'un certain pays reſſemblent toujours beaucoup aux autres hommes d'un autre pays, & plus encore à ceux du même. C'eſt la fermentation des paſſions, qui ſont partout les mêmes, qui produit nos actions ; & leurs différentes combinaiſons dépendent des circonſtances. Ces circonſtances, quoique variées, ſe répetent perpétuellement : l'uniformité eſt dans le fond, la variété dans la forme. L'intérêt, l'ambition, la vanité, l'amour de la gloire, le goût univerſel des plaiſirs, dominent toujours le genre humain. La vertu fait quelques efforts, tantôt victorieuſe, ſouvent vaincue, toujours combattue ; rarement peut-elle s'établir un empire

ſtable & ſolide ſur les débris des vices dont le nombre eſt ſi prodigieux. La différence des climats peut ſeule cauſer quelque altération phyſique, qui ſoit ſenſible, ſur l'organiſation univerſelle d'un peuple pris en bloc, & influer ſur la morale. Les animaux, les fruits de la terre nous prouvent la force du climat. Ce que M. l'Abbé du Bos & M. de Monteſquieu ont dit là deſſus, eſt ſans replique, ſi on le reſtreint dans de juſtes bornes : mais les cauſes morales peuvent enchaîner pour un temps le pouvoir des cauſes phyſiques. De ces cauſes, l'éducation eſt la plus puiſſante ; mais elle ne changera jamais entierement le fond eſſentiel du caractere : la forme ſeule paroîtra changée. L'éducation développe des qualités qu'elle ne donne pas : les circonſtances & le tempérament décident de la vertu, qui gît dans le fond du cœur, & forme le ſyſtême moral d'un peuple. Ne faiſons donc pas une exception abſurde d'une vérité éternelle, pour jetter du ridicule ſur les Juifs, & pour les rendre haïſſables.

Raiſonnement de M. de Monteſquieu, en faveur des Juifs.

Ne pourroient-ils pas dire à toute la Chrétienté à-peu-près ce que M. de Monteſquieu met dans la bouche d'une jeune Juive, répondant au Tribunal de l'In-

quiſition ? Il n'y a qu'un mot à changer. » Vous nous mépriſez, vous nous haïſ- » ſez (1), nous qui croyons les choſes » que vous croyez, parce que nous ne » croyons pas tout ce que vous croyez. » Nous ſuivons une Religion que vous » ſavez vous-mêmes avoir été autrefois » chérie de Dieu. Nous penſons que Dieu » l'aime encore ; & parce que vous penſez » qu'il ne l'aime plus, vous mépriſez ceux » qui ſont dans cette erreur ſi pardon- » nable, de croire que Dieu aime encore » ce qu'il a aimé autrefois. Si le Ciel » vous a aſſez aimés pour vous faire voir » la vérité, il vous a fait une grande » grace. Mais eſt-ce aux enfans qui ont » eu l'héritage de leur pere, de haïr ceux » qui ne l'ont pas eu « ? *La Religion Juive*, dit le même Auteur, *eſt un vieux tronc qui a produit deux branches, qui couvrent toute la terre.* Qu'on reſpecte donc cette ſource ſacrée, & qu'on plaigne, ſi l'on veut, mais qu'on admire la conſtance de ceux qui font des ſacrifices auſſi grands à cette ancienne loi. Les Patriarches, les Prêtres, les anciens Juifs

(1) *Vous nous haïſſez*, &c. Encore une fois, la Religion des Chrétiens n'enſeigne à *mépriſer* ni à *haïr* que les erreurs. *Chrét.*

facrifioient des agneaux, des brebis, des taureaux : les Juifs modernes facrifient fur l'autel de la foi des victimes bien plus eftimables ; l'amour-propre, encens précieux & qui coûte fi cher à la vanité ; les charges, les emplois, moyens les plus courts & les plus efficaces pour amaffer des richeffes & pour acquérir de la confidération dans le monde. Les Philofophes (car il y en a parmi eux, n'en déplaife à M. de Voltaire) ne veulent pas, par délicateffe de fentimens, faire trafic de la Religion (1) : ils refpectent affez la Divinité pour adorer en fecret fes décrets : ils ne font pas moins dignes de louanges (2), d'avoir la fermeté de refter, par grandeur d'ame, dans une Religion qu'on profcrit, qu'on méprife.

M. de Voltaire fait l'apologie des Juifs.

M. de Voltaire a déja commencé l'apologie (3) de cette Nation, mais d'un ton

(1) *Trafic de la Religion* Les Chrétiens n'invitent point les Juifs à *faire trafic de la Religion*, mais à ouvrir les yeux à la lumiere. *Chret.*

(2) *Dignes de louanges.* Ceux qui regardent la fermeté des Juifs comme obftination, ne peuvent que les plaindre & les excufer. *Chret.*

(3) *Commencé leur Apologie*, &c. C'eft une fingularité affez remarquable, que M. de Voltaire, ennemi déclaré des Juifs en toute ren-

peu convenable à la matiere (1). J'espere qu'il voudra bien la faire plus sérieusement. C'est à lui qu'il appartient (2) d'achever de déraciner le préjugé qu'il a déja combattu, & qui entretient si injustement la haine des Chrétiens contre les Juifs qu'on accuse du supplice de Jesus-Christ. Il ne fut condamné à mort juridiquement que par les Romains, qui seuls avoient alors sur les Juifs le droit

Il tente de justifier ceux d'à présent de la mort de J. C. & même leurs peres.

---

contre, cherche si mal-à-propos à les justifier dans celle-ci. *Chret.*

(1) *D'un ton peu convenable à la matiere.* Voyez dans les *Nouveaux Mêlanges*, *Tome III*, le *Sermon* du prétendu *Rabbin Akib*, où cet Auteur *Chrétien* tombe également sur les Chrétiens & sur les Juifs. *Edit.*

Si le ton convient peu, les raisonnemens qu'il emploie sont encore pires ; tout ce qu'il dit à ce sujet ne peut que faire pitié aux Lecteurs instruits, & indigner les Chrétiens. *Chret.*

(2) *C'est à lui qu'il appartient*, &c. C'est de tous les Chrétiens le seul à qui nous puissions avoir cette obligation. *Edit.*

Les Editeurs se trompent. Un autre encore a entrepris de justifier leurs Peres, & n'a pas craint de prononcer avec eux le *reus est mortis*. Il ose dire que *tout homme qui s'éleve contre la Religion de son pays mérite la mort* ; & il ne cesse de déclamer contre la Religion de son pays. L'imprudent ! Qu'est-ce donc qui le rassure ? *Chret.*

de vie & de mort, ſelon les Chrétiens. Hérode même étoit Gentil ; c'eſt Pilate qui y eut la plus grande part (1). Le ſupplice de la croix étoit inconnu aux Juifs, ſelon M. de Voltaire. Et quand les violences & les cruautés dont on accuſe leurs ancêtres, ſeroient avérées (2), & en accordant que les anciens Juifs aient non-ſeulement approuvé, mais même demandé, preſſé & ſollicité cette condamnation, M. de Voltaire prouve (3) qu'il

---

(1) *La plus grande part.* C'eſt aſſurément ſe diſſimuler les faits, ou les déguiſer. *Chret.*

(2) *Seroient avérées.* Peut on douter qu'elles ne le ſoient ? L'Auteur des *Réflexions*, & M. de Voltaire ont-ils oublié ces horribles cris : *Tolle, crucifige. . . . ſanguis ejus ſuper nos & ſuper filios noſtros ?* Chret.

(3) *M. de Voltaire prouve*, &c. M. de Voltaire l'a voulu prouver : mais il s'en faut bien que ces preuves ſoient ſolides, & que tout le monde les ait jugées telles.

On ſent d'abord la différence qu'il y a entre les Romains modernes & les Juifs. Ceux-ci, aveuglés par les préjugés héréditaires de leur Nation, loin de déteſter le crime de leurs peres, l'approuvent, le défendent & y conſentent autant qu'il eſt en eux. Leur ſeule excuſe eſt celle, que Jeſus-Chriſt mourant apportoit en leur faveur, & que l'Apôtre a répétée, l'ignorance. *Si cognoviſſent enim, nunquam Dominum gloriæ cru-*

est auſſi injuſte d'en rendre reſponſables les deſcendans, qu'il ſeroit abſurde de s'en prendre aux Romains d'aujourd'hui, parce que les premiers Romains enleverent les Sabines, & dépouillerent les Samnites. Au ſurplus, ſuivant les principes de la Religion Chrétienne, la Paſſion étoit néceſſaire (1) pour le ſalut du genre humain; &, ſelon les Chrétiens, le décret de la Providence devoit être rempli. Un Prédicateur a dit, que, ſi Pilate n'avoit pas heureuſement dit *quod ſcripſi, ſcripſi*, le monde ne ſeroit pas encore ſauvé. Que les Chrétiens ceſſent donc de perſécuter & de mépriſer ceux, *qui, comme hommes, ſont leurs freres, & qui, comme Juifs, ſont leurs peres*: ce ſont les propres paroles de M. de Voltaire (1); c'eſt à lui de mettre ces vérités dans tout leur jour.

---

cifixiſſent. Ce mot dit plus pour les Juifs, que tous les raiſonnemens de M. de Voltaire. *Chret.*

(1) *La Paſſion étoit néceſſaire*, &c. La néceſſité de la mort de Jeſus-Chriſt ne juſtifie point ceux, qui en ont été les Auteurs. *Chret.*

(2) *Les propres paroles de M. de Voltaire.* Si M. de Voltaire ſuit ſes principes, s'il tient les Juifs pour *ſes freres, comme hommes*, & pour *ſes peres, comme Juifs*, il faut avouer que ce grand homme traite durement ſa famille. *Chret.*

Des haines nationales.

Rien ne feroit plus digne de fa plume, que de chercher à étouffer les haines nationales quelconques : en venir à bout, feroit le plus grand fervice qu'on pût rendre au genre humain. Je me fuis dit fouvent, que les hommes feroient heureux, s'il n'y avoit parmi eux qu'une Religion : mais, faifant enfuite attention aux intérêts particuliers, même parmi ceux dont le culte eft uniforme, j'ai reconnu que les malheurs de l'humanité prenoient leur fource dans l'humanité même. Carthage & Rome ne fe haïffoient pas, parce que leur culte étoit différent, mais parce que leurs intérêts étoient divers. Je ne citerai pas l'antipathie des Nations modernes; mais je crois que, fi tous les grands hommes de l'Europe travailloient de concert à chercher les moyens de cencilier les intérêts divers des Nations, on trouveroit qu'ils font moins oppofés qu'on ne penfe, & que le fyftême de l'Abbé de Saint-Pierre pourroit devenir quelque chofe de plus que le rêve d'un homme de bien. J'ai dans l'efprit le germe confus de ce fyftême, qui demande du temps & de la contemplation pour le développer. Un Ecrivain célebre (1)

La Religion n'en eft pas la fource, mais les intérêts particuliers.

En les conciliant, on éteindroit les haines des Nations.

L'Auteur fe propofe d'y travailler.

---

(1) *Un Ecrivain célebre*, &c. Jean-Jacques

n a depuis peu fait une ébauche: les remieres esquisses sont toujours informes; mais on peut les perfectionner avec le temps: il n'en seroit pas de mieux employé ni plus utilement pour l'humanité. J'exhorte ceux dont les lumieres sont plus étendues que les miennes, d'y songer sérieusement, & sur-tout de ne pas oublier les Juifs.

LETTRE III.

De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuscrit.

Si j'avois à m'adresser à un autre qu'à vous, Monsieur, je serois très-embarrassé. Il s'agit de vous faire parvenir une Critique d'un endroit de vos immortels Ouvrages; moi qui les admire le plus,

Rousseau: voyez son *projet de paix perpétuelle*, & dans les *Nouveaux Mêlanges, troisieme partie*, les plaisanteries de M. de Voltaire sur cet Ecrit, dont l'intention du moins est louable. *Edit.*

moi qui ne ſuis fait que pour les lire en ſilence, pour les étudier & pour me taire. Mais, comme je reſpecte encore plus l'Auteur que je n'admire ſes Ouvrages, je le crois aſſez grand homme pour me pardonner cette Critique, en faveur de la vérité, qui lui eſt ſi chere, & qui ne lui eſt peut-être échappée que dans cette ſeule occaſion (1). J'eſpere au moins, qu'il me trouvera d'autant plus excuſable, que j'agis en faveur d'une Nation entiere, à qui j'appartiens, & à qui je dois cette apologie.

J'ai eu l'honneur, Monſieur, de vous voir en Hollande, lorſque j'étois bien jeune. Depuis ce temps-là, je me ſuis inſtruit dans vos Ouvrages, qui ont de tout temps fait mes délices. Ils m'ont enſeigné à vous combattre ; ils ont fait plus, ils m'ont inſpiré le courage de vous en faire l'aveu.

Je ſuis au-delà de toute expreſſion, avec des ſentimens remplis d'eſtime & de vénération, &c.

---

(1) *Que dans cette ſeule occaſion.* Compliment : M. de Voltaire ne diſconvient pas qu'elle lui eſt échappée en plus d'une rencontre. *Edit.*

LETTRE IV.

Réponse de M. de Voltaire, à l'Auteur des Réflexions critiques.

Aux Délices par Geneve, 21 Juillet 1762.

LES lignes, dont vous vous plaignez, Monsieur, sont violentes & injustes. Il y a parmi vous des hommes très-instruits & très-respectables; votre Lettre m'en convainc assez. J'aurai soin de faire un carton dans la nouvelle Edition (1). Quand on a un tort, il faut le réparer; & j'ai eu tort d'attribuer à toute une Nation les vices de plusieurs Particuliers.

Je vous dirai avec la même franchise, que bien des gens ne peuvent souffrir ni vos loix, ni vos livres (2), ni vos supers-

(1) *Un carton dans la nouvelle Edition.* Il nous paroît qu'il seroit mieux de mettre un carton dans l'édition précédente, & de faire une correction dans la nouvelle. *Edit.*

(2) *Ni vos loix, ni vos livres.* Ces loix & ces livres (au moins ceux qui sont la base de la Religion) sont respectés par toute la Chrétienté. *Aut.*

titions. Ils disent que votre Nation s'est fait de tout temps beaucoup de mal à elle-même, & en a fait au genre humain (1). Si vous êtes Philosophe, comme vous paroissez l'être, vous penserez comme ces Messieurs (2), mais vous ne le direz pas. La superstition est le plus abominable fléau de la terre. C'est elle, qui, de tout temps, a fait égorger tant de Juifs & tant de Chrétiens. C'est elle, qui vous envoie encore au bûcher chez des peuples d'ailleurs estimables (3). Il y a des aspects

(1) *Beaucoup de mal au genre humain.* La Nation Juive peut avoir quelquefois fait, comme les autres, beaucoup de mal à elle-même : mais je ne sache pas qu'elle en ait beaucoup fait au genre humain. J'en excepte les Nations que l'Oracle divin avoit proscrites.

Où est le peuple, quelle est la Nation, quelle est l'Histoire à laquelle on ne puisse souvent appliquer ces beaux vers d'un Poëte médiocre (Stace) ?

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula : nos certè taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis. Aut.

(2) *Vous penserez comme ces Messieurs.* Je n'ai pas l'honneur de *penser comme ces Messieurs.* Aut.

(3) *D'ailleurs estimables.* J'avoue que la superstition a, de tout temps, été la cause de grands maux. *Aut.*

ſous leſquels la nature humaine eſt la nature infernale : mais les honnêtes gens, en paſſant par la grêve où l'on roue, ordonnent à leur cocher d'aller vîte, & vont ſe diſtraire à l'Opéra, du ſpectacle affreux qu'ils ont vu ſur le chemin.

Je pourrois diſputer avec vous (1) ſur les ſciences que vous attribuez aux anciens Juifs, & vous montrer qu'ils n'en ſavoient pas plus que les François du temps de Chilpéric. Je pourrois vous faire convenir, que le jargon d'une petite Province, mêlé de Caldéen, de Phénicien & d'Arabe, étoit une langue auſſi indigente & auſſi rude que notre ancien Gaulois. Mais je vous fâcherois peut-être (2), & vous me paroiſſez trop galant homme pour que je veuille vous déplaire. Reſtez

---

(1) *Diſputer avec vous.* Je ne ſuis pas fait pour diſputer avec M. de Voltaire. Ce ſeroit un nain qui attaqueroit un géant : mais quand le géant joindroit encore l'adreſſe à la force, le nain pourroit peut-être n'avoir pas tort. *Aut.*

(2) *Je vous fâcherois peut-être.* Je ne me fâche jamais avec mes maîtres : mais leur autorité ne m'en impoſe jamais ; leurs raiſons ſeules peuvent me convaincre. J'aurois d'ailleurs mauvaiſe grace de me fâcher après toutes les politeſſes dont m'honore M. de Voltaire, & après le généreux début de ſa Lettre. *Aut.*

Juif (1) puiſque vous l'êtes. Vous n'égorgerez point quarante-deux mille hommes pour n'avoir pas bien prononcé *Schibboleth*, ni vingt-quatre mille hommes, pour avoir couché avec des Madianites (2). Mais ſoyez Philoſophe, c'eſt tout ce que je peux vous ſouhaiter de mieux dans cette courte vie.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec tous les ſentimens qui vous ſont dûs, &c.

*V***, Chrétien, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi très-Chrétien.*

---

(1) *Reſtez Juif*, &c. C'eſt un conſeil que je n'ai pas de peine à ſuivre. *Aut.*

(2) *Madianites.* M. de Voltaire paroît vouloir ſeulement s'égayer à la fin de cette Lettre. Il n'ignore pas que le maſſacre des Ephraïmites n'a point été fait à cauſe de la prononciation du mot *Schibboleth*, mais parce que cette prononciation déceloit le parti combattu par l'autre. Les horreurs des guerres civiles ſont toujours plus affreuſes que celles des autres guerres; & quant au *maſſacre* au ſujet des Madianites, il n'a pas été ſeulement pour avoir *couché avec elles*, mais pour l'idolâtrie à laquelle les Iſraélites s'étoient abandonnés par la ſéduction de ces femmes. *Aut.*

Voyez ſur ce ſujet les *Lettres de quelques*

LETTRE V.

De Joseph d'Acosta, Juif de Londres, au Révérend Docteur Johnson, Pasteur de Chepstow en Montmouth-Shire, contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques, *& sur M. de Voltaire.*

Vous me demandez, Monsieur, ce qu'on pense ici des *Réflexions*, que je vous ai fait tenir il y a quelque tems. Il paroît qu'elles ont bien pris, comme vous l'aviez prévu, même parmi les Chrétiens. Deux Ecrivains périodiques en ont déja rendu compte, & ils en portent l'un & l'autre un jugement avantageux.

L'Auteur du *Monthly review* parle de notre Apologiste comme d'un *Avocat habile*, d'un *Ecrivain ingénieux & poli.* Il lui reproche seulement, & avec quelque vivacité, d'avoir mis une distinc-

---

Juifs Allemands. Si M. de Voltaire n'a plus pour *s'égayer*, que la triste ressource de ces mauvaises & froides plaisanteries, il est à plaindre. *Edit.*

tion trop grande entre les Juifs Portugais & les Allemands, & d'avoir voulu faire retomber ſur ceux-ci les reproches que M. de Voltaire fait à toute la Nation.

Reproche de partialité qu'il fait à l'Auteur.

» Il y a, dit-il, quelque choſe de trop » partial & de trop odieux dans ces diſ- » tinctions, quelque juſtes qu'elles puiſ- » ſent être, pour qu'on puiſſe honorer » l'Auteur du titre de Défenſeur du » peuple Juif en général. Si M. de Vol- » taire reconnoît lui-même avoir eu tort » d'imputer à toute une Nation les vices » de pluſieurs particuliers; l'Apologiſte » eſt, à beaucoup d'égards, tout auſſi » coupable, d'avoir voulu ſecouer le » fardeau des épaules de ſon propre » parti (les Portugais & les Eſpagnols,) » pour en charger les Germains & les » Polonois. Que les premiers, ajoute- » t-il, aient été juſqu'à préſent plus ri- » ches; qu'ils aient eu une meilleure édu- » cation; qu'ils aient été admis ſur un » pied plus diſtingué parmi le beau » monde, c'eſt ce qui eſt très-certain; » mais juſqu'à quel point cet avantage » doit-il être attribué aux cauſes que » notre Auteur établit? c'eſt ce que je » n'entreprendrai point de décider. . . . » La perſuaſion où ils ſont aſſez géné- » ralement, & de temps immémorial,

» qu'ils defcendent des principales fa-
» milles emmenées en Babylone, &
» qu'ils tiennent que Nabuchodonofor
» relégua en Efpagne, contribue, fans
» doute, à leur infpirer cette attention
» fcrupuleufe à fe diftinguer de leurs
» autres freres. Mais il eft plus probable
» que la différence qu'il y a entre eux,
» vient de ce que les Juifs d'Efpagne &
» de Portugal y ont été de tout temps,
» foit fous les Califes, foit fous les
» Princes Chrétiens, fort à leur aife, &
» fort confidérés, tant par leur favoir
» dans les arts & les fciences (1), que par
» leur intelligence dans le commerce &
» dans les affaires; tandis que les autres
» Juifs, difperfés dans toute l'étendue
» des deux Empires d'Orient & d'Oc-
» cident, ont toujours vécu depuis Conf-
» tantin-le-Grand en Afie & en Grece,
» & depuis Charlemagne en Occident,
» dans l'oppreffion & dans la mifere,
» réputés efclaves, & traités inhumaine-
» ment comme tels. Et quel autre fort
» éprouvent-ils encore aujourd'hui, même
» en Europe, dans la Pologne, en pref-

(1) *Dans les arts & les fciences*, &c. On ne peut contefter aux Juifs l'avantage d'avoir eu alors parmi eux des hommes très-éclairés. *Chret.*

» que toute l'Allemagne, à Venise, & » jusques dans tous les Etats du Pape (1)?

L'Apologiste répond à ce reproche.

L'Apologiste a été très-sensible à cette accusation de partialité : il vient d'y répondre, & sa réponse, qu'on a rendue publique, a paru très-satisfaisante. Il fait remarquer, que si cette distinction, ou plutôt cette séparation des Juifs Portugais d'avec les autres Juifs, est odieuse, il n'en est point responsable; qu'il n'est, en cette partie, qu'Historien, & Historien fidele; & qu'après tout, cette Législation dont il n'est pas l'Auteur, a produit jusqu'à présent les plus heureux effets.

Il justifie ses intentions, & prouve, par le fond, la marche & le texte même de ses Réflexions, que, s'il rend aux Portugais la justice qu'il leur devoit, de les

(1) *Dans tous les Etats du Pape.* Nous devons cette justice aux Chefs de la Religion Chrétienne Catholique, qu'il n'y a point de pays au monde où le sang Juif ait moins coulé, où les loix de l'humanité aient été plus respectées à l'égard de notre Nation, que dans les Etats des Pontifes Romains. Si nous n'y jouissons point par-tout de la liberté & des priviléges, que nous avons en d'autres pays, du moins nous n'y souffrons pas, nous n'y avons jamais souffert les persécutions & les barbaries, que nous avons tant de fois éprouvées ailleurs. *Edit.*

diſtinguer de tous leurs freres, il embraſſe néanmoins dans ſon Apologie tous les Juifs anciens & modernes; & que, loin d'être coupable d'avoir accablé les Allemands & les Polonois des *calomnies* dont on chargeoit la Nation, il a plaidé leur cauſe, non-ſeulement avec impartialité, mais avec chaleur & avec zele.

» Voilà, dit-il, après une courte analyſe des *Réflexions*, » voilà comme j'ai » défendu les Juifs en général, & réfuté » les jugemens téméraires, qu'on a ſouvent faits contr'eux. Si j'étois Auteur » de profeſſion, j'aurois cité cent preuves » en faveur de ma cauſe; j'aurois fait » ſentir, que de tout temps les plus grands » hommes ſe ſont groſſierement trompés » ſur le compte de ceux qui profeſſoient » une Religion tolérée, très-différente » de la dominante. Les premiers Chré- » tiens avoient aſſurément des mœurs » auſteres; les vertus morales étoient » pratiquées par eux au ſuprême degré » (1); ils ne pouvoient certainement être » ni intolérans, ni perſécuteurs. Cepen-

(1) *Au ſuprême degré.* Cet aveu d'un Auteur Juif, fait l'éloge de ſa droiture. Il eſt des Ecrivains Chrétiens qui ont montré moins d'impartialité. *Chret.*

» dant Tacite (1) parle d'eux en termes » aussi indécens, qu'ils sont faux & ca- » lomnieux. Pline, ami & contemporain » de Tacite, les traite avec plus de mo- » dération, en reconnoissant la pureté » de leurs mœurs. Le télescope de ces » deux anciens Observateurs étoit diffé- » rent : chaque esprit a le sien ; mais il » paroît qu'on ne considere les objets » que de profil, & qu'on se contente » d'en appercevoir la surface, sans se » soucier d'en approfondir l'intérieur, » dès qu'ils regardent les gens qui pro- » fessent une Religion différente de celle » qu'on a adoptée. Combien de Plines & » de Tacites modernes, qui ont envisagé » la Nation Juive de profil ou en pers- » pective, & en ont fait un portrait de » pure fantaisie «!

Jugement de l'Auteur de la Bibliotheque, &c.

L'Auteur de la *Bibliotheque des Sciences & des Arts*, traite encore plus favorablement l'Apologie : la critique en est moins sévere, & les éloges en sont plus grands.

» Cette piece, dit-il, est composée avec » beaucoup d'art & d'esprit ; elle est » écrite avec politesse ; & malgré le peu

(1) *Cependant Tacite*, &c. Voyez annal. XV. 44. *Aut.*

» d'eſpace que l'Auteur y a pris pour dé- » fendre ſa Nation en bien des lieux très- » indignement opprimée, l'ingénieux » Apologiſte a ſu y renfermer une mul- » titude d'objets intéreſſans «.

Mais, ſoit que ce Savant l'ait lue avec quelque diſtraction, ſoit qu'il en ait jugé par quelques expreſſions iſolées, il lui fait, avec moins d'amertume pourtant, le même reproche que le critique Anglois.

» Le ſpirituel Iſraélite, dit-il, fait les » plus beaux éloges de ſes freres les Por- » tugais, & livre un peu les Juifs Po- » lonois & Allemands, à l'exception d'un » petit nombre, pour gens en qui *la* » *nature avilie & dégradée, paroît n'a-* » *voir plus de commerce qu'avec le beſoin;* » expreſſion fine & d'une énergie tran- » chante, ſous la plume d'un Juif le » plus poli qui ait jamais entrepris l'apo- » logie de ſa Nation.

Jugement de l'Auteur de la Bibliotheque, ſur ce que M. de Voltaire a dit des Juifs.

» Il faut pourtant avouer, ajoute-t-il, » en parlant de M. de Voltaire, que le » célebre Auteur de l'Hiſtoire Générale » des mœurs & de l'eſprit des Nations, » avoit oublié ce ton d'humanité & de » ſupport, qui fait ſi ſouvent un des plus » riches ornemens de ſes Ouvrages, » dans ce qu'il avoit dit ſans modifica-

» tion, que c'eſt *un peuple ignorant &*
» *barbare, qui joint depuis long-temps la*
» *plus indigne avarice à la plus déteſtable*
» *ſuperſtition, & à la plus horrible haine*
» *pour tous les peuples qui les tolerent &*
» *qui les enrichiſſent, mais qu'il ne faut*
» *pourtant pas les brûler.*

» En général, continue le Critique, » M. de Voltaire s'eſt montré *peu inſtruit* » *de ce qui concerne la Nation Juive an-* » *cienne & moderne*; mais quoi qu'il en » ſoit, il ne pouvoit être mécontent » d'une réponſe, où à peine ſe permet- » on une ſeule fois de le relever, ſans » lui témoigner des égards & une admi- » ration, qui l'élevent au-deſſus de tous » les Ecrivains, comme le premier génie » de notre ſiecle. Auſſi l'Auteur en a-t-il » reçu, entr'autres, cette déclaration » pleine de candeur. *Les lignes dont vous* » *vous plaignez*, Monſieur, *ſont vio-* » *lentes & injuſtes, &c.* C'eſt là parler en » galant homme «.

Il finit par un trait, que je ne dois point omettre, & que vous lirez, ſans doute, avec plaiſir. » Nous ne doutons pas, dit- » il, que M. de Voltaire, en donnant » ſatisfaction aux Juifs, ne penſe à édi- » fier les Chrétiens ſur d'autres traits, » qui lui ſont échappés concernant cette

» Nation malheureuſe. Tout le monde
» ne penſe pas comme l'Apologiſte, que
» cet homme célebre ait bien prouvé,
» qu'il eſt auſſi injuſte de rendre les Juifs
» modernes reſponſables du ſupplice du
» Sauveur, qu'il ſeroit abſurde de s'en
» prendre aux Romains d'aujourd'hui,
» parce que les premiers Romains en-
» leverent les Sabines & dépouillerent
» les Samnites «.

Voilà, Monſieur, les jugemens qu'on a portés ſur l'Ouvrage de notre Apologiſte. Vous voyez qu'ils ſont aſſez conformes à ce que vous en aviez penſé vous-même, & qu'à l'exception du reproche de partialité, qu'il ne méritoit aſſurément pas, ces jugemens lui font honneur. Nous eſpérons que ſon écrit ſera de quelque utilité auprès des Gouvernemens, non-ſeulement aux Juifs Portugais & Eſpagnols, mais à tous les Juifs en général; & qu'il contribuera à déraciner, ou du moins à affoiblir l'antipathie & la haine, qu'entretiennent contre nous dans le cœur des peuples l'intérêt particulier & la fauſſe politique, plutôt que les vues droites & pures d'un Chriſtianiſme éclairé. C'eſt parce que le vôtre l'eſt, Monſieur, qu'en condamnant les crimes des particuliers, & ce que

vous appellez les erreurs religieuſes de la Nation, vous en plaignez les malheurs. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que nous ſommes perſuadés, que nous trouverons toujours plus de ſupport & d'humanité dans les vrais Chrétiens, que dans la plupart des Déiſtes, malgré toute leur prétendue *Tolérance univerſelle.*

Vous vous attendez, ſans doute, avec l'Auteur de la *Bibliotheque*, & tout le Public, que M. de Voltaire ne tardera pas de rétracter, ou du moins d'adoucir ce qu'il a avancé contre nous. Vous ne ſoupçonnez pas qu'après l'aveu généreux qu'il a fait de ſes torts, & la parole, qu'il a donnée ſi poſitivement de les réparer, il ne ſoit dans la réſolution de faire mettre le carton qu'il annonce. Les nouvelles brochures, que je vous envoie, vous feront juger s'il s'y diſpoſe (1).

---

(1) *S'il s'y diſpoſe.* Ces Brochures étoient le *Traité de la Tolérance*, le *Sermon du Rabbin Akib*, les *Queſtions de Zapata*, le *Dictionnaire Philoſophique*, &c. &c. On ſait de quelle maniere les Juifs y ſont traités. Depuis l'engagement qu'avoit pris M. de Voltaire, il n'eſt preſque rien ſorti de ſa plume où il n'ait parlé d'eux ſur le même ton. C'eſt ainſi que l'illuſtre Auteur a *réparé ſes torts* & tenu ſa parole. *Edit.*

J'ai l'honneur d'être, Monſieur & Révérend Docteur,

Votre tres-humble, &c.

P. S. Vous avez dû recevoir le *Précis des Argumens contre les Matérialiſtes*, par l'Auteur des Lettres précédentes, M. *Pinto*, Juif Portugais d'Amſterdam, & les Ouvrages de Jacob *Hirſchel*, l'un de nos plus ſavans Rabbins modernes. J'y joindrai inceſſamment les *Dialogues Philoſophiques*, le *Phédon*, la *Diſſertation ſur l'évidence en fait de Sciences Métaphyſiques*, &c. de M. *Mosès Mindelſon*, Juif de Berlin, avec une Lettre curieuſe de ce Juif, vrai Philoſophe, au célebre M. *Lavater*. Vous y verrez un homme fortement perſuadé de ſa Religion, mais ſagement tolérant, également éloigné du fanatiſme & de la licence, de la perſécution & de l'impiété. Vous l'y verrez déclarer que, quoique Juif, il ne croiroit pas pouvoir, ſans une témérité condamnable, combattre directement le Chriſtianiſme, chez des peuples où il eſt devenu la baſe du ſyſtême de leur morale & de leur vie ſociale, & où, loin de détruire la religion naturelle & ſes loix, il contribue au bien, & inſpire la ſageſſe, la vertu, l'humanité, &c. Cette retenue

d'un Juif contraſtera ſingulierement à vos yeux avec l'audace téméraire de tant de Chrétiens, qu'on voit tous les jours attaquer, ſans ménagement & ſans pudeur, le Chriſtianiſme, Religion dominante de leur patrie. Le Juif n'oſeroit le combattre, parce qu'il le voit lié avec la morale des peuples chez leſquels il vit; & des Chrétiens, des *Sages* l'attaquent, pour renverſer en même temps les fondemens de la religion naturelle, des mœurs, de la ſociabilité, des loix, des Gouvernemens, &c. Quels Chrétiens & quels Sages!





LETTRES DE QUELQUES JUIFS *ALLEMANDS & POLONOIS*, A M. DE VOLTAIRE,

PREMIERE PARTIE.

Obſervations ſur une Note inſérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyſe.

LETTRE PREMIERE.

Occaſion & deſſein de ces Lettres.

Les François, Monſieur, ne ſont pas les ſeuls qui vous admirent. Il eſt parmi les Juifs Allemands & Polonois, une

ſociété d'amis, qui font depuis long-temps de l'étude de vos Ouvrages leur plus agréable occupation.

Nous les liſons, ces chef-d'œuvres de Littérature & de Philoſophie, aſſidûment & toujours avec un nouveau plaiſir. L'immenſe étendue de vos connoiſſances, les reſſources inépuiſables d'une imagination pleine de ſaillies & de gaieté, ce coloris brillant & ce ſtyle enchanteur, qui vous élevent ſans contredit au-deſſus de tous les Ecrivains de votre ſiecle, ne ſont pas tout ce qui nous y charme. Nous y voyons avec plus de ſatisfaction encore cette horreur de la perſécution, & ces grands principes de bienveillance univerſelle, qui les caractériſent. Nous oſions même quelquefois nous promettre, que ces ſentimens gravés, ſans doute, dans votre cœur autant qu'en vos Ecrits, vous daigneriez enfin les étendre juſqu'à nous; & que nous ne ſerions pas, de tous les peuples du monde, le ſeul pour qui votre Philoſophie n'auroit jamais d'entrailles.

Toujours flattés de cette eſpérance, nous avons parcouru d'abord votre *Traité de la Tolérance*, avec l'empreſſement, que le titre ſeul devoit inſpirer à des hommes d'une Religion, qui n'eſt nulle part la dominante, & qu'on ne tolere

qu'à peine dans la plûpart des Etats. Quelle a été notre ſurpriſe, lorſque dans un Ecrit, qui n'annonce que des vûes de douceur & d'humanité, que le deſſein de reſſerrer de plus en plus les liens de bienveillance, qui devroient unir tous les hommes, nous vous avons vu traiter encore notre nation, nos livres ſacrés, & tout ce qui nous eſt cher, d'une maniere ſi oppoſée au caractere d'équité & de modération dont vous vous parez? Aurions-nous cru devoir trouver tant de prévention & tant de haine contre un peuple malheureux, dans l'Ouvrage d'un Philoſophe conciliateur & ami du genre humain!

Nous avons été frappés ſur-tout d'une longue Note inſérée à l'art. XII, dans laquelle vous raſſemblez les principales objections de quelques Ecrivains modernes contre le Pentateuque; & où vous livrez, par l'imputation la plus odieuſe, la mémoire de nos peres à l'exécration de tous les peuples.

Ces objets nous touchent de trop près, Monſieur, & nous intéreſſent trop vivement, pour que nous puiſſions nous diſpenſer de rompre enfin le ſilence. La défenſe devient néceſſaire, quand les attaques ſont ſi vives & ſi multipliées. Il

eſt temps qu'à l'exemple des Chrétiens & animés du même zele, nous élevions auſſi nos foibles voix pour la défenſe de nos ancêtres & des livres ſaints qu'ils nous ont tranſmis ; & que nous tâchions, autant que la médiocrité de nos talens pourra nous le permettre, de réfuter des critiques auxquelles votre nom & les noms illuſtres, que vous citez, ne ſeroient que trop capables de donner du poids. C'eſt dans cette vue que, mettant à part tout préjugé, nous allons diſcuter avec vous ſucceſſivement tout ce que vous avancez dans cette prétendue *note utile* (1). Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'en y répondant nous répondrons en même temps à pluſieurs autres Ecrits, où les mêmes raiſonnemens ont été, depuis quelque temps, ſi ſouvent & ſi faſtidieuſement répétés.

Vous faites profeſſion, Monſieur, *d'aimer la vérité*. Nous l'aimons auſſi, & nous croyons la défendre. Serions-nous aſſez heureux pour vous la faire connoître? Nous tâcherons du moins de ne rien dire qui n'y ſoit conforme ; comme nous dé-

(1) *Note utile.* On verra dans les Lettres ſuivantes de quelle utilité ſont ces notes, & quelle ſorte de richeſſes elles ajoutent au texte. *Edit.*

ſavouons d'avance tout ce qui pourroit nous échapper malgré nous d'amer ou de trop peu meſuré (1). Nous ſavons qu'une des loix de ce code que vous mépriſez, nous ordonne d'*honorer la face du vieillard* (2) ; & qu'on doit reſpecter la ſupériorité des talens, lors même qu'on ne peut s'empêcher d'en condamner l'abus.

Vous ne trouverez dans nos Lettres ni le goût ni la délicateſſe ordinaires aux Ecrivains de votre nation. Il n'eſt pas poſſible que des Juifs Allemands établis chez les Bataves n'aient quelquefois le

---

(1) *Peu meſuré.* Quelques-unes des Lettres ſuivantes ont paru à Amſterdam en 1765. Nous ignorions alors, quel étoit le véritable Auteur du Traité *de la Tolérance* & des notes qui l'accompagnent. M. de Voltaire a tant de fois déſavoué les Ouvrages qu'on lui avoit le plus généralement attribués ; il emprunte tant de noms ; il ſe montre ſous tant de formes, Juif, Chrétien, Aumônier, Rabbin, Bachelier, Docteur, oncle, neveu, &c. qu'on peut aiſément s'y tromper. *Quo teneam vultus mutantem Protea nodo ?* Aut.

(2) *Face du vieillard.* Voy. Lévit. XIX. *Tu honoreras la face du vieillard, & tu te leveras devant la tête chauve.* Loi ſage imitée par les Spartiates *nos freres*, & nos anciens alliés, mais trop oubliée dans les légiſlations modernes. *Edit.*

ſtyle dur & l'expreſſion tudeſque. Mais au défaut des graces & de l'élégance Françoiſe, nous aurons du moins la ſincérité Germanique. Liſez-nous avec autant d'indulgence, que nous ſommes avec vérité, MONSIEUR,

Vos très-humbles, &c.



LETTRE II.

Note inférée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de fuivre en la réfutant.

Il n'eft que trop d'Ecrivains, Monfieur, qui, pour attaquer ou pour fe défendre avec plus d'avantage, citent faux fans fcrupule, alterent les textes ou leur donnent des fens qu'ils n'ont point, & prêtent aux Auteurs des raifonnemens qu'ils ne firent jamais. Loin de nous ces odieufes pratiques, foible & honteufe reffource des caufes défefpérées, & capable de décrier les meilleures. C'eft pour en écarter jufqu'au plus léger foupçon, qu'avant d'aller plus loin, nous croyons devoir tranfcrire ici en entier la *Note* que nous nous propofons d'abord de réfuter. La voici, telle qu'on la lit dans toutes les éditions de votre Traité que nous avons pu voir.

» Plufieurs Ecrivains, dites-vous, con-
» cluent témérairement de ce paffage (1)

(1) *Concluent de ce paffage*, &c. Ce paffage eft le verfet 8 du Chapitre XII. du Deutéro-

» que le Chapitre concernant le veau » d'or (qui n'eſt autre que le Dieu Apis) » a été ajouté aux Livres de Moyſe, ainſi » que pluſieurs autres Chapitres.

» *Aben-Ezra* fut le premier qui crut » prouver que le Pentateuque avoit été » rédigé du temps des Rois.

» *Volaſton*, *Côlins*, *Tindal*, *Shaftsburi*, *Bolinbroke* & beaucoup d'autres (1), ont allégué que l'art de gra-

---

nome. *Quand vous ſerez dans la terre de Canaan*, dit Moyſe, *vous ne ferez pas comme nous faiſons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui ſemble bon.*

Il ne nous paroît pas facile d'appercevoir, que ce paſſage ait un rapport direct à l'adoration du veau d'or, & que la concluſion de ces Ecrivains ſoit fort juſte. M. de Voltaire pourroit donc avoir plus de raiſon peut-être qu'il ne penſe, de la juger *téméraire*. C'eſt pourtant ce qui amene ce tas d'objections qu'il avoit ramaſſées, & qu'il coud comme il peut à ſon texte, ſans s'embarraſſer ſi elles ont ou non du rapport à ſon ſujet. *Edit.*

(1) *Beaucoup d'autres*, &c. L'Auteur auroit bien fait de les nommer ; il auroit évité à ſes Lecteurs l'embarras de les deviner. Citer d'une maniere ſi vague, c'eſt dire au Lecteur : cherche ſi tu veux, & trouve ſi tu peux. Nous avions imaginé que ces *autres Ecrivains* pouvoient être Spinoſa, Hobbes, la Pereyre. (On ſait combien ces autorités ſont graves.) Mais peut-être nous ſommes-nous trompés.

» ver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur
» la brique, ſur le plomb ou ſur le bois,
» étoit alors la ſeule maniere d'écrire. Ils
» diſent, que du temps de Moyſe les
» Caldéens & les Egyptiens n'écrivoient
» pas autrement; qu'on ne pouvoit alors
» graver que d'une maniere très-abrégée
» & en hiérogliphes la ſubſtance des
» choſes qu'on vouloit tranſmettre à la
» poſtérité, & non pas des hiſtoires dé-
» taillées; qu'il n'étoit pas poſſible de
» graver de gros livres dans un déſert où
» l'on changeoit ſi ſouvent de demeure,
» où l'on n'avoit perſonne qui pût ni
» fournir des vêtemens, ni les tailler, ni
» même raccommoder les ſandales, &
» où Dieu fût obligé de faire un miracle
» de quarante années, pour conſerver
» les vêtemens & les chauſſures de ſon
» peuple. Ils diſent qu'il n'eſt pas vrai-
» ſemblable qu'il y eut tant de graveurs
» de caracteres, lorſqu'on manquoit des
» arts les plus néceſſaires & qu'on ne
» pouvoit même faire du pain; & ſi on
» leur dit, que les colonnes du Taber-
» nacle étoient d'airain, & les chapiteaux
» d'argent maſſif, ils répondent que l'or-
» dre en a été donné dans le déſert; mais
» qu'il ne fut exécuté que dans des temps
» plus heureux.

» Ils ne peuvent concevoir que ce » peuple pauvre ait demandé un veau d'or » maſſif, pour l'adorer au pied de la » montagne même où Dieu parloit à » Moyſe, au milieu des foudres & des » éclairs que ce peuple voyoit, & au » bruit de la trompette céleſte qu'il en- » tendoit. Ils s'étonnent, que la veille du » jour même où Moyſe deſcendit de la » montagne, tout ce peuple ſe ſoit » adreſſé au frere de Moyſe, pour avoir » ce veau d'or maſſif. Comment Aaron » le jetta-t-il en fonte en un ſeul jour ? » comment enſuite Moyſe le réduiſit-il » en poudre ? Ils diſent qu'il eſt impoſ- » ſible à tout Artiſte de faire en moins » de trois mois une ſtatue d'or; & que » pour la réduire en poudre qu'on puiſſe » avaler, l'art de la Chimie la plus ſa- » vante ne ſuffit pas; ainſi la prévarica- » tion d'Aaron & l'opération de Moyſe » auroient été deux miracles.

» L'humanité, la bonté de cœur qui » les trompe, les empêchent de croire » que Moyſe ait fait égorger ving-trois » mille perſonnes pour expier ce péché : » ils n'imaginent pas que vingt-trois mille » hommes ſe ſoient ainſi laiſſés maſſacrer » par des Lévites, à moins d'un troi- » ſieme miracle. Enfin ils trouvent étrange

» qu'Aaron, le plus coupable de tous, » ait été récompensé du crime dont les » autres étoient si horriblement punis, » & qu'il ait été fait Grand-Prêtre, tan- » dis que les cadavres de vingt-trois mille » de ses freres sanglans, étoient entassés » au pied de l'autel où il alloit sacrifier.

» Ils font les mêmes difficultés sur les » vingt-quatre mille Israëlites massacrés » par l'ordre de Moyse, pour expier la » faute d'un seul qu'on avoit surpris avec » une fille Madianite. On voit tant de » Rois Juifs, & sur-tout Salomon, épou- » ser impunément des étrangeres, que » ces critiques ne peuvent admettre que » l'alliance d'une Madianite ait été un si » grand crime. *Ruth* étoit Moabite, » quoique sa famille fût originaire de » Bethléem ; la sainte Ecriture l'appelle » toujours Ruth la Moabite : cependant » elle alla se mettre dans le lit de Boos » par le conseil de sa mere ; elle en reçut » six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, » & fut l'ayeule de David. *Raab* étoit » non-seulement étrangere, mais une » femme publique ; la Vulgate ne lui » donne d'autre titre que celui de *Mere-* » *trix* : elle épousa *Salmon* ; & c'est en- » core de ce Salmon que David descend. » On regarde même Raab comme la fi-

» gure de l'Eglise Chrétienne; c'eſt le
» ſentiment de pluſieurs Peres, & ſur-
» tout d'Origene dans ſa ſeptieme ho-
» mélie ſur Joſué.

» *Bethſabé*, femme d'Urie, de laquelle
» David eut Salomon, étoit Ethéenne. Si
» vous remontez plus haut, le Patriarche
» Juda épouſa une Cananéenne : ſes en-
» fans eurent pour femme Thamar, de
» la race d'Aram : cette femme avec la-
» quelle Juda commit un inceſte, ſans le
» ſavoir, n'étoit pas de la race d'Iſraël.

» Ainſi notre Seigneur Jeſus-Chriſt
» daigne s'incarner dans une famille, dont
» cinq étrangeres étoient la tige, pour
» faire voir que les nations étrangeres au-
» roient part à ſon héritage.

» Le Rabin *Aben-Ezra* fut, comme
» on l'a dit, le premier qui oſa prétendre,
» que le Pentateuque avoit été rédigé
» long-temps après Moyſe. Il ſe fonde
» ſur pluſieurs paſſages : *Le Cananéen*
» *étoit alors dans ce pays. La montagne*
» *de Moria, appellée la montagne de*
» *Dieu. Le lit de Og, Roi de Baſan,*
» *ſe voit encore en Rabath, & il appella*
» *tout ce pays de Baſan, les villages de*
» *Jaïr juſqu'aujourd'hui : il ne s'eſt ja-*
» *mais vu de Prophete en Iſraël comme*
» *Moyſe. Ce ſont ici les Rois qui ont*

» *régné en Edom, avant qu'aucun Roi*
» *regnât ſur Iſraël.* Il prétend que ces
» paſſages où il eſt parlé de choſes arri-
» vées après Moyſe, ne peuvent être de
» Moyſe. On répond à ces objections,
» que ces paſſages ſont des notes ajoutées
» long-temps après par les Copiſtes.

» *Newton*, de qui d'ailleurs on ne
» doit prononcer le nom qu'avec reſpect;
» mais qui a pu ſe tromper parce qu'il
» étoit homme, attribue dans ſon intro-
» duction à ſes Commentaires ſur Daniel
» & ſur Saint Jean, les livres de Moyſe,
» de Joſué & des Juges, à des Ecrivains
» ſacrés très-poſtérieurs. Il ſe fonde ſur
» le chap. 36 de la Genèſe, ſur quatre
» chap. des Juges, 17, 18, 19, 21;
» ſur Samuel, chap. 8. ſur les Chro-
» niques, chap. 2, ſur le livre de Ruth,
» chap. 4. En effet, ſi dans le chap. 36
» de la Genèſe il eſt parlé des Rois, s'il
» en eſt fait mention dans les livres des
» Juges, ſi dans le livre de Ruth il eſt
» parlé de David, il ſemble que tous ces
» livres aient été rédigés du temps des
» Rois. C'eſt auſſi le ſentiment de quel-
» ques Théologiens, à la tête deſquels
» eſt le fameux *le Clerc*. Mais cette opi-
» nion n'a qu'un petit nombre de Secta-
» teurs, dont la curioſité ſonde ces aby-

» mes. Cette curiosité sans doute, n'est
» pas au rang des devoirs de l'homme.
» Lorsque les savans & les ignorans, les
» Princes & les Bergers paroîtront après
» cette courte vie, devant le Maître de
» l'éternité, chacun de nous voudra alors
» avoir été juste, humain, compatissant,
» généreux ; nul ne se vantera d'avoir su
» précisément en quelle année le Pen-
» tateuque fut écrit, & d'avoir démêlé
» le texte des notes qui étoient en usage
» chez les Scribes. Dieu ne nous deman-
» dera pas, si nous avons pris parti pour
» les Massoretes contre le Talmud, si
» nous n'avons jamais pris un *caph* pour
» un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *da-*
» *leth* pour un *res* : certes il nous jugera
» sur nos actions, & non sur l'intelligence
» de la langue Hébraïque. Nous nous en
» tenons fermement à la décision de l'E-
» glise, selon le devoir raisonnable d'un
» fidele.

» Finissons cette Note par un passage
» du Lévitique, livre composé après
» l'adoration du veau d'or. Il ordonne
» aux Juifs de ne plus adorer les *velus*,
» *les boucs avec lesquels même ils ont*
» *commis des abominations infâmes*. On
» ne fait si cet étrange culte venoit d'E-
» gypte, patrie de la superstition & du

» fortilege ; mais on croit que la cou-
» tume de nos prétendus forciers d'aller
» au fabbat, d'y adorer un bouc, & de
» s'abandonner avec lui à des turpitudes
» inconcevables, dont l'idée fait horreur,
» eft venue des anciens Juifs : en effet,
» ce furent eux qui enfeignerent dans une
» partie de l'Europe la forcellerie. Quel
» peuple ! une fi étrange infamie fembloit
» mériter un châtiment pareil à celui que
» le veau d'or leur attira ; & pourtant
» le Légiflateur fe contente de leur faire
» une fimple défenfe. On ne rapporte ce
» fait que pour faire connoître la nation
» Juive ; il faut que la beftialité ait été
» commune chez elle, puifqu'elle eft la
» feule nation connue, chez qui les loix
» aient été forcées de prohiber un crime,
» qui n'a été foupçonné ailleurs par aucun
» Légiflateur.

» Il eft à croire que dans les fatigues
» & dans la pénurie que les Juifs avoient
» effuyées dans les déferts de Pharan,
» d'Oreb & de Cades-Barné, l'efpece
» féminine, plus foible que l'autre, avoit
» fuccombé. Il faut bien qu'en effet les
» Juifs manquaffent de filles, puifqu'il
» leur eft toujours ordonné, quand ils
» s'emparent d'un bourg ou d'un village,
» foit à gauche, foit à droite du lac Af-

» phaltide, de tuer tout, excepté les » filles nubiles.

» Les Arabes, qui habitent encore une » partie de ces déserts, ſtipulent toujours » dans les traités qu'ils font avec les ca- » ravannes, qu'on leur donnera des filles » nubiles. Il eſt vraiſemblable que les » jeunes gens, dans ces pays affreux, » pouſſerent la dépravation de la nature » humaine, juſqu'à s'accoupler avec des » chevres, comme on le dit de quelques » bergers de la Calabre.

» Il reſte maintenant à ſavoir ſi ces » accouplemens avoient produit des monſ- » tres, & s'il y a quelque fondement aux » anciens contes des Satyres, des Faunes, » des Centaures & des Minotaures; » l'Hiſtoire le dit; la Phyſique ne nous » a pas encore inſtruits ſur cet article » monſtrueux «.

Vous voyez, Monſieur, que nous n'avons pas deſſein d'affoiblir vos difficultés; nous les rapportons en entier & dans vos propres termes. Quand on ne cherche que la vérité, on n'a point recours à l'artifice.

Pour mettre quelque ordre dans nos réponſes, nous conſidérerons d'abord ſur quelles raiſons les Critiques que vous citez prétendent, ſelon vous, qu'il étoit impoſſible à Moyſe d'écrire le Penta-

teuque (1). A quoi nous ajouterons quelques réflexions sur divers endroits de vos autres ouvrages, où vous nous paroissez contredire vos Ecrivains & vous contredire vous-même au sujet des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Législateur Juif.

Nous passerons de-là aux faits qu'ils attaquent, & nous examinerons si l'adoration du veau d'or, la construction du Tabernacle près du Mont Sinaï, & le massacre des 24000 hommes séduits par les femmes Moabites, ne peuvent être regardés que comme des *récits absurdes ajoutés aux Livres de Moyse.*

Nous verrons, en troisieme lieu, ce qu'on doit penser des autorités dont vous vous appuyez ; & s'il est bien vrai que tous les Savans que vous nommez, aient soutenu les opinions & fait les raisonnemens que vous leur attribuez (2).

---

(1) *Le Pentateuque.* M. de Voltaire dit, dans son texte de la Tolérance, *qu'il est très-inutile de réfuter ceux qui pensent que le Pentateuque ne fut pas écrit par Moyse.* Mais s'il est inutile de les réfuter, quelle utilité pouvoit-il y avoir à remplir sa Note de leurs objections ? Montrer les difficultés, & cacher les réponses, est-ce agir de bonne foi ? *Aut.*

(2) *Que vous leur attribuez. Dieu nous préserve* de soupçonner la sincérité de M. de Vol-

Voilà, Monsieur, ce que nous nous proposons d'exécuter, & le plan que nous avons dessein de suivre dans cette premiere partie de nos Lettres. Pesez nos raisons, & si vous les trouvez solides, comme nous l'espérons, réformez, dans votre nouvelle édition, ce qui vous est échappé dans les précédentes de moins exact sur ces différens objets. Donnez au Public cette preuve, que *vous aimez la vérité*, *& que*, comme vous le protestez, *vous la préférez à tout.*

Nous sommes, avec le respect & l'admiration que vos talens méritent, &c.

---

taire! Nous croyons seulement qu'en compilant ces objections, il a pu confondre avec d'autres les noms des Ecrivains qu'il copioit. *Aut.*



LETTRE III.

S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note (1).

Si, en parlant du Pentateuque, Collins, Monsieur, Tindal, & les autres Ecrivains que vous citez dans votre Note, se fussent bornés à dire que cet ouvrage, tel que nous l'avons, n'est pas tout entier de Moyse; qu'on y remarque quelques endroits, qui paroissent y avoir été ajoutés par des mains plus récentes; ou même que ces livres ne furent rédigés qu'après ce Législateur, par d'autres Ecrivains inspirés, sur des traditions constantes & des mémoires authentiques: ils n'auroient avancé, que ce qu'ont cru quel-

(1) *Alléguées dans la Note* On n'entreprend pas ici de prouver que Moyse est l'Auteur du Pentateuque; assez d'autres l'ont fait, & de la maniere la plus convaincante. Voyez ce qu'ont dit sur ce sujet Abadie, Dupin, &c. On suppose ce fait démontré; & l'on se borne à répondre aux difficultés proposées dans la Note. *Aut.*

ques Savans, tant Juifs que Chrétiens; ſans qu'on ait ceſſé pour cela de les regarder comme orthodoxes dans notre Synagogue, ni dans votre Egliſe (1).

Mais vos Ecrivains (2), Monſieur, ne s'en tiennent pas là. Ces hardis Critiques prétendent prouver, non-ſeulement que

---

(1) *Ni dans votre Egliſe.* Que Moyſe ait écrit le Pentateuque, c'eſt un fait établi ſur tant & de ſi ſolides preuves, qu'on n'en peut raiſonnablement douter. Ce n'eſt pourtant pas un *article de foi.* Ainſi l'Auteur célebre du fameux *Dictionnaire Philoſophique* ſe trompe, quand il dit (article Moyſe) que l'*Egliſe a décidé que ce Livre eſt de ce Légiſlateur.* Ce ſavant Chrétien eſt mal inſtruit ſur cet article de ſa Religion. Seroit-ce à des Juifs à le lui apprendre ?

Que le Pentateuque ait été écrit par Moyſe tel que nous l'avons, ou que les Prophetes poſtérieurs y aient inſéré de courtes notes, &c. ce ſont des queſtions de pure critique, qui n'intéreſſent point le fonds de la Religion. Les faits ſur leſquels porte la vérité de la Révélation, tirés de Mémoires authentiques, appuyés d'une Tradition qui remonte à l'origine du peuple Juif, gravés en caracteres ineffaçables dans leurs uſages civils, & dans leurs pratiques religieuſes, n'en ſeroient pas moins inconteſtables. *Aut.*

(2) *Vos Ecrivains.* On verra par la ſuite quels ſont les Ecrivains, dont M. de Voltaire peut réclamer l'autorité. *Edit.*

Moyſe n'eſt pas l'Auteur du Pentateuque, mais *qu'il lui étoit impoſſible de l'écrire dans les circonſtances où il ſe trouvoit.*

La nature des matieres ſur leſquelles on gravoit alors l'écriture, les caracteres qu'on employoit pour écrire, enfin la *pénurie* où étoient les Hébreux dans le déſert; voilà, Monſieur, les trois raiſons qu'ils alleguent : voyons ſi elles ont en effet quelque ſolidité.

§. I.

Si la nature des matieres ſur leſquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyſe, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

L'art de graver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, étoit alors, diſent ces Critiques, *la ſeule maniere d'écrire ; & du temps de Moyſe les Egyptiens & les Caldéens n'écrivoient pas autrement.* Donc Moyſe n'a pu écrire les cinq Livres qu'on lui attribue.

Appellez-vous cela, Monſieur, un raiſonnement ſolide ? Nous n'y voyons, pour nous, qu'une conſéquence mal déduite d'un principe très-incertain.

Principe très-incertain: en effet, quelle

preuve ces Critiques en pourroient-ils produire ? Ont-ils de ces anciens temps des Mémoires secrets qu'ils aient lus ; & que tous les Savans aient ignorés ?

L'art de graver ses pensées sur la pierre, sur le bois, &c. étoit alors la seule maniere d'écrire. . . . . . Est-ce donc qu'on ignoroit ou qu'on négligeoit l'art de les peindre ? Quoi ! on avoit inventé, pour graver ses pensées, des instrumens de cuivre ou d'acier, quoique *pour forger le fer ou pour y suppléer, il fallut, selon vous* (1), *tant de hazards heureux ; tant d'industrie, tant de siécles, qu'on a peine à concevoir comment les hommes ont pu en venir à bout ;* & on n'avoit pas trouvé pour les peindre, les couleurs que la nature nous met par-tout sous les mains ! *Il reste, dites-vous, des momies Egyptiennes de quatre mille ans* (2). Vos Ecrivains sont-ils sûrs qu'aucune de celles, qu'on trouve ceintes de bandes de toile

(1) *Selon vous.* Voyez Phil. de l'Hist. art. CALDÉENS. Et le savant Auteur croit qu'on a gravé l'écriture sur la pierre & sur les métaux, avant de la crayonner & de la peindre ! & c'est sur ce principe qu'il établit qu'il étoit impossible d'écrire le Pentateuque ! *Edit.*

(2) *Quatre mille ans.* Voyez ibid. art. des MONUMENS Egyptiens. *Edit.*

chargées d'hieroglyphes peints, n'eſt de ces temps-là ?

Vous dites qu'un enfant, & l'enfant le moins induſtrieux, ne pouvant ſe faire entendre, imaginera de deſſiner avec un charbon l'objet qu'il deſire ; que de là à trouver des couleurs plus ſtables, il n'y a qu'un pas (1). Et ce pas, les Caldéens ne l'auront pas fait ! Ce peuple, ſelon vous, ſi ancien & ſi éclairé (2),

---

(1) *Il n'y a qu'un pas.* Voyez Phil. de l'Hiſt. article de la LANGUE des Egyptiens & de leurs ſymboles. *Edit.*

(2) *Si ancien & ſi éclairé.* Dans la Phil. de l'Hiſt. art. CALDÉENS, M. de Voltaire s'attache à prouver, que ce peuple étoit d'une antiquité qui remonte au-delà du déluge : peu s'en faut qu'il n'adopte le calcul des 470,000 ans qu'ils ſe donnoient. Mais n'eſt-il pas clair, que plus il recule l'origine des Caldéens & l'antiquité des peuples voiſins, moins il eſt probable que ces anciens peuples n'euſſent pas encore inventé de peindre l'écriture du temps de Moyſe ?

L'illuſtre Auteur, pour donner une haute idée des connoiſſances & de l'ancienneté des Chinois, dit dans le même Ouvrage, que *les Chinois écrivoient ſur des tablettes de bambou, quand les Caldéens n'écrivoient encore que ſur la brique.* S'imagine-t-il donc que les Caldéens ſachant écrire ſur la brique, n'écrivoient jamais ſur autre choſe, ou qu'il ſoit plus facile d'écrire ſur la brique, que ſur des tablettes de bambou avec la pointe d'un os ou de quelque bois dur ? *Edit.*

qui calculoit les éclipſes dès le temps du déluge, n'avoit pu imaginer, depuis ce temps-là juſqu'à Moyſe, ce que les Chinois, les Mexicains ont trouvé dès les premiers temps de leur Empire, ce que les Sauvages de l'Amérique ont connu ; & ce qui viendroit à l'eſprit *de l'enfant le moins induſtrieux*.

Suppoſé même qu'on ne ſût point encore employer les couleurs pour écrire, ou qu'on n'en fît point uſage, ſur quelle autorité ſe fondent ces Critiques, pour reſtreindre à la pierre, au bois & aux métaux les matieres ſur leſquelles on gravoit l'écriture ? D'où ſavent-ils que dans l'Egypte on ne la gravoit pas ſur l'écorce de certains arbres, ſur les feuilles du palmier, &c. comme on l'a pratiqué longtemps aux Indes & à la Chine ?

Mais c'eſt trop peu de dire, que leur principe eſt incertain, j'ajoute que le contraire n'eſt pas douteux ; & ce n'eſt pas moi, c'eſt le ſavant Comte de Caylus qui va vous l'apprendre.

» Il n'eſt pas douteux, dit-il (1), que » l'écriture une fois trouvée, n'ait été » employée ſur tout ce qui pouvoit la

(1) *Dit-il*, &c. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

» recevoir «,

» recevoir «. Ce n'étoit donc pas ſeulement *ſur la pierre, ſur les métaux & ſur le bois*, qu'on écrivoit dès les premiers temps; c'étoit *ſur tout ce qui pouvoit recevoir l'écriture.* Voilà ce que dicte la raiſon éclairée par la connoiſſance des arts, & ce qu'aucun homme de bon ſens ne niera, ſi quelqu'intérêt ſecret ne le porte à ſoutenir le contraire.

» Les matieres, ajoute l'illuſtre Aca-» démicien, ont varié ſelon les temps & » ſelon les pays. On peut dire cependant, » qu'on aura préféré pour une choſe ſi » néceſſaire, ce qu'il y avoit de plus » commun & de plus facile à tranſpor-» ter «. Tous les peuples l'auront préféré ſans doute. Mais par un travers d'eſprit inconcevable dans toute autre nation, les Egyptiens & les Caldéens, préciſément du temps de Moyſe, auront fait tout le contraire. Ces peuples ſages auront choiſi de préférence des matieres ſi rares, ſi dures, & de ſi difficile tranſport, que l'on ne conçoit pas qu'on ait pu y écrire un ouvrage d'une médiocre étendue!

Que dis-je! Quand votre principe ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux; quand il ſeroit inconteſtable que, *du temps de Moyſe, graver ſes penſées ſur la pierre*

polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, étoit la ſeule maniere d'écrire, s'en ſuivroit-il qu'il n'a pu écrire le Pentateuque? Nous convenons qu'il eût été difficile de le graver ſur la pierre polie ou ſur la brique cuite. Mais quelle impoſſibilité métaphyſique, phyſique ou morale y avoit-il qu'il le gravât ſur la brique molle; ou ſi la brique lui paroiſſoit peu commode, ſur le plomb, & au défaut du plomb, ſur le bois?

Ainſi conſéquence mal déduite; principe non-ſeulement douteux, mais faux: eſt-ce là, Monſieur, une maniere de raiſonner fort concluante? eſt-ce bien ainſi que raiſonnoient les *Aben-Ezra*, les *le Clerc* & les *Newton?*

§. II.

Si les caracteres qu'on employoit du temps de Moyſe, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Du temps de Moyſe, diſent encore ces ſavans Critiques, *on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Or en employant ces caracteres, on ne pouvoit écrire que la ſubſtance des choſes, que l'on vouloit tranſmettre à la poſtérité, & non pas des hiſtoires ſuivies & détaillées.*

Mais d'abord, eſt-il bien certain, que lu temps de Moyſe on n'écrivoit qu'en iiéroglyphes? La ſingularité d'une opiiion n'eſt pas un titre, qui diſpenſe d'en pporter des preuves: où ſont celles de os Ecrivains?

Nous en avons au contraire, &, ce emble, d'aſſez bonnes, que dès-lors les caracteres alphabétiques étoient connus. Celles ſont entr'autres la nouveauté de otre ſentiment & l'ancienneté du nôtre, orte de poſſeſſion qui ne doit pas céder des conjectures vagues & à des aſſerions dénuées de preuves; l'improbabiité, ſur-tout dans votre ſyſtême, que Moyſe qui, de votre aveu, écrivit du noins *ſes principales loix* & les événenens les plus intéreſſans de l'hiſtoire de on peuple, l'ait fait en caracteres hiéroglyphiques, compoſés pour la plupart de igures d'hommes & d'animaux, lui qui, elon vous, défendoit *d'en ſculpter aucune* (1), & qui, ſelon d'autres Savans,

(1) *Défendoit d'en ſculpter aucune.* Voyez Phil. de l'Hiſtoire.

M. de Voltaire va encore plus loin dans un utre endroit: il aſſure en termes exprès, *qu'il toit défendu par le ſecond article de la loi des Hébreux d'écrire en hiéroglyphes.* Il faut donc, ou que Moyſe n'ait point écrit même ſes prin-

ne pouvoit ignorer que l'abus de ces caracteres avoit été une des sources de l'idolâtrie Egyptienne ; enfin le peu de vraisemblance qu'il y a, qu'à ces caracteres employés par le Législateur, & consacrés par Dieu même, on en eût substitué d'autres si différens, sans qu'il fut resté, dans nos écritures ni dans notre tradition, la plus légere trace d'un changement si remarquable.

A ces preuves, qui nous sont particulieres, joignez le témoignage de l'Histoire même profane. Elle nous apprend, que presque tous les peuples ont regardé l'invention des lettres comme de la plus haute antiquité ; que les Assyriens, les Caldéens les croyoient aussi anciennes que leur Empire ; que les Egyptiens prétendoient que leur Thot ou quelqu'un de ses enfans en avoit été l'inventeur, *eux*, dit le célebre Warburton (1), *qui*

---

cipales loix, ce qui est contraire non-seulement à tous les témoignages de l'antiquité tant sacrée que profane, mais aux aveux mêmes de M. de Voltaire ; ou qu'il les ait écrites en lettres alphabétiques, ce qui contredit formellement l'opinion des Savans cités dans la Note. *Edit.*

(1) *Warburton*, &c. Ce Savant prétend que les hiéroglyphes Egyptiens ne devinrent sacrés qu'après l'invention des lettres, & qu'ils étoient sacrés dès le temps de Josephe. *Edit.*

n'attribuoient à leurs Dieux l'invention d'aucune chose, dont l'origine leur fût connue; que ce peuple, dans toutes les ſciences duquel Moyſe fut inſtruit, avoit un alphabet politique & un ſacerdotal, dès le temps de ſes anciens Rois; que Cecrops & Cadmus, qu'on croit, l'un antérieur au Légiſlateur Juif, l'autre ſon contemporain, porterent dès-lors la connoiſſance des caracteres alphabétiques dans la Grece, &c.

Toutes ces traditions ſur l'ancienneté des lettres, traditions ſi anciennes elles-mêmes, ſi répandues, qui s'accordent ſi bien avec nos ſaints livres, avoient ſans doute quelque fondement, & méritent quelque créance, ſinon dans les détails, au moins pour le fonds. L'incertitude même & la variété des opinions ſur cette découverte, & la difficulté, ou plutôt l'impoſſibilité, malgré toutes les recherches des Savans, d'en aſſigner l'époque, annoncent qu'elle remonte inconteſtablement à des temps très-reculés. Ces raiſons, Monſieur, ne ſont-elles point aſſez plauſibles, ſur-tout contre une aſſertion deſtituée de preuves?

Il n'eſt donc pas certain, que du temps de Moyſe on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Nous allons voir qu'il ne l'eſt pas

davantage, qu'en employant ces caracteres il n'auroit pu écrire le Pentateuque.

Commençons par obſerver, que les caracteres de l'écriture repréſentative & hiéroglyphique éprouverent ſucceſſivement divers changemens. D'abord on peignit groſſiérement les objets tels qu'on les voyoit dans la nature, & ce fut là probablement la premiere écriture des anciens peuples Egyptiens, Caldéens, Chinois, &c. c'eſt même encore aujourd'hui celle de quelques nations de l'Amérique. Dans la ſuite on ne peignit plus ces objets en entier, on ſe contenta de tracer le contour de quelques-unes de leurs principales parties. Enfin on ſe borna aux lignes les plus néceſſaires, pour les déſigner. Telle eſt encore l'écriture des Chinois, ſelon quelques Savans; & telle paroît avoir été celle de la plupart des peuples anciens, juſqu'à ce que, par un heureux effort de génie, on eût imaginé de deſſiner, non plus les objets, mais les ſignes des penſées; c'eſt-à-dire, les mots qui nous les rappellent.

Suppoſons maintenant, ce que vos Critiques n'ont point prouvé, que Moyſe n'ait effectivement connu que les caracteres hiéroglyphiques de la premiere eſpece, lui étoit-il impoſſible, en les em-

ployant, d'écrire une hiſtoire telle que celle du Pentateuque ; hiſtoire abrégée & bornée au néceſſaire ? Les Mexicains ne connoiſſoient que la premiere écriture repréſentative : ils avoient pourtant leur Hiſtoire (1), depuis leur entrée dans le pays, juſqu'au temps où les Européens vinrent en faire la conquête ; & cette Hiſtoire renfermoit leurs loix, les réglemens de leur police, les détails de leur gouvernement, &c. Pourquoi le Légiſlateur des Hébreux n'auroit-il pu en écrire une ſemblable avec les mêmes caracteres ?

Que s'il n'étoit pas impoſſible d'avoir des Hiſtoires ſuivies & d'un certain détail, avec la premiere écriture repréſentative, à plus forte raiſon ne l'étoit-il pas dans la ſeconde, & moins encore dans la troiſieme ; c'eſt-à-dire, dans l'hiéroglyphique courant. Les Chinois n'ont-ils pas des Hiſtoires ſuivies & détaillées ? Leur écriture n'eſt pourtant, comme

---

(1) *Ils avoient pourtant leur Hiſtoire*, &c. On conſerve encore des fragmens de ces Hiſtoires. Mais la plupart de ces précieux monumens furent détruits par les Conquérans Eſpagnols, qui les prenoient pour des livres de magie. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

nous venons de le dire, que cette troiſieme maniere hiéroglyphique, ou du moins elle en approche beaucoup (1). Or quelles preuves ont vos Critiques, que Moyſe n'a pas connu la ſeconde, ou même la troiſieme maniere d'écrire en hiéroglyphes ?

Donc, même en ſuppoſant que du temps de Moyſe on ne connoiſſoit point encore les caracteres alphabétiques, il ne lui auroit pas été impoſſible d'écrire le Pentateuque.

En un mot, Monſieur, de quelque caractere & de quelque matiere qu'on ſe ſervît alors pour écrire, de votre aveu (2), *chacun des peuples de la Paleſtine avoit déja ſon Hiſtoire, lorſque les Juifs entrerent dans le pays.* Pourquoi donc Moyſe n'auroit-il pu écrire la ſienne en *quarante ans ?*

---

(1) *En approche beaucoup.* Voy. ibid. un ſavant Mémoire de M. de Guignes, ſur l'écriture Chinoiſe. *Id.*

(2) *De votre aveu.* Voy. *Défenſe de mon Oncle.* Aut.

§. III.

Si l'état, où les Iſraélites ſe trouvoient dans le déſert, pouvoit empêcher Moyſe d'écrire le Pentateuque.

Le voici, diſent vos grands Critiques; c'eſt qu'il étoit impoſſible *de graver de gros livres dans un déſert, où tout manquoit*, &c.

Oui, *de gros livres*, de ces livres de douze ou quinze volumes *in-folio* qu'on voit dans vos bibliothéques, l'Encyclopédie, par exemple, ou tel autre ouvrage de cette étendue. Mais en comparaiſon, Monſieur, le Pentateuque eſt *un petit livre.*

Que dis-je, le Pentateuque ? Il en faut peut-être retrancher d'abord toute la Geneſe : car vous n'êtes pas sûr, que Moyſe ne l'avoit pas écrite avant de ſortir de l'Egypte. Au moins n'y faut-il pas comprendre le Deuteronome, qui ne fut point écrit dans le déſert.

Vous dites quelque part (1), que Joſué

---

(1) *Vous dites quelque part*, &c. On ne raiſonne ici que d'après les aveux de M. de Voltaire ; car au fond il eſt probable, que par *les paroles de la Loi*, que Joſué fit graver ſur

le fit graver ſur la pierre. Or le Deuteronome eſt bien la cinquieme partie du Pentateuque. Pourquoi Moyſe n'auroit-il pu faire graver le reſte de même ? Il ne s'agiſſoit que d'y mettre quatre fois plus de temps.

Mais, diront vos Ecrivains, c'eſt préciſément l'embarras. *Comment trouver ce temps dans un déſert où l'on changeoit ſi ſouvent de demeure ?* Pas ſi ſouvent, Monſieur : on connoît à peu-près ces changemens ; il s'en faut bien qu'ils aient été auſſi fréquens, que vous paroiſſez le croire. La route des Iſraëlites eſt marquée dans les livres de Moyſe : donnons-leur, ſi vous voulez, dix ans pour la faire, c'eſt beaucoup, & trop aſſurément (1) ; il reſtera pourtant encore trente ans de ſéjour. Croyez-vous qu'en trente ans ils n'auroient pu graver, même ſur la pierre,

---

la pierre, il faut entendre non le Deuteronome en entier, mais ſeulement les deux chapitres des bénédictions & des malédictions ; ou même les dix Commandemens. *Quelque part.* Voy. *Lettre d'un Quaker.* Aut.

(1) *Trop aſſurément.* Les différentes marches des Iſraélites dans le déſert, ne donnent gueres qu'un total de quatre cent cinquante lieues, qu'ils purent faire, ſans doute, en moins de dix ans, ſans aller fort vîte. *Aut.*

trois ou quatre livres aussi courts que ceux de la loi ?

Mais *comment trouver tant de Graveurs dans un désert, où l'on n'avoit personne qui pût fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain ?*

Tant de Graveurs, Monsieur ! En falloit-il donc tant ? Et n'étoit-ce pas assez d'une douzaine pour graver en trente ans, même *sur la pierre* & en hiéroglyphes, trois ou quatre livres du Pentateuque ? Que s'ils ne furent gravés que *sur le bois*, comme vos Ecrivains conviennent qu'ils purent l'être, & en caracteres alphabétiques, comme il y a toute apparence, jugez combien il aura fallu moins de temps & de Graveurs.

Dans un désert où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain (1). Mais

---

(1) *Faire du pain.* Admirez la justesse de ce raisonnement. « Les Israélites dans le désert, » faute de pain, vivoient de manne ; donc ils » avoient perdu l'art de la boulangerie. Ils » manquoient de cuirs & d'étoffes ; donc ils » n'avoient ni Cordonniers, ni Tailleurs ; donc » ils avoient perdu leurs Graveurs & l'art de la

pourquoi n'en pouvoit-on pas faire? Etoit-ce parce qu'on avoit perdu l'art de la Boulangerie, & qu'on n'avoit point de Boulangers? Point du tout: c'eſt qu'on n'avoit point de farine. Il en eſt de même des autres arts, dont vous parlez. Ce n'étoit ni de Cordonniers ni de Tailleurs, mais de cuirs & d'étoffes qu'on manquoit, ſuppoſé pourtant qu'on en manquât. Les matieres avoient été employées: mais les arts & les Ouvriers reſtoient. Pourquoi ne ſeroit-il donc plus reſté de Graveurs, Artiſtes ſi néceſſaires, ſur-tout dans votre hypothèſe. Il y a d'autant moins lieu de le croire, qu'on ne manquoit apparemment ni de bois ni de pierres pour graver, quoiqu'on pût manquer d'étoffes pour faire des habits, & de cuirs *pour raccommoder les ſandales.*

» gravure; donc Moyſe n'eſt pas l'Auteur du » Pentateuque. » N'eſt-ce pas là raiſonner très-philoſophiquement! Si je diſois, les Hébreux qui n'avoient pas de Boulangers dans le déſert, n'avoient probablement pas non plus de Cuiſiniers: donc quand il tomba des cailles dans leur camp, elles y tomberent toutes roties, ou ils les mangerent toutes crues; donc ils ont fait cuire Agag, & mangé de la chair humaine: ce ſeroit une foible imitation de cette rare Dialectique. *Aut.*

D'ailleurs, ſi Moyſe n'avoit plus de Graveurs, comment Joſué fit-il pour en trouver ? Croyez-vous qu'il en ait fait venir des Royaumes d'Og & de Sehon, ou qu'il ait envoyé les Iſraëlites apprendre à graver dans les villes d'Haï & de Jéricho ?

Remarquons enfin que la loi, ou du moins la plus grande partie de la loi fut écrite près du mont Sinaï, où Dieu la donnant à Moyſe par partie, lui recommandoit à chaque fois d'aller écrire ce qu'il venoit de lui ordonner. Or les Iſraëlites arriverent au mont Sinaï quarante-huit jours après leur ſortie de l'Egypte. Eſt-il probable qu'ils aient perdu en ſi peu de temps, tous leurs Graveurs ? Et par quelle raiſon faites-vous tomber de préférence, la mortalité ſur ces Artiſtes ? Quoi ! il n'en ſera pas reſté du moins un ou deux, qui pendant le ſéjour du peuple Hébreu au pied de cette montagne, auroient pu former des Eleves ? Non; Maîtres & Eleves, il faut que tout meure. Oh ! Monſieur, avouez qu'il eſt dur d'être obligé de tuer tant de gens, pour ſe tirer d'embarras. Croyez-moi, laiſſons-les vivre; & convenons, que les Iſraëlites, dans le déſert, n'avoient perdu ni tous les arts, ni tous les Artiſtes; cela

eſt beaucoup plus naturel & plus dans l'ordre commun des choſes.

Moyſe ne manqua donc pas de Graveurs de caracteres dans le déſert ; il n'y manqua ni de pierres, ni de bois, ni de temps pour graver. Donc même dans les fauſſes hypothèſes de vos Ecrivains, le ſéjour des Hébreux dans le déſert, n'étoit point un obſtacle qui pût l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Ainſi, Monſieur, aucune des raiſons alléguées par vos Critiques ne prouve l'impoſſibilité, qu'ils prétendoient démontrer. Cette impoſſibilité eſt une chimere, leurs principes de fauſſes ſuppoſitions, & leurs raiſonnemens de purs paralogiſmes.

Qu'on trouve de pareils raiſonnemens dans Collins (1), dans Tindal, on n'en eſt point ſurpris : le caractere de ces Ecrivains eſt connu. Mais, qu'un homme tel que vous, Monſieur, n'ait pas dédaigné de les tranſcrire, que vous vous ſoyez

---

(1) *Dans Collins, dans Tindal*, &c. Nous ne les attribuons à ces Critiques, que ſur l'autorité de M. de Voltaire, qui ſe trompe quelquefois. Il ſe pourroit bien qu'il les eût empruntées de quelques autres Ecrivains moins inſtruits encore, & moins de bonne foi. *Aut.*

abaiſſé à coudre ces vils lambeaux à votre texte, que vous les préſentiez de ſang froid à vos Lecteurs comme des obſervations utiles, voilà ce que nous aurons toujours de la peine à comprendre.

Nous prenons à votre gloire, Monſieur, le plus vif intérêt : nous ne croyons pas que les raiſonnemens que nous venons de réfuter, ſoit que vous en ſoyez l'Auteur, ou ſeulement le Copiſte, puiſſent jamais en rehauſſer l'éclat. Il nous ſemble qu'il ſeroit à propos de les retrancher de votre nouvelle Edition.

Nous ſommes avec reſpect, &c.



LETTRE IV.

Où l'on recherche, quels peuvent être les ſentimens particuliers de l'illuſtre Auteur ſur les caracteres & les matieres, qu'on employoit pour écrire du temps de Moyſe. Variations & contradictions du docte Ecrivain ſur ces deux objets.

» Tel eſt l'homme en effet, il va du blanc au noir,
» Et condamne au matin ſes ſentimens du ſoir.

L'ART avec lequel votre Note eſt écrite, Monſieur, & le ton d'intérêt qu'on y remarque, nous avoient fait croire qu'aucun des ſentimens, que vous y expoſez & que vous attribuez aux plus ſavans Critiques, ne vous étoit indifférent. Nous nous étions perſuadés ſur-tout, que vous adoptiez leurs idées ſur les caracteres & les matieres, dont on faiſoit uſage pour écrire du temps de notre Légiſlateur. Mais comme notre Lettre finiſſoit, on nous a remis cinq ou ſix nouvelles brochures, dans leſquelles vous parlez encore des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du

temps de Moyſe. Nous les avons lues auſſitôt, & nous les avons comparées entr'elles & avec vos autres ouvrages, dans l'eſpérance d'y trouver de nouvelles lumieres, ou d'y apprendre du moins quels peuvent être vos ſentimens particuliers ſur ces deux objets.

Nous ſommes-nous trompés, Monſieur? Tout ce qui nous a paru réſulter de cette comparaiſon, c'eſt que vous n'avez là-deſſus, comme ſur bien d'autres choſes, ni principes fixes, ni ſentiment arrêté; & que d'accord avec vos Ecrivains dans quelques endroits, vous les contredites dans d'autres, & vous vous contredites vous-même de la maniere la plus formelle, paſſant ſans ceſſe d'une opinion à l'autre, ſelon que le caprice ou le préjugé du moment vous emporte (1). C'eſt ce que nous allons vous faire voir dans cette Lettre.

---

(1) *Vous emporte.* N'eſt-ce pas plutôt ſelon le beſoin? Il paroît en effet, que M. de Voltaire, indifférent au fond ſur toutes les opinions, change de principes comme les Corſaires changent de pavillon, ſelon l'ennemi auquel ils veulent échapper ou qu'ils veulent ſurprendre. Cette manœuvre peut être utile; mais eſt-elle ſavante? Eſt-ce là *chercher la vérité & non la diſpute?* Edit.

§. I.

Ses contradictions au sujet des caracteres qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse.

On a vu plus haut, que vous faites dire à vos Ecrivains dans votre *Note*, que *du temps de Moyse on ne connoissoit point l'écriture alphabétique ; qu'on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes ; que les Caldéens, les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement.* Vous dites vous-même dans votre Philosophie de l'Histoire, que les Caldéens instruits, selon vous, avant les Phéniciens & les Egyptiens, *graverent long-temps leurs observations & leurs loix en hiéroglyphes, & qu'ils ne connurent les caracteres alphabétiques que très-tard.*

Et voici ce qu'on lit dans votre Diatribe de M. l'Abbé Bazin sur Sanchoniaton.

» Sanchoniaton vivoit à-peu-près dans » le temps, où nous plaçons les dernieres » années de Moyse. Cet Auteur Phé- » nicien avoue en propres termes, qu'il » a tiré une partie de son Histoire des » Ecrits de Thot, qui florissoit 800 ans » avant lui. Cet aveu, auquel on ne fait

» pas aſſez d'attention, eſt un des plus » curieux témoignages que l'antiquité » nous ait tranſmis. Il prouve, qu'il y » avoit déja 800 ans qu'on avoit des li- » vres écrits avec le ſecours de l'alpha- » bet (1); que les nations pouvoient s'en- » tendre les unes les autres par ce ſe- » cours, & traduire réciproquement » leurs ouvrages. Les Caldéens, les » Syriens, les Phéniciens, les Egyptiens, » les Indiens, les Perſans devoient né- » ceſſairement avoir commerce enſemble, » & l'écriture alphabétique devoit faci- » liter ce commerce «.

Quoi! Monſieur, *du temps de Moyſe on ne connoiſſoit point les lettres alphabétiques; on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes; les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement:* & le Phénicien Sanchoniaton, contemporain de Moyſe, s'il ne lui étoit pas antérieur, écrivoit en lettres

---

(1) *Avec le ſecours de l'alphabet.* L'aveu de Sanchoniaton ne prouve point du tout ce que M. de Voltaire en conclut. Pour que Sanchoniaton ait tiré une partie de ſon hiſtoire des livres de Thot, il n'étoit pas néceſſaire que ces livres fuſſent écrits en caractères alphabétiques. Sanchoniaton pouvoit entendre l'écriture hiéroglyphique, ou ſe la faire expliquer par les Prêtres d'Egypte. *Edit.*

alphabétiques ! 800 ans avant lui on avoit en Egypte des livres écrits avec le ſecours de l'alphabet ! & dès-lors les nations pouvoient s'entendre & commercer entr'elles par ce ſecours ? Y a-t-il contradiction plus formelle ?

Mais en voici qui ne le ſont pas moins. Vous dites dans votre Philoſophie de l'Hiſtoire, (art. Phéniciens) que *tout ce qui nous reſte de monumens antiques nous avertit que Sanchoniaton vivoit à-peu-près du temps de Moyſe* : & vous ajoutez un peu plus bas, que *ſon livre*, écrit, s'il faut vous en croire, en lettres alphabétiques, *eſt d'une antiquité* prodigieuſe. Voilà donc ces caracteres alphabétiques dont l'invention, ſelon vous, fut *très-tardive*, même chez les peuples les plus anciennement inſtruits; les voilà, dis-je, d'une *prodigieuſe antiquité* : & le Légiſlateur, *aſſez récent de la nation Juive*, ſelon vous, *très-récente* étoit, ſelon vous, *contemporain d'un Auteur prodigieuſement ancien.* Sont-ce là, Monſieur, des aſſertions, qu'on puiſſe aiſément concilier entr'elles ?

§. II.

Qu'il contredit encore ses Ecrivains, & qu'il se contredit lui même au sujet des matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de Moyse.

Vous ne vous accordez pas mieux avec vos Ecrivains & avec vous-même, en parlant des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Législateur Juif. Vous assurez dans votre Philosophie de l'Histoire, qu'*avant les hiéroglyphes on peignoit grossiérement ce qu'on vouloit faire entendre.* On savoit donc faire usage des couleurs; on s'en servoit; &, selon vos Ecrivains, du temps de Moyse, c'est-à-dire, selon eux, dans le temps des hiéroglyphes, on ne s'en servoit pas: graver ses pensées sur la pierre, sur le plomb & sur le bois, étoit la *seule maniere d'écrire.*

Ce n'est pas tout, selon vos Critiques on écrivoit sur la *pierre*, *sur la brique*, *sur les métaux & sur le bois.* Vous dites de même, (Philosophie de l'Histoire), que les Caldéens gravoient leurs observations *sur la brique*, & que les Egyptiens gravoient l'écriture *sur le marbre & sur le bois.* Ainsi, à vous en croire,

& à en croire vos Critiques, la pierre n'étoit pas la *ſeule matiere ſur laquelle on écrivoit alors.*

Mais, à vous en croire, dans vos Lettres d'un Quaker à l'Evêque Georges & ailleurs, *on n'écrivoit alors que ſur la pierre.* Aſſurément (1) ces contradictions ſont palpables.

§. III.

Réflexions ſur l'opinion du Quaker; qu'elle eſt abſurde.

Arrêtons-nous, Monſieur, un moment ſur cette ſinguliere prétention du Quaker, interprête de vos ſentimens.

» *Tu ne devrois pas ignorer*, dit-il à » l'Evêque (2) avec le ton le plus dog-

(1) *Ces contradictions ſont palpables.* Qu'importe? ſi les contradictions déplaiſent à quelques Lecteurs, elles ſont très-utiles à quelques Ecrivains. Ils en retirent au moins cet avantage, qu'il faut qu'ils aient raiſon, ſoit quand ils nient, ſoit quand ils affirment. *Aut.*

(2) *A l'Evêque*, &c. Nous ne connoiſſons ce Prélat que par ſes écrits; mais nous croyons que le Quaker, malgré tout le faſtueux étalage de ſon érudition Angloiſe, pourroit aller à ſon école ſur plus d'une matiere, & prendre de ſes leçons avec quelque profit. *Edit.*

» matique, *qu'on n'écrivoit alors que ſur* » *la pierre* (1).

Tu ne devrois pas ignorer ! On peut l'ignorer aſſurément ſans manquer à aucun *devoir.* Une opinion abſurde n'eſt pas une connoiſſance qu'on ſoit dans l'obligation d'acquérir.

On n'écrivoit que ſur la pierre ! J'aimerois autant dire qu'on ne tailloit que le granite, & qu'on ne bâtiſſoit que des pyramides. Les arts commencent-ils par ce qu'ils ont de plus difficile ? Eſt-ce là, Monſieur, leur marche ordinaire ?

Mais écoutons le Primitif, & voyons quelles ſont ſes preuves. *On n'écrivoit*, dit-il, *que ſur la pierre*, *puiſqu'il eſt dit*

(1) *Que ſur la pierre.* M. de Voltaire aſſure de même dans un autre endroit (défenſe de mon oncle) que *le Vedam*, ſelon lui, *l'un des trois plus anciens livres du monde*, *étoit écrit ſur la pierre*, *& en caracteres hiérogly-phiques.* On doit apparemment en dire autant du livre de Job, *que pluſieurs Savans*, dit-il, *ont cru*, *avec raiſon*, *antérieur à Moyſe de ſept générations.* Mais, outre que des livres *écrits ſur la pierre* ſeront toujours des choſes un peu difficiles à perſuader & à croire, n'y a-t-il pas quelque inconſéquence à admettre des livres *écrits ſur la pierre*, & à nier que Moyſe ait pu, en plus de trente ans, faire écrire le Pentateuque *ſur la pierre ?* Aut.

dans Josué, qu'il écrivit sur des pierres le Deuteronome. Fort bien : si l'on disoit : » Le traité fait il y a quelques an-» nées, entre les Russes & les Chinois, » sur les frontieres des deux Empires, y » fut écrit sur la pierre ; donc il y a » quelques années, les Russes n'écri-» voient que sur la pierre, & les Chinois » n'avoient ni encre ni papier « : trouveriez-vous, Monsieur, ce raisonnement fort juste ? C'est pourtant ainsi que votre Quaker raisonne : il conclut brusquement du particulier au général ; conclusion de Poëte ou de Trembleur (1).

De ce que l'Ecriture remarque que le Décalogue &, selon lui, le *Deuteronome*, furent écrits sur la pierre, il infere qu'on n'écrivoit que sur la pierre. Il auroit dû, en inférer précisément tout le contraire. En effet, l'Ecriture auroit-elle observé que le Décalogue & le *Deuteronome*, ou plutôt une partie du Deuteronome, furent écrits sur la pierre, si l'on n'écrivoit pas autrement ? Et pourquoi étant si souvent question d'écrire

(1) *De Poëte ou de Trembleur.* Il y a des Poëtes qui raisonnent juste, & des Trembleurs pleins de sens, matieres de Religion mises à part. *Edit.*

dans le Pentateuque, n'eſt-il parlé d'écrire ſur la pierre que dans ces deux occaſions ? Enfin quand Joſué fit écrire, ſelon le Quaker, le *Deuteronome* ſur la pierre par ſes Graveurs, il faut dire qu'il eut la patience de le leur dicter de vive voix, ce qui n'eſt pas croyable, ou qu'il le leur donna écrit ſur une autre matiere, autrement c'eût été un double emploi (1). Donc on n'écrivoit pas ſeulement ſur la pierre.

Si du temps de Moyſe *on n'écrivoit que ſur la pierre*, la ville de Cariat-Sepher (dont, par parenthèſe, il vous plaît de faire un pays) devoit être un beau magaſin de pierres, pour peu que les Cananéens écriviſſent ! car *c'étoit*, ſelon vous, *le dépôt de leurs archives à l'entrée des Hébreux dans la Paleſtine.* Et les livres de compte des Négocians de Tyr, qui ſans doute écrivoient beaucoup (2), étoient de gros tas de pierres;

(1) *Double emploi.* Il eſt clair, que les Ouvriers devoient avoir ſous les yeux des modeles de ce qu'on vouloit qu'ils gravaſſent, ſur-tout s'il s'agiſſoit de graver des livres ou quelque ouvrage d'une certaine étendue ; & il n'eſt pas moins clair que ces modeles n'étoient pas gravés ſur la pierre. *Edit.*

(2) *Ecrivoient beaucoup.* En effet, dit très-

& les feuillets du livre de Sanchoniaton étoient autant de pierres polies; & quand les Rois d'Egypte remettoient à leurs Couriers ces lettres d'Etat, qui donnerent naiſſance au caractere épiſtolique, c'étoit de pierres qu'ils les chargeoient; & c'étoit des pierres que les Prêtres Egyptiens portoient, lorſqu'ils promenoient en proceſſion dans leurs villes les livres nombreux de leur Thot! Votre Quaker dévore toutes ces abſurdités. En vérité, Monſieur, y penſe-t-il, ou ſe joue-t-il de la ſimplicité de ſes Lecteurs?

Il eſt vrai pourtant qu'on écrivoit alors ſur la pierre: mais qu'y écrivoit-on? C'étoit, dit le ſavant Comte de Caylus,

---

bien M. de Voltaire (*défenſe de mon oncle*) « ſi l'on cultivoit alors les ſciences dans la » petite ville de Dabir, combien devoient-» elles être en honneur dans Sidon & dans » Tyr, qui étoient appellés le pays des livres, » le pays des archives? » *Aut.*

Nous ſavions que la ville de *Dabir* s'appelloit *la ville des livres*, *la ville des archives*: mais nous ignorions qu'on eut donné aux villes de Tyr & de Sidon le nom de *pays des livres*, *pays des archives*. C'eſt une anecdote que ce ſavant Critique veut bien nous apprendre: nous lui en faiſons nos ſinceres remercimens; nous ſouhaiterions ſeulement, qu'il eût daigné nous dire d'où il l'a tirée. *Edit.*

les monumens publics. Deſtinés à réſiſter aux injures de l'air & à la durée des temps, ils étoient gravés alors, comme aujourd'hui, ſur la pierre & ſur l'airain. Mais tout le reſte, *on l'écrivoit alors, comme aujourd'hui, ſur tout ce qui peut recevoir l'écriture.*

Vous trouverez peut-être, que nous nous ſommes trop appéſantis ſur une opinion, dont l'abſurdité ſaute aux yeux. Nous aurions ſupprimé tout ce que nous venons d'en dire, ſi nous ne l'euſſions trouvée que dans la *Lettre d'un Quaker.* Mais on en voit des traces juſques dans un de vos plus ſérieux Ecrits (1), où vous faites dire à d'illuſtres Savans, que *les Hiſtoires & les Loix, de Moyſe & de Joſué, auroient été gravées ſur la pierre, ſi en effet elles avoient exiſté* (2). On la

(1) *Plus ſérieux Ecrits.* Voyez Phil. de l'Hiſt. art. MOYSE. *Aut.*

(2) *Si elles avoient exiſté.* C'eſt ainſi que M. de Voltaire, dans la Philoſophie de l'Hiſt. art. MOYSE, fait raiſonner *Aben-Ezra, Nunez, Maimonide, le docte le Clerc, Midleton, les Savans connus ſous le nom de Théologiens de Hollande, & même le grand Newton.* Mais ce raiſonnement n'eſt point d'eux : le Philoſophe auroit pu ſe diſpenſer de leur en faire les honneurs. Pourquoi faire dire à de grands hommes une ineptie ? *Aut.*

retrouve encore dans d'autres brochures; & elle vient de reparoître tout récemment dans un Ecrivain d'ailleurs instruit : tant l'erreur la plus invraisemblable, accréditée par un nom célebre, est prompte à se répandre ! C'est ce qui nous a décidé à en parler avec plus d'étendue que nous n'avions d'abord dessein de le faire.

On peut encore observer ici, comme dans la Note, qu'il distingue soigneusement *le docte le Clerc* d'avec *les Savans connus sous le nom de Théologiens de Hollande.* L'illustre Ecrivain oublie-t-il que *le Clerc* avec un, ou tout au plus deux de ses amis, furent les Auteurs du Livre intitulé : *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande?* ou bien, auroit-il voulu persuader à ses Lecteurs, que ces *Théologiens* formoient une compagnie nombreuse de Savans, dont *le Clerc* n'étoit pas, & qu'il faut par conséquent le compter à part? Ce seroit une maniere assez commode de multiplier les autorités, mais que tout le monde apparemment n'approuveroit pas.

Dolus an virtus, quis in hoste requirat? C'est, à ce qu'il paroît, la maxime de quelques Ecrivains modernes; mais si elle est quelquefois utile, elle n'est jamais honnête; & les avantages qu'elle peut procurer, ne sont pas de durée. *Edit.*

§. IV.

Sur le reproche d'inconſéquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile.

Revenons. Vous riez des inconſéquences, des contradictions du *pauvre Jean-Jacques*; & il faut avouer qu'elles ſont un peu fréquentes. Mais le *pauvre Jean-Jacques* n'auroit-il pas à ſon tour quelque droit de rire des vôtres; & ſi ce *petit bon homme* s'aviſoit de les relever, ne pourroit-il pas amuſer le Public à vos dépens (1)? Prenez-y garde, Monſieur, *Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus.*

Non, vous n'avez pas droit de reprocher des inconſéquences & des contradictions à perſonne, après toutes celles

(1) *A vos dépens.* Notre deſſein n'eſt pas ici de jetter la diviſion dans le camp ennemi: elle n'y eſt que trop, au grand ſcandale de la Philoſophie. Si pourtant le Citoyen de Geneve alloit par haſard ſe mettre à faire la revue de quelques-unes des brochures du ſavant Critique, ce ſeroit, ſans doute, un adverſaire plus redoutable, que de malheureux Juifs, qu'on croit pouvoir négliger ou fouler aux pieds ſans crainte. *Aut.*

qu'on vient de voir, & tant d'autres, qu'on remarque à tout inſtant dans vos ouvrages.

Ces contradictions ſans nombre, ces variations continuelles annoncent-elles un Ecrivain inſtruit des matieres qu'il traite ; un homme vrai, qui n'avance rien qu'après s'en être aſſuré ; un guide éclairé & de bonne foi, auquel on puiſſe s'abandonner ſans réſerve ? ou un eſprit ſuperficiel, qui, n'ayant rien approfondi, tourne à tous les vents de l'opinion ; qui, indifférent ſur le vrai comme ſur le faux, ne tient à rien qu'au deſir de ſe diſtinguer du reſte des hommes, en combattant des faits qu'ils réverent, & qui dans ce deſſein compile ſans choix les objections, non-ſeulement les plus abſurdes, mais les plus contradictoires ; comme s'il ſe faiſoit un jeu d'eſſayer juſqu'où peut aller la crédulité du public, & la confiance aveugle de ſes proſélytes en tout ce qu'il lui plaît d'avancer ? Voilà, Monſieur, les jugemens, que nous craignons pour vos Ecrits, & que nous ſouhaitons que vous préveniez, en y mettant, ſur les objets dont nous venons de parler & dont nous parlerons par la ſuite, plus de vérité & plus d'accord.

Nous ſommes, avec les ſentimens les plus ſinceres & les plus reſpectueux, &c.

LETTRE V.

Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Histoire de l'adoration du Veau d'or.

APRÈS avoir inutilement opposé au ſentiment commun des Juifs & des Chrétiens, qui croient Moyſe Auteur du Pentateuque, l'impoſſibilité où vous prétendez qu'il étoit de l'écrire, vous paſſez, Monſieur, de cette objection générale & extrinſeque, à des difficultés particulieres, que vous tirez du fonds même de l'Ouvrage. Vous vous attachez à quelques-uns des faits qui y ſont rapportés, & vous les repréſentez, d'après vos Ecrivains, comme faux, impoſſibles & abſurdes.

Ici, Monſieur, la queſtion change: elle devient tout autrement intéreſſante, & il eût été bon d'en avertir vos Lecteurs. Que Moyſe ait pu écrire le Pentateuque, ou qu'il ne l'ait pas pu, qu'il l'ait écrit tel que nous l'avons, ou que les Scribes publics & les Prophetes y aient fait quelques légeres additions, &c.

ce ne ſont là que des points de critique ſur leſquels chacun peut, au riſque de ſe tromper, embraſſer à ſon choix l'opinion qu'il juge la plus probable. Mais ſi pluſieurs des principaux faits racontés dans ces livres, ſont évidemment incroyables & faux, l'ouvrage n'eſt digne ni de Moyſe ni d'aucun Evrivain dirigé par l'eſprit de Dieu. Prouver cette fauſſeté, ce ſeroit détruire tout à la fois & l'autenticité & l'inſpiration de ces livres reſpectés pendant tant de ſiecles. Tel eſt apparemment le but que ſe propoſent vos Ecrivains, lorſque tournant les faits à leur maniere, & en altérant à leur gré les circonſtances, ils cherchent à leur donner un air d'invraiſemblance & d'abſurdité, qui puiſſe révolter les Lecteurs.

L'adoration du veau d'or eſt un de ceux qu'ils ont le plus vivement attaqués. Ce fait leur paroît impoſſible en lui-même, inconcevable dans ſes circonſtances, plein d'injuſtice & de barbarie dans ſes ſuites; d'où ils concluent, *que tout ce chapitre a été ajouté aux livres de Moyſe, ainſi que pluſieurs autres.*

Nous allons expoſer leurs difficultés & tâcher d'y répondre. Nous nous permettrons d'en changer l'ordre, mais nous n'en diſſimulerons aucune.

§. I.

S'il est impossible à la Chymie la plus savante de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler.

Si l'on en croit ces Ecrivains, *il est impossible de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler, & l'art de la plus savante Chymie* (1) *n'y suffit pas.*

---

(1) *La plus savante Chymie.* Dans le Dictionnaire Philosophique, art. MOYSE, on dit seulement que cette *opération étoit impossible à la Chymie ordinaire non encore inventée.* Nous ne savons pas précisément jusqu'où peut aller ce que l'Auteur juge à propos d'appeller *la Chymie ordinaire.* Mais nous savons que dès-lors les Egyptiens exploitoient des mines d'or & d'argent, qu'ils connoissoient la manipulation très-difficile de l'étain, qu'ils avoient l'art de purifier ces métaux, qu'ils embaumoient les corps avec des préparations chymiques, qui les ont conservés jusqu'à nos jours, &c. & qu'ainsi une Chymie, ou du moins des opérations chymiques *assez savantes*, étoient déja inventées.

Remarquons encore comme le *Dictionnaire* s'accorde avec la *Tolérance.* Dans l'un, ce n'est qu'à *la Chymie ordinaire ;* dans l'autre, c'est à *la Chymie la plus savante* que cette opération étoit *impossible.* Edit.

Sont-ils bien sûrs de ce qu'ils avancent? ou s'ils n'en ont point de certitude, comment décident-ils avec tant de hardieſſe?

Je ne citerai point ici nos Chymiſtes. Vous n'ignorez pas que les Hébreux ont depuis long-temps des connoiſſances en ce genre, & que plus d'une fois de grands Rois n'ont pas dédaigné de ſe ſervir des deſcendans d'Abraham, pour la fonte de leurs métaux. Non : c'eſt par vos Chrétiens mêmes que nous voulons confondre ces baptiſés incrédules.

Sthal étoit Chrétien, & un Chymiſte du premier ordre : il n'a pourtant pas raiſonné comme eux. Il n'a pas dit : Je ne ſais comment cette diſſolution peut s'opérer ; donc elle eſt impoſſible ; donc le Légiſlateur Juif nous a fait un conte abſurde, ou ce conte a été *ajouté à ſes livres, ainſi que pluſieurs autres.* Plus habile & moins préſomptueux, il a jugé qu'un Auteur ancien, & le plus ancien que nous connoiſſions, un Auteur regardé comme inſpiré depuis tant de ſiecles, & par tant de peuples, méritoit bien qu'on ne le condamnât point ſans quelque examen ; & qu'avant de prononcer, comme vos Critiques, d'un ton déciſif & tranchant, cette prétendue impoſſibilité, il convenoit de s'en aſſurer & de la conſ-

tater par diverſes expériences. Qu'eſt-il arrivé ? Que ſes recherches l'ont conduit à un moyen très-ſimple d'exécuter ſans peine ce que vous croyez impoſſible ſans miracle. Liſez, Monſieur, dans ſes *Opuſcules*, ſa diſſertation ſur ce ſujet, vous y verrez » que le ſel de tartre mêlé » au ſoufre, *diſſout l'or au point de le » réduire en une poudre qu'on peut » avaler* «.

Nous pourrions vous renvoyer encore aux Mémoires de votre Académie des Sciences : mais vous ne les liſez pas, ſans doute, vous, Monſieur, qui prétendez que *dans ces quatre-vingt volumes, il n'y a que de vains ſyſtêmes, & pas une choſe utile* (1). Jettez du moins un coup d'œil ſur l'Ouvrage intitulé : *Origine des Loix, des Sciences & des Arts*, ou ſur le *nouveau Cours de Chymie* d'un de vos plus ſavans Médecins ; vous y trouverez que » le Natron, ma- » tiere connue dans l'Orient, & ſur-tout

(1) *Pas une choſe utile.* Voyez *ſeconde ſuite des Mêlanges, édit. de Gen. pag.* 304 ; & remarquez que rien n'eſt plus oppoſé à l'eſprit de ſyſtêmes que l'eſprit de cette Académie. Une de ſes premieres maximes eſt de n'en adopter aucun. *Aut.*

» près du Nil, produit le même effet;
» que Moyse connoissoit parfaitement
» bien toute la force de son opération (1);
» & qu'il ne pouvoit mieux punir l'in-
» fidélité des Israélites qu'en leur faisant
» boire cette poudre, parce que l'or
» rendu potable par ce procédé, est d'un
» goût détestable.

Cette possibilité de rendre l'or potable a été répétée cent fois, depuis Sthal & Senac, dans les ouvrages & dans les leçons de vos plus célebres Chymistes, d'un Baron, d'un Macquer, &c. Tous sont d'accord sur ce point. Nous n'avons actuellement sous les yeux, que la *nouvelle Edition de la Chymie de le Fevre.* Il l'enseigne comme tous les autres, & il ajoute » que rien n'est plus
» certain, & qu'on ne peut plus avoir
» là-dessus le moindre doute (2).

---

(1) *De son opération.* Moyse avoit été instruit dans toutes les sciences des Egyptiens. Or l'art de fondre les métaux & de les purifier fut connu de ce peuple dès le temps de ses premiers Rois. C'est ce qu'assurent plusieurs Historiens anciens, Diodore de Sicile, Agatarchides, &c. Il paroît que ce fut des Egyptiens que les Grecs apprirent à travailler les métaux. *Aut.*

(2) *Le moindre doute.* Aben-Ezra avoit déja

Qu'en penſez-vous, Monſieur? Le témoignage de ces habiles gens ne vaut-il pas bien celui de vos Critiques? Et de quoi s'aviſent auſſi ces Incirconcis? *Ils ne ſavent pas* de Chymie, *& ils ſe mêlent d'en parler ; ils auroient pu s'épargner ce ridicule.*

Mais vous, Monſieur, quand vous tranſcriviez cette futile objection, ignoriez-vous que le dernier Chymiſte ſeroit en état de la réfuter? La Chymie n'eſt pas votre fort : on le voit bien. » Auſſi » la bile de Rouelle (1) s'échauffe, ſes » yeux s'allument, & ſon dépit éclate, » lorſqu'il lit, par hazard, ce que vous

---

ſoupçonné que c'étoit par un procédé chymique, que Moyſe avoit rendu l'or potable. Quelque temps après Aben-Ezra, un autre Rabin écrivit qu'il avoit été lui-même témoin d'une ſemblable opération ; mais on en avoit douté juſqu'à Sthal. Voyez à quoi il ſert qu'on faſſe des découvertes, puiſque tant d'années après, on nous répete encore les vieilles erreurs. *Aut.*

(1) *De Rouelle.* Cet homme célebre, mort depuis la ſeconde édition de ces Lettres, jouiſſoit de la réputation très-méritée de premier Chymiſte de France. On nous aſſure que les endroits où il eſt queſtion de Chymie, ne ſont pas ceux qu'il admiroit dans les Ecrits de M. de Voltaire. *Chret.*

» en dites en quelques endroits de vos » Ouvrages (1) «. Faites des vers, Monſieur, embouchez la Trompette Epique; diſputez le prix aux Euripide & aux Sophocle; mais laiſſez là l'art des *Pott* & des *Margraff*.

Voilà donc la principale objection de vos Ecrivains, celle qu'ils avançoient avec le plus de confiance, pleinement détruite: paſſons à une autre.

§. II.

S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jetter en fonte le veau d'or.

Ces doctes Critiques ſoutiennent encore, qu'il *étoit impoſſible ſans miracle, de jetter en fonte le veau d'or en moins de trois mois*. Ils ſe trompent encore, ou ils veulent tromper.

Ils s'imaginent apparemment que ce

(1) *Vos Ouvrages.* Quoi qu'en ait dit M. de Voltaire, il eſt certain que le paſſage marqué par des guillemets, ne ſe trouvoit point dans l'édition publiée *à Paris, chez Laurent Prault, avec Approbation & Privilége.* Mais puiſque l'illuſtre Ecrivain l'a cité, & qu'il n'en paroît pas mécontent, nous avons cru pouvoir le remettre dans celle-ci. *Aut.*

veau d'or étoit un coloſſe. Mais, Monſieur, vous n'avez point oublié, que dans l'idée de nos peres, il étoit deſtiné à être porté à la tête de leur armée. *Faites-nous*, diſoient-ils, *des Dieux qui nous précedent.* Vous pouvez bien penſer que dans ce deſſein, il n'étoit pas néceſſaire, que cette ſtatue fût auſſi péſante que le cheval d'Henri IV, ou que le Laocoon de Marly. Ces Critiques auront vu, ſans doute, le veau d'or repréſenté dans quelque tableau d'après le caprice du Peintre, & ils auront conclu de la peinture à l'original. Mais la concluſion n'eſt pas juſte. Vous le ſavez, Monſieur; les Peintres ne ſont pas toujours des autorités ſûres, non plus que les Poëtes.

Quelques-uns de vos Chrétiens ont écrit, que ce veau d'or étoit un corps humain ſurmonté d'une tête de veau, dans le goût de ces Anubis à tête de chien, qu'on montre dans les cabinets des curieux, ou de ces Chérubins *à tête de veau*, dont vous parlez quelque part. Vous voulez, Monſieur, que cette Idole ait été un *Apis*, à la bonne heure. Mais croyez-vous que pour jetter en fonte un Anubis ou Apis portatif & groſſiérement travaillé, comme tous les ouvrages des

Egyptiens, les Maîtres de nos peres dans les arts (1), il eût fallu néceſſairement un miracle ?

Nous ne dirons pas que nos ancêtres ont peut-être eu quelque procédé que nous ne connoiſſons pas, qui pouvoit accélérer l'opération : cette conjecture pour-

---

(1) *Les Maîtres de nos peres dans les arts*, &c. Maîtres *ignorans & ſans goût*, ſelon cet Ecrivain. Car c'eſt maintenant ſa manie de vouloir que les Egyptiens aient été le peuple le plus mépriſable, après nous pourtant, qu'il y ait jamais eu ſur la terre. *Les Egyptiens*, dit-il, *peuple en tout mépriſable, quoi qu'en diſent les admirateurs des pyramides ;* comme ſi les pyramides étoient les ſeuls monumens qui aient valu aux Egyptiens l'admiration de la poſtérité, & qu'on n'eut jamais rien dit de leurs autres édifices, de leurs Temples, de leurs Palais, de tant d'autres ouvrages auſſi utiles que ſuperbes. L'illuſtre Ecrivain a-t-il oublié ces belles & larges chauſſées, ces levées nombreuſes d'où les villes dominant ſur les flots, ne voyoient dans les inondations du fleuve, que la fertilité du pays ; ces vaſtes lacs, réſervoirs immenſes des eaux, ſans leſquelles les terres euſſent été ſtériles ; ces canaux, qui, diſtribuant les mêmes eaux de toutes parts, facilitoient le commerce & entretenoient l'abondance, &c ? Ne connoît-il des Egyptiens que leurs pyramides ? Mais le *déclamateur* Boſſuet avoit vanté l'Egypte, & n'avoit rien dit de la Chine ; il falloit bien vanter la Chine, & rabaiſſer l'Egypte. *Edit.*

tant, après ce que nous venons de dire, ne paroîtroit pas ſans fondement. Entrez ſeulement, Monſieur, chez le premier Fondeur : je vous réponds, que ſi vous lui fourniſſez les matieres dont il pourroit avoir beſoin, que vous le preſſiez & que vous le payiez bien, il vous fera un pareil ouvrage en moins d'une ſemaine. Nous n'avons pas cherché long-temps, & nous en avons trouvé deux, qui ne demandoient que trois jours. Il y a déja loin de trois jours à *trois mois* ; & nous ne doutons pas que ſi vous cherchez bien, vous pourrez en trouver qui le feront encore plus promptement.

§. III.

Si Aaron jetta le veau d'or en fonte en un ſeul jour.

Dans le deſſein de rendre le miracle plus néceſſaire, ou l'abſurdité du prétendu conte plus palpable, ces Critiques avancent, que *le peuple s'adreſſa au frere de Moyſe, pour avoir le veau d'or, la veille du jour même où celui-ci deſcendit de la montagne, & qu'Aaron le jetta en fonte en un ſeul jour.*

Mais où ces Ecrivains ont-ils pris ces

particularités ? Dans leur imagination sans doute : car ce n'est certainement pas dans l'Ecriture. Le jour où le peuple demanda cette Idole, n'y est fixé en aucun endroit, non plus que le temps qu'Aaron mit à la faire.

S'il est donc naturellement impossible, comme ils le prétendent, que le veau d'or ait été jetté en fonte *en un seul jour*, si c'est un fait absurde ou inexplicable sans miracle, ce qui revient au même, selon eux ; ce fait, ce n'est pas Moyse, c'est eux-mêmes qui l'avancent. De quel front l'attribuent-ils à l'Ecrivain sacré, qui n'en dit rien ? Il est aisé de trouver des absurdités dans un Auteur, quand on lui fait dire tout ce qu'on veut, & qu'on lui impute sans scrupule les idées bisarres qu'on enfante soi-même.

Ainsi, Monsieur, trois jours & peut-être moins suffisoient pour jetter en fonte le veau d'or ; & il n'est dit nulle part qu'Aaron n'y en mit qu'un. Jugez, si l'objection de vos Critiques est solide.

§. IV.

'il étoit impossible aux Juifs de fournir assez d'or pour faire cette statue.

Collins, Tindal, Bolingbroke, &c. ne nçoivent pas (1) *que les Juifs, qui*

---

(1) *Ne conçoivent pas*, &c. Eh! qu'importe i'ils conçoivent ou qu'ils ne conçoivent pas? s ne concevoient pas non plus, que l'*art de Chymie la plus savante peut dissoudre l'or au int de le rendre potable.* Cependant on vient voir que *rien n'est plus certain. Ils n'imanent pas, ils ne conçoivent pas*, &c. Quels incipes de raisonnement! il n'est point de urce plus féconde en paralogismes & en usses conséquences. C'est de tels antécédens ie le peuple ignorant conclut, que les tours passe-passe sont des opérations de magie, que tous les Joueurs de gobelets sont des rciers. Tous les raisonnemens de ce genre uvent se réduire au syllogisme suivant. « Moi, ignorant ou bel esprit (car il n'importe) qui ne connois ni les forces de la nature, ni les ressources de l'industrie, qui n'ai qu'une teinture légere des arts & de leurs procédés, qui n'ai étudié que superficiellement l'Histoire des anciens peuples, leurs langues & leurs usages, je renferme dans mon étroite & foible conception toutes les idées de l'être & du possible. Or je ne conçois pas que telle chose soit ou puisse être. Donc, &c. » La

n'avoient pas de quoi raccommoder leur sandales, aient demandé un veau d'o massif.

Ce dernier mot, sur lequel ils ap puient avec complaisance, & que vou répétez avec affectation, ne peut plu nous en imposer. Tout *massif* qu'a pı être le veau d'or, nous venons de voi qu'il étoit portatif, & que par conséquen il ne pouvoit être d'un poids fort considérable.

Mais enfin, direz-vous, *comment le Juifs ont ils pu fournir assez d'or pou faire même un veau d'or portatif!*

Comment! l'Exode va vous l'apprendre : *ce fut*, dit l'Ecrivain sacré, *en remettant entre les mains d'Aaron les boucles & les pendans d'oreilles d'or de leurs femmes, de leurs fils & de leurs filles.*

Supposons, Monsieur, que sur les deux millions d'ames à quoi montoit le peuple Hébreu, selon vos propres calculs, il n'y ait eu que cent cinquante mille, tant femmes, que filles & garcons, qui aient porté des pendans d'oreilles d'or; & n'estimons chaque paire de boucles &

---

réponse est, que cette proposition *je renferme*, &c. qui rarement exprimée est toujours sous-entendue, n'est ni modeste, ni vraie. *Aut.*

pendans qu'à un gros : vous voyez que
ſuis bien éloigné de porter les choſes
›p haut. Croyez-vous, Monſieur, que
ıt cinquante mille gros d'or ne ſuffi-
ıent pas pour faire un veau d'or por-
if ?

Que répondront à cela vos Savans ?
eront-ils que les femmes & les enfans
s Hébreux aient été dans l'uſage de
rter des boucles & pendans d'oreilles
›r ? Mais outre que l'Ecrivain ſacré
us l'aſſure, dès le temps d'Abraham
connoiſſoit cette ſorte d'ornement dans
Paleſtine & les pays voiſins ; c'étoit la
utume des Iſmaélites d'en porter,
ème en allant au combat (1) ; encore à
éſent les Arabes, leurs deſcendans &
bitans des mêmes déſerts, en font une
leurs plus ordinaires parures : enfin
ſage en étoit commun parmi les Egyp-
ıns. Pour quelle raiſon les Hébreux n'en

(1) *En allant au combat.* Il eſt rapporté *au
ıpitre VIII. du livre des Juges*, que les
aélites ayant fait préſent à Gédéon de tous
bijoux de cette ſorte, qu'ils avoient enlevés
ɩ Madianites vaincus, les boucles & pendans
›reilles ſeuls ſe trouverent monter à dix-ſept
ıts ſicles d'or, c'eſt-à-dire, ſelon quelques
rivains, à plus de deux mille cinq cents
ıis. *Aut.*

auroient-ils point eus? Vous croyez peut-être qu'ils avoient laiſſé ces bijoux en Egypte, ou que l'or de leurs pendans d'oreilles s'étoit uſé dans l'eſpace de trois mois, comme les *ſemelles de leurs ſandales*!

Mais, dites-vous, *les Juifs étoient un peuple pauvre.* Nous ne tarderons pas à vous faire voir, qu'il s'en falloit bien qu'ils le fuſſent, du moins, au point que vous le ſuppoſez. Mais je veux qu'ils l'aient été; falloit-il qu'ils fuſſent fort riches, pour qu'il ſe trouvât, ſur plus de deux millions d'ames, cent cinquante mille perſonnes, qui euſſent un bijou d'un gros d'or? Que ſavez-vous même, ſi la plupart de ces pendans d'oreilles ne faiſoient pas partie des effets précieux qu'ils avoient empruntés de leurs anciens Maîtres?

Concluons, Monſieur, que cette difficulté ne vaut pas mieux que les précédentes (1).

---

(1) *Précédentes.* Comment tirer une difficulté ſolide de la quantité d'or qui devoit entrer dans une ſtatue dont on ignore les proportions? *Edit.*

§. V.

ur les vingt-trois mille hommes, que ces Critiques prétendent avoir été égorgés, pour avoir adoré le veau d'or.

L'humanité, dites-vous, *la bonté de œur, qui trompe ces Ecrivains, les npêche de croire que Moyſe ait fait 'orger vingt-trois mille hommes pour :pier ce péché. Ils n'imaginent pas que ngt-trois mille hommes ſe ſoient ainſi iſſés égorger par des Lévites, à moins un autre miracle.*

Vos Savans ne croient donc pas, qu'il ait eu *vingt-trois mille hommes* tués ans cette rencontre? ni nous non plus, lonſieur. Mais les raiſonnemens de ces ritiques ne nous en paroiſſent pas meilirs. Examinons-les un peu, s'il vous aît.

L'humanité, la bonté de cœur les emchent de croire, &c. Vous dites que tte *bonté de cœur les trompe*; vous ourriez bien avoir raiſon. Car enfin, ce eſt pas ſur les foibles penſées des homes que Dieu regle ſes jugemens & ſes ngeances. A ne raiſonner même que litiquement, ſavent-ils juſqu'à quel oint il étoit néceſſaire que la ſévérité

fût portée, pour maintenir cette mu titude indocile dans la ſoumiſſion au Lé giſlateur & dans l'attachement au culte partie principale & baſe de toute la lé giſlation ! *L'humanité, la bonté de cœur* n'eſt pas la ſeule vertu que doit avoir l Chef d'un grand peuple : il faut encor de la fermeté, de la ſévérité, ſur-tou lorſque les prévaricateurs ſont nombreux & la prévarication énorme : or celle d ces Hébreux étoit telle, que tout à l'heur vos Ecrivains ne *pouvoient la concevoir.*

Vingt-trois mille hommes égorgés pa des Lévites ! A les entendre, ces grand Critiques, on diroit que *ces Lévites* n'é toient qu'une poignée de Prêtres timide Mais dans le texte c'eſt toute autre choſe ces Lévites ne ſont rien moins que *tou les enfans de Lévi*, c'eſt-à-dire, la Trib de Lévi toute entiere, Tribu qui n'étoit comme vous le ſavez, ni la moins guer riere (1) des douze, ni apparemmen

(1) *La moins guerriere des douze.* Accou tumés à tout confondre & à juger de tout pa le petit cercle d'objets qui les environne, ce ſavans Ecrivains ſe repréſentent nos Lévite d'alors comme les Prêtres de leur Religion c'eſt encore une mépriſe. 1°. Dans le temp dont il eſt ici queſtion, les Lévites n'avoien point encore été conſacrés au miniſtere d

l

a moins attachée à Moyſe (1). Suppoſons même qu'une partie de cette Tribu ſe ſoit rendue coupable de la prévarication générale, & ne mettons qu'à douze, ou même qu'à dix mille combattans ceux des Lévites qui s'armerent contre les prévaricateurs. Eſt-il impoſſible que dix à douze mille hommes en tuent vingt-trois mille? & falloit-il *un miracle*, pour que ces dix à douze mille hommes en armes, animés par les ordres du Légiſlateur, &

---

l'Autel; ils portoient les armes comme tous les autres Iſraélites. Cette obſervation n'auroit pas dû échapper du moins à M. de Voltaire.

2°. Depuis même la conſécration des Lévites au ſaint miniſtere, on les vit ſouvent, quoiqu'exempts du ſervice militaire, combattre dans nos armées. Phinées, petit-fils d'Aaron, ne ſe diſtingua pas moins par ſon courage que par ſon zele: il ſe trouva à la bataille, & quelques-uns croient qu'il commandoit les Hébreux lorſqu'ils défirent les Madianites. Le Prêtre Banaias étoit un des braves de David, Général des armées de Salomon. On connoît les exploits des Machabées; & dans les derniers temps, l'Hiſtorien Joſephe étoit tout-à-la-fois Prêtre, & l'un des plus habiles Capitaines de la nation. *Edit.*

(1) *La moins attachée à Moyſe.* Moyſe étoit de la Tribu de Lévi: c'étoit donc pour cette Tribu une raiſon particuliere d'attachement à ce Chef. *Edit.*

par le zele de la Religion, fissent ce massacre parmi un peuple surpris & désarmé, que devoient décourager le remords de son crime & la crainte du châtiment ? Combien l'Histoire ne nou offre-t-elle pas de faits plus étonnans (1)

(1) *Faits plus étonnans.* On y voit de poignées d'hommes tailler en pieces des mil liers d'ennemis rangés en bataille. Ici, a contraire, ce sont plusieurs milliers d'homme armés, qui fondent sur une multitude san armes, & toute occupée de la fête profan qu'elle célébroit : circonstance remarquable dont la suite du récit de Moyse, & un text précis, ne permettent pas de douter. Le voi tel qu'on le lit dans la Traduction de vos pl célebres Hébraïsans (*Le P. Houbigant.* « Moyse, dit-il, ayant vu que *le peuple éto » livré à la folle joie de la fête* ordonnée p » Aaron, *& qu'il étoit aisé de les tailler » pieces, si on les attaquoit*, se tint debout à » porte du camp, & s'écria : Si quelqu'un e » au Seigneur, qu'il se joigne à moi ; & to » les enfans de Lévi se rassemblerent autour » lui, & il leur dit, &c. » Exode, chap. XXXII » ℣. 25.

Ce passage suffit encore pour répondre à ce qui, s'imaginant comme l'Auteur de la Ph losophie de l'Histoire, que ce massacre fut fa *sans distinction*, croient pouvoir en tirer u sujet de reproche contre Moyse. Il est évide que cette exécution ne tomba que sur ce qui étoient actuellement occupés au culte

ue perſonne ne révoque en doute ? Les
iſonnemens de vos Ecrivains ne ſont
onc que de foibles argumens, même
ontre votre Vulgate.

Que s'ils ne prouvent rien contr'elle,
ue prouveront-ils contre les anciennes
erſions, même Latines, contre les ver-
ons Grecque, Arabe, Syriaque, Cal-
ïque, &c. qui toutes réduiſent ces
ngt-trois mille hommes à *trois mille ?*
ue prouvent-ils ſur-tout contre le texte
ébreu (1) ? Selon ce texte, le ſeul qui
us intéreſſe & que nous défendions,
n'y eut qu'*environ trois mille hommes*
és. Eſt-ce la faute de l'Ecrivain ſacré,
vos interprêtes ont mis *vingt* au lieu
nviron ?

Or ce nombre ainſi réduit, que de-
nnent, & cette impoſſibilité, que
*gt-trois mille hommes aient été égor-
par des Lévites*, & la néceſſité *d'un*

---

ole, & par conſéquent ſur les prévaricateurs.
ncer le contraire, c'eſt évidemment en-
dre mal le texte, ou calomnier groſſierement
égiſlateur. *Aut.*

(1) *Contre le texte Hébreu.* Ce texte s'ac-
e en ce point avec le texte Samaritain. Le
nt Philon ne compte de même qu'*environ*
mille hommes tués, εἰς τρισχιλίους, dit-il.
.

miracle pour le comprendre, & toutes les vaines déclamations de vos Critiques? Avant de les répeter, Monſieur, ces déclamations fondées ſur la Vulgate, n'auroit-il pas fallu vous aſſurer ſi le texte y eſt exactement traduit? Rien n'étoit plu facile pour un ſavant Hébraïſant comm vous.

Reſtent toujours, direz-vous peut-être trois mille hommes tués: n'eſt-ce rien?

Voilà enfin, Monſieur, une objectio qui peut paroître raiſonnable. Si nous n nous trompons pourtant, cette difficult ſe réduit à ſavoir, ſi quand les coupable ſont au nombre de trois mille, Die peut les punir. Si vous le niez, tâche d'en donner la preuve, nous vous pro mettons d'y répondre.

§. VI.

Si c'eſt un fait abſolument inconcevable que les Hébreux aient demandé le vea d'or pour l'adorer, au pied du mon Sinaï.

Vos Ecrivains, Monſieur, *ne con çoivent pas que les Juifs aient demand un veau d'or pour l'adorer, au pied de l montagne où Dieu parloit à Moyſe; a*

milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyoit, & au son de la trompette céleste qu'il entendoit.

Mais d'abord, où ces Critiques ont-ils vu, que l'appareil éclatant & terrible dans lequel Dieu jugea à propos de se montrer à son peuple, ait duré pendant les quarante jours que le Législateur resta sur la montagne? Il est bien dit que, quand il y monta, elle étoit couverte d'un nuage épais, & que *la gloire du Seigneur, qui paroissoit au sommet, étoit comme un feu ardent;* mais que *les foudres & les éclairs*, que le *son de la trompette*, que le nuage même, & le feu qui en sortoit, aient continué jusqu'au retour de Moyse, c'est ce qu'on ne voit ni dans l'Exode, ni dans aucun de nos livres.

2°. Tandis que vous aggravez le crime de nos Peres, en appuyant sur des circonstances ou fausses, ou du moins douteuses (1), pourquoi en taire une que

---

(1) *Douteuses.* Elles sont regardées comme telles par plusieurs savans Chrétiens, & entr'autres par le fameux le Clerc. Selon lui, tout ce grand spectacle étoit cessé : le nuage même ne se voyoit plus, sinon peut-être sur quelque hauteur : *cùm non cerneretur*, dit-il, *ampliùs*

l'Auteur ſacré rapporte, & qui méritoit bien d'être remarquée.

Oui, Monſieur, nos Peres étoient *au pied de la montagne où Dieu parloit à Moyſe.* Mais depuis long-temps, ils ignoroient, diſoient-ils, *ce que Moyſe étoit devenu.* Ils l'avoient vu auparavant monter plusieurs fois ſur cette montagne & en redeſcendre, pour leur rapporter les ordres du Seigneur. Cette fois-ci, au contraire, il n'avoit point reparu depuis plus d'un mois. Surpris d'une ſi longue abſence, & ne ſachant ce qui lui étoit arrivé, ils perdirent toute eſpérance de le revoir; & ſe crurent, au milieu de ces déſerts, ſans chef, ſans légiſlation & ſans culte. Eſt-il inconcevable, qu'en de pareilles conjonctures ces hommes groſſiers, livrés à eux-mêmes, & ſe regardant comme abandonnés de leur Dieu, qu'ils

---

nubes, niſi fortè in aliquo montis jugo. Mais quand toutes ces circonſtances ſeroient vraies, qu'en pourroit-on conclure? Ne ſait-on pas que les hommes s'habituent, ſe familiariſent avec les objets, qui leur avoient paru d'abord les plus extraordinaires & les plus redoutables? Le préjugé qui raiſonne mal, la groſſiereté qui ne raiſonne point, & l'incrédulité qui diſpute & chicane ſur tout, pouvoient produire cet effet. *Edit.*

n'entendoient plus, se soient fait un de ces Dieux visibles, que tant d'autres peuples adoroient.

3°. Qui sait même si dans leur intention, les honneurs qu'ils rendirent à ce simulacre, n'étoient pas relatifs au Dieu leur libérateur, & si tout leur crime ne fut pas de l'adorer contre ses défenses, sous une image corporelle ? c'est à quoi il y a toute apparence : de savans hommes l'ont pensé, & le texte porte assez clairement à le croire. *O Israël*, s'écrie ce peuple insensé à la vue de l'Idole, *voilà ton Dieu, qui t'a tiré de l'Egypte.* Et Aaron, leur annonçant la Fête qu'ils devoient célébrer, leur dit : *Ce sera demain la solemnité de Jehovah.*

4°. Quoi qu'il en soit, Monsieur, rappellez-vous ce qu'étoient alors les Hébreux, d'où ils sortoient, & quelles idées on avoit de l'idolâtrie. Ils quittoient l'Egypte, où ce culte étoit dominant ; ils le voyoient répandu de toutes parts ; c'étoit la Religion des Etats les plus florissans & des Nations réputées les plus sages. Ce culte si extravagant à nos yeux, en imposoit par des dehors brillans : l'autorité publique le soutenoit, & l'usage en cachoit la démence. Vous dites vous-même, & vous le répetez en

tant d'endroits, que les Hébreux étoient un peuple *barbare*, *ſtupide*, *ſuperſtitieux*. Faut-il tant d'efforts, pour concevoir que des hommes de ce caractere, entraînés par l'exemple de tous les peuples voiſins, aient cedé dans cette rencontre à leur penchant pour un culte accrédité, qui flattoit leur goût par la pompe des cérémonies & par la joie des Fêtes, & qu'ils rapportoient probablement à *Jehovah* leur Dieu ? Ignorez-vous quel eſt, particulierement ſur des ames groſſieres, l'aſcendant des préjugés, la force de la coutume, & l'empire des ſens (1) ? Accordez-vous donc avec vous-même, Monſieur ; avouez que nos Peres n'étoient pas tels que vous les repréſentez, ou convenez qu'ils étoient

---

(1) *L'empire des ſens.* Nous ne concevons pas la ſtupidité des Iſraélites, adorant le ſimulacre qu'ils venoient de jetter en fonte. Mais concevons-nous mieux que les Egyptiens, ce peuple ſi ſage, ces Romains ſi magnanimes, ces Grecs ſi polis & ſi éclairés ſur tout autre objet, ſe ſoient livrés à un culte auſſi inſenſé ? Entraînés par la force de l'exemple & de l'habitude, nos Pères ont adoré quelquefois les Idoles des Nations. Mais ſi l'idolâtrie eſt bannie de preſque tout l'Univers, ſi elle ne peut plus être regardée que comme une extravagance inconcevable, à qui le doit-on ? Ne ſont-ce pas nos Peres qui ont rétabli & conſervé le vrai culte, que tous les autres peuples avoient abandonné ? *Edit.*

rès-capables d'idolâtrer, dans de pa-
:eilles circonſtances, même au pied du
nont Sinaï.

§. VII.

De la prévarication d'Aaron & de ſon élévation au ſacerdoce.

Enfin ces Critiques *trouvent étrange,]u'Aaron, le plus coupable de tous, ait ;té récompenſé du crime dont les autres ;toient ſi horriblement punis; & qu'il ait ;té fait Grand-Prêtre, tandis que les :adavres de vingt-trois mille de ſes freres ſanglans, étoient entaſſés au pied de l'Autel, où il alloit ſacrifier.*

La prévarication d'Aaron fut griéve, odieuſe, ſans doute; mais de grace, Critiques fameux, *Bolinbroke*, *Tindal*, *Collins*, *&c.* conſidérez en quelles circonſtances il ſe trouve. D'un côté il ignore, comme les autres Iſraélites, ſi ſon frere n'a pas diſparu pour toujours; & ſi Dieu, qui ſe tait, daignera encore parler à ſon peuple. De l'autre côté, on le preſſe, on exige impérieuſement. *Leve-toi*, lui dit-on, *fais-nous des Dieux*. Envain il a tâché de calmer les eſprits, & de les retenir dans le devoir: il connoît leurs caracteres emportés &

violens. Philoſophes ſublimes, vos ames intrépides & ſupérieures à la crainte des dangers, n'en auroient point été ébranlées peut-être : mais une ame foible pouvoit en être abattue *ſans miracle*. Tous les cœurs ne ſont pas revêtus du courage inébranlable que donne la Philoſophie.

Il devoit mourir plutôt, dites-vous ailleurs (1). Il le *devoit* ; qui en doute ? Mais fait-on toujours ce qu'on devroit faire ? Et prétendons-nous qu'il fut innocent ?

Aaron, le plus coupable de tous. Qui vous l'a dit ? Avez-vous lu dans ſon cœur ? Savez-vous ſi la crainte de la violence, le déplaiſir d'y céder, l'amertume de ſes regrets ne l'ont pas rendu plus digne d'être épargné ?

Il prévarique, mais le repentir ſuit de près le crime. La ſincérité de ſa douleur & les prieres de ſon frere déſarment le Seigneur, prêt à l'exterminer avec les coupables : il obtient ſon pardon, & quelque temps après, il eſt élevé au Sacerdoce. Voilà ce que vos Ecrivains appellent *être récompenſé du crime*. Avouez, Monſieur, que ſi cette expreſ-

---

(1) *Dites-vous ailleurs*. Voy. *Philoſophie de l'Hiſtoire*. Aut.

ſion a le mérite de l'énergie, elle n'a pas tout-à-fait celui de la juſteſſe.

Tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ſes freres ſanglans, &c. Quelle deſcription, Monſieur ! On reconnoît votre pinceau tragique : le tableau eſt touchant ; mais eſt-il vrai ? Au fond, vous ſaviez auſſi bien que nous qu'il n'y eût pas *vingt trois mille hommes* tués. Quel plaiſir trouvez-vous à donner pour vrai ce que vous ſavez intérieurement être faux, ou du moins douteux ?

Et quand vous peigniez *ces cadavres ſanglans, entaſſés au pied de l'Autel*, ignoriez-vous qu'il y avoit pluſieurs mois que cette ſanglante exécution s'étoit faite ? Il eſt vrai qu'en rapprochant ces objets éloignés, la ſcêne en devient plus touchante : mais moins de pathétique, Monſieur, & plus d'exactitude : la Critique n'a pas tous les droits de la Poéſie.

L'élévation d'Aaron au Sacerdoce après ſa prévarication, n'a donc rien d'étrange. Pour la condamner, comme font vos Ecrivains, il faudroit prouver que Dieu n'eſt pas le maître de punir ceux qui péchent, & de pardonner à ceux qui ſe repentent. Prétendez-vous lui enlever ce droit ?

§. VIII.

Que le récit de l'adoration du veau d'or & de la prévarication d'Aaron n'a pu être ajouté aux livres de Moyse.

Finissons par une réflexion qui doit frapper tout Lecteur impartial : c'est qu'il est moralement impossible, que ces deux faits aient été *ajoutés aux livres de Moyse*. Qui, par exemple, y auroit inséré la prévarication d'Aaron ? Un Ecrivain, qui n'auroit pas été de l'ordre Sacerdotal ? Mais les Prêtres, dépositaires de ces livres sacrés, l'auroient-ils souffert? Un Prêtre ? Quoi ! Les Prêtres auroient falsifié les archives de la Religion, pour se deshonorer gratuitement eux-mêmes, en deshonorant leur Chef & leur Pere ?

Il en est de même de l'adoration du veau d'or. Si c'est un fait apocryphe, *ajouté aux livres de Moyse*, quand, par qui, comment l'a-t-il été ? Quel étrange intérêt a pu exciter le faussaire à flétrir ainsi ses ancêtres & sa nation ? Comment n'a-t-il pas été découvert ? ou s'il l'a été, comment n'a-t-on pas crié de toutes parts à l'imposture ? Par quelle incompréhensible insensibilité, ce peuple si attaché à

es écritures, a-t-il souffert qu'on en al-
érât la vérité, pour y insérer, non plus
es merveilles opérées en sa faveur, mais
es faits calomnieux, si honteux pour les
eres, & si humilians pour les enfans?
Comment ces faits ont-ils été transmis
ans contradiction de bouche en bouche?
Comment ont-ils passé du Pentateuque
ans les autres livres sacrés (1), & jus-
ues dans les cantiques religieux de la
ation (2)? Concevez-vous cela, Mon-

---

(1) *Livres sacrés*, &c. » C'est ce culte Egyptien, dit M. Freret, que Moyse désigne dans le cantique qu'il composa peu de temps avant sa mort. *Ils ont irrité le Seigneur*, disoit-il, *en sacrifiant à des Dieux que leurs peres n'avoient point adorés.* C'est ce même culte que le Prophete Ezéchiel leur reproche, comme le plus ancien crime de la nation Juive & *la corruption de sa jeunesse* «. Il dit ême expressément, chap. xx, que les Hé-eux, *dans le désert*, adorerent *les Dieux de nte de l'Egypte.* Edit.

(2) *Cantiques religieux de la nation.* Nous ons dans l'un des pseaumes le détail des évarications du peuple Hébreu. L'adoration u veau d'or n'y est point oubliée. *Ils se sont it*, dit le Psalmiste, *un veau en Horeb, & ils it adoré le métal qu'ils avoient sculpté. Ils ont angé leur gloire en la ressemblance d'un veau i paît l'herbe.* L'Auteur de la Philosophie de Histoire affirme pourtant qu'*aucun Prophete*

ſieur ? Vos Ecrivains le conçoivent-ils ?

J'admire ces Critiques. L'authenticité des livres de Moyſe leur paroît ſuſpecte, parce qu'on y trouve l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Mais c'eſt préciſément parce que ces faits y ſont rapportés, que tout homme impartial en conclura que ces livres n'ont jamais ſouffert d'altération eſſentielle. Loin de les altérer pour y inſérer des faits de cette nature, ç'auroit été infailliblement les premiers qu'on en auroit effacés (1). Plus cette double prévarication eſt odieuſe, plus il eſt inconcevable qu'un fauſſaire ait pu la ſuppoſer, les Prêtres le ſouffrir, & le peuple la croire.

Ainſi, pour reprendre en peu de mots tout ce que nous avons dit ſur cette maniere, qu'on ſuppoſe à nos Peres quelque

---

n'a parlé de l'Hiſtoire du veau d'or. Eſt-ce qu'il ne met pas le Pſalmiſte au rang des Prophetes ? Voilà un Chrétien bien inſtruit de ſa Religion ! *Aut.*

(1) *Qu'on en auroit effacés.* On en peut juger par le parti qu'a pris l'Hiſtorien Joſephe. Il ne nie pas le fait ; mais dans la crainte de deshonorer par ce récit aux yeux des incirconcis, le premier de nos Pontifes & toute la nation, il n'a pas balancé à le ſupprimer de ſon Hiſtoire. *Aut.*

connoiſſance de Chymie, qu'on ne ſe faſſe point de fauſſes idées des proportions du veau d'or, ou de la perfection du travail, qu'on ſe rappelle le caractere des Iſraélites & les circonſtances où ils ſe trouvoient, ſur-tout qu'on s'en tienne au texte de l'Ecriture, qu'on n'y ajoute & qu'on n'y change rien, & toutes ces objections prétendues redoutables tomberont d'elles-mêmes.

Voyez, Monſieur, s'il étoit difficile d'y répondre; & convenez que vous mépriſeriez bien vos Lecteurs, ſi vous les jugiez capables de s'en laiſſer éblouir. Avez-vous cru que les noms fameux que vous citez leur en impoſeroient? J'ignore ſur ce point les diſpoſitions de vos Chrétiens; mais les Hébreux, avant de croire, peſent les autorités & liſent les textes.

Nous ſommes, &c.



LETTRE VI.

On répond à une autre objection sur l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron.

N'EST-IL pas ſingulier, Monſieur, que des Ecrivains qui calomnient ſi ſouvent nos Peres, & leur imputent ſans ſcrupule comme ſans fondement des horreurs dont la penſée fait frémir, ſe refuſent opiniâtrément à la croyance d'un crime trop réel, que le plus ancien de nos livres rapporte, & que tous nos monumens atteſtent ?

En parcourant quelques nouvelles brochures, nous venons d'y rencontrer encore une objection contre l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Elle eſt tirée des miracles éclatans dont les Hébreux avoient été tant de fois les témoins, & Aaron, le coopérateur avec ſon frere.

Cette objection, la ſeule peut-être qu'on puiſſe oppoſer avec quelque vraiſemblance à ces deux faits, & qui s'étendroit à toutes les prévarications rapportées dans le Pentateuque, nous a paru

ériter qu'on y répondît avec quelque
:tail : & c'eſt ce que nous entreprenons
.ns cette Lettre. Il eſt humiliant pour
:s enfans, de revenir encore à prouver
crime de leurs peres : mais tout cédera
.ns nos cœurs à l'amour de la vérité ;
ıoi qu'il puiſſe nous en coûter, nous
ıntinuerons de lui rendre ce triſte
ımmage.

Eſt-il poſſible, dit-on, *eſt-il conce-ble qu'Aaron & les Hébreux, après us les miracles ſignalés dont ils venoient être, les uns les témoins, l'autre même coopérateur, aient proſtitué leur encens une vaine Idole ?*

Il faut avouer que cette infidélité, mme tant d'autres, dont nos peres ſe nt rendus coupables, a de quoi ſur-endre, & qu'elle ſuppoſe dans ce peu-: une indocilité d'eſprit & une dureté cœur peu commune. Auſſi les livres Moyſe ſont-ils pleins des vifs & amers ɔroches, qu'il ne ceſſoit de leur en :re. Mais ſur quoi ces *brochuraires* la gardent-ils comme impoſſible ?

Ils jugent ſans doute de nos peres par x-mêmes. Mais d'abord ils ſe font tort : ſont des hommes polis, des eſprits airés ; & les Hébreux étoient des *igno-ns & des barbares.*

D'ailleurs peuvent-ils bien répondre d[e] leur propre cœur ? Ont-ils exactemen[t] calculé tous les obstacles, qu'y pourroien[t] mettre à l'efficacité des miracles la fra[-]gilité naturelle à l'homme, l'emportemen[t] des passions, l'aveuglément des préjugés[,] les égaremens d'une orgueilleuse Phi[-]losophie, qui dispute sur tout, & veu[t] tout soumettre à ses foibles lumieres ?

Pourquoi la vue de quelques miracle[s] opéreroit-elle sur eux ce que n'operen[t] point toutes les merveilles, dont ils son[t] chaque jour les témoins ; le grand spec[-]tacle de la nature, plus frappant aux yeu[x] des sages, & plus imposant pour eux qu[e] la mer entr'ouverte, l'eau coulant du sei[n] des rochers, & le Sinaï retentissant d[u] son de la trompette & du bruit des ton[-]nerres ? Qu'ils rentrent en eux-mêmes, & qu'ils se demandent si leurs desirs furen[t] toujours purs & leurs actions innocentes. Quoi ! pleins des idées sublimes de la sainteté de la loi naturelle & de l'obéis[-]sance due au Législateur suprême, qui la leur intime au fond du cœur ; témoins de ses œuvres, & ne respirant que par ses bienfaits, ils osent enfreindre ses ordres ; & ils ne comprennent pas que les Hébreux aient pu les violer après tant de miracles ! L'un n'est pas plus inconcevable que

autre : c'eſt des deux parts un aveugle-
nent égal.
Non, Monſieur, ni les miracles les
lus frappans, ni les plus éclatantes mer-
eilles de la nature ne fixent l'homme
ıvariablement dans le bien. Tout dépend
es diſpoſitions de ceux qui en ſont ſpec-
ıteurs. Tandis que les ames droites re-
onnoiſſent dans les uns & dans les autres
: doigt du Tout-Puiſſant, & les traits
videns de ſa ſageſſe & de ſa bonté ;
ombien d'eſprits faux & préſomptueux
'y veulent voir que charlataniſme & ſu-
ercherie, haſard aveugle, ou combi-
aiſons néceſſaires ! Combien d'autres
roſſiers & diſtraits, eſclaves de l'habi-
ıde & des paſſions, ne les regardent
u'avec une ſtupide indifférence, ſans en
ɪen conclure pour le réglement de leur
ie ; ou contrediſent tous les jours par
:ur conduite les conſéquences qu'ils en
voient tirées !
Enfin des Ecrivains qui regardent les
ıiracles comme autant d'abſurdités, &
ui en nient, non-ſeulement l'exiſtence,
ıais la poſſibilité, ne nous paroiſſent pas
ɔrt capables de décider de leur pouvoir
ır le cœur des hommes. Auſſi *ces grands*
ɔpoſans à la révélation ſont-ils peu
'accord entr'eux ſur ce ſujet. Si quel-

ques-uns ſe perſuadent que les miracles auroient une force irréſiſtible, d'autres en jugent tout différemment. *Redreſſe les boiteux*, dit l'un de ces Critiques, *fais parler les muets, reſſuſcite les morts; je n'en ſerai point ébranlé* (1) «. Voilà certainement un homme bien perſuadé qu'on peut tenir contre les miracles, & qui probablement n'y céderoit pas. Quelle preuve a-t-on, que parmi les Hébreux il n'y avoit point de têtes organiſées comme celle de ce *Philoſophe*, qui tout en raiſonnant mal, ſe ſeroient crues, comme lui, *plus ſûres de leur raiſonnement que de leurs yeux?*

Les prodiges opérés pour nos peres & ſous leurs yeux, en rendant leurs prévarications plus criminelles, ne les rendoient donc ni impoſſibles ni inconcevables. Les miracles, non plus que les merveilles de la nature, ne ſubjuguent point la volonté; & pour en avoir vu, ou même en avoir fait, on ne ceſſe pas d'être homme, c'eſt-à-dire, foible & pécheur. Faut-il

---

(1) *Ebranlé.* Remarquez la belle harmonie qui regne entre ces *Meſſieurs. On ne réſiſteroit point aux miracles*, dit l'un; *je n'en ſerois point ébranlé*, dit l'autre: c'eſt ainſi que s'accordent ces *Sages.* Edit.

ue des Juifs ſoient obligés de rappeller es principes à des Chrétiens ? Seroit-ce nous à leur apprendre que Dieu peut ommuniquer ſa puiſſance aux hommes, ans leur ôter leur fragilité ?

Nous ſommes, Monſieur, &c.



LETTRE VII.

S'il eſt incroyable que les Iſraélites, auprès du mont Sinaï, aient pu fournir aux dépenſes de la conſtruction du Tabernacle & des autres Ouvrages décrits dans l'Exode.

COMMENT croire, Monſieur, que la gravure de caracteres & tous les arts, même ceux de premiere néceſſité, aient manqué à nos peres dès leur arrivée au mont Sinaï, ſi, comme il eſt rapporté dans l'Exode, le Tabernacle & les autres Ouvrages deſtinés au culte furent alors exécutés ? Cette difficulté ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, que vos Ecrivains n'ont pu s'empêcher de ſe la faire, & d'eſſayer de la réſoudre. Nous allons voir d'abord de quelle maniere ils ſe la propoſent : nous examinerons enſuite ce qu'ils y répondent ; & s'il eſt auſſi incroyable qu'ils le prétendent, que les Iſraélires aient été alors en état de fournir aux dépenſes de tous ces ouvrages.

§. I.

ue l'objection, que se font ces Critiques, porte à faux de la maniere qu'ils se la proposent. Leur méprise au sujet des colonnes du Tabernacle.

Vous dites, Monsieur, que *si l'on bjecte à ces Ecrivains, que les colonnes ı Tabernacle étoient d'airain & les chaiteaux d'argent massif, ils répondent, &c.*

Qu'ils se rassurent, Monsieur: personne : leur objectera que *les colonnes du 'abernacle étoient d'airain.* Pourquoi? ar une raison toute simple; c'est qu'elles en étoient pas. Non, Monsieur, les olonnes du Tabernacle *n'étoient pas 'airain.* Si vos Critiques le croient, ils : trompent : elles étoient de bois de etim (1). Lisez le texte ou telle version

(1) *Bois de Setim.* Ce bois de *Setim* ou *ittim*, étoit probablement une espece d'acia, qui croît communément en Egypte & ans les déserts de l'Arabie. Il est d'un beau oir, & ressemble assez à l'ébene. Voyez 'hévenot. *Aut.*

Ces arbres, selon *Saint Jérôme*, ressemloient à l'épine blanche par la couleur & par s feuilles : ils devenoient si gros, qu'on en ısoit des arbres de pressoir. *Edit.*

qu'il vous plaira, vous pourrez vous en convaincre. Il en eſt de même de leurs chapiteaux : ils n'étoient pas, comme le diſent vos Ecrivains, *d'argent maſſif* ; ils étoient de bois de Sétim, revêtu d'or.

Il eſt vrai qu'il y avoit encore, non dans le Tabernacle, Monſieur, mais, ce qui n'eſt pas la même choſe, dans le parvis, ſoixante colonnes (1) deſtinées à porter les rideaux qui en fermoient l'enceinte. Si c'eſt de celles-ci que vous vouliez parler, d'abord il falloit vous expliquer plus clairement ; & en ſecond lieu, ces ſoixante colonnes mêmes n'étoient pas plus d'airain que les précédentes.

J'avoue que votre Vulgate ſemble donner à entendre qu'elles en étoient : mais ſi elle le dit, elle a tort (2) ; ce

---

(1) *Soixante colonnes*, &c. On en comptoit cinquante-ſix dans le pourtour du parvis, & quatre à l'entrée. *Aut.*

(2) *Elle a tort.* On a pu remarquer par ce que nous avons déja dit, (& l'on aura plus d'une fois l'occaſion de faire la même remarque) qu'une des adreſſes de M. de Voltaire eſt d'attribuer au texte les fautes des verſions, & au texte & aux verſions les bévues des Commentateurs. Mais quand on eſt de bonne foi, a-t-on recours à ces petits moyens ? *Edit.*

eroit une de ces fautes, dont vous ſavez
ue cette verſion n'eſt pas exempte, de
aveu même de vos Docteurs.

En effet, outre qu'il n'eſt nullement
robable que Moyſe eût voulu charger
es Iſraélites, dans leurs marches, du
oids de tant de colonnes d'airain; on
eut remarquer qu'il n'en eſt fait aucune
ention dans le dénombrement général
es ouvrages de ce métal (1). Les auroit-
oubliées ſi elles en avoient été?

Auſſi le texte Hébreu ne dit-il pas
'elles en fuſſent: vos plus habiles in-
rprêtes ſont ſur ce point d'accord avec
s nôtres. Ils penſent tous que ces co-
nnes que vous dites *d'airain*, n'étoient
e *de bois*. Conſultez les verſions du
cte le Clerc & du ſavant P. Hou-
gant, &c. vous verrez que c'eſt ainſi
e le texte y eſt rendu.

Quant aux *chapiteaux*, que vous faites
rgent maſſif, ce n'étoit pas, Mon-
ur, des chapiteaux d'ordre Dorique,
ique ou Corinthien. Moyſe conſtruiſit
obablement ſon Tabernacle (2) & ſes

(1) *Ouvrages de ce métal.* Voy. Exod. chap.
XVIII, ℣. 24, &c. *Aut.*

(2) *Son Tabernacle.* Voyez les Commen-
es de le Clerc ſur l'Exode; Spencer, &c. *Aut.*

colonnes dans le goût Egyptien, auque lui & ses Hébreux étoient accoutumé: Or les Egyptiens n'étoient point alors du moins selon vous, de si savans Ar chitectes : *ils ne connurent les beautés* *la richesse de l'architecture*, *que du temp des Ptolemées* (1), & il y a un peu loi

(1) *Du temps des Ptolemées.* Avant cet époque, les Egyptiens, selon M. de Voltair n'étoient, *malgré ces Palais & ces Templ dont on a parlé avec tant d'enthousiasme*, q de méprisables Maçons. *Lorsqu'on a voulu fa admirer* à ce grand homme *ces monumens vantés*, *il a levé les épaules de pitié.*

Cependant la plupart des Ecrivains ancie & modernes les plus instruits, & les Voyage les plus éclairés, en considérant ces monumen au lieu de *lever les épaules de pitié*, ont é frappés d'admiration; & nous connoissons e core d'habiles Architectes, qui parlent av éloge de l'architecture Egyptienne, que M. Voltaire méprise. Tant les goûts varient! ta les jugemens sont opposés!

Apparemment, sans parler d'Hérodote, Diodore de Sicile, les Strabon, les Tacite, & parmi les anciens; les Rollin & les Boss parmi les modernes; les Belon, les Theven les Charles Lebruyn, &c. & tout récemment Consul Maillet, le Docteur Pocock, le Capitai Norden, &c. tous ces Ecrivains, ces Voy geurs, ces Artistes & tant d'autres, étoient *enthousiastes* : M. de Voltaire seul a vu choses dans le vrai! *Aut.*

des Ptolemées à Moyſe. Ajoutez que ces chapiteaux n'étoient point deſtinés à ſoutenir de vaſtes édifices, de ſuperbes portiques, des entablemens, des frontons, &c. ils ne devoient porter que des crochets & des rideaux : il n'étoit donc pas néceſſaire qu'ils fuſſent ſi ſolides. Ainſi, on pourroit abſolument concevoir que ces chapiteaux n'auroient pas coûté de groſſes ſommes, même en les ſuppoſant avec vous *d'argent maſſif*.

Mais le vrai, Monſieur, c'eſt qu'ils n'en étoient pas. En effet il eſt marqué dans l'Exode (1) qu'on employa aux chapiteaux & autres ornemens de ces colonnes, dix-ſept cent ſoixante & quinze ſicles d'argent, c'eſt-à-dire, moins de deux mille écus. Vous voyez bien que cette ſomme n'auroit pas ſuffi pour faire en *argent maſſif* ſoixante beaux chapiteaux Grecs, avec leurs abaques, leurs volutes ou leurs feuilles d'acanthe. Mais ce pouvoit être aſſez pour couvrir le haut de ces colonnes de lames d'argent, & les décorer de quelques cercles ou filets du

---

(1) *Marqué dans l'Exode.* V. ch. XXXVIII. Il paroît que ces 1775 ſicles furent, ſinon la ſeule, du moins la principale ſomme employée à ces ornemens. *Edit.*

même métal ; & c'eſt à quoi vos Ecrivains auroient dû réduire *ces chapiteaux d'argent maſſif*, qu'ils imaginent & qui les embarraſſent. Ils ſe ſeroient conformés en cela, non-ſeulement aux plus ſavans Commentateurs & aux meilleures verſions, mais au texte original, qui marque expreſſément & plus d'une fois, que les chapiteaux de ces colonnes *furent couverts d'argent*, & qui ne dit nulle part qu'ils aient été d'*argent maſſif*.

L'objection de ces Critiques porte donc à faux, de la maniere dont ils ſe la propoſent, & elle donne lieu de croire, qu'avant d'écrire ſur cette matiere ils ne s'en étoient pas fort ſérieuſement occupés. Ce n'étoient point ces colonnes qu'ils devoient s'objecter, c'étoit le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit, l'arche & la table des parfums revêtues d'or, le chandelier à ſept branches, le Propitiatoire & les Chérubins d'or très-pur ; c'étoient les pierres précieuſes, les laines teintes des plus belles couleurs, &c. en un mot, tous les magnifiques ouvrages que Moyſe décrit, & qui nous donnent une ſi haute idée du progrès des arts dans un ſiecle où la Grece étoit encore barbare. Voilà, Monſieur, de quoi ils auroient dû parler, s'ils euſſent été

e meilleure foi ou plus inſtruits ; & ce
ui prouve beaucoup mieux que leurs
rétendues *colonnes d'airain & leurs
hapiteaux d'argent maſſif*, que nos
eres, au pied du mont Sinaï, n'avoient
as perdu tous les arts & tous leurs Ar-
iſtes ; & qu'il s'en falloit bien qu'ils
uſſent réduits à l'indigence où vous les
uppoſez.

§. II.

Fauſſe réponſe de ces Ecrivains : que les Ouvrages, dont parle Moyſe, furent faits dans le déſert & non renvoyés à d'autres temps.

Vos Critiques, dites-vous, *répondent
ue ces ouvrages out pu être ordonnés
ans le déſert, mais qu'ils ne furent
xécutés que dans des temps plus heureux.*
Que veulent-ils dire, Monſieur ? pré-
ndent-ils ſeulement qu'une partie de
s ouvrages ne fut pas exécutée dans le
éſert ? Soit : l'autre du moins y auroit
é faite. Mais ne voyent-ils pas que cet
eu ſeul détruiroit tout ce qu'ils avan-
nt ? Comment les Iſraélites auroient-
 pu faire même une partie de ces ou-
ages, s'ils avoient *manqué de tout &
'ils euſſent perdu tous les arts ?*

Diront-ils qu'aucun de ces ouvrages ne fut fait dans le désert, & qu'on les remit tous à des temps plus heureux. Mais, 1°. non-seulement le Pentateuque, mais toutes les Ecritures, toute l'Histoire des Juifs, en supposent au moins une partie faite dans le désert. 2°. Pourquoi l'Ecriture auroit-elle parlé si au long de ces ouvrages sous une époque où ils n'eurent pas lieu, & n'en auroit-elle rien dit au temps où ils furent faits? 3°. S'ils ne le furent point alors, où placez-vous *ces temps heureux dont vous parlez*? Sous Moyse, sous les Juges, sous les Rois? Ce sont-là des questions où vous seriez plus embarrassé que personne, vous, Monsieur, qui croyez que les Juifs, malheureux dans le désert, furent encore plus malheureux sous leurs Juges: que nos plus grands Rois, David avec toutes ses richesses, & Salomon dans toute sa gloire, voulant ériger un Temple superbe au Dieu de leurs peres, ne purent bâtir qu'une *grange de village*; & que le *temps* le plus *heureux* de la nation fut lorsqu'un Juif devint Fermier-Général de Ptolomée Epiphane. Faudroit-il reculer jusques-là la construction du Tabernacle, de l'Arche, & tous les ouvrages magnifiques qui en dépendoient? Voyez,

Monſieur, à quoi vous vous réduiſez.

Mais ne nous en tenons point à de ſimples conjectures. Ouvrons l'Exode (1), & nous y verrons non-ſeulement Moyſe recevoir dans le plus grand détail l'ordre de faire tous ces ouvrages, mais l'exécution de cet ordre, rapportée dans un pareil détail (2). Nous y verrons ce ſage Légiſlateur exhorter nos peres à conſacrer au Seigneur dans cette occaſion ce qu'ils avoient de plus précieux, choiſir les plus habiles Artiſtes, donner les deſſeins, préſider au travail, recevoir les riches dons qu'on lui offre à l'envi & avec tant d'empreſſement, qu'il eſt obligé de défendre d'en apporter davantage. Nous y verrons que quand l'ouvrage eſt fini, Dieu lui ordonne de dreſſer le Tabernacle, d'y poſer l'arche, le chandelier d'or, &c. & que ces ordres s'exécutent le *premier mois de la ſeconde année*, depuis la ſortie d'Egypte. Nous trouverons enfin que toute la ſuite du Pentateuque & toutes nos Ecritures annoncent que dès-lors l'arche étoit faite ainſi

---

(1) *Ouvrons l'Exode.* Voyez chap. XXVI, XXVII & XXVIII.

(2) *Dans un pareil détail.* Voyez chapitres XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX.

que le Tabernacle & tous les uſtenſiles néceſſaires au culte. Et vos Critiques viennent nous dire froidement, que ces ouvrages ne furent exécutés que dans des temps prétendus plus heureux, qu'ils imaginent, ſans pouvoir les déſigner. A qui doit-on en croire de préférence, à un récit auſſi détaillé, auſſi poſitif, ou à des aſſertions vagues & dont vous ne produiſez aucune preuve ?

§. III.

Si les Hébreux, en arrivant au mont Sinaï, étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit.

Mais, diſent vos Critiques, *les Hébreux dans le déſert étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit. Eſt-il croyable qu'ils y aient pu faire tous ces magnifiques ouvrages ?*

Ne prenons point le change, que ces Ecrivains voudroient adroitement nous donner. Que nos peres, après avoir erré trente ou quarante ans dans le déſert, euſſent été hors d'état de fournir aux frais de tant de magnificence, c'eſt ce qui ſeroit arrivé dans le cours ordinaire des choſes : mais ce n'eſt pas de quoi il

agit. La question est de savoir, s'ils le fu-
ent en arrivant au Sinaï, c'est-à-dire, trois
u quatre mois après leur sortie d'Egypte.

Or ce peuple venoit d'habiter, pen-
ant deux cents ans, le canton le plus
ertile de ce *riche & florissant* pays.
griculteurs intelligens, artisans labo-
ieux, négocians actifs, ils y avoient
oui long-temps de la faveur des Sou-
erains & de la protection du Gouver-
ement. L'oppression même, que leur
ultiplication prodigieuse & leurs pros-
érités leur avoient attirée, ne les avoit
oint empêchés d'exercer, dans les mo-
ens de relâche, le commerce & les
rts (1), & de vivre dans une sorte d'a-
ondance qu'ils regretterent trop sou-
ent (2). Ils avoient enfin quitté l'Egypte :

---

(1) *D'exercer le commerce & les arts*, &c.
ls les exerçoient, sans doute, puisque Moyse
rouva parmi les Hébreux des Ouvriers en
ois, des Fondeurs, des Orfévres, des Gra-
eurs en pierres fines, &c. *Edit.*

(2) *Trop souvent.* » Nous étions assis, di-
» soient-ils, en regrettant l'Egypte, auprès des
» marmites pleines de viandes; nous mangions
» du pain tant que nous voulions. . . . . . Nous
» nous rappellons les poissons que nous man-
» gions pour rien en Egypte : les concombres,
» les melons, &c. nous reviennent à l'esprit. «
Exode, 16, ℣. 3. nomb. 11, ℣. 5.

mais comment? Après avoir eu le temps de vendre ce qu'ils ne pouvoient transporter, en emmenant leurs troupeaux & leurs bêtes de charge, & en emportant librement tout ce qu'ils avoient de précieux. A leurs propres effets ils avoient joint ceux de leurs oppresseurs, dont ils avoient emprunté quantité de vases d'or, de bijoux, d'étoffes de prix, &c. qu'ils enleverent. En un mot, ils étoient partis, selon la promesse faite par le Seigneur à Abraham, & réitérée depuis à Moyse, *avec de grands biens* (1), ou, comme parle le Psalmiste, *avec or & argent* (2). Etoit-ce là, Monsieur, un peuple pauvre?

---

(1) *Avec de grands biens.* Voy. Gen. chap. XXV, ℣. 14. Exod. chap. III, ℣. 21. *Id.*

(2) *Avec or & argent.* Voyez *Psal.* 104. *Et eduxit eos cum argento & auro*, &c. *Id.* Remarquez, que dans le récit de Moyse tous les faits sont liés les uns aux autres, la promesse faite à Abraham, & renouvellée à Moyse, le long séjour des Israélites dans un pays si riche, la bénédiction du Ciel répandue sur leurs travaux, les fléaux qui frappent l'Egypte & lui font desirer le départ des Hébreux, &c. tout se tient. *Edit.*

§. IV.

S'il est incroyable, que les Hébreux en arrivant au mont Sinaï, aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.

Lorsque l'Ecriture fait le détail des différentes sommes employées à la construction du Tabernacle, & des ouvrages qui en dépendoient, elle ne compte point par sols & par livres; mais *par talens & par sicles.* » Tout l'or, dit-elle, fut de » vingt-neuf talens & de sept cens trente » sicles. L'argent de cent talens & dix-sept » cens soixante & quinze sicles; & l'airain » de soixante & dix talens & deux mille » quatre cent sicles.

Pour prouver que le peuple Hébreu n'étoit pas en état de fournir ces sommes, il faudroit donc, avant tout, savoir avec quelque certitude à-peu-près à quoi elles peuvent monter: car quelle difficulté raisonnable peut-on faire sur ces *talens* & ces *sicles*, si l'on en ignore la valeur? Or vous le savez, Monsieur, c'est surquoi les plus habiles Critiques ne sont point du tout d'accord. Les incertitudes & les variations des Savans sur ces évaluations,

ſuffiroit donc déja pour vous répondre.

Mais nous allons plus loin, Monſieur : nous prétendons, qu'en évaluant même ces talens & ces ſicles au plus haut, il n'eſt point incroyable que les Hébreux aient pu faire cette dépenſe. Quelques Critiques, tant Juifs que Chrétiens, penſent, & cela ſur des raiſons qui ne ſont nullement à mépriſer, qu'il s'agit ici de *petits talens*, de *talens de compte* (1), & non de talens de poids & de grands talens : en conſéquence ils les eſtiment à deux ou trois millions en tout. D'autres, avec un de vos plus habiles Commentateurs, & avec un de vos Ecrivains les plus verſés dans cette matiere (2), les font monter à cinq. Les ſavans *Cumberland* & *Bernard* les mettent plus haut : mais, dans leurs calculs même, elles ne paſſeroient pas ſept. Trouvez-vous que ce ſoit encore trop peu ? portons-les à huit, à neuf même, ſi vous voulez. Aſſurément, eſtimer le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit

(1) *Petits talens, talens de compte*, &c. Voy. les *Réponſes critiques* du ſavant M. Bullet. *Aut.*

(2) *Dans cette matiere*, &c. M. le Pelletier de Rouen, & Dom Calmet, *Id.*

neuf millions, ce n'eſt pas mettre les
ıoſes au-deſſous de leur valeur !

Or on compte ordinairement, & vous
répétez ſouvent vous-même, que nos
ɜres ſortirent de l'Egypte au nombre
ɜ plus de deux millions (1), ſans y com-
:endre les étrangers qui les accompa-
ıerent dans leur retraite. De ce nom-
:e, laiſſons tous les étrangers, & plus
ɜ dix-ſept cent mille ames, ſuppoſons
ulement que trois cent mille Iſraélites
ent conſacré à Dieu dans cette ren-
ɪntre, le cinquieme de leurs biens, (il
y a rien là, que la ferveur de leur zele,
la joie de leur délivrance ne purent
ır inſpirer) & ne leur donnons à cha-
n, l'un portant l'autre, que cent cin-
ıante livres, dont ſoixante-quinze pour
qui leur appartenoit, & ſoixante-

(1) *Plus de deux millions*, &c. Il paroît que
, de Voltaire & ſes Ecrivains n'ont pas de
lcul bien fixe ſur le nombre des Iſraélites,
i ſortirent d'Egypte. Ils en comptent tantôt
:viron deux millions, tantôt deux millions
plus; quelquefois même ils vont juſqu'à
ɜs de trois millions, augmentant ou dimi-
ant ſelon le beſoin préſent. Ces variations
uvent avoir leur commodité; mais un million
plus ou de moins, ſur deux ou trois, n'eſt
urtant pas une bagatelle. *Edit.*

quinze pour ce qu'ils avoient enlevé au Egyptiens (1) : ces ſuppoſitions n'ont cer tainement rien d'exorbitant. Or ſi vou multipliez 300,000, par 150, vous au rez un total de 45,000,000. Prenez l cinquieme, Monſieur, & vous aure juſtement neuf millions, c'eſt-à-dire, au tant ou plus qu'il ne falloit pour faire l Tabernacle & tous les ouvrages décri par Moyſe.

§. V.

Réfutation de ce qu'on pourroit objecte contre les calculs précédens.

Que trouverez-vous à redire, Mon ſieur, dans les calculs précédens ? Re jettez-vous ces évaluations de Calmet & de Pelletier, parce qu'ils étoient l'u Moine, & tous deux François ? Mai voilà des Ecrivains qui ne ſont ni Fran

(1) *Enlevé aux Egyptiens.* On auroit pu y ajouter les dépouilles de ces oppreſſeurs, re jettées par les flots ſur le rivage de la me rouge, où ſe trouvoient les Iſraélites, & celles qu'ils purent enlever aux Amalécites, après la victoire qu'ils remporterent ſur eux. L'Hiſtorien Joſephe fait monter fort haut les unes & les autres. *Edit.*

ois ni Moines : ce ſont deux Anglois qu'on vous oppoſe.

C'étoient de *bonnes gens*, dites-vous (1), que ce *Bernard* & ce *Cumberland* (2).

---

(1) *Dites-vous*, &c. Voy. Dict. Phil. *Berard*, Anglois, né dans la Province de Vorefter, fut un des hommes les plus inſtruits ans toutes les parties des Belles-Lettres. Il avoit le Grec, l'Hébreu, preſque toutes les angues Orientales, les Mathématiques, l'Aſronomie : il étoit verſé dans la connoiſſance e l'antiquité, de la critique, &c. On a de ui divers ouvrages, & entr'autres un excellent Traité ſur *les poids & meſures des Orientaux* : ſe trouve dans le Commentaire du Docteur ocock ſur le Prophete Oſée. Mais l'Auteur y fait depuis de grandes augmentations, & l'a ublié ſéparément. *Edit.*

(2) *Cumberland*. Richard Cumberland, Doceur de l'Univerſité de Cambridge, Evêque de eterboroug, ſe diſtingua de même par une aſte érudition. Il poſſédoit tous les Auteurs Grecs & Latins, la Philoſophie, les Mathéathiques & toutes leurs parties, &c. La reherche des origines des anciens peuples, & étude du texte & des anciennes verſions de Ecriture ſainte dans les langues originales, urent long-temps ſes principales études. On it qu'il apprit le Copte à l'âge de 83 ans. Il laiſſé deux ſavans Traités, l'un ſur les *Loix aturelles*, l'autre ſur les *poids & les meſures es Hébreux*. Quand on voit certains beaux ſprits, avec leur érudition légere, traiter ſi

D'accord, Monſieur : mais ces *bonnes gens* étoient d'habiles gens, des ſavans d'un mérite diſtingué : ils connoiſſoient l'antiquité, ils avoient approfondi la queſtion qu'ils traitent, & ſur laquelle vos Ecrivains n'ont probablement, que très-ſuperficiellement réfléchi.

Quoi qu'il en ſoit des évaluations de ces ſavans, nous ne nous y ſommes pas bornés, nous y avons ajouté deux millions au moins, & nous ſommes sûrs qu'on ne manqueroit pas d'Ouvriers, qui ſe chargeroient volontiers pour neuf millions de faire tous les ouvrages mentionnés dans l'Exode, pourvu qu'on s'en tînt à la deſcription qu'en fait Moyſe, & qu'on ne changeât point, comme font vos Critiques, le bois en *airain*, & les ornemens légers d'argent en *argent maſſif*.

Vous croirez peut-être que c'eſt mettre trop haut ce que nos peres enleverent aux Egyptiens, que de l'eſtimer à *ſoixante-quinze livres* pour chacun de nos trois cent mille Iſraélites, pris ſur plus

---

cavalierement des hommes de ce mérite, on a quelque raiſon d'en être choqué. Au reſte, les Anglois ne doivent point s'étonner de voir leurs ſavans Compatriotes traités de la ſorte ; tous les ſavans François l'ont été de même. *Edit.*

deux millions d'ames, dont ce peuple
›it composé. Mais, Monsieur, pour
re soixante-quinze livres, faut-il beau-
up de bijoux d'or, beaucoup de riches
›ffes & de fines toiles? Pensez-vous
e nos Hébreux dans cette rencontre
nt rien négligé auprès des Egyptiens,
ur en obtenir cette espece de dédom-
igement de leurs travaux; ou que les
gyptiens les regardant, après tant de
odiges, comme un peuple spécialement
otégé du ciel, les redoutant, souhai-
it leur départ (1), & se flattant peut-
re de leur retour, ne se soient pas em-
essés de leur prêter ce qu'ils deman-
ient; Dieu sur-tout y ayant disposé
irs cœurs, & donné pour cet effet
ace à son peuple (2).

Aimeriez-vous mieux dire, que c'est
›p de supposer, que sur plus de deux
llions d'hommes, il s'en soit trouvé
›is cent mille, qui aient possédé, l'un
rtant l'autre, chacun la valeur de
igt-cinq écus. Mais prenez, Monsieur,

(1) *Souhaitant leur départ. Lætata est Egyp-*
in profectione eorum, dit le Psalmiste. *Aut.*

(2) *Grace à son peuple. Petierunt ab Egyp-*
s vasa aurea.... vestemque plurimam. Do-
nus autem dedit gratiam ut commodarent eis,
od. *Id.*

dans tel Etat que vous voudrez, dan ceux mêmes où nous sommes le moin favorablement traités, plus de deux mi lions de Juifs de toute condition, Labou reurs, Pâtres, Artisans, Commerçans &c. qu'ils aient le temps de vendre qu'ils ne pourroient emporter, & qu'i partent librement & avec tous leu effets : je mets en fait que de quelq Etat que vous les tiriez, dans quelq pays que vous les meniez, il s'en trou vera encore au bout de trois mois pl de trois cent mille, possédant la valeu de soixante-quinze livres l'un porta l'autre (1). Vous imaginez-vous que n

(1) *L'un portant l'autre.* On en peut jug par ce qui est arrivé plus d'une fois à la natio Juive dans les derniers siécles. Bannis, quo qu'en moindre nombre, de divers Etats, . dérangement du commerce & des finances occasionné par leur sortie, obligeoit bient de les rappeller ; preuve non équivoque, qu'i n'en avoient pas enlevé des sommes médiocre Par quelle fatalité cette nation, qui a toujou emporté tant d'argent des pays qu'elle quittés, ne seroit-elle sortie pauvre que d l'Egypte ?

Citons seulement l'exemple des Juifs d'E pagne. Après plusieurs persécutions cruelles qui se succéderent les unes aux autres en asse peu de temps, ils furent chassés de ces Royau

cêtres aient eu moins d'induſtrie & activité que leurs deſcendans ; ou qu'à os enfans près, qu'on ne noie pas, nous

---

es par l'Edit de Ferdinand & d'Iſabelle. On leur donna que quatre mois pour ſe pré- arer à leur départ : *on leur retira même*, dit . de Voltaire, *la permiſſion qu'on leur avoit abord accordée, d'emporter leur or & leurs erreries*, & ils furent obligés de les échanger ontre des marchandiſes. Cependant tous les crivains aſſurent qu'ils en enleverent des mmes prodigieuſes. Mariana, Panégyriſte lé de Ferdinand & d'Iſabelle, & qui n'avoit ar conſéquent aucun intérêt de groſſir ces mmes, convient qu'elles étoient immenſes. n'a pu diſſimuler, que les Politiques repro- erent à Ferdinand d'avoir fait une faute con- dérable, & porté un coup funeſte à ſes Etats ar cette expulſion, qui enrichit les pays voi- ns. *Magno utique earum provinciarum com- endio ad quas copiarum ac pecuniæ magnam artem, aurum, argentum, gemmas, veſtemque retioſam ſecum detulere.* Il ne ſortit pourtant 'Eſpagne que cent ſoixante-dix mille familles, elon quelques Ecrivains Eſpagnols, & cent ingt mille, ſelon les Juifs. L'Eſſai ſur l'Hiſ- oire Générale les réduit encore à un moindre ombre. Si l'on en croit l'Auteur, ils ne mon- oient qu'à trente mille familles : il eſt appa- emment mieux informé. Or, qu'eſt-ce que *rente mille familles* comparées à *un peuple e plus de deux millions d'ames ?*

On dira peut-être que l'Eſpagne étoit alors lus riche que l'Egypte ne le fut du temps de

ſoyons beaucoup plus ménagés qu'eu dans les pays où l'on nous ſouffre, nou à qui l'on vend ſi cherement, preſqu par-tout, le peu d'air mal ſain qu'o nous laiſſe reſpirer.

Mais ſans parler ni de nous, ni de nc peres, quel eſt le peuple de deux o trois millions d'ames, habitant un pay fertile & policé, parmi lequel on n pourroit trouver trois cent mille hom mes, poſſédant la valeur de ſoixante quinze livres chacun, ou, ce qui revien au même, en état de fournir dans un occaſion intéreſſante, & dans un tranſ port de zele, quinze francs par tête? er pourriez-vous nommer un ſeul? Où eſt donc l'impoſſibilité, que nos peres aient fait alors ce que pourroit faire en de ſemblables conjectures tout autre peuple auſſi nombreux?

---

nos peres, & que les Egyptiens ne connoiſſoient point les mines du Pérou. Non; mais ils en avoient chez eux. Diodore de Sicile, Agatarchides & d'autres anciens nous l'aſſurent; & il paroît que ces mines furent exploitées long-temps avant l'uſage commun du fer, par conſéquent dans des temps très-reculés; car Strabon rapporte qu'on les r'ouvrit lorſqu'il étoit en Egypte, & qu'on y trouva les outils d'*airain* dont les anciens Ouvriers s'étoient ſervis dans leur travail. *Edit.*

§. VI.

ources des erreurs de ces Ecrivains sur cette matiere.

Ce qui vous trompe, Monsieur, ainsi ıe vos Ecrivains, ce sont d'abord vos ılontaires & faux préjugés sur l'état des ébreux en Egypte. Nous venons de le ·indre d'après l'Ecriture, c'est-à-dire, après les seuls monumens qui puissent ıus en instruire. Il vous plaît au conaire de vous le figurer tout autrement, d'exagérer à l'excès leur misere.

On ne peut nier, qu'assujettis aux ois de ce pays, ils n'y aient vécu quelıe temps dans l'oppression, & gémi us un joug dur & tyrannique. Mais, prenant trop à la lettre les termes de rvitude, de captivité, d'esclavage, ous vous représentez nos peres en gypte, comme des esclaves qui traılloient à la chaîne, comme les raeurs de vos Galeres, ou les Negres vos Colonies; vous vous trompez, Ionsieur, vous devriez mieux connoître valeur des Tropes (1).

---

(1) *La valeur des Tropes.* Ces termes fiırés & énergiques de *captivité*, *d'esclavage*,

C'eſt en ſecond lieu que, confondai mal-à-propos les temps, vous vous f gurez les Iſraélites, arrivant au mon Sinaï, tels que, ſans une providence pa ticuliere, ils auroient été au bout c quarante ans paſſés dans ces déſerts. N feroit-il pas plus raiſonnable de diſtingu ces deux époques, & de mettre quelqu différence entre l'une & l'autre ?

Il eſt vrai qu'avant même d'arriver a Sinaï, ce peuple ſe trouva ſans pain & ſans eau. Mais que prouvent ces diſett paſſageres ? Ne concevez-vous pas, qu'o peut, ſur-tout dans des *déſerts horribles* avoir de l'or, de l'argent, & manque de pain ; des pierreries, & des étoffe précieuſes, & manquer d'eau ? De riche caravannes, dans les mêmes lieux, or

---

&c. ſont encore employés par les Juifs, pou exprimer leur état actuel dans les différente contrées de l'Europe, en Italie, en Pologne &c. même en Hollande, où ils ſont nombreu & riches, & en Angleterre, où ils ſe ſont vû ſur le point d'être naturaliſés.

Le ſavant Critique pouvoit ſe rappeller encore que de ſon aveu, nos peres, quoique *captifs & eſclaves à Babylone, s'y enrichirent.* L'idée de pauvreté & d'indigence n'eſt donc pas néceſſairement attachée à l'état que nous appellons *eſclavage*, &c. *Edit.*

rouvé plus d'une fois le même ſort :
eſt-on aviſé d'en conclure, qu'elles
oient pauvres, dans l'indigence, &
u'elles manquoient de tout, parce
u'elles manquoient d'eau ?

C'eſt enfin, que vous ne vous faites
ucune idée juſte de cette grande émi-
ration d'un peuple immenſe, actif, in-
uſtrieux, ſortant d'un pays riche &
rtile : émigration annoncée long-temps
uparavant, à laquelle par conſéquent ils
voient eu le temps de ſe préparer. Que
e millions de plus vos Proteſtans au-
oient enlevés, s'ils euſſent été de même
révenus de leur ſortie, qu'ils euſſent
ous quitté la France, & qu'ils l'euſſent
uittée librement, ſous un même chef,
: avec toutes leurs familles & tous leurs
ffets ! Quoi ! Monſieur, vous prétendez
ue ces Réformés, ſans comparaiſon
noins nombreux que nos peres, long-
emps perſécutés comme eux & contraints
e fuir à la hâte, emporterent de leur
ntolérante patrie tant de millions (1), &

(1) *Tant de millions*, &c. Dans le *Poſt-
criptum* du Traité *de la Tolérance*, M. de
Voltaire fait dire au Comte d'Avaux, qu'un
eul homme avoit offert de découvrir plus de
vingt millions, qu'ils faiſoient ſortir de France.

vous croyez que les Hébreux étoient pauvres en quittant l'Egypte ? Est-ce ave les yeux de l'impartialité, que vous ave vu tant de richesses d'un côté, & tar d'indigence de l'autre ?

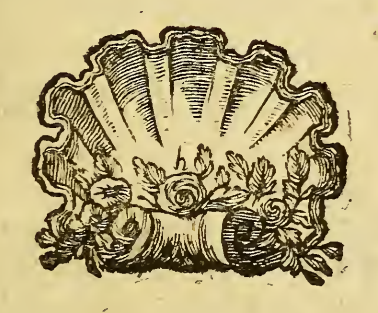
Cette indigence extrême, Monsieur cette *pénurie* où vous supposez le peupl Juif au pied du mont Sinaï, n'est don ni certaine, ni même vraisemblable. C'e une prétention qui n'est appuyée d'au cune preuve, & que démentent des texte formels de l'Ecriture. A en juger par ce textes auxquels vous n'avez rien de rai sonnable à opposer, les Israélites devoien être en état de fournir, & au-delà, à toutes les dépenses de la construction du Tabernacle : cette construction n'étoit donc point impossible. Or ce fait possible en lui-même, se trouve consigné dans le plus ancien & le plus respecté de leurs livres ; supposé dans tous les autres, lié avec tous les événemens qui suivent

---

Jugez du reste par cette offre ; & voyez si le savant Critique auroit bonne grace, après cela, de contester sur les quarante-cinq millions que nous donnons aux Israélites, en y comprenant leurs propres biens & les dépouilles qu'ils enlevoient aux Egyptiens. *Edit.*

&

: qui précedent, ſoutenu enfin par la
adition la plus conſtante ; de vaines
onjectures ne ſuffiſent pas pour en ébran-
r la certitude.
Nous ſommes, &c.



LETTRE VIII.

Sur les vingt-quatre mille Israélite: prétendus massacrés à l'occasion de. femmes Moabites & du culte de Béel-phegor.

NOUS venons de voir, Monsieur, vo doctes & judicieux Critiques, repré senter la punition des adorateurs du veau d'or comme aussi excessive dans sa rigueur qu'impraticable dans son exécution & pour mieux prouver l'un & l'autre ajouter tout d'un coup, contre le cri du texte & le témoignage des meilleure: versions, vingt mille hommes aux troi mille qui périrent dans cette rencontre.

C'est avec le même esprit de candeur & d'impartialité, qu'ils se récrient encore sur les vingt-quatre mille Israélite: *massacrés*, disent-ils, à l'occasion de: femmes Moabites & du culte de Béel-phegor. A les entendre, ces Ecrivains amis du vrai, *ces vingt-quatre mill hommes furent si horriblement traité. pour expier la faute d'un seul, & pou une faute qui, après tout, n'étoit pa*

n si grand crime. Deux propositions
'où ils inferent, que ce fait est in-
royable, & que le récit qu'on en lit
lans le Pentateuque ne peut être de
Moyse.

Nous allons les examiner, Monsieur :
ar ce que nous en dirons, on pourra
ıger du dégré de confiance, que mé-
itent ces Critiques & leurs semblables,
ɔrs même qu'ils parlent du ton le plus
ssuré.

§. I.

'il est vrai, que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés, pour expier la faute d'un seul.

Tindal, dites-vous, *Collins*, &c. *qui
: peuvent concevoir, que Moyse ait fait
orger vingt-trois mille Israélites, pour
voir adoré le veau d'or, font les mêmes
fficultés sur les vingt-quatre mille autres
1assacrés par son ordre, pour expier la
ute d'un seul, surpris avec une fille
oabite* (1).

(1) *Une fille Moabite. Cosbi* (c'est le nom
cette fille) n'étoit point *Moabite* ; elle
éit *Madianite*, & fille d'un des Rois du
P's. C'est une légere méprise, que M. de Vol-

Aux mêmes difficultés, nous pourrions oppoſer les mêmes réponſes. Voyez-les plus haut, Monſieur; ſi nous ne nous trompons, elles ſont ſatisfaiſantes.

Mais eſt-il bien sûr, que ces vingt-quatre mille hommes aient été innocens, qu'ils aient été maſſacrés, & qu'ils l'aient été par l'ordre de Moyſe, pour expier la faute d'un ſeul? Ces aſſertions ſont débitées avec confiance. Pour nous aſſurer ſi elles ſont vraies, conſultons le livre des Nombres où ce fait eſt raconté. Voici ce qu'on y lit chap. XXV.

En ce temps là Iſraël étoit campé en Sittim, & le peuple s'abandonna à la fornication avec les filles de Moab, qui les inviterent à leurs ſacrifices. Ils en mangerent & adorerent leurs Dieux; & le peuple fut initié à Béelphegor. Et la colere de l'Eternel s'enflamma contre Iſraël, & l'Eternel dit à Moyſe: Prends avec toi les Princes du peuple, & pends les (coupables) à des potences à la face du ſoleil, afin que ma colere ſe détourne de deſſus Iſraël. Et Moyſe dit aux

taire a eu l'attention de corriger dans une autre édition, où il épargne cette petite erreur à ſes Ecrivains: il auroit pu leur en épargner beaucoup d'autres. *Edit.*

Juges d'Iſraël: Que chacun faſſe mourir ſes proches (ceux de ſon diſtrict) qui ont été initiés à Béelphegor. Et voilà qu'un des enfans d'Iſraël entra, en préſence de ſes freres, chez une proſtituée du pays de Madian, à la vue de Moyſe & de toute l'aſſemblée, qui pleuroient devant les portes du Tabernacle. Ce que Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron ayant vu, il ſe leva du milieu de la multitude, & ayant pris un poignard, il entra après l'Iſraélite dans le lieu de débauche; & il les perça tous deux, l'homme & la femme, dans les parties de la génération; & la plaie ceſſa de deſſus Iſraël. Or il y en eut vingt-quatre mille, qui moururent de cette plaie. Et l'Eternel parla à Moyſe, & lui dit: Phinées a détourné ma colere de deſſus les enfans d'Iſraël, parce qu'il a été animé de zele au milieu d'eux; & je n'ai point conſumé les enfans d'Iſraël par mon ardeur, &c.

Si vos Critiques euſſent pris la peine de lire ce paſſage avec quelque attention, auroient-ils pu écrire, & vous, Monſieur, répéter en tant d'endroits, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent *maſſacrés* par l'ordre de leur barbare conducteur? On y voit au contraire évidemment, que Moyſe ne

fait qu'exécuter lui-même les ordres du Seigneur. Pour obéir à ces ordres, il donne des Juges aux coupables. Quel rapport, Monsieur, entre les procédures de ces Tribunaux, & l'ordre d'un massacre ? Et cette colere de l'Eternel, qui s'enflamme contre son peuple, cette plaie qu'il leur envoye, & que Moyse & l'assemblée veulent détourner par leurs gémissemens & par le châtiment des coupables, la cessation de cette plaie que le zele de Phinées arrête, tout cela n'annonce-t-il pas un fléau épidémique, plutôt qu'un massacre ? Les termes Hébreux dont se sert ici Moyse, comme ceux qu'employe le Psalmiste, en rapportant le même fait dans un de ses cantiques, loin de contredire ce sens, ne font que l'établir ; & tout l'ensemble du passage le confirme. L'Historien Joseph n'y a pas vu autre chose. Où vos Ecrivains ont-ils donc trouvé, & où avez-vous trouvé vous-même, que ces vingt-quatre mille hommes furent *massacrés par l'ordre de Moyse ?*

C'est avec moins de fondement encore, que vous prétendez avec vos Critiques, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent punis, *pour expier la faute d'un seul.* Non, Monsieur,

ambri ne fut pas *ſeul* coupable. Il eſt
air, par le paſſage que nous venons de
ter, que *le peuple*, c'eſt-à-dire un
rand nombre d'Iſraélites, le furent
omme lui. Séduits par ces étrangeres,
s ſe livrent avec elles à un commerce
npur : l'idolâtrie en eſt bientôt le triſte
uit, & c'eſt par ce double crime qu'ils
ritent l'Eternel, & qu'ils s'attirent l'arrêt
e leur condamnation. Auſſi les exécu-
ons judiciaires & le fléau épidémique
ommencent-ils avant même que Zambri
t entré chez la Madianite. Si ces vingt-
uatre mille hommes euſſent été punis
our *cette faute*, la punition auroit-elle
é ordonnée & exécutée, avant que la
ute eût été commiſe ? Leur mort fut
onc la peine de leurs propres crimes,
non l'expiation de *la faute d'un ſeul.*
Iais on vouloit peindre Moyſe comme
n barbare, qui maſſacre ſans raiſon des
illiers d'innocens : il falloit bien juſti-
er ces coupables.

C'eſt ainſi que vos Critiques, pour
éſenter les faits ſous un aſpect odieux,
s alterent & les dénaturent : le ſecret
admirable ! Et vous, Monſieur, vous
pétez, ſans ſcrupule, ces groſſieres
uſſetés !

§. II.

Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Iſraélites n'étoient que légerement coupables.

Mais, dites-vous, ſi Zambri & ces vingt-quatre mille Iſraélites n'étoient pas tout-à-fait innocens, du moins ils n'étoient pas fort coupables. *On voit tant de Rois Juifs, & ſur-tout Salomon, épouſer impunement des femmes étrangeres, que ces Critiques ne peuvent admettre, que l'alliance avec une Moabite ait été un ſi grand crime.*

Ainſi les diſſolutions de ces Hébreux avec les femmes de Moab & de Madian, le culte impur de Béelphegor, qui en fut la ſuite; l'inſolente débauche de Zambri entrant chez la Madianite, au mépris de la loi, du Légiſlateur, & de tout le peuple aſſemblé, qui proſternés & fondant en larmes aux portes du Tabernacle, tâchoient de fléchir le Seigneur & d'appaiſer ſa colere; toutes ces prévarications, l'impiété, le libertinage, la révolte contre l'autorité publique, ſont réduites par ces Ecrivains, à *une alliance avec une Moabite.* Avouez, Monſieur,

que la qualification eſt douce & la dénomination honnête. On reconnoît *la bonté de cœur* de ces Critiques.

Tant de Rois Juifs épouſerent impunément des femmes étrangeres ! Eh bien, qu'en peut-on conclure en faveur des Iſraélites fornicateurs & adulteres ? Eſt-ce la même choſe, de prendre une épouſe, ou de s'abandonner à des proſtituées ?

Tant de Rois ! Que ne les nommoient-ils ? Non, Monſieur, le nombre n'en eſt pas auſſi grand que ces Ecrivains paroiſſent le croire. Il eſt peu de ces femmes étrangeres, idolâtres & perſévérant dans l'idolâtrie, qui ſoient entrées dans les familles de nos Rois, ſans y apporter avec elles le déſordre & les malheurs. Et quand vos Critiques citent Salomon, ils comptent apparemment pour rien l'affoibliſſement de ſon autorité dans ſes vieux jours, les révoltes de ſes ſujets, & le Royaume d'Iſraël enlevé pour toujours à ſon fils & à ſa poſtérité.

Mais quand même quelques-uns de nos Rois auroient épouſé impunément des femmes idolâtres, une action ceſſe-t-elle d'être criminelle, parce qu'elle n'eſt pas toujours punie d'une maniere éclatante ? Quels forfaits ne juſtifieroit-

on point par cette maniere de raisonner!

Aux exemples de ces deux Rois Juifs, qui ne prouvent rien, vos Ecrivains, toujours judicieux, joignent celui de Boos, qui prouve encore moins. Voyons quel tour ils lui donnent.

Ruth, disent-ils, *étoit Moabite, quoique sa famille fût originaire de Bethléem. La sainte Ecriture l'appelle toujours Ruth la Moabite Cependant elle alla se mettre dans le lit de Boos par le conseil de sa mere : elle l'épousa ensuite, & fut ayeule de David.*

Oui, *Ruth étoit Moabite* : mais la sainte Ecriture, *qui l'appelle toujours Ruth la Moabite*, ne dit nulle part que *sa famille fût originaire de Bethléem*. Ce n'étoit pas la sienne, Monsieur, c'étoit celle de son mari : vos Critiques ne seront-ils jamais exacts ?

Cependant par le conseil de sa mere, &c. Il falloit dire de sa belle-mere : car Ruth n'étoit pas fille, mais bru de Noëmi. Vous auriez bien dû, en transcrivant les raisonnemens de vos Ecrivains, y corriger ces petites erreurs.

Elle alla se mettre dans le lit de Boos. Non pas dedans, mais au pied : cette différence que vous pourrez trouver légere, peut paroître à d'autres mériter d'être remarquée.

Le conſeil de Noëmi & la démarche de Ruth ont paru ſans doute à vos Savans un trait qui, ſous leur main, pouvoit devenir amuſant ; & c'eſt là plus que toute autre choſe, ce qui nous a valu la citation aſſez déplacée de l'hiſtoire de Boos. Ce trait, il eſt vrai, n'eſt pas dans nos mœurs modernes : mais au fond, eſt-il auſſi plaiſant que ces Ecrivains l'ont cru ?

Pour en juger, Monſieur, rappellons-nous que Noëmi, en donnant ce conſeil à ſa bru, connoiſſoit la probité de ſon vieux parent, la vertu de la jeune veuve, & ſes juſtes prétentions à la main & aux grands biens de Boos. N'oublions pas ſur-tout, que Ruth ne vivoit pas au dix-huitieme ſiécle, ni dans la rue ſaint Honoré ; mais dans un temps & dans un pays où il n'étoit pas beſoin de trois publications de bans pour rendre un mariage légitime ; où le conſentement des Parties, ſur-tout dans le cas dont il s'agit, ſuffiſoit, ſans qu'aucune cérémonie publique eut précédé ; enfin, où une veuve ſans enfans étoit en droit d'exiger du plus proche parent de ſon mari, qu'il l'épousât, de le conduire en cas de refus, devant les Juges, de l'y déchauſſer & de le renvoyer pieds nuds,

après lui avoir craché au visage en présence de tous les assistans. Tout ceci supposé, Monsieur, l'histoire de Ruth peut-elle apprêter à rire à d'autres qu'à des libertins ignorans?

Boos l'épousa ensuite, &c. Outre que Boos put se croire dispensé de la loi qui défendoit d'épouser des femmes étrangeres, par celle qui ordonnoit au plus proche parent d'épouser la veuve d'un parent mort sans enfans ; Ruth avoit quitté la religion de son pays, pour embrasser celle de nos peres. Or la loi, qui défendoit les mariages avec les étrangeres, ne regardoit que celles qui, restant attachées au culte des Idoles, pouvoient y engager leurs maris: c'est le sentiment de nos Docteurs. Boos en épousant Ruth, n'alloit donc point contre la loi? Quel rapport y a-t-il entre la conduite de ce vieillard & l'idolâtrie, les adulteres, &c. des vingt-quatre mille hommes que vos Critiques veulent justifier?

Rahab, ajoutent-ils, *étoit non-seulement étrangere, mais une femme publique. La Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de* Meretrix. *Cependant elle épousa Salmon, Prince de Juda.*

Le titre de *Meretrix*, que la Vulgate

nne à Rahab, Monſieur, n'empêche s que de ſavans hommes, même Chréns, n'aient ſoutenu, qu'elle n'étoit pas nme publique. Le mot Hébreu & le ot Grec, qui répondent au mot Latin, emportent pas néceſſairement cette ée (1). Quoi qu'il en ſoit, Rahab s'éit convertie : elle avoit quitté le culte s Idoles, & adoroit le Dieu d'Iſraël (2). nſi elle n'étoit plus dans le cas de la fenſe.

Bethſabé n'y étoit pas davantage. Vos

(1) *N'emportent pas néceſſairement cette idée.* mot *Zonah*, dit Kimchi, ſignifie hôteſſe ou nme publique, ſelon qu'on le dérive de *nah*, paillarder, ou de *Zoun*, nourrir. Junius fait voir, que le mot Grec πορνη eſt ſuſptible de ces deux ſens : & le paraphraſte nathan, qui vivoit avant J. C. a traduit le ot Hébreu par le mot Caldaïque *Poundaha*, qui ſignifie hôteſſe, & ne ſouffre aucune uivoque. *Chret.*

(2) *Le Dieu d'Iſraël.* Un des Apôtres du iriſtianiſme aſſure que *Rahab fut juſtifiée par œuvres. Rahab Meretrix nonne ex operibus ſtificata eſt.* M. de Voltaire, dans ſa Phil. de Iiſt. ſe contente de dire, « qu'apparemment elle mena depuis une conduite plus honnête, puiſqu'elle fut ayeule de David, & même du Sauveur du monde ». Cet *apparemment* in Chrétien méritoit bien d'être remarqué r des Juifs. *Edit.*

Ecrivains prétendent qu'elle étoit étra
gere. Cela se pourroit, quoique l'Ecritu
ne le dise pas : elle nous apprend seul
ment que son mari étoit Ethéen. Ma
les Ethéens d'alors n'étoient peut-être q
les Hébreux établis dans le pays d'Eth
du moins Urie, quoiqu'Ethéen, servo
dans les armées de David, il adoroit
Dieu de son Prince, & Bethsabé su
voit comme lui la loi d'Israël.

Si vous remontez plus haut, dise
encore ces Critiques, *le Patriarche Jua
épousa une Cananéenne..... Ses enfan
eurent pour femme Thamar, de la ra
d'Aram. Cette femme avec laquelle Jud
commit un inceste sans le savoir, n'éto
pas de la race d'Israël.*

En *remontant si haut*, Monsieur, o
pourroit remonter à un temps où la loi
qui défendoit les mariages avec les fem
mes étrangeres, n'existoit point encore
Supposez même qu'elle existât du temp
du Patriarche Juda, tout ce qu'on e
pourroit conclure, ce seroit que ce Pa-
triarche auroit commis une faute grièv
en y contrevenant. Mais de ce que Juda
ses enfans, Salomon, &c. se seroien
rendus coupables, s'ensuivroit-il que ce
24,000 hommes étoient innocens ?

Au reste, quoique ces exemples ne

ıvent rien, il faut pourtant convenir
ls ne sont point placés ici en pure
e, ni peut-être sans dessein. Ils servent
nener deux réflexions, l'une, que
ıab, femme publique, est la figure de
glise Chrétienne; l'autre, que *Jesus*
ına naître de cinq étrangeres, l'une
stueuse, d'autres prostituées, adul-
s, &c. Réflexions pieuses, dont nous
erons les Chrétiens s'édifier: ce n'est
: doute que dans cette vue que vous
ıvez faites ou rapportées!

Jous sommes, avec la plus sincere &
lus haute estime, &c.



LETTRE IX.

Où l'on examine ce qu'ont pensé sur Pentateuque les Savans cités dans Note.

QUAND on veut attaquer des opinio communément reçues, & qu'on n'a p de fortes raisons à y oppoſer, c'eſt u reſſource que de ſavoir s'étayer adroit ment d'autorités impoſantes. A l'omb de quelques noms illuſtres, on riſq moins de ſe compromettre, & l'on p roît combattre avec plus d'avantage du moins pendant un temps & aux yeu de certains Lecteurs.

Telles ont ſans doute été vos vues Monſieur, en citant dans votre No cette longue ſuite d'Auteurs célebres auxquels vous attrribuez les raiſonnemen que vous y faites, & dont vous ne vou donnez que pour le copiſte.

Nous n'oſerions aſſurer que vous n'ave jamais lu les ouvrages de ces Savans mais nous ne craignons pas de le dire ou vous avez mal connu les ſentimens d la plupart d'entr'eux, ou vous les dé

isez ; vous n'en parlez pas du moins ec toute l'exactitude, qu'on auroit droit ıttendre d'un Ecrivain tel que vous. eſt ce que nous nous propoſons de us prouver, Monſieur, & ce que us ne pourrez vous empêcher de conıre vous-même, de l'expoſé fidele que us allons en faire.

§. I.

ntimens de Wollaſton, *nommé mal-à-propos dans la Note Volaſton & Vholaſton.*

A la maniere ſeule dont vous eſtropiez nom de ce Savant, on pouvoit juger 'il vous étoit peu connu. De tous les rivains dont vous parlez, c'étoit celui i méritoit le moins d'entrer dans votre e. Nous avions lu plus d'une fois ſon vrage ſur la *Religion naturelle*, le ıl qu'il ait eu le temps de donner au blic, & nous ne nous rappellions pas avoir rien vu de tout ce que vous lui tes dire. Dans l'incertitude ſi c'étoit bli de notre part ou erreur de la :re, nous venons de le relire encore ın bout à l'autre : nous pouvons vous ürer qu'il ne s'y trouve aucun des

raisonnemens qu'on lit dans votre Note & qu'il n'y est pas même dit un seul mot des questions que vous agitez sur le Pentateuque.

A quoi pensiez-vous donc, Monsieur quand vous mettiez ce docte & vertueux Anglois au rang des Critiques, qui trouvent dans les saints livres des contradictions & des absurdités, & que vous le confondiez avec les Bolingbroke, les Tindal & les Collins ? Seroit-ce que le titre seul de l'ouvrage de Wollaston vous auroit jetté dans l'erreur où donnerent quelques-uns de ses compatriotes ? » Lorsque *l'Ebauche de la Religion naturelle* parut, dit l'Auteur de la Bibliotheque Angloise, la cabale libertine crut d'abord que c'étoit un ouvrage en sa faveur : on triomphoit déja. Mais, ajoute-t-il, la joie fut de courte durée, & la lecture du livre ne tarda pas à désabuser le Public.

Bolingbroke & ses partisans connoissoient mieux que vous cet Ecrivain, Monsieur : aussi, quoiqu'ils n'aient pu s'empêcher de rendre justice à l'étendue de ses lumieres, il a été plus d'une fois l'objet de leurs censures les plus ameres, preuve non équivoque, qu'il n'a tenu aucune des opinions qui leur étoient cheres.

C'eſt donc déja un nom célebre à
e..cer de votre catalogue (1) : il faut en
e..cer de même Aben-Ezra.

§. II.

Sentimens d'Aben-Ezra.

Aben-Ezra, dites-vous, *fut le premier q.. crut prouver & qui oſa prétendre que le Pentateuque avoit été rédigé du temps d.. Rois.*

Il eſt vrai que, malgré le préjugé très-..tendu de ſon temps parmi nos Doc..rs, que tout le Pentateuque, juſqu'à la moindre ſyllabe, avoit été écrit par M..yſe, ce ſavant Critique crut y re..rquer quelques endroits qui ne lui ..roiſſoient pas pouvoir être attribués au ..t Légiſlateur. Il les jugeoit d'une ..n plus récente, & probablement du

---

(1) *A effacer de votre catalogue.* Nous re..rquons, que dans les *Nouveaux Mêlanges*, ..r *des Ecrivains qui ont eu le malheur d'écrire* ..re *la Religion*, on compte encore parmi .. *Wollaſton*, qu'on y nomme *Voolaſton.* ..uſtre Auteur ne prendra-t-il pas enfin la ..e de parcourir le traité de Wollaſton ? Un ..p d'œil rapide ſur cet Ouvrage & ſur la ..face ſuffiroit pour le détromper. *Edit.*

temps des Rois. Mais, qu'il en ait con
que ces livres ne furent *écrits* ni rédi
qu'alors, c'est ce que vous auriez de
peine à prouver. Croire que quelq
passages du Pentateuque y furent insé
du temps des Rois, ou fixer à ce
époque la rédaction de tout l'ouvrag
ce n'est pas tout-à-fait la même chose

Pour attribuer à ce Savant une opini
si fausse, il faudroit, non de vaines co
jectures, mais des textes clairs & form
tirés de ses ouvrages. Si vous en co
noissez de tels, Monsieur, nous vous
vitons à les produire.

En attendant que vous jugiez à prop
de le faire, on peut apprendre du sav
P. Simon ce qu'on doit penser de ce
imputation & de quelle source vo
l'avez tirée. » Spinosa, dit-il, en impo
» à Aben-Ezra, en assurant, que ce Rab
» n'a point cru que Moyse fût l'Aute
» du Pentateuque. Ce qu'il rapporte
» ce Rabin, (& il en rapporte précis
» ment les mêmes passages que vous
» prouve seulement qu'on a inséré qu
» ques additions à certains actes, qu'
» ne peut nier être de Moyse, ou
» moins avoir été écrits de son temps
» par son ordre. Le même Spinosa f
» encore paroître davantage son *ign*
» *rance*, &c.

Au reste, si d'après ce que vous dites Aben-Ezra, on s'imaginoit, qu'il ait pensé & raisonné comme les Critiques incrédules que vous citez, on se feroit de bien fausses idées de ses sentimens. Son attachement à la Religion de ses peres, la considération dont il a joui dans la Synagogue pendant sa vie, & le respect qu'on y conserve encore pour sa mémoire, sont de sûrs garants de son orthodoxie.

Ajoutons que d'habiles Critiques ont fait voir, que la plupart des passages mêmes que vous citez d'après Aben-Ezra, & qu'il croyoit postérieurs à Moyse, peuvent être de la main de ce Législateur. Ils en donnent des preuves satisfaisantes, qu'on peut voir dans leurs ouvrages (1). Nous nous contenterons de rapporter en peu de mots ce qu'en dit un des Ecrivains mêmes, dont vous reclamez l'autorité, *le docte, le fameux le Clerc.*

Aben-Ezra, dites-vous, se fonde sur plusieurs passages. » Le Cananéen étoit

(1) *Dans leurs ouvrages.* Voyez Abbadie, Dupin, les Discours que l'Evêque Kidder a mis à la tête de ses notes sur le Pentateuque, & dans lequel il traite solidement ce sujet, &c. *Aut.*

» dans ce pays. La montagne de Mori
» appellée la montagne de Dieu (1);
» lit d'Og, Roi de Bazan, se voit enc
» en Rabath. Et il appella tout ce p
» de Bazan, les villes de Jaïr jusqu'a
» jourd'hui. Il ne s'est jamais vu de P
» phete en Israël comme Moyse «.
*prétend que ces passages où il est pa
de choses arrivées après Moyse,
peuvent être de Moyse.*

Ainsi raisonnoit Aben-Ezra. Mais
fameux le Clerc nie, que dans la pl
part de ces passages, il s'agisse de cho
arrivées après Moyse. » Il soutient, q
» le premier qu'on a traduit mal-à-prop
» par *le Cananéen étoit alors dans*
» *pays*, peut & doit se traduire par
» *Cananéen étoit dès-lors dans le pay*

(1) *Appellée la montagne de Dieu.* Ici
de Voltaire rend assez mal la pensée d'Abe
Ezra. Cette montagne ne fut point nomm
à cause du sacrifice d'Abraham, *montagne
Dieu*, nom commun à toutes les hautes mo
tagnes dans la langue sainte : elle fut appell
non comme dit M. de Voltaire, *Moria*, ma
comme porte le texte, *Moriah*, c'est-à-dir
l'Eternel y pourvoira : dénomination tirée de
parole remarquable d'Abraham à son fils. To
jours occupé d'une foule d'objets, l'illust
Ecrivain n'a pas le temps de donner son a
tention à ces menus détails. *Edit.*

ce qui étoit vrai, même du temps d'Abraham, & leve par conséquent toute la difficulté (1); que le nom de *Moriah, l'Eternel y pourvoira*, donné à la montagne où ce Patriarche mena son fils pour l'immoler, a pu être en » usage peu après ce sacrifice, & long- » temps avant Moyse, que ce Législateur, » écrivant probablement plusieurs mois » après la défaite d'Og, a pu dire, que » l'on conservoit encore son lit de fer en » Rabath; & que les expressions qui ré- » pondent aux mots *encore & jusqu'au-* » *jourd'hui*, s'employent quelquefois par » les anciens Ecrivains, sacrés & pro- » fanes, lors même qu'il n'est question » que d'un temps peu éloigné; qu'ainsi il » n'y a rien dans ces passages que Moyse » n'ait pu écrire «.

---

(1) *Toute la difficulté.* M. Freret l'entend de même. Il dit, » que *dès-lors*, dès le temps d'Abraham, les Cananéens avoient chassé les anciens habitans du pays, & s'y étoient établis à leur place «. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.* Quand, après des solutions si claires, on revient encore à opposer ces objections surannées, ne donne-t-on pas lieu de croire, ou qu'on est peu instruit, ou qu'on n'agit pas tout-à-fait de bonne foi? *Chret.*

Quant à celui où il eſt parlé des Ro
d'Edom & d'Iſraël, & à un petit nomb
d'autres, il convient qu'ils paroiſſe
ajoutés au texte (1). Mais il prétenc
» que ces légeres additions faites par l
» Prophetes poſtérieurs à Moyſe, :
» doivent pas empêcher qu'on ne le r
» garde comme l'Auteur de ces livre
» puiſqu'il y a d'ailleurs tant de preuv
» qu'ils ſont de lui ; de même qu'on
» nie pas que les antiquités Judaïqu
» ne ſoient de Joſephe, quoiqu'il :
» trouve quelques paſſages inſérés p
» des mains plus récentes « (2). L'opini

(1) *Ajoutés au texte.* D'autres Savans c
prouvé, que le mot Hébreu, qu'on a traduit p
Roi, peut l'être par *Chef*, *Commandant*, &
& qu'il a même été appliqué à quelques-uns
nos Juges. Voyez *Abbadie*. Cet excellent Ec
vain a diſcuté & réſolu cette objection,
maniere à ne laiſſer aucun lieu à la répliqu
il eſt étonnant que M. de Voltaire ait
prendre ſur lui de la reproduire. *Edit.*

(2) *Par des mains plus récentes.* Il paroî
que le Clerc avoit en vue les trois fame
paſſages concernant Saint Jean-Baptiſte, Jéſu
Chriſt & Saint Jacques. Mais ſans parler
ces trois textes, dont pluſieurs ſavans Chr
tiens ont ſoutenu l'autenticité, il s'en trou
quelques autres qui ont été indubitableme
ajoutés à Joſephe : tel eſt entr'autres celui, q
M. l'Abbé Mignot fait remarquer dans un
d'Abe

Aben-Ezra, qui se bornoit à regarder
s textes en question comme postérieurs

; savans Mémoires. C'est une parenthese, où
faussaire fait dire à Josephe, Pharisien, pré-
ément tout le contraire de ce que pensoient
; Pharisiens. *Voyez les Mémoires de l'Aca-
mie des Inscriptions.*

On trouve de ces *légeres additions* dans
sque tous les Ecrivains de l'antiquité, sans
'on se croye pour cela en droit de nier,
'ils soient les Auteurs des ouvrages, qu'on
ır attribue communément.

Puisque nous avons l'avantage de parler à
homme de Lettres, qui peut prendre quelque
isir à ces sortes de remarques, nous citerons
deux exemples de ces additions, auxquelles
Critiques paroissent avoir fait peu d'at-
tion.

Le premier est de Tite-Live. Dans le livre
, n°. 40, au milieu du discours d'Appius
ıtre les Tribuns, on lit: *De indignitate
is dictum est (etenim dignitas ad homines
tinet.) Quid de religionibus..... loquar?*
nous semble, que cette parenthese, peu
ne de Tite-Live, ne peut être, qu'une
se ridicule & plate, qui a passé de la marge
ıs le texte. Supprimons-la donc, & lisons:
*indignitate satis dictum est: quid de reli-
nibus..... loquar?*

Le second est de Virgile, livre IX de l'E-
de, où le Poëte, après avoir raconté la
rt de Nisus & d'Euriale, décrit l'assaut donné
camp Troyen par les Rutules. On lit dans
sieurs éditions:

à Moyse, cette opinion, dis-je, très différente de celle que vous lui attribuez

---

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis
Præfigunt capita & multo clamore sequuntur,
Euriali & Nisi; quantâ mox cæde pianda!
At tuba terribili sonitu, &c.

Ces derniers mots, *quantâ mox cæde pianda* sont, dit-on, une addition du P. Vanieres. O vient de les faire reparoître dans une editio de Virgile, donnée à Rome, avec une tra duction nouvelle en vers Italiens par un habil Jésuite. Mais l'ingénieux Traducteur & so savant Confrere n'auroient-ils pas montré pl de goût, si au lieu de faire cette addition a texte, ils en avoient retranché les mots *Euria & Nisi*? car, quoique ces mots se trouver dans les meilleures éditions, il nous paro clair, qu'ils ne sont point de Virgile, mais d quelque Glossateur, qui les avoit mis à l marge. Lisez

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis
Præfigunt capita, & multo clamore sequuntur.
At tuba terribili sonitu procul ære canoro
Increpuit, &c.

Nous croyons cette marche tout autremen digne de ce grand Poëte. Revenons.

La plupart des additions faites au Pentateu que, sont de même des parentheses ou note explicatives; avec cette différence, que ceu qui firent ces additions utiles pour l'intelligenc du texte, avoient caractere & autorité pour le faire. *Aut.*

oit donc mal fondée & fausse, même ı jugement du *docte le Clerc.*

§. III.

Sentimens de le Clerc.

Après ce que nous venons de rapporter ꞓ ce Critique célebre, s'attendroit-on à ɔus voir le placer, non-seulement au ɪng, mais à la tête des Savans, qui ꞓétendent, que le Pentateuque ne fut ꞓdigé que du temps des Rois? C'est ɔurtant ce que vous faites dans votre ote & dans quelques autres endroits de ɔs ouvrages.

Nous ne dissimulerons pas, que le lerc soutint d'abord cette opinion; mais nous devons cet aveu à la vérité, ne i deviez-vous pas aussi d'apprendre à ɔs Lecteurs, qu'il en changea depuis, qu'il embrassa hautement, dans un âge us mûr, le sentiment qu'il avoit d'abord ɔmbattu dans sa jeunesse. Voyez, Monꞓeur, la *Dissertation* qu'il a mise à la ꞓte de son *Commentaire sur la Genese.* on-seulement il y répond aux difficultés Aben-Ezra, comme nous venons de le ꞓpporter; il y résout encore celles, qu'il voit proposées lui-même dans ses *sen-*

timens de quelques Théologiens d'Hollande. Et en rendant compte de ce commentaire dans sa *Bibliotheque choisie*, il répete » qu'on ne peut raisonnablement » se refuser à regarder Moyse comme le » véritable Auteur du Pentateuque ; que » les endroits, qui y ont été ajoutés après » lui, sont en petit nombre, qu'il y en » a même de douteux, que quelques » Savans ont cru plus récens que Moyse, » sans en avoir de solides preuves «. Jugez, Monsieur, si c'étoit là un Ecrivain à mettre, sans restriction, à la tête de ceux *qui prétendent, que le Pentateuque a été ecrit long temps après Moyse.*

Mais dans le temps même qu'il tenoit encore pour son premier sentiment, il n'en croyoit pas moins » qu'il n'y a dans » nos livres sacrés aucun fait de quelque » importance, qui ne soit vrai ; que » l'histoire qu'on y lit est la plus véritable & la plus sainte qui ait jamais » été publiée, & que toutes les Doctrines qui y sont proposées, sont véritablement des Doctrines céléstes.

Ce n'est donc pas sans raison, que vous craindriez *d'accuser d'impiété* ce savant Critique. » Rien, dit Chauffepied, ne l'irritoit tant que les reproches » de Déisme, que ses ennemis lui firent

quelquefois, & qu'aſſurément il ne méritoit pas. On en peut juger par la converſation qu'il eut avec le célebre *Collins*, dans une viſite que cet Anglois lui fit en Hollande, accompagné de quelques François *Libres penſeurs* comme lui. Ils s'imaginoient qu'il leur ſeroit facile de gagner un Théologien auſſi hardi : mais il tint ferme pour la révélation : il preſſa vivement ces Déiſtes, & leur fit voir qu'ils rompent les plus sûrs liens de l'humanité ; qu'ils apprennent à ſecouer le joug des loix ; qu'ils ôtent les motifs les plus preſſans à la vertu, & qu'ils enlevent aux hommes toutes leurs conſolations. Que ſubſtituez-vous à la place, ajouta-t-il ? Vous vous figurez ſans doute qu'on vous érigera des ſtatues (1), pour

(1) *Qu'on vous érigera des ſtatues.* C'eſt ſurément bien à tort, qu'on nous a ſoupnnés d'un peu de méchanceté dans la citation ce paſſage. Quand nous écrivions cette ettre, il n'avoit point encore été queſtion de *ſtatue* de l'illuſtre Ecrivain, ni même de lle dont il reproche ſi durement au Citoyen Geneve de s'être cru digne. L'antériorité de tre citation eſt une bonne preuve que nous avions pas deſſein de faire des alluſions ma-nes. Pouvions-nous prévoir ce goût de nos ilofophes pour les *ſtatues* ? Aut.

» les grands ſervices que vous rende » aux hommes : mais je dois vous dé » clarer que le rôle que vous jouez » vous rend mépriſables & odieux à tou » les hommes «. Quelles leçons, Mon ſieur ! puiſſent tous les *Collins* de no jours en faire leur profit !

§. IV.

Sentimens de Newton.

Nous ne diſons rien des ſentimens de Newton ſur les Auteurs des livres de *Joſué*, des *Juges*, de *Ruth*, &c. C'eſt une tâche, que nous n'avons point embraſſée ; & nous convenons, qu'il eſt difficile de fixer au juſte dans quel temps & par qui ces ouvrages furent écrits.

Quant au Pentateuque, ce grand homme penſoit, que divers faits, tels que l'exemplaire trouvé dans le Temple ſous Joſias, les Lévites envoyés par Joſaphat avec la loi, pour l'enſeigner dans toutes les villes de Juda, l'attachement des dix Tribus & leur reſpect pour ces livres ſacrés, même depuis leur ſéparation, enfin le culte public établi, dès le temps de Salomon & de David, d'une maniere ſi ſolemnelle & ſi conforme aux rites

:efcrits dans le Pentateuque, ne per-
ıettent pas d'en reculer la rédaction plus
ɔin que le temps de Saül. Il fuppofoit
onc que le livre de la loi avoit été
erdu, lorfque les Philiftins, vainqueurs
es Ifraélites, s'emparerent de l'arche;
ue, pour réparer cette perte, Samuel
voit ramaffé ce qui reftoit des écrits de
Moyfe & des Patriarches; & que ce
ıt fur ces mémoires qu'il rédigea le
'entateuque de la maniere que nous
avons aujourd'hui.

Sur quoi nous obferverons, 1°. que
out ce fyftême porte fur une fuppofition
ratuite & des conjectures vagues. *On*
ıe doit prononcer qu'avec refpect le nom
lu grand Newton, fans doute : mais ce
ıom, tout refpectable qu'il eft, ne peut
:hanger des fuppofitions en faits, des
:onjectures en preuves.

2°. Que ce fyftême, fuppofant le livre
de la loi écrit & des mémoires laiffés
par Moyfe & par les Patriarches, con-
tredit toutes les vaines idées & les faux
raifonnemens, dont la premiere partie
de votre Note eft remplie.

3°. Qu'encore que Newton ait cru
le Pentateuque rédigé par Samuel, il
étoit bien éloigné d'accufer d'abfurdité
les récits qu'il contient, comme ont ofé

le faire vos Critiques incrédules. On sai quel respect ce Savant conserva toute sa vie pour ces divines écritures. „ Ce „ grand homme, dit M. de Fontenelle, „ ne s'en tenoit pas à la Religion natu- „ relle, il étoit persuadé de la révélation, „ & parmi les livres de toute espece, „ qu'il avoit sans cesse entre les mains, „ celui qu'il lisoit le plus assiduement „ étoit la Bible «. Il l'étudioit, la commentoit même, & travailloit à en éclaircir les difficultés, loin de chercher à l'exposer à la dérision des profanes.

Que voulez-vous donc qu'on pense, Monsieur, de la maniere dont vous parlez de cet illustre Ecrivain, ainsi que du savant le Clerc, dans votre Philosophie de l'Histoire ? „ A Dieu ne „ plaise, dites-vous, que nous osions „ accuser d'impiété les le Clerc, les „ Newton, &c. Nous sommes convain- „ cus, que si les livres de Moyse, de „ Josué, &c. ne leur paroissoient pas de „ la main de ces Héros Israélites, ils „ n'en ont pas moins été persuadés que „ ces livres sont inspirés. Ils reconnoissent „ le doigt de Dieu à chaque ligne dans „ la Genese, dans Josué, &c. L'Ecrivain „ Juif n'a été que le Secrétaire de Dieu ; „ c'est Dieu qui a tout dicté ! Newton

ſans doute n'a pu penſer autrement ;
on le ſent aſſez «. On ſent ce que veut
ire ce ton ironique. *A Dieu ne plaiſe
ıe nous oſions* vous accuſer de calom-
ier ces grands hommes ; mais nous
ous l'avouerons, Monſieur, ſi quelque
hoſe pouvoit jamais affoiblir l'idée que
ous nous ſommes faite de votre droi-
ure, ce ſeroient les ſoupçons odieux
ue vous eſſayez de jetter ſur la leur.

§. V.

entimens de Shaftesburi & de Boling-broke.

Tous les Savans dont nous avons parlé
ans les articles précédens, quelles
u'aient été leurs opinions ſur l'Auteur
u Pentateuque & ſur le temps où ces
vres furent écrits, n'en croyoient pas
oins les faits indubitablement vrais,
s dogmes céleſtes, la morale pure, les
ix ſages, & l'Ecrivain inſtruit & dirigé
ar l'eſprit de Dieu. Diſons maintenant
uelque choſe de ceux, qui ne conteſtent
et ouvrage à Moyſe, & n'y relevent
le prétendues abſurdités, que pour af-
oiblir les preuves de la révélation &
our la combattre : il ne faut pas con-

fondre ni mettre au même niveau des Critiques, dont les idées ont été ſi différentes & les vûes ſi oppoſées.

Shaftesburi, ſi nous en croyons quelques Savans ſes compatriotes, étoit ennemi de la révélation, & un ennemi d'autant plus dangereux, que tous les traits, qu'il lance, partent d'une main, qui feint d'être reſpectueuſe (1). Ce n'eſt jamais de front, ni par des raiſonnemens ſérieux, qu'il la combat, mais par des railleries & des réflexions ironiques,

---

(1) *Qui feint d'être reſpectueuſe.* L'illuſtre Ecrivain que nous combattons, dit dans ſes *Nouveaux Mêlanges*, que *Shaftesburi ſurpaſſa de bien loin Herbert & Hobbes pour l'audace & pour le ſtyle.* Pour le *ſtyle*, cela eſt vrai; mais pour l'*audace*, l'Auteur des *Mêlanges* eſt le ſeul qui le diſe. Comment connoît-il ſi mal un Ecrivain à qui il a plus d'une obligation? Shaftesburi, en combattant la révélation, uſe de tant de circonſpection & s'enveloppe, ſe cache avec tant d'adreſſe, que quelques Savans ont reproché au Docteur Léland, comme une injuſtice, de l'avoir mis au nombre des Ecrivains Déiſtes. Voyez les *Deiſtical Writers* de ce Docteur, ouvrage excellent, où il fait connoître les Déiſtes Anglois, beaucoup mieux que l'Auteur des *Mêlanges*. Il y fait l'extrait de leurs ouvrages, répond en peu de mots à leurs difficultés, & cite les Ecrivains qui les ont réfutés plus au long. *Edit.*

chappées comme au hasard : protestant
ans cesse qu'il *croit fermement tous les
aits & tous les dogmes qu'elle propose ;
u'il est persuadé que notre Religion est
ivine & nos Ecritures inspirées ; qu'elles
nèritent la soumission & le respect de tout
ntendement humain, & qu'il n'y a que
es libertins & des profanes, qui puis-
ent nier absolument, ou contester l'au-
orité de la moindre ligne ou syllabe de
es livres sacrés.* Genre d'attaque où il
ntre plus de finesse que de candeur, &
lus de ruse que de vrai savoir. Il le te-
oit des Incrédules, qui l'ont précédé,
c quelques libres Penseurs modernes
ont tellement goûté, comme vous le
avez, Monsieur, qu'on le retrouve à
haque page de leurs écrits (1). Mais
es stratagêmes usés, ces tours de vieille
uerre n'en imposent plus à personne.
On est las de voir toujours combattre
ous le masque, & l'on trouveroit une
ttaque ouverte désormais plus honnête.

On peut donc penser que Shaftesburi,

---

(1) *A chaque page de leurs écrits.* De ceux,
par exemple, de M. de Voltaire. Ce grand
homme, en s'appropriant les objections & les
railleries de Shaftesburi, ne dédaigne pas d'i-
miter aussi ses petites ruses. *Chret.*

malgré toutes ses protestations, ne croyoi[t] pas que le Pentateuque fût l'ouvrage de Moyse, ni d'aucun Ecrivain inspiré. Mais ce qui est certain, ce que nous pouvons assurer, après avoir relu plus d'une fois & avec attention tous ses Traités, c'est qu'encore qu'on y reconnoisse divers traits qui vous ont pu servir au moins de modeles sur d'autres matieres, à peine en remarque-t-on un seul, qui ait quelque rapport aux raisonnemens, qu'on lit dans votre Note, sur l'impossibilité où vos Ecrivains s'imaginent que Moyse étoit d'écrire cet ouvrage, & sur la prétendue absurdité des faits qu'il raconte. Comment avez-vous donc pu les lui attribuer? Pourquoi citer quand on n'est pas sûr? On peut en imposer à quelques Lecteurs indifférens ou distraits; mais on ne fait point illusion à ceux qui prennent la peine de remonter aux sources.

Passons à *Bolingbroke*. Ce n'étoit point, comme Shaftesburi, un railleur agréable, & un ennemi caché de la révélation faite à nos peres. Plus sérieux & plus franc, il l'attaque à force ouverte, & sans retenue comme sans déguisement. Il parle quelquefois de la révélation Chrétienne, avec une apparence de respect; mais dès qu'il est question

e la Judaïque, & ſur-tout des livres de
ſoyſe, il ne ménage rien (1); les in-
ectives les plus indécentes coulent de ſa
ume avec les raiſonnemens les plus
ux.

En liſant ſes ouvrages on s'apperçoit
en, que cette ſource ne vous étoit
oint inconnue, & que vous n'avez pas
aint d'y puiſer quelquefois. Mais peut-
n s'empêcher d'être ſurpris, quand on
oit qu'à une courte réflexion près, il
e s'y trouve rien de ce que vous lui
ites dire dans votre Note? & n'eſt-on
s en droit d'en conclure, que c'eſt mal-
propos que vous mettez ſous ſon nom,
mme ſous celui de Shafteſburi, ce
s d'aſſertions fauſſes, dont vous l'avez
mplie?

---

(1) *Il ne ménage rien*, &c. M. de Voltaire
lui-même dans ſes *Nouveaux Mêlanges*,
e *Bolingbroke eſt un Ecrivain audacieux*, que
ouvrages ſont violens; qu'*il avoit la Re-
ion Chrétienne en horreur.* Mettez ces ex-
eſſions & ces aveux à côté de la *Défenſe de
ilord Bolingbroke*, par M. de Voltaire.
ret.

§. VI.

Sentimens de Collins & de Tindal.

Collins & *Tindal* ſont donc au vrai de tous les Ecrivains, que vous citez les ſeuls garants qui vous reſtent ; encore ne ſavons-nous pas ſi on ne pourroit point vous les diſputer.

Nous avons parcouru autrefois les ouvrages de *Collins*, & nous ne nous ſouvenons pas d'y avoir vu les raiſonnemens, que vous lui attribuez : nous ne voyons pas même quel rapport ils pourroient avoir aux queſtions qu'il traite. Mais notre mémoire peut nous tromper, ainſi que nos conjectures.

Quoi qu'il en ſoit, cet Ecrivain n'eſt point une autorité que nous ne puiſſions vous abandonner ſans regret. Nous ſavons combien de fois ſes compatriotes lui ont reproché, preuves en main (1), » d'al-

---

(1) *Preuves en main.* Voyez ſur-tout ce qu'a écrit contre Collins, l'Evêque de Winchester, & les ſavantes Remarques du Docteur Bentley, ſur le *Diſcours de la liberté de penſer :* elles ont été traduites en françois, par M. de la Chapelle, ſous le titre de *Fripponnerie laïque des prétendus Eſprits-forts d'Angleterre.* Edit.

térer les textes, d'y ajouter & d'en retrancher ce qu'il lui plaît, d'en rapprocher les parties ainsi défigurées pour y trouver des sens tout contraires à ceux des Auteurs qu'il cite, de ne parler jamais plus affirmativement que quand il sent qu'il a tort, de ne répondre aux plus fortes raisons que par des chicanes & de mauvaises plaisanteries, &c «. Ces traits, par lesquels
ne ressemble que trop à plus d'un
rivain du même parti, sont-ils ceux
un Critique honnête, qui cherche sin-
rement à connoître lui-même la vérité,
à la faire connoître aux autres ?

De tous les ouvrages de *Tindal*, nous
ivons pu lire que son *Christianisme*
ssi ancien que le monde ; cet Ecrivain
combat également la révélation Chré-
nne & la Judaïque : il y attaque di-
rs endroits de nos livres saints ; mais
us pouvons vous en répondre, il n'y
t aucune des difficultés proposées dans
tre Note. Nous avons encore remar-
é, qu'il conserve dans tout cet ou-
age un ton de modération, dont nous
vons lui savoir quelque gré. Il ne s'y
rmet en aucun endroit ces termes in-
rieux, ces sorties outrageantes, aux-
elles d'autres Ecrivains se livrent, &

qui décelent toujours des ames passionnées & des caracteres violens.

Nous ne connoissons les autres écrits de ce *libre Penseur*, que par l'extrait & la réfutation qu'en a donné le Docteur Léland. Puisque ce Savant ne réfute aucune des objections que vous attribuez à Tindal dans votre Note, on pourroit croire avec quelque fondement, que ce Philosophe ne les a jamais faites. Si vous étiez sûr qu'elles sont de lui, vous auriez bien dû, pour l'instruction de ceux qui vous lisent, nommer *le livre & la page*. Vous déclarez quelque part, que *vous n'aimez pas ces citations si précises:* Vous avez vos raisons, sans doute. Ces citations pourtant, ne sont pas sans utilité : elles épargnent aux Lecteurs des recherches pénibles, & forcent les Ecrivains à être exacts. Il nous semble, Monsieur, que vous en faites trop peu d'usage. Il est vrai que pour être justes, elles demanderoient de l'attention & des soins ; & vous avez autre chose à faire qu'à confronter des passages : nous le voyons bien.

Tels ont été, Monsieur, les sentimens des Ecrivains cités dans votre Note. Jugez si vous les aviez exposés avec l'exactitude d'un Critique instruit ; & s'il étoit de

v re impartialité d'imputer aux uns des
c nions qu'ils n'ont point eues, de taire
l changement des autres, de jetter des
f upçons sur la sincérité de ceux-ci, de
r ettre sur le compte de ceux-là des rai-
s nemens qu'ils ne firent jamais, &c.
C s raisonnemens, faux en eux-mêmes,
n sont donc appuyés d'aucune autorité
s tisfaisante, & l'autenticité des livres
d Moyse, ainsi que la vérité des faits
q e vous avez voulu combattre, n'en
r ent pas moins solidement établies.

Lorsque les Savans & les Ignorans, l Princes & les Bergers paroîtront a ès cette courte vie devant le Maître d l'Eternité; chacun de nous voudra a rs avoir été juste, compatissant, gé- n eux. Vous avez raison, Monsieur; les lu nieres ne feront rien sans la pratique d vertus, ni la croyance des dogmes s s l'observation des devoirs. *Nul ne se v tera d'avoir su précisément en quelle a ée le Pentateuque fut écrit.* Aussi ne m -on jamais au rang de nos obligations d le savoir. *Dieu ne nous demandera p , si nous avons pris parti pour les M ssoretes ou pour le Talmud, si nous n' vons jamais pris un Caph pour un B h, un Yod pour un Vaü, &c.* Non, & ce n'est pas tout-à-fait de quoi il

s'agit dans votre Note : vous vous écarte de la queſtion, ou vous voulez la fair perdre de vue à vos Lecteurs. *Il nou jugera ſur nos actions & non ſur l'inte telligence de la langue Hébraïque.* Qui e doute ? mais ſi un Ecrivain, avec un connoiſſance ſuperficielle de cette langu & de l'hiſtoire du Peuple de Dieu avoit la *témérité* de s'élever contre ſe oracles, & de calomnier ſa parole ; s' repréſentoit les livres, où elle eſt écrite comme une compilation informe de fai faux, de récits abſurdes, d'actions bar bares, &c. s'il abuſoit des plus rare talens pour arracher du cœur des homme l'obéiſſance qu'ils doivent à ſes loix ſeroit-il innocent à ſes yeux ? C'eſt un queſtion que nous craignons d'autan moins de vous propoſer, que nous n'ima ginons pas qu'elle vous regarde. Tou vos écrits ſont pleins des proteſtations d votre ſoumiſſion & de votre reſpect pou la révélation : nous ne devons pas douter qu'elles ne ſoient auſſi ſinceres, qu'elle nous paroiſſent édifiantes.

Nous ſommes, avec reſpect, &c.

LETTRE X.

r le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la bestialité étoit commune parmi eux.

CE n'est plus d'après les opinions réelles supposées de quelques Ecrivains cé-bres, mais d'après vos propres idées (1), e vous parlez dans la derniere partie votre prétendue *Note utile*. Sans autre e que de décrier à tout propos un uple que vous haïssez, vous passez usquement à un texte du Lévitique, i n'a nul rapport aux questions que us veniez de traiter. Vous en prenez casion de reprocher à nos peres des pitudes, dont la pensée seule fait hor-

(1) *D'après vos propres idées*, &c. M. de ltaire ne cite point ici Bolingbroke : il y a rtant quelque apparence qu'il doit à cet rivain l'idée de l'imputation qu'il fait à nos es. Quoi qu'il en soit, Bolingbroke étoit is modéré ; il n'osoit reprocher aux anciens breux, qu'un penchant, *a proneness*, à ce e. L'Ecrivain François n'a pas cette retenue. *it.*

reur ; & vous aſſurez, que ces infami[es] étoient non-ſeulement connues, ma[is] *communes parmi eux* ; accuſation, qu[i] ſi elle étoit fondée, devroit les faire r[e]garder comme une des plus abominabl[es] nations, qui aient jamais exiſté ſur [la] terre.

Plus une imputation eſt atroce, pl[us] on eſt en droit d'en exiger des preuv[es] convaincantes. Si les vôtres ſont telles[,] Monſieur ; nous y conſentons pour no[us] & pour nos peres ; que leur mémoir[e] ſoit flétrie aux yeux de tout l'univers, [&] que la honte des ancêtres retombe ſu[r] leurs deſcendans. Mais ſi tout Lecteu[r] impartial ne peut que les trouver inſuffi[-]ſantes ou fauſſes, c'eſt à votre équit[é] que nous en appellons : jugez vous-mêm[e] de ce que vous devez à toute une natio[n] ſi cruellement & ſi injuſtement outragée[.]

§. I.

Si l'Auteur a pu prouver par le chapitr[e] XVII du Lévitique, que le crime e[n] queſtion étoit commun parmi nos peres.

Le Lévitique, dites-vous, Monſieur, *ordonne aux Juifs*, *chap.* 17, *de ne plu[s] adorer les velus, les boucs, avec leſquel[s]*

me ils ont commis des abominations infâmes. C'est sur ce passage, que vous vous appuyez d'abord. Mais de bonne foi, vous paroît-il assez clair, assez formel pour fonder une accusation si grave? Est-il bien certain, qu'il faut l'entendre dans le sens que vous lui donnez, & qu'il n'en peut avoir d'autre? C'étoit, ce me semble, de quoi vous deviez vous assurer avant tout.

Or je vois que le mot Hébreu, que vous traduisez par les *velus*, n'a pas dans la langue sainte une signification bien déterminée; que plusieurs anciennes versions, la Grecque, la Vulgate, la Caldéenne, &c. & plusieurs savans Interprètes & Commentateurs lui donnent des acceptions différentes; que les uns le traduisent par les *malfaisans* & les *démons*, les autres par les *vanités* & les *idoles*, &c. Il n'est donc point incontestable, qu'il signifie uniquement les *velus*.

Mais quand cette signification seroit la plus vraisemblable, ou même la seule vraie, seroit-ce une preuve suffisante, qu'il s'agit dans ce texte du culte des boucs (1)? & ne pourroit-on pas dire

(1) *Culte des boucs. Par les velus*, dit M. de Voltaire, dans la défense de son oncle, *il*

avec autant de probabilité, que c'est culte des ſinges, des chiens, des chat &c. en un mot, des animaux à poil général, & peut-être en particulier cel du *bœuf Apis*, que les Hébreux venoie d'adorer ?

C'eſt déja quelques raiſons de doute mais ce n'eſt pas tout : l'expreſſion H braïque, qui ſignifie ſimplement, *av leſquels ils ont forniqué*, & que vo traduiſez par cette paraphraſe, *avec le quels même ils ont commis des abon nations infâmes ;* cette expreſſion, di je, eſt priſe par une grande partie d plus ſavans Interprêtes, dans un ſe purement métaphorique, & ne ſignifi ſelon eux, ici comme en pluſieurs autr endroits de l'écriture, que la fornicati ſpirituelle, l'infidélité des ames incon tantes, qui abandonnoient le culte c Seigneur pour celui des faux Dieux, c qui faiſoient de l'un & de l'autre u

---

faut abſolument entendre les boucs. Abſolument nous ne voyons pas que cela ſoit néceſſaire &, comme on vient de le voir, pluſieurs S vans en ont douté : il nous paroît ſeuleme que cela eſt aſſez vraiſemblable. Mais ce ſe même n'autoriſe point le reproche que l'illuſt Ecrivain fait aux anciens Juifs. *Edit.*

ion ſacrilege (1). L'autorité de ces biles gens ne pourroit-elle pas contre-lancer un peu la vôtre?

Ajoutons, que ce ſens métaphorique roît mieux lié, que le ſens littéral, a c ce qui précede. Dieu, dans ce paſ-ſ e, défend aux Iſraélites d'immoler l rs victimes ailleurs que devant le Ta-b nable; *afin*, dit le texte, *qu'ils of-f nt à Jehovah les ſacrifices qu'ils fai-ſ nt ſur la face de la campagne. Ils a eneront leurs victimes au Prêtre, a la p te du Tabernacle, & le Prêtre en ré-p dra le ſang ſur l'Autel de Jehovah, & les enfans d'Iſraël n'offriront plus l rs ſacrifices aux démons, aux idoles,* o même, ſi vous voulez, *aux velus*, q ce peuple infidele adoroit. Ce paſſage ai ſi rendu, préſente un ſens naturel & c plet; les ſacrifices que les Hébreux o iroient déſormais à Jehovah, devant le Tabernacle, ſont oppoſés à ceux qu'ils a ient offerts aux démons ou *aux velus* ſu la face de la campagne, au lieu que

1) *Union ſacrilege.* M. de Voltaire lui-m ne, en parlant des apoſtaſies de Jéruſalem & e Samarie, dit, que *ces apoſtaſies étoient ſo ent repréſentées comme une fornication, co me un adultere.* Aut.

rien n'exige ni n'amene le ſens, que voi
jugez à propos d'y ſubſtituer, & que le
anciens Interprêtes n'ont point connu.

Nous convenons, que quelques ſavan
Commentateurs ont entendu ce paſſag
comme vous (1); mais puiſque d'autres
non moins ſavans, plus anciens, & e
plus grand nombre, l'entendent autre
ment; il auroit été juſte, ce ſemble, d
laiſſer du moins appercevoir cette diffé
rence de ſentimens. Si votre preuve e
eût paru moins forte, votre critique e
auroit été jugée plus impartiale.

Du reſte, aucun de ces ſavans n'
inféré de ce texte, que ces abomination
fuſſent *communes* (2) parmi les Hébreux
il vous étoit réſervé d'en tirer cette con

(1) *Comme vous.* Quelques Commentateur
ont eu des idées biſarres : ces opinions parti
culieres ſont toujours celles, que le Critiqu
embraſſe, & qu'il préſente comme le ſentimen
général. C'eſt un moyen de jetter du ridicul
ſur le texte, qu'il ne manque gueres de ſaiſi
avidement. Petite adreſſe ! *Edit.*

(2) *Fuſſent communes.* Selon M. de Voltaire,
(*Défenſe de mon oncle*) ſon oncle prétendoi
que ce cas avoit été *très-rare* dans le déſert.
Selon lui, dans ſa Note il étoit *commun.* Comment accorder l'oncle avec le neveu ? *Edit.*

lusion, qui n'est assurément pas renfermée dans les prémisses.

§. II.

Si la coutume des sorciers d'adorer un bouc, &c. vient des anciens Juifs.

Nous venons de voir, Monsieur, que votre premiere preuve, appuyée sur un texte obscur, & sur des termes susceptibles de plus d'un sens, n'est rien moins que certaine. Cependant, comme si elle étoit incontestable, vous recherchez déja l'origine de ce culte infâme, que vous attribuez à nos peres; & il ne tient pas à vous, qu'on ne les en regarde comme les auteurs.

On ne sait, dites-vous (1), *si cet*

(1) *On ne sait, dites-vous.* M. de Voltaire nous dit ici, *qu'on ne sait si cet étrange culte venoit d'Egypte*; & dans sa *Défense de mon oncle*, il assure comme *un fait certain*, que *cette coutume d'adorer un bouc, &c. vient des Hébreux, qui la tenoient des Egyptiens.* Ainsi, *on ne sait pas*, & pourtant *on est certain!* Le savant Critique a l'art de réunir sur le même objet la certitude & le doute!

La raison qu'il apporte, pour prouver que les Juifs tenoient cette coutume des Egyptiens,

étrange culte venoit d'Egypte, patrie d[e] la superstition & du sortilege; mais, &c

On sait, Monsieur, que le canton d[e] l'Egypte habité par les Juifs n'étoit pa[s] éloigné du Nome ou canton de Mendès & que les peuples de ce Nome adoroien[t] les boucs. Plutarque, Strabon, Pindare &c. qui nous l'apprennent, ne nous on[t] pas laissé ignorer les infamies, dont c[e] culte étoit quelquefois accompagné. *O[n] sait* donc, ou du moins on pourro[it] soupçonner, que si quelques-uns de[s] Hébreux se livrerent à ces détestabl[es]

---

est curieuse: c'est, dit-il, *que les Juifs n'o[nt] jamais rien inventé.* Nous ne disputons poi[nt] à l'Egypte la gloire de pareilles inventions mais nous souhaiterions sincerement que M. [de] Voltaire fût un peu plus d'accord avec lu[i-]même, ou, comme disent les Anglois, un pe[u] moins *inconsistent.*

A propos de ce mot Anglois, M. de Voltai[re] le traduit (Défense de Milord Bolingbroke) par *impossible.* C'est une petite méprise: *incon[-]sistent* ne signifie point *impossible;* il signifie u[n] homme, *qui se contredit*, ou des choses *incom[-]patibles*, ou des propositions *contradictoire[s]* Edit.

Voyez aussi le Poëme sur Lisbonne, où l'Au[-]teur cite dans les notes, un passage des Carac[-]téristiques de Shaftesburi, & fait la mêm[e] méprise. *Chret.*

uperſtitions, ils peuvent y avoir été en-
raînés par l'exemple des Egyptiens, &
ue ce pouvoit être d'eux que *leur étoit
enu cet étrange culte.*

*Mais on croit que la coutume de nos
rétendus ſorciers d'aller au Sabat, d'y
lorer un bouc, & de s'abandonner avec
i à des turpitudes inconcevables dont
idée fait horreur, eſt venue des anciens
uifs.*

On croit! Voilà de vos preuves,
onſieur. On croit! Libre à vous de le
oire tant qu'il vous plaira : mais auſſi
lre à d'autres d'en douter.

La courume de nos prétendus ſorciers.
S ce ſont de *prétendus ſorciers*, ce doit
ê e auſſi un prétendu Sabat, une pré-
te due adoration du bouc, tout eſt pré-
te du & rien n'eſt réel. Le beau fon-
d nent, pour une accuſation ſi grave!

D'ailleurs *les anciens Juifs*, à ce que
vo s aſſurez en plus d'un endroit, *ne
co noiſſoient ni bons ni mauvais Anges*,
pa conſéquent point de Satan, point de
D ble. Comment donc la coutume de
l'a orer ſous la figure d'un bouc, ſeroit-
ell venue d'eux? *Certainement, des
ho mes qui ne connoiſſent point le
D ble, ne peuvent adorer le Diable.*

Ces reproches absurdes sont intoléra-bles (1).

Mais, dites-vous, *ce furent ceux qui enseignerent dans une partie de l'Europe la sorcellerie*. Quoi! les anciens Juifs, ces Juifs *qui ne connoissoient point de Diable*, ont enseigné la sorcellerie?

Ce ne pouvoit être tout au plus que les Juifs Hellenistes, *instruits des opi-nions des Grecs, & qui adorerent l Diable, un peu avant le regne d'Hé-rode* (2). Mais que prouvent contre le

---

(1) *Sont intolérables*. C'est en ces termes un peu durs, que M. de Voltaire justifie le Bracmanes contre le grand Rousseau. V. *Ad-ditions à l'Histoire générale.*

Il ajoute, qu'*on n'a jamais adoré le Diab en aucun pays du monde*. Comment concilie t-il cette assertion, avec ce qu'il dit des ancien Juifs, qui, selon lui, *ne croyoient point d Diables, & qui pourtant adoroient le Diable* Il nous semble que quelques Lecteurs pourroi croire, qu'il donne ici dans l'*absurdité* qu' reproche à son rival, & qu'il n'a sur lui qu l'avantage de se contredire un peu plus fo mellement. *Edit.*

(2) *Avant le regne d'Hérode*. Voyez Dict Phil. Il dit ailleurs : (Phil. de l'Hist. a ANGES) » Les Juifs ne reconnurent point » Diables *jusques vers leur captivité de B*

nciens Juifs les superstitions de ces Juifs Iellenistes, beacoup plus récens ?

Au reste, s'il est vrai que quelques-ns de ces Juifs modernes *se soient don-és pour sorciers*, & qu'ils *aient enseigné ans l'Europe ces arts absurdes*, ils ont 1 cela de commun avec beaucoup d'au-es peuples, avec les Babyloniens, les gyptiens, les Perses, &c. & même ec quelques Philosophes. Car la Phi-sophie a eu aussi ses Docteurs en magie, s Maximins & ses Jambliques, qui oyoient aux enchantemens, & don-ient des formules pour évoquer les :mons.

Quel peuple ! une si étrange infamie nbloit mériter un châtiment pareil à lui, que le veau d'or leur attira ; & urtant le Législateur se contenta de r en faire une simple défense. On ne pporte ici ce fait, que pour faire con-ître la Nation Juive.

Mais lisez donc, Monsieur, ce que

» *ylone* ; ils puiserent cette doctrine chez les » erses. Il n'y a que l'*ignorance & le fana-* » *tisme*, qui puissent nier tous ces faits «. Q ind cet Ecrivain se seroit proposé d'avancer e rès les propositions les plus contradictoires, p rroit-il mieux réussir ? *Id.*

Moyſe preſcrit ſur ce ſujet dans le même livre. Il ordonne, chap. 12. ℣. 29. que *quiconque commettra quelqu'une de ces abominations, périſſe du milieu de ſon peuple*; & chap. 20. ℣. 15. *qu'ils meurent ſans rémiſſion, & que leur ſang retombe ſur eux*. Eſt-ce là une ſimple défenſe ?

Une ſi étrange infamie ſembloit mériter, &c. Vous dites trop peu, Monſieur, elle le méritoit certainement. Puis donc qu'ils n'éprouverent rien de pareil, c'eſt une preuve, que ces abominations ne ſe virent jamais parmi eux, ou du moins qu'elles y furent toujours rares. Voilà tout ce qu'on en peut légitimement inférer : & vous, Monſieur, vous allez en conclure, que ces déſordres y étoient *communs* ?

Si l'on citoit d'après vous le fait des Bergers de Calabre, & qu'on s'écriât *Quel peuple que ces Calabrois ; on ne rapporte ce fait, que pour faire connoître la nation Calabroiſe*, trouveriez-vous ce raiſonnement fort juſte ? A-t-on jamais jugé d'une nation par les déréglemens de quelques particuliers, ſur-tout lorſque les loix les condamnent ?

§. III.

Si la loi, qui défendoit la beſtialité chez les Juifs, prouve, que ce crime étoit commun parmi eux.

Il faut bien, dites-vous, *que la beſ-alité ait été commune chez les Juifs, ıiſque c'eſt la ſeule nation connue, chez ıi les loix aient été forcées de prohiber ı crime, qui n'a été ſoupçonné ailleurs ır aucun Légiſlateur.*

Non, Monſieur, il ne falloit pas que :s déréglemens monſtrueux fuſſent *com-uns* chez les Juifs, pour que Moyſe les :fendît. Il ſuffiſoit qu'ils fuſſent répan-ıs parmi les peuples auxquels ils alloient ıccéder dans la poſſeſſion de la terre omiſe, pour que le Légiſlateur crût voir les prémunir contre ces déſordres r des loix formelles & par des châ-ıens ſéveres. Or tel eſt le motif, qu'il aporte lui-même de ſes défenſes.

Ne vous ſouillez point, leur dit-il de la rt du Seigneur, *par ces abominations, cnme ont fait tout les peuples que je s chaſſer de devant vous. Je vas les pnir avec éclat de ces crimes exécrables, p leſquels ils ont ſouillé cette terre, &*

elle les vomira avec horreur hors de ſon ſein. Gardez mes commandemens & mes ordonnances, & ne commettez aucune de ces infamies, ni vous, ni l'étranger qui habite parmi vous. Les peuples qui ont habité cette terre avant vous, l'ont ſouillée par ces abominations : prenez garde de ſuivre leurs exemples, de crainte qu'elle ne vous vomiſſe hors de ſon ſein, comme elle va les en vomir. Quiconque aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de ſon peuple. Obſervez mes commandemens : ne faites point ce qu'ont fait ceux qui vous ont précédé, & ne vous ſouillez point par ces actions déteſtables. Lévit. Chapitre 18. ℣. 24, &c.

Et plus bas : *N'imitez point les nations que je vas chaſſer de devant vous : elles ont commis ces abominations, & c'eſt pour cela que je les ai eues en horreur.* Chap. 20. ℣. 22, &c.

N'eſt-il pas évident que le Légiſlateur, loin de ſuppoſer que ce crime fût *commun*, ou même connu parmi les Hébreux, n'annonce d'autres vues que de les préſerver des exemples qu'ils alloient avoir ſous les yeux ? & que quand il auroit prévu vos imputations, il n'auroit pu s'expliquer plus clairement pour les prévenir ?

Vous ajoutez, que *les Juifs sont la* [se]*ule nation connue, chez qui les loix* [ai]*ent été forcées de prohiber ce crime.*

Mais 1°. avez-vous, Monsieur, des [co]nnoissances fort étendues de la législa[ti]on des anciens peuples ? En est-il beau[co]up dont toutes les loix soient parvenues [ju]squ'à nous ? A peine nous reste-t-il [qu]elques débris épars même de celles de [la] Grece. Quelle induction pouvez-vous [do]nc tirer de tous ces codes, qui n'exis[te]nt plus ? Combien même de nations [m]odernes dont les loix vous sont peu [co]nnues ?

2°. On ne peut ignorer, que ce crime [n'ét]oit répandu dans la Palestine : on sait [de] plusieurs anciens Historiens, qu'il [n'é]toit pas inconnu dans les Indes, & qu'à [la] honte de l'humanité, il étoit en quel[qu]e sorte consacré par la Religion dans [l'É]gypte, &c. Si les loix de ces peuples [le] prohiboient, la nation Juive n'étoit [pa]s la seule chez qui le Législateur l'eût [dé]fendu ; si elles ne le prohiboient pas, [je] le demande, quelles loix étoient les [plu]s sages, celles qui se taisoient sur un [dés]ordre, qui outrage la nature, & [qu]'elles n'ignoroient pas, ou celles qui [v]ouloient le prévenir, en le défendant [so]us les peines les plus rigoureuses ?

3°. Le *Védam* des Indiens le met a
rang des plus grands crimes; & il étc
expreſſément prohibé par les loix Roma
nes, du temps des Empereurs (1).

4°. Mais ne ſortons, ni de votre R
ligion, ni de votre pays. Si je jette l
yeux ſur vos Traités de Droit crimine
j'y trouve des déciſions & des regle
des formes de procédures & des arr
ſur cette matiere, & la maxime gén
ralement établie, que ce crime doit êt
puni par le plus cruel des ſupplices uſi
parmi vous: tout cela ne vaut-il pas bi
la loi que vous nous reprochez?

Que ſi de vos traités de Juriſpruden
civile, je paſſe à vos livres de Juriſpı
dence eccléſiaſtique, je vois qu'il en
queſtion partout, & dans vos *Canc
pénitenciaux*, & dans ces liſtes de péch

( ) *Du temps des Empereurs.* On y lit
effet un paſſage que nous ne pouvons citer c
de mémoire, faute d'avoir actuellement
loix ſous les yeux. *In eos, qui venerem vert
in alteram formam, jubemus inſurgere leges
armari gladio ultore, ut debitis pœnis ſubdan
infames.* C'eſt apparemment ce paſſage c
nos Auteurs ont en vue. Voy. *Loix Civi*
de Domat. *Edit.*

Par les anciennes loix d'Angleterre, il
ordonné que, *pecorantes, ſodomitæ, vivi cc
fodiantur.* Fleta. lib. 2. c. 35. *Edit.*

ue vous appellez *Examens de conſ-*
ience, & dans vos Juriſconſultes, vos
Caſuiſtes, vos Théologiens Moraux, &c:
epuis la Lettre de Baſile à Amphilo-
hius juſqu'aux *Loix Eccléſiaſtiques* de
'Héricourt, & depuis la taxe de la
hancellerie Romaine juſqu'aux *Caſus*
ſervati imprimés dans vos plus nou-
eaux Formulaires abrégés de prieres. Et
ous venez nous dire, vous François,
ous Chrétien, que la nation Juive eſt
ſeule chez qui ce crime ait été prohibé!
n vérité, vous connoiſſez bien la double
urifprudence de votre pays!

De ce que nous venons de rapporter,
ous n'avons garde de conclure, comme
ous le faites par rapport à nos peres,
ue ce crime eſt donc *commun* parmi
ous. Non, nous ſentons que cette con-
quence ſeroit peu juſte, & qu'une loi
ui prohibe un crime abominable, n'eſt
oint du tout une preuve, que ce crime
it *commun* parmi le peuple, à qui cette
ohibition eſt faite. Tirer cette con-
uſion de la défenſe faite aux Juifs, c'eſt
ontrer une partialité d'autant plus
dieuſe, que, dans cette défenſe même,
Légiſlateur paroît aſſez clairement juſ-
tier ſa nation, & n'accuſer que les
euples voiſins.

§. IV.

Si le séjour des Hébreux dans le désert a pu occasionner le penchaut, que l'Auteur leur attribue pour ces désordres. Que la loi, qui excepte des massacres les filles nubiles, ne prouve point qu'ils aient manqué de filles dans le désert.

Il est à croire, dites-vous, *que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avoient essuyées dans les déserts de Paran, d'Oreb & de Cades-Barné, l'espece féminine avoit succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toujours ordonné de tout tuer, excepté les filles nubiles. Les Arabes, qui habitent encore une partie de ces déserts, stipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles.*

Il est à croire! Ainsi sur un fait, qui demanderoit les plus fortes preuves, vous voilà réduit aux probabilités & aux vraisemblances, & quelles vraisemblances encore!

Nous ne nierons pas que nos peres n'aient essuyé dans le désert des fatigues

: des beſoins, dont ils murmurerent plus
'une fois. Mais, nous l'avons déja re-
arqué, ces fatigues, qu'il vous plaît
ant d'exagérer, ſe réduiſirent pourtant à
ire quatre à cinq cent lieues en qua-
ante ans. Etoit-ce là de quoi faire ſuc-
ombe r *l'eſpece féminine ?*

Quant à la *pénurie* & aux beſoins
u'ils éprouverent, l'Ecriture nous ap-
rend, qu'auſſi-tôt que ces beſoins deve-
oient preſſans, Dieu y ſubvenoit avec
ne bonté paternelle, que ſa Providence
ourvut à tout ce qui leur étoit néceſ-
ire, qu'*ils ne manquerent, ni de vête-*
ens, ni de nourriture ; en un mot, de
en, nihil illis defuit, dit votre Vul-
ate. Où eſt donc cette *pénurie* meur-
iere & deſtructive, dont vous faites
nt de bruit ?

Il faut bien qu'en effet les Juifs man-
uaſſent de filles, puiſqu'il leur étoit tou-
urs ordonné de réſerver, &c. Il ne nous
t pas donné de voir la juſteſſe de cette
nſéquence. S'il étoit toujours *ordonné*
ux Juifs de *réſerver les filles nubiles*,
: n'eſt pas qu'ils manquaſſent de filles,
eſt qu'on n'en a jamais trop où la Po-
gamie eſt permiſe, comme elle l'étoit
nos peres.

L'exemple des Arabes que vous pro-

duiſez en votre faveur, prouve, ce me ſemble, directement contre vous. Eſt-ce que les Arabes, Monſieur, n'ont poin de filles, ou que les fatigues & *la pénurie du déſert ont fait ſuccomber parm eux l'eſpece féminine*, toutes les foi qu'*ils ſtipulent qu'on leur donnera de filles nubiles?* Non, ſans doute; mai la pluralité des femmes, que leur loi autoriſe, rend parmi eux en tout temp l'eſpece féminine précieuſe.

C'eſt par la même raiſon, que la permiſſion accordée aux Iſraélites de *reſerve les filles nubiles*, ne ſe bornoit pas à leur ſéjour dans le déſert, mais s'étendoi à tous les temps; quoiqu'ils ne duſſen pas apparemment *manquer de filles* e tout temps, *à cauſe des fatigues & d la pénurie du déſert.*

Et quand vous dites qu'il étoit *toujour ordonné aux Iſraélites de tuer tout, excepté les filles nubiles*, vous vous trompez encore, ou vous donnez ſciemmen à vos Lecteurs une fauſſe idée de no loix. Non, Monſieur, ces ſanglantes exécutions ne nous étoient pas *toujours ordonnées.* Nous aurons bientôt occaſion d vous le prouver (1): & lors même qu'i

(1) *De vous le prouver.* Voyez plus bas no

ıous fut commandé en quelques ren-
:ontres de tout tuer hors les filles ; *les
ĩlles nubiles* n'étoient pas les ſeules ex-
:eptées de ces maſſacres : l'exception
'enfermoit, à compter dès le plus bas
.ge, *toutes les filles vierges* (1). Ces
ermes ne ſont point ſynonimes, l'un a
·lus d'étendue que l'autre ; & il eût été
nieux de ne pas les confondre (2).

Ainſi, des faits au moins douteux,

---

ettres ſur le Droit divin des Juifs. *Toujours
rdonné de tuer tout, excepté les filles nubiles !*
ſous ne comprenons point M. de Voltaire.
:omment un homme qui *aime la vérité*, peut-
avancer froidement, & répéter tant de fois
es aſſertions ſi fauſſes ? *Edit.*

(1) *Filles vierges.* M. de Voltaire dit lui-
:ême dans un autre endroit, que l'*uſage des
ſraélites étoit de réſerver toutes les filles pu-
·lles.* Aut.

(2) *Il eût été mieux de ne pas les confondre.*
'ui, mais l'illuſtre Ecrivain avoit quelque in-
:rêt de le faire. Il vouloit donner à entendre
ıe nos peres étoient des *barbares*, & la preuve
t bien plus forte, en reſtreignant *aux filles
ıbiles* les perſonnes, qu'ils épargnoient dans
s villes priſes d'aſſaut. La reſtriction eſt fauſſe,
:mentie par nos écritures & par ſes propres
'eux : mais vrai ou faux, tout eſt bon, quand
s'agit de déclamer contre les Juifs. *Edit.*

Il eſt plaiſant de voir, après cela, M de
ɔltaire (Queſt. Encyclop.) reprocher à M...;

un texte obſcur, & qui loin de prouver que ces déréglemens fuſſent *communs* parmi les Hébreux, en annoncent à peine l'exiſtence, enfin une prohibition dont le motif, clairement exprimé dans la loi, contredit ce que vous voudriez en conclure: voilà ſur quoi vous établiſſez une accuſation atroce.

Vous n'avez pu ſans doute vous diſſimuler le faux de ces imputations: vous l'aurez ſenti mieux que perſonne. Mais n'importe; les Juifs ſont odieux, il faut les décrier ſous les plus légers prétextes: les calomnier c'eſt un jeu, & l'amuſement de votre douce Philoſophie. Eh! Monſieur, quel plaiſir peut trouver une ame ſenſible à outrager un peuple malheureux! O Apôtre de la tolérance & de l'humanité, eſt-ce ainſi que vous mettez en pratique, la bienveillance univerſelle que vous prêchez!

Il eſt temps, dites-vous affectueuſement à vos compatriotes (1), *il eſt temps que nous quittions l'indigne uſage de ca-*

---

d'avoir confondu les filles *nubiles* avec les filles *vierges* Que ne ſe faiſoit-il ce reproche à lui-même? *Chret.*

(1) *A vos compatriotes.* Voyez les Additions à l'Hiſtoire générale, pag. 12. *Aut.*

nnier toutes les ſectes , & d'inſulter utes les nations. Nous eſpérons, Monur, que vous voudrez bien leur en nner l'exemple dans votre nouvelle ition ; & que plus inſtruit & moins évenu, *vous rendrez gloire à la vérité, e vous aimez.*

Nous ſommes, avec les ſentimens les is reſpectueux, &c.

P. S. Pour ne point laiſſer en blanc te demi-page & le *verſo*, nous l'emierons à dire un mot d'une réflexion 'on lit à la fin de votre Note, & que is avions négligée.

Il reſte maintenant à ſavoir, dites-vous, *es accouplemens avoient produit des nſtres, & s'il y a quelque fondement c anciens contes des Satyres, des unes, des Centaures & des Minotaures. Hiſtoire le dit : la Phyſique ne nous a nt encore éclairés ſur cet article monſeux.*

N'eſt-ce pas la *Fable*, Monſieur, pluque l'Hiſtoire, qui parle des *Cenres ?* Ces prétendus monſtres, moitié nme & moitié cheval, n'étoient pas *hiſtoire :* c'étoit une allégorie, par uelle on déſignoit le peuple de la ece, qui fut le premier monter les

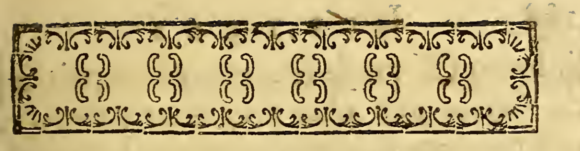
chevaux & les employer à la courſe &
aux combats. *La Phyſique dit*, que le
monſtres ne propagent pas: ainſi on n'e
peut voir, que dans la Fable, des armée
combattre contre des Héros.

Il en eſt de même du *Minotaure*. L
Phyſique n'admet point ici de réalité
Ce monſtre demi-homme & demi-tau
reau, n'eſt qu'une fiction allégorique
quelque Officier du Roi Minos.

Quant aux *Satyres*, aux *Faunes*, au
Egypans, il y a toute apparence qu
s'il y eût quelque réalité dans ces *conte*
ces animaux, réputés monſtres, n'étoie
que des ſinges de la grande eſpece, d
Ourang-Outang, &c. ſur-tout quand
les voyoit en troupes.

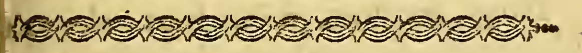
Nous croyons, Monſieur, qu'apr
avoir mis ſouvent la Fable dans l'Hi
toire, vous avez ici un peu confond
l'Hiſtoire avec la Fable.





LETTRES
DE
UELQUES JUIFS
ALLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,



ECONDE PARTIE.

ſervations ſur les deux Chapitres du Traité de la Tolérance, qui concernent les Juifs.

LETTRE PREMIERE.

Deſſein de cette ſeconde Partie.

MONSIEUR,

S IL eſt quelqu'un ſur la terre, qui d ve ſouhaiter la tolérance, c'eſt ſans d ute un peuple malheureux, que la Re-

ligion qu'il professe, expose depuis tan
de siécles aux plus accablans mépris &
aux plus cruelles persécutions. Egyptiens
Perses, Grecs, Romains, Chrétiens
Mahométans, tous les peuples, toute
les sectes, se sont élevés successivemen
contre nous; & du Nil à la Vistule, d
Tage à l'Euphrate, il n'est aucun pay
qui n'ait été le théâtre sanglant de no
désastres. Pourrions-nous ne pas déteste
les fureurs de la superstition, après e
avoir été tant de fois les tristes victimes

Nous sommes donc bien éloignés
Monsieur, de combattre les principes c
bienveillance universelle répandus dan
votre Traité. Ce sont, au contraire, ce
principes, c'est cet esprit d'indulgenc
qui y regne, & ces conseils de douceu
que vous y donnez aux Gouvernemens
qui nous le rendent cher, & qui nous at
tachent avec plaisir à sa lecture, malgr
les traits que vous y lancez encore contr
nos peres & contre nous.

Nous ne serons point injustes, parc
que vos préjugés sont violens, & votr
haine opiniâtre. Nous avouerons san
peine qu'on reconnoît, de temps e
temps, dans cet ouvrage, le coloris d'u
grand maître, & les vues sages d'un Ph
losophe ami de l'humanité. Qui pourro

lire ſans attendriſſement la fatale aven-
re, qui vous en fait naître l'idée (1)! ou
ir ſans frémir les tableaux que vous y
acez du fanatiſme; tant d'aſſaſſinats, de
aſſacres, de guerres ſanglantes que ce
onſtre a cauſés dans votre patrie & dans
reſte de l'univers! Quel dommage
ı'un ſujet ſi intéreſſant ne ſe préſente à
ſprit des Lecteurs, qu'accompagné
une foule de réflexions étrangeres, de
its haſardés, d'idées confuſes & d'er-
urs groſſieres, qu'on a peine à s'em-
cher de regarder comme volontaires!

Nous laiſſons aux Gens de Lettres &
x Chrétiens, le ſoin de relever celles
ı'on y trouve ſur les Egyptiens, les
recs, les Romains, les Chrétiens &
ırs Martyrs, ſur l'hiſtoire même de
tre pays, &c.

Mais on y voit deux chapitres, qui,
ıs être à beaucoup près les meilleurs

---

(1) *Naître l'idée.* La famille innocente &
ılheureuſe, dont il eſt ici queſtion, trouvant
appui dans M. de Voltaire, ſoutenue par
ı crédit, & défendue par ſes éloquens écrits,
un trait admirable dans la vie de cet illuſtre
teur: c'eſt le plus beau de ſes triomphes.
rſonne n'applaudit plus ſincerement que nous
la gloire qu'il s'eſt acquiſe, en élevant le
emier la voix en faveur de l'innocence. *Aut.*

de l'ouvrage, méritoient de notre par une attention particuliere : ce sont ceu où vous voulez prouver la tolérance, pa l'exemple de la nation Juive. Nous avons trouvé tant de méprises, ou plutôt le mot nous échappe, tant de fausset de toute espece, sur des objets auxque nous ne pouvions être indifférens, qu nous nous sommes crus dans l'obligatic de les réfuter ; c'est ce qui va faire l sujet de cette seconde partie de n Lettres.

Nous ne pouvons trop le répéter, er nemis de la persécution, non-seulemer par intérêt, mais par caractere & pa principes, nous n'attaquons point la tol rance : nous nous bornons à vous montrer que vous la prouvez mal. Voilà notr premier objet.

Mais pour peu qu'on lise avec attentic vos deux chapitres, on ne tarde pas s'appercevoir, qu'outre le dessein qu vous annoncez hautement, vous en ave un autre, qui bien que le moins appa rent, n'est pas le moins réel. C'est d' ramener, comme vous pouvez, un ta de petites difficultés contre nos livre saints, que vous y encadrez tant bie que mal. Comme ces petites critique recueillies de Bolingbroke, de Morgan

Tindal, &c. qui eux-mêmes les ré-
toient d'après d'autres, ne ſont pas ce
i vous occupe le moins ; nous nous y
acherons auſſi particulierement. Puiſ-
'on ne ſe laſſe point de les répéter, il
faut point ſe laſſer d'y répondre. C'eſt
ſecond objet que nous nous pro-
ſons (1).

Nous le diſons avec ſincérité, Mon-
ır, il en coûte à notre cœur, de com-
tre un Ecrivain, que nous ne vou-
ons qu'admirer : mais la ſupériorité
me de vos talens, eſt une raiſon de
pas nous taire. Nous n'avons que trop
ouvé, combien le nom d'un grand
nme peut accréditer l'erreur & for-
er les préjugés.

Nous ſommes, avec les ſentimens les
s diſtingués d'eſtime, de reſpect, &c.

---

1) *Que nous nous propoſons*, &c. Les deux
pitres de M. de Voltaire ſur la tolérance,
ıt trop longs pour être rapportés en entier,
s ne pouvons qu'exhorter nos Lecteurs à
parcourir dans l'ouvrage même. Ils y re-
queront que nous ne diſſimulons aucune de
difficultés, & ils en ſaiſiront mieux l'enſemble
nos réponſes. Si l'on a trouvé qu'à propos
olérance, nous parlons de choſes qui n'y
gueres de relation, on verra que ce n'eſt
ıt à nous qu'il faut imputer ces diſparates.
Aut.

LETTRE II.

Considérations sur les loix rituelles d Juifs.

Sous prétexte de procéder avec plus (méthode dans vos deux chapitres, voı entrez en matiere, Monsieur, par qne ques réflexions préliminaires sur not Droit divin; c'est une occasion que voı vous ménagez adroitement de le censureı nous en profiterons pour le défendr Par ce que nous allons en dire, voı pourrez juger, combien vos Critiqu sont justes.

§. I.

S'il est inconcevable que Dieu ait con mandé plus de choses à Moyse qu Abraham, & plus à Abraham qu Noé.

Dans le dessein de jetter d'abord u doute général sur la divinité de notı législation, vous débutez par une de ce ironies que vous regardez comme de preuves victorieuses. » *Gardons-nous*
» dites

dites-vous, *de rechercher ici pourquoi Dieu a ſubſtitué une loi nouvelle à celle qu'il avoit donnée à Moyſe, & pourquoi il avoit commandé à Moyſe plus de choſes qu'au Patriarche Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.* Il ſemble qu'il daigne ſe proportionner au temps & à la population du genre humain : c'eſt une gradation paternelle. Mais ces abîmes ſont trop profonds pour votre débile vue, tenons-nous dans les bornes de notre ſujet «.

Vous auriez bien fait de *vous y tenir*, Monſieur, il étoit intéreſſant, digne de toute l'attention de vos Lecteurs ; pourquoi le leur faire perdre de vue par des réflexions qui n'y ont aucun rapport ?

Vous n'attendez pas de nous, ſans doute, que nous entreprenions de prouver, qu'une loi nouvelle a été ſubſtituée à la loi Moſaïque ; ce n'eſt pas un des points de notre croyance. Trop contens de voir qu'un Chrétien auſſi inſtruit, que vous l'êtes, révoque en doute cette ſubſtitution, nous nous bornons à dire un mot de l'étonnement où vous paroiſſez être, que Dieu ait *commandé plus de choſes à Moyſe qu'à Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.*

Si vous en êtes ſurpris, Monſieur,

c'eſt que vous ne faites point aſſez attention, que les conjonctures où ſe trouvoit Abraham, différoient beaucoup de celles où ſe trouva Noé, & que la ſituation de Moyſe n'étoit pas celle d'Abraham : que Noé & ſes enfans, ſauvés ſeuls des eaux du déluge, n'avoient pas beſoin d'un rite particulier, qui les diſtinguât des autres hommes qui n'étoient plus : & que Moyſe qui n'avoit pas, comme Abraham, une ſeule famille, mais un peuple immenſe à gouverner, avoit néceſſairement beſoin de plus de loix. Eſt-il donc ſi difficile de comprendre, que de nouvelles circonſtances demandoient de nouvelles loix, & que de nouveaux beſoins exigeoient de nouveaux ſecours ? Falloit-il, pour que Dieu vous parût agir raiſonnablement qu'il commandât à Noé un rite, ſigne de ſon alliance avec Abraham ; & qu'il donnât à Abraham les loix deſtinées à conduire un peuple qui n'exiſtoit pas ? Si ce ſont là les *abîmes où votre débile vue ſe perd*, elle eſt *débile* en effet.

Vous prétendez peut-être que Dieu ne peut rien commander, ou qu'en commandant il ne peut ſe proportionner aux temps & aux beſoins de ſes créatures ; que quand il déclare ſes volontés, il eſt obligé de les déclarer toutes ; qu'il n'e

ıas libre de ſe réſerver, pour de nou-
velles conjonctures, de nouvelles eſpé-
ances à donner & de nouveaux com-
nandemens à faire; & qu'il ne peut
ɔreſcrire ou défendre des choſes, qui,
ndifférentes en elles-mêmes, ſeroient
evenues utiles ou dangereuſes par les
irconſtances! Ces aſſertions, contraires
la créance commune du genre humain,
vant d'être crues, auroient beſoin d'être
rouvées, & des dériſions ne ſont pas
es preuves.

Eſſayez, Monſieur, d'en donner quel-
ues-unes, nous nous engageons à y ré-
ɔndre: mais, nous vous en avertiſſons,
allez pas répéter celles de Tindal. Les
ıins raiſonnemens de ce Déiſte, étalés
abord avec tant de confiance, ont été
mplettement réfutés par ſes ſavans
mpatriotes, Foſter, Leland, Coni-
are, &c. Il faut déſormais quelque
oſe de plus ſolide.

§. II.

*ſuſſe idée que le ſavant Critique vou-
droit donner du Droit divin des Juifs.*

Mais, direz-vous, ſi Dieu, après
aɔir donné des Loix, peut y en ajouter

de nouvelles, du moins ne peut-il y en ajouter que de dignes de lui. Or ce qu'on nomme le Droit divin des Juifs, eſt-il digne de Dieu? L'eſt-il d'un Légiſlateur ſage?

On pourroit en douter, ſi l'on en jugeoit d'après l'idée que vous vous en faites, ou plutôt que vous voudriez en donner à vos Lecteurs. Mais cette idée eſt-elle juſte?

„ On appelle, je crois, dites-vous, „ Droit divin, les préceptes que Dieu „ a donnés lui-même. Il voulut que les „ Juifs mangeaſſent un agneau cuit avec „ des laitues, & que les convives le „ mangeaſſent debout, un bâton à la „ main, en commémoration du Phaſé. „ Il ordonna, que la Conſécration du „ Grand-Prêtre ſe feroit en mettant du „ ſang à ſon oreille droite, à ſa main „ droite & à ſon pied droit; coutumes „ extraordinaires pour nous; mais non „ pas pour l'antiquité. Il défendit que „ l'on ſe nourrît de poiſſons ſans écailles, „ de porcs, de lievres, d'hériſſons, de „ griffons, d'ixions, &c. Il inſtitua les „ Fêtes, les cérémonies; toutes ces „ choſes, qui ſembloient arbitraires aux „ autres nations, & ſoumiſes au Droit „ poſitif, à l'uſage, étant commandées

» par Dieu même, devenoient un Droit » divin pour les Juifs (1); comme tout » ce que Jesus-Christ, fils de Marie, fils » de Dieu, nous a commandé est de » Droit divin pour nous «.

C'est ainsi, Monsieur, que vous re-présentez notre Droit divin. Toute cette législation respectée pendant tant de siecles, n'est selon vous, qu'un ramas d'observances vaines & de pratiques superstitieuses. Tel est le portrait que vous en faites : semblable en ce point à ces

(1) *Droit divin pour les Juifs.* M. de Voltaire paroît opposer le Droit divin au Droit positif; ce seroit une méprise. Le Droit divin des Juifs se distingue en Droit divin naturel, qui comprend les loix morales fondées dans la nature des choses, & en Droit divin positif, qui renferme les loix cérémonielles, les loix de police, &c. fondées sur la volonté seule & le bon plaisir de Dieu. Il paroît encore confondre, comme Tindal, les loix positives avec les loix arbitraires, & entendre comme lui par loix arbitraires des loix de pur caprice & qui n'ont aucun motif, aucun objet raisonnable. En ce cas, il se trompe, comme Tindal. Les loix positives sont celles, qui ordonnent ou défendent des choses indifférentes de leur nature. Mais des choses indifférentes en elles-mêmes peuvent être ordonnées ou défendues dans certaines circonstances, par des vues sages & des motifs raisonnables. *Edit.*

Peintres malins, qui n'employent l'art du profil, que pour présenter du côté le moins favorable, l'objet qui leur déplaît.

Mais ces loix rituelles, que vous citez ſeules, ſont-elles donc le Droit divin des Juifs? En ſont-elles la principale, & la plus eſſentielle partie? Nos Prophetes diſent partout le contraire. Le Décalogue, cet abrégé le plus parfait de la morale, & tant d'autres préceptes admirables ſur les devoirs de l'homme envers Dieu, envers ſoi-même, & envers ſes ſemblables, voilà le fondement & la premiere partie de ce droit; & tous les ſages réglemens, qu'on y voit ſur le culte extérieur, & ſur tout ce qui le concerne, ſur l'autorité des Magiſtrats, ſur les héritages, les conteſtations, les jugemens, ſur la maniere de faire la paix & la guerre, &c. en un mot ſur toute l'adminiſtration eccléſiaſtique, civile & politique, c'en eſt la ſeconde. Le borner comme vous faites, à des cérémonies & à des rites, c'eſt en donner une idée incomplette, & par conſéquent fauſſe, c'eſt dire, que ſe baigner ou faire répandre de l'eau ſur ſa tête, eſt le Droit divin des Chrétiens; ou pour déſigner M. de Voltaire, nommer l'Auteur, non

de la Henriade & de Zaïre, mais de Zulime ou d'Olympie. Si nous en agissions de cette maniere, Monsieur, notre procédé vous paroîtroit-il impartial? Et n'y trouveriez-vous pas plus de malignité que de candeur?

§. III.

Vains efforts du Critique pour rendre ridicules les loix rituelles des Juifs. Manducation de l'Agneau Pascal; consécration du Grand-Prêtre.

Il ne vous suffit pas de donner, de notre Droit divin une idée fausse, vous essayez d'y jetter du ridicule.

Nos rites sont des *coutumes extraordinaires pour vous.* Etes-vous donc de ces hommes simples, qui n'étant jamais sortis de leurs pays, trouvent bisarres tous les usages étrangers? ou qui, concentrés dans leur siecle, ne jugent raisonnable que ce qui ressemble à ce qu'ils voient. L'usage de manger tous les ans l'Agneau Paschal debout, un bâton à la main, est étrange à vos yeux: mais en étoit-il un plus propre à rappeller aux Hébreux leur départ de l'E-

gypte, & les merveilles qui l'accompagnerent (1)?

Qu'importe, s'il vous plaît, que l'on consacre un Grand-Prêtre, *en mettant du sang à son oreille droite*, ou en versant de l'huile sur ses mains! Tous les rites au fond sont égaux: ils n'ont d'auguste que la sainteté que la Religion y attache. Se choquer de ces usages d'un peuple ancien, trouver ces coutumes bisarres, c'est imiter l'enfant qui a peur, ou le petit maître qui sourit avec dédain, à la vue d'un habit étranger.

§. IV.

Animaux interdits aux Juifs: motifs de ces défenses.

» Dieu, dites-vous d'un ton railleur, » défendit qu'on se nourrît de poissons » sans écailles, de porcs, de lievres, » de hérissons, de hiboux, &c «.

---

(1) *Qui l'accompagnerent.* Ce rite particulier à la nation Juive, & dont l'institution remonte au temps même de ce départ, est une preuve incontestable des faits, dont il rappelloit le souvenir. L'institution de cet usage fut donc un trait de sagesse de la part du Législateur. *Aut.*

Eh bien, Monsieur, où est le ridicule, ue des nourritures mal saines aient été terdites par des loix sages ; & que autres, qui peuvent paroître agréables quelques peuples, aient été prohibées our des raisons particulieres, qu'on ne eut condamner quand on les ignore.

La loi nous défendoit de manger *les riffons, les hiboux, les oiseaux de oye* : ajoutez-y *diverses especes de sauterelles, les rats, les lézards, les serns, &c.* Vous êtes surpris, Monsieur, ces défenses : vous le seriez moins, ns doute, si vous voulez bien vous rapller, qu'alors on mangeoit dans ce ys, comme on y mange encore cerines especes de sauterelles (1) ; mais

(1) *Certaines especes de sauterelles.* Les sautelles ne pourroient gueres servir d'aliment Europe : elles y sont trop petites & trop aigres. Celles d'Orient, plus grosses, peuvent urnir une meilleure nourriture. Dans la Pastine, l'Arabie & les pays voisins, on en ange encore différentes especes, qu'on sale que l'on conserve. On les sert frites ou en goût. Le Docteur Shaw rapporte dans ses yages, qu'il en mangea de frites en Barbarie, qu'elles avoient à-peu-près le goût des écréfles. En 1693, il en parut des nuées en Allemagne ; qui ravagerent divers cantons. Un Juif yant assuré le célebre Ludolph, qu'elles ref-

que du temps de nos peres, quelques peuples demi-barbares les mangeoient toutes ſans diſtinction; que les animaux même qui vivent de charognes, les lézards, certains rats de campagne (1), &c. leur ſervoient quelquefois d'alimens; que non-ſeulement les Pſylles, mais d'autres Arabes mangeoient & mangent encore les ſerpens & les viperes (2); & qu'en quelques pays même de l'Europe très-policés, le corbeau, la couleuvre, &c. ne ſont pas des nourritures tout-à-fait hors d'uſage (3). Quoi! Monſieur,

---

ſembloient à celles de Judée, ce Savant ſe hazarda d'en manger, avec toute ſa famille, il leur trouva le même goût que Shaw.

Les ſauterelles étoient une nourriture connue anciennement, & d'un uſage commun chez les Ethiopiens, les Lybiens, les Parthes & les autres nations de l'Orient, dont les Juifs étoient environnés. Les témoignages de Diodore de Sicile, d'Ariſtote, de Pline, &c. ne permettent pas d'en douter. Jean-Baptiſte en vivoit dans le déſert. Voy. *Chais* &c. *Edit.*

(1) *Les lézards, certains rats de campagne*, &c. Ces alimens ſont encore d'uſage en Arabie. Voyez les Voyages d'Haſſelquiſt, de Shaw, &c. *Aut.*

(2) *Les ſerpens & les viperes.* Voyez les Voyages d'Haſſelquiſt. *Aut.*

(3) *Tout-à-fait hors d'uſage.* On dit qu'on en mange en quelques Provinces de France. *Aut.*

vous faites un reproche à notre Législateur, d'avoir défendu à son peuple ces dangereux & vils alimens & de lui en avoir prescrit de plus convenables & de plus sains?

§. V.

Des Ixions & des Griffons.

Parmi les oiseaux de proye, qui nous ont interdits, vous nommez *les Ixions & les Griffons*. Seroit-ce pour faire confondre le Milan & l'Orfraye (1), &c. avec des animaux fantastiques, qui n'existent que dans l'imagination des Peintres & des Poëtes : l'heureux moyen de rendre notre Droit divin ridicule ! Nous doutons pourtant qu'il vous réussisse, du moins auprès des Lecteurs éclairés ; ils savent trop ce qu'on doit

(1) *Le Milan & l'Orfraye.* Il est très-clair que Moyse ne parle point ici d'êtres imaginaires, mais d'oiseaux de proie très-connus de son temps. Néanmoins il ne seroit pas aisé de dire précisément quelles especes d'oiseaux de proie il faut entendre par les mots Hébreux, qu'on lit dans le Lévitique. Il en est de même d'une grande partie des quadrupedes & des reptiles, dont il est question dans le même chapitre. *Edit.*

penſer de ces railleries fondées uniquement ſur l'obſcurité des termes, & l'ignorance des anciens uſages.

Vous aurez beau dire, que *les Griffons & les Ixions des Juifs doivent être mis au rang des monſtres, que c'étoient des ſerpens ailés, avec des ailes d'aigles*; on vous demandera dans quel endroit de l'Ecriture vous avez trouvé cette belle deſcription; on vous priera de citer le paſſage; & quand vous le produirez, Monſieur, il étonnera bien des Savans.

§. VI.

Autres animaux défendus.

Si les poiſſons ſans écailles étoient interdits à nos peres, il nous ſemble qu'ils ne devoient pas les regretter beaucoup. On ſait qu'en Orient ſur-tout, ils ne ſont ni les plus propres ni les plus ſains; qu'ils vivent preſque toujours dans une vaſe échauffée, & que leur chair molaſſe & viſqueuſe n'y eſt rien moins que facile à digérer (1).

---

(1) *Facile à digérer.* Quelques Anciens aſſurent, que *les Egyptiens ne mangeoient point de poiſſons ſans écailles* : & Grotius obſerve

Vous n'approuvez pas non plus que le *évre* nous ait été défendu : vous l'aimez ɔparemment, d'autres ne l'aiment point : ne faut pas diſputer des goûts. Mais ;norez-vous, que les viandes les plus ⸢quiſes & les plus recherchées dans ıelques pays, ne le ſont pas également ır-tout ? Qui vous a dit que, dans les ıys chauds, le liévre a ce fumet qui ɔus flatte ? Sa chair, qui doit y être us noire & plus peſante, pouvoit fort en n'être pas du goût des habitans de Paleſtine & des pays voiſins. On a autant plus lieu de le croire, qu'encore jourd'hui les Egyptiens & les Arabes font peu de cas, au rapport d'Haſſel-iſt (1) : *ils laiſſent en paix*, dit ce ⸢ant Voyageur, *ces animaux ſi per-*⸢*cutés en tant d'autres pays*. Ce n'étoit

---

⸢e Numa avoit défendu d'en ſervir dans les ⸢as, qu'on donnoit en l'honneur des Dieux. ⸢yez les notes de ce Savant ſur le Lévitique. *⸢it.*

(1) *Au rapport d'Haſſelquiſt.* Voyez ſes ⸢yages. On a remarqué de même, que les a⸢iens Bretons ne mangeoient point de liévre : *⸢orem guſtare fas non putant*, dit Céſar (*de ⸢llo Gallico*, *lib.* 5.) C'eſt une obſervation d ſavant Spencer, dans ſon Traité *des Loix* *⸢elles des Hébreux*. Aut.

donc qu'un aliment dédaigné, que notre Législateur nous interdisoit ; y a-t-il là de quoi vous surprendre !

Il se peut encore que vous trouviez *le porc* excellent & sain ; mais bien des gens, même parmi les Chrétiens, en jugent autrement, & le regardent comme une nourriture indigeste. Ce n'est pas tout : cet animal est sujet à une maladie contagieuse, autrefois très-commune dans la Palestine & dans les environs : ce fut même par cette considération que vos peres, ayant rapporté la lépre de leurs expéditions de Terre-Sainte, défendirent d'exposer en vente la chair de porc, à moins que l'animal n'eût été visité par les Experts établis à cet effet (1). Enfin la saleté seule de ce quadrupede suffisoit pour en dégoûter. Aussi les Egyptiens, les Arabes, presque toutes les nations depuis l'Ethiopie jusqu'à l'Inde, l'avoient

---

(1) *Experts établis à cet effet.* On dit que ces Experts, dont les Offices existent encore, furent créés sous le titre de *Conseillers du Roi Langueyeurs de Porcs.* En effet, c'est à la langue qu'on visite ces animaux. Lorsqu'on y remarque des ulceres ou des pustules blanches, on les juge ladres, & on n'en permet pas la vente. Voyez le *Traité de la Police, par le Commissaire Lamarre.* Aut.

n horreur (1). Combien plus devoit-il tre détesté par un peuple, auquel sa loi ecommande avec tant de soin la proreté & la pureté même extérieure ! En n mot, le porc est indigeste, il est ijet à la lépre, c'est de tous les animaux : plus sale : il nous semble que c'étoit ois raisons assez fortes, de le bannir e nos tables (2).

---

(1) *L'avoient en horreur.* L'aversion des gyptiens pour le porc alloit si loin, au rapport d'Hérodote, que si quelqu'un avoit touché, ême par hazard, un de ces animaux, il alloit ssi-tôt se plonger dans le Nil tout habillé. ι plupart de ces peuples, Egyptiens, Arabes, diens, conservent encore la même répuıance. Mahomet n'a défendu qu'assez foiblerent la chair du pourceau ; cependant les Maımétans en ont par tout la plus grande horur. *Voyez Chais.* Aut.

(2) *Le bannir de nos tables.* » Dans l'Arabie, &c. dit M. de Boulainvilliers, la salûre des eaux & des alimens rend le peuple très-susceptible des maladies de la peau. C'étoit donc une loi très-bonne pour ces pays, que de défendre de manger du porc. Sanctorius a observé, que la chair de cochon que l'on mange, se transpire peu, & que même cette nourriture empêche beaucoup la transpiration des autres alimens : il a trouvé que la diminution alloit à un tiers : on sait d'ailleurs que le défaut de transpiration forme ou aigrit les

Il en eſt à-peu-près de même de tous les autres animaux qui nous ſont interdits ; ils étoient regardés alors & le ſont même encore aujourd'hui dans preſque tout l'Orient, comme des alimens mal ſains ou groſſiers, indignes de paroître ſur les tables de gens qui ſe piquent d'honnêteté.

§. VII.

Deux autres motifs de l'interdiction de tous ces animaux.

La groſſiéreté ou la délicateſſe, le danger ou la ſalubrité de certaines nourritures étoient, ſans doute, pour un Légiſlateur ſage, des motifs ſuffiſans, de les ordonner ou de les défendre ; mais

---

» maladies de la peau. La nourriture de cochon » doit donc être défendue dans les climats où » l'on eſt ſujet à ces maladies, comme celui » de la Paleſtine, de l'Arabie, de l'Egypte & » de la Lybie, &c. Cette remarque eſt de M. de Monteſquieu. Voyez *l'Eſprit des Loix Tome II.* Aut.

M. de Voltaire dit lui-même, que » la Paleſtine eſt un pays de lépreux, où le cochon » eſt preſque un aliment mortel «. Et il eſt ſurpris qu'il nous ſoit interdit ! Voyez *Dict. Phil. art. Monteſquieu.* Edit.

oyse en eut d'autres plus importans, plus relatifs au but, qu'il se proposoit ns l'établissement de sa législation.

La plupart des peuples s'abstenoient rs, ou se permettoient de manger ers alimens, encore moins par barbarie par rudesse de mœurs, que par pré-és religieux & par vaines superstitions. isi les Syriens, ou du moins leurs tres, ne mangeoient point de pois- (1); ceux d'Egypte, ni poisson, ni aux de proie, ni aucuns des quadru-es qui n'avoient point la corne du l fendue; & les Phéniciens, ni pi-ns, ni colombes (2). Les anciens iens s'abstenoient de même de divers naux, parce qu'ils les croyoient spé-ement consacrés aux différens astres, ts de leur culte, & qu'ils s'en ser-nt dans leurs divinations (3). Ce sont

---

) *De poisson.* Quelques-uns de ces peuples doient leurs Dieux sous cette forme. *Aut.*

) *Ni colombes.* Ils croyoient que leur Dée avoit paru sous la forme d'une co-one. *Aut.*

(*Dans leurs divinations.* C'est à cause de es ues superstitieuses des Payens dans la list ction des viandes, qu'un des Apôtres du Christianisme appelle cette distinction *une* *ne diabolique.* Edit.

ces abus que Moyse voulut préven
parmi nous, en établissant sur d'autr
principes, la distinction des alimens.

L'abstinence de certains animaux éta
chez la plupart de ces peuples u
signe, qu'on s'étoit consacré à telle o
telle Divinité, ce sage Législateur vo
loit encore par cette distinction, ra
peller sans cesse aux Hébreux leur co
sécration particuliere au Seigneur ;
(permettez-nous cette vanité, elle
fondée) leur supériorité, du moins qua
au culte, sur tous les peuples d'alo
Ce dessein n'est pas douteux, il est e
pressément marqué dans la loi : *Je vo
ai séparés de toutes les nations de
terre, pour être spécialement mon peupl*
dit le Seigneur ; *séparez donc aussi
pur d'avec l'impur : ne vous souillez poi
en mangeant les animaux que j'ai d
clarés immondes* (1) : *abstenez-vous de
chair de ceux qui seront morts d'eu
mêmes ou qui auront été déchirés par
bêtes ; laissez les aux étrangers ou a
chiens : mais pour vous, soyez saint
parce que je suis saint* (2) ; comme
leur disoit, selon la remarque d'

(1) *Que j'ai déclarés immondes.* V. Lévit. X
(2) *Parce que je suis saint.* V. Exod. XX

bile Commentateur (1) : » Vous êtes
» un peuple choisi, une nation toute consacrée à ma gloire, n'usez que de
» nourritures assorties à votre dignité.
» Sentez vous-même, & faites sentir à
» tous les peuples, par la pureté &
» l'honnêteté de vos alimens, que vous
» appartenez au Dieu saint & pur.

Il nous semble, Monsieur, que ces motifs n'ont rien qui dégrade la nation
ou qui démente la prudence divine de son Législateur.

§. VIII.

De quelques autres loix rituelles, & de leurs motifs.

Quand après tant de siecles on ignoreroit le motif de toutes nos loix rituelles, la sagesse admirable de notre Législateur, prouvée par tant de traits, suffiroit pour persuader, qu'il ne les a données que par des raisons très-fortes,

(1) *D'un habile Commentateur.* C'est de M. Chais que nous parlons. Ce savant Ministre a réuni dans son Commentaire tout ce que les Ecrivains Anglois ont dit de mieux sur le Pentateuque. Nous en avons souvent profité dans cette Lettre. *Aut.*

dignes de lui & de l'esprit de Dieu q[illegible] le dirigeoit.

Mais nous n'en sommes pas réduits [illegible] ce point sur la plupart de ces loix. D[illegible]vers Savans, tant Juifs que Chrétien[s] en ont fait connoître le but & l'utilit[é] par rapport au temps & aux lieux où [illegible] trouvoient nos peres. Les unes étoient d[illegible] condescendances, que le Seigneur da[illegible]gnoit avoir, pour un peuple long-tem[ps] habitué aux usages de l'Egypte; de-[là] cet appareil majestueux du Tabernacle ces sacrifices multipliés, ces cérémoni[es] pompeuses, inconnues à nos Patriarche[s] & qui firent partie de notre culte. L[es] autres avoient pour objet d'inspirer a[ux] Hébreux une horreur invincible pour l[es] pratiques barbares, les superstitions abo[mi]minables de leurs voisins; & de-là c[es] défenses de passer leurs enfans par [le] feu (1), de se stigmatiser (2), de se tai[illegible]

---

(1) *Enfans par le feu.* C'étoit l'usage d[es] adorateurs de Moloch. On passoit aussi par [le] feu en l'honneur d'Apollon. *Apollo*, dit Aru[ns] dans l'Enéide,

Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo
Pascitur, & medium, freti pietate, per ignem
Cultores multâ premimus vestigia prunâ. Edit.

(2) *De se stigmatiser.* C'étoit la coutume d[illegible]

er le corps (1), de couper leurs che-ıx de certaine maniere (2), de manger ɔrès du ſang (3), d'adorer ſur les ıts lieux, de planter des bocages au-s du Tabernacle (4), &c. Celles-ci

---

lques Idolâtres, de s'imprimer ſur la peau :rſes figures ou caracteres en l'honneur de s Dieux. Voyez ſur toutes ces défenſes, *it. XIX. 26*, &c. *Aut.*

1) *De ſe taillader le corps.* Les Prêtres de ɪele ſe mutiloient, ceux de Baal, de Bellone, s, &c. ſe mettoient tout en ſang à coups outeau. Dans les funérailles, ſoit pour ap-ѐr les Dieux infernaux, ſoit pour faire neur aux morts, en témoignant une dou-plus vive, les femmes ſur-tout, ſe dé-oient, ſe déchiquetoient la peau du viſage ı ſein. Ces marques inſenſées de douleur nt proſcrites à Athenes & à Rome par des expreſſes: *Mulieres genas ne radunto*, dit ɪi des douze Tables. *Edit.*

.) *D'une certaine maniere.* En rond. C'étoit ıutre uſage ſuperſtitieux de quelques peu-voiſins de la Paleſtine. *Aut.*

) *Auprès du ſang.* Maiemonides aſſure que anciens Zabiens mangeoient la chair des mes auprès des foſſes, où ils recueilloient ſang pour s'en ſervir dans quelques opé-ns magiques. Voyez ſon Traité intitulé: *e nevochim.* Aut.

.) *Bocages auprès du Tabernacle.* Les Tem-des Idolâtres étoient d'ordinaire placés des hauteurs, & entourés de bocages; ce

étoient destinées à leur retracer les me veilles opérées pour eux par l'Eternel à perpétuer de race en race la mémoi de ces grands événemens, & à en a tester jusquà nos jours la vérité à tou la terre; & ce fut le motif de l'inst tution du rachat des premiers nés, c l'oblation des prémices, de la plupa de nos fêtes, &c. Celles-là, comme a tant d'emblêmes & de paraboles utiles cachoient un fonds admirable d'instru tion; & c'est ainsi que la nécessité c tant de précautions contre les souillur légales, de tant d'ablutions & de pur fications extérieures, leur annonçoit l'o bligation encore plus étroite de la pure du cœur.

D'autres furent l'effet d'une sage p litique du Législateur, qui vouloit att cher les Hébreux à la terre que Die

---

qui donnoit lieu à une multitude de superst tions & de désordres que le Législateur voulo prévenir par ces défenses.

C'est par cette raison, que plusieurs Ro pieux sont blâmés dans nos Ecritures de n'avo pas détruits *les hauts lieux & les bocage.* Quoique ces hauts lieux fussent consacrés a Seigneur, les Israélites s'y livroient souver aux superstitions & aux désordres qui accom pagnoient les cultes idolâtriques. *Edit.*

ır avoit donnée, leur en faire aimer productions, & leur ôter pour tou- ırs le desir de retourner en Egypte; de-là les loix qui leur prescrivoient ıs les sacrifices, l'usage de l'huile, ɛ l'Egypte ne produisoit point; & du ., que les Egyptiens avoient en hor- ır (1); de-là les défenses de manger l'agneau ou du chevreau cuit dans le : , comme faisoient les peuples qui nquoient d'huile, &c. (2).

Il en est même qui paroissent avoir spécialement destinées à servir de :uves subsistantes & palpables d'une ›vidence continuelle de Dieu sur son ıple, & de la mission divine de son

---

1) *Avoient en horreur.* Voyez dans les Mé- :res de l'Académie de Gottingue une disser- ɔn curieuse de M. Michaëlis, intitulée: *legibus Palæstinam populo Israelitico caram uris.* Aut.

2) *Manquoient d'huile.* Le Docteur Pocock :etrouvé chez les Arabes la coutume de ıger l'agneau & le chevreau bouilli dans l'eau & du lait aigri, que Moyse défend s cette loi.

Nous remarquerons que cette loi étoit conçue :es termes: *tu ne mangeras point le chevreau 'agneau dans le lait de sa mere.* Ainsi c'étoit :-à-la-fois un trait de politique & une leçon ımanité. *Aut.*

premier conducteur. Telle fut entr autres la loi du repos de toutes les terre pennant l'année Sabbatique : loi singu liere, unique, & qui naturellement n devoit venir à l'esprit d'aucun Législa teur. Cette loi ne pût être fondée qu sur la certitude, que dût avoir le nôtre que chaque sixieme année produiroi abondamment pour trois ; sans cel Moyse couroit risque de faire périr se concitoyens de famine, & d'attirer su sa mémoire la malédiction publique. O cette certitude, de qui pouvoit-elle lu venir que de Dieu (1) ? Conçoit-on qu'i eût osé porter une pareille loi, s'il n'eû été qu'un Législateur ordinaire ? Mais ce qui auroit été le comble de la folie dans un Politique, qui n'auroit eu que des ressources humaines, est une démonstration qu'il en avoit d'autres ; & que le Dieu dont il se disoit le Ministre,

---

(1) *Que de Dieu.* Elle étoit fondée sur une promesse expresse. *Faites ce que je vous commande*, dit le Seigneur. *Que si vous dites, que mangerons-nous la septieme année, si nous ne semons pas & si nous ne recueillons pas ; je vous donnerai ma bénédiction la sixieme année, & cette année produira pour trois.* Levit. xxv. 18. 21.

l'assistoit

ıſſiſtoit effectivement, & veilloit ſans ſſe ſur Iſraël (1).

Nos loix rituelles, ces loix que vous gez ſi biſarres, ne devoient donc point ır naiſſance au caprice? Quoique *po- ives* (2), elles étoient fondées en rai- ı, & elles avoient chacune leurs motifs rticuliers, bien que tant de ſiécles ɔulés ne nous permettent pas de les ınoître tous.

§. IX.

otif général de toutes les loix rituelles.

Mais à ces motifs particuliers s'en ıt un général, qui ſuffiroit ſeul, pour ifier la ſageſſe de ces inſtitutions *ex- ɔrdinaires*: c'eſt qu'elles tendoient :es à un but commun, digne d'un ıd Légiſlateur. Ce but de Moyſe t, d'aſſurer contre toutes les révo- ɔns des temps, la durée de ſa nation, la pureté du culte, qu'il venoit de donner.

Dans cette vue, il falloit attacher for- ent les Hébreux à leur Religion: &

) *Veilloit ſans ceſſe ſur Iſraël.* C'eſt une ırque du Docteur Leland contre Tindal.

) *Quoique poſitives.* Voyez plus haut, §. *Id.*

c'eſt ce qu'il opere de la maniere la plus efficace, par cette multitude d'obſervances qu'il leur impoſe. Car, comme le remarque judicieuſement l'Auteur de l'*Eſprit des loix*, » une Religion chargée » de beaucoup de pratiques, attache » plus à elle qu'une autre qui l'eſt moins. » On tient beaucoup aux choſes, dont » on eſt continuellement occupé; de-là, » dit-il, l'*obſtination tenace* des Juifs « Vue très-philoſophique, que Moyſe avoit eue avant lui, & que nous ſommes ſurpris, qu'un homme tel que vous, Monſieur, n'ait point apperçue.

Pour parvenir plus sûrement à ce but il falloit encore tenir tous les individu de la nation, étroitement unis entr'eux & ſéparés de tous les autres peuples. Or quoi de plus capable de produire ce effet, que ces obſervances ſingulieres & toutes ces pratiques différentes d celles des autres nations, ou diamétrale ment oppoſées à leurs uſages? Ce fu au jugement même des Payens, le ſign qui nous diſtingua d'eux, & la barrier qui nous en ſépara dans tous les temps (1

(1) *Sépara dans tous les temps.* Les Légi lateurs anciens, ſur-tout ceux d'Egypte, rega doient la communication trop libre de leu

Oui, Monsieur, si la persévérance du ›euple Juif dans le même culte, si son :xistence, après tant de révolutions & de ataſtrophes, peut s'expliquer humaine-nent, c'est à ces institutions qu'elle est lue. C'est par leur observation, que les lébreux ont fait, qu'ils sont encore & u'ils seront, jusqu'à l'accomplissement es oracles, une nation à part; & que nalgré leurs captivités, leurs dispersions : leurs malheurs, ils triomphent de la

---

:uples avec les étrangers, comme une des incipales causes de la corruption des mœurs du peu d'attachement aux usages & aux loix ı pays. Des rites particuliers, l'abstinence de vers animaux, &c. pouvoient empêcher cette mmunication, & l'empêchoient en effet. *mment pourrois-je vivre avec toi*, dit un ilitaire à un Egyptien, dans un comique :ec, *tu adores le bœuf, & je le mange; l'an-ille est ta divinité, & c'est mon mets favori: ne manges pas de cochon, & il n'y a rien : j'aime tant*? Peut-être Moyse emprunta-t-il ux cette politique, dont il fit un meilleur ıge, & qu'il tourna vers un meilleur but; e lui a réussi: on le voit encore tous les ırs.

La séparation d'avec *les étrangers*, dit l'Au-r de l'Esprit des Loix, *est la conservation mœurs*. Il paroît, que ce Magistrat célebre oit plus réfléchi sur les législations, que M. d Voltaire. *Edit.*

durée des ſiecles, tandis que les peuples les plus puiſſans, & regardés comme les plus ſages, ont diſparu de deſſus la face de la terre.

Voilà le but & l'utilité générale de ces obſervances, que vous condamnez ſi légerement. Sont-ce là des vues ridicules, une politique abſurde & des projets mal conçus? Le Légiſlateur Juif connoiſſoit mieux que vous, Monſieur, le cœur humain, & le beſoin qu'ont toutes les ſociétés religieuſes & civiles de liens extérieurs qui les uniſſent. A ne parler de lui qu'humainement, & à juger de vous par vos critiques, tout grand Philoſophe, tout beau génie que vous êtes, vous n'euſſiez été à la place de ce grand homme, qu'un foible Politique & un très-petit Légiſlateur. Depuis long-temps votre peuple, votre Religion & vos loix auroient ceſſé d'être (1).

Nous ſommes, avec les ſentimens les plus reſpectueux, &c.

---

(1) *Auroient ceſſé d'être.* Nous croyons que les Auteurs de ces Lettres ont ſolidement prouvé la ſageſſe des loix rituelles de Moyſe: mais l'immutabilité, ou comme parlent quelques Rabins, l'éternité de ces loix n'eſt pas une ſuite néceſſaire de leur ſageſſe. On traitera dans la ſuite cette matiere plus au long. *Chret.*

LETTRE III.

Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaïſme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas ſeule, & qu'elle l'étoit plus ſagement que les loix des anciens peuples.

IL eſt temps, Monſieur, de paſſer à ce ui fait, ou plutôt à ce qui devroit faire otre principal objet dans vos deux Chatres. Vous vous propoſez, dites-vous, e traiter deux queſtions; la premiere, l'intolérance étoit de droit divin dans Judaïſme; la ſeconde, ſi elle y fut ujours miſe en pratique. Nous ſuivrons i le même ordre, & nous examinerons ccesſivement ce que vous dites de l'une de l'autre de ces queſtions.

Commençons par la premiere, & yons non-ſeulement ſi la loi Juive étoit olérante, mais pourquoi elle l'étoit, elle l'étoit ſeule, & comment elle toit. Ces objets, qui nous ont paru éreſſants, feront la matiere & le par e de cette Lettre. Puiſſe-t-elle vous

faire passer quelques momens agréables !

§. I.

Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.

A votre début, Monsieur, nous avions cru, que vous alliez essayer d'autoriser la tolérance par quelque texte du code Juif expliqué à votre maniere. Mais non : vous convénez franchement, qu'on y trouve des loix séveres sur le culte, & des châtimens plus séveres encore. Rien de plus vrai.

Non-seulement il y est prescrit de n'adorer que le Seigneur, il y est encore expressément ordonné, que *quiconque sacrifiera à d'autres Dieux qu'à l'Eternel, soit mis à mort sans rémission* (1). A quo

(1) *Sans rémission.* Exode. XXIX. 20. Les Chrétiens, dit Spencer, ont tort de conclure de cette loi, qu'ils aient droit ou qu'ils soient obligés de mettre à mort les Idolâtres ou ceux qui pensent autrement qu'eux sur la Religion. Dieu donna cette loi aux Hébreux, non comme Dieu maître souverain de l'univers, mais comme Chef politique du gouvernement établi dans le pays qu'il leur avoit donné : *non quatenus Jehova* dit le savant Anglois, *sed quatenus Jehova stator.* Elle n'oblige pas même les Juifs dans leur dispersion. *Chret.*

le Deutéronome ajoute : *s'il se trouve au milieu de toi dans quelques-unes des villes que l'Eternel va te donner, homme ou femme qui fasse ce qui déplaît à l'Eternel, en transgressant son alliance, & qui serve d'autres Dieux & se prosterne devant eux, soit devant le soleil ou devant la lune, ou devant l'armée du Ciel, & que cela t'ait été rapporté; tu t'en enquerras soigneusement : & si tu découvres que ce qu'on t'a dit soit véritable, & qu'il soit certain qu'une telle abomination ait été faite en Israël, tu conduiras vers tes portes l'homme & la femme coupables, tu les lapideras, & ils mourront* (1).

La loi traite avec la même rigueur ceux qui détourneroient leurs freres du vrai culte. Prétendus Prophetes, amis, parens, elle veut *qu'on les dénonce, qu'on les lapide & qu'ils meurent, parce qu'ils ont parlé de révolte contre Jehovah.*

Que si l'on apprend qu'une des villes Israélites, à la sollicitation de quelques-uns de ses habitans, a quitté le Seigneur pour servir d'autres Dieux, elle ordonne, qu'il soit fait des informations exactes & une enquête juridique, & que si le crime est trouvé certain &

(1) *Ils mourront.* V. Deut, XIII. *Aut.*

» le peuple endurci dans ſon apoſtaſie, « *cette ville ſoit détruite, avec tout ce qu s'y trouvera, enſorte qu'elle demeur enſevelie ſous ſes ruines, ſans qu'on l releve jamais.* (1)

Des exemples d'une ſévérité rigoureuſ confirment ces ordonnances. Les adora teurs du veau d'or ſont égorgés ſans mi ſéricorde ; le culte du Dieu de Madia eſt puni par la mort des coupables, & dès que les Tribus d'au-delà du Jourdai ſont ſoupçonnées d'élever des Autels au Dieux étrangers, tout Iſraël s'arme pou les combattre, &c (2).

Il n'eſt donc pas douteux, que l droit divin des Juifs ne fut intolérant & ſévere ſur le culte. Il l'étoit même né ceſſairement, & ne pouvoit pas ne pa l'être. Pourquoi? C'eſt ce que vous pa roiſſez n'avoir pas aſſez compris, Mon ſieur, ou n'avoir pas voulu apprendre vos Lecteurs. Tâchons de l'éclaircir.

---

(1) *Qu'on la releve jamais.* V. Deut. XI *Aut.*

(2) *Les combattre, &c.* Voy. Exod. XXXI Nomb. XXV.

§. II.

ourquoi la loi Juive étoit ſi ſévere & ſi intolérante ſur le culte ?

L'intolérance & la ſévérité de nos loix r le culte, vous ſurprend & vous ré-lte. Vous vous figurez ſans doute que doration des Dieux étrangers étoit ur les Hébreux une faute légere. Er-ur, Monſieur : ce n'étoit pas ſeulement péché grave contre la conſcience, une upable infraction d'une des premieres x naturelles, c'étoit encore un délit blic, & le délit public le plus digne de âtiment.

Sortez enfin du cercle étroit des objets i vous entourent, & ne jugez pas tou-urs de notre Gouvernement par les tres. La République des Hébreux n'é-t ni une ſimple inſtitution religieuſe, une adminiſtration purement civile, toit tout-à-la-fois l'une & l'autre ; & lieu que dans vos Gouvernemens, tat & la Religion ſont deux choſes arées ; dans le nôtre, comme nous vons déja dit, ils n'en ſont qu'une. ut culte étranger attaquant la Religion ns ſon principe fondamental, attaquoit

par là même la constitution de l'Etat, & l'attaquoit dans ce qu'elle avoit de plus important, de plus précieux & de plus essentiel. Le but, le grand objet du Gouvernement Hébreu étoit de préserver la nation de l'idolâtrie & des crimes dont elle étoit la source, & de perpétuer parmi nous la connoissance & le culte du vrai Dieu. C'est sur ce culte que tout portoit dans l'Etat; c'étoit le centre où tout aboutissoit, le lien puissant qui unissoit entr'eux tous les membres de la République, &, même aux yeux d'une saine Philosophie, le grand titre de prééminence & de supériorité du peuple Hébreu sur tous les peuples de la terre. A la persévérance dans ce culte étoient attachés par le contrat original passé entre le Seigneur & son peuple, la possession de la terre qu'il leur avoit donnée, la sureté des Particuliers, & la prospérité de l'Empire (1). Donc embrasser, conseiller des cultes étrangers, c'étoit troubler l'ordre public, jetter des semences funestes de division (2), attenter à la

(1) *La prospérité de l'Empire.* Voyez sur tous ces points l'Exode, ch. XIX. & le Deutéron. V, VII, &c. *Aut.*

(2) *Funestes de division.* Voy. plus haut, Lettre III. *Aut.*

Majeſté de l'Etat, & lui arracher avec la gloire, l'eſpérance de ſon bonheur & de ſa durée. Etoit-ce là un manquement léger ?

Dans ce Gouvernement, Jehovah étoit non-ſeulement l'objet du culte religieux, comme ſeul vrai Dieu, il y étoit encore le premier Magiſtrat civil, & le Chef politique de l'Etat. Il avoit choiſi les Hébreux pour ſes ſujets, comme pour ſes adorateurs ; & les Hébreux l'avoient reconnu pour leur Roi, comme pour leur Dieu. L'adoration de Jehovah ſeul, l'attachement inviolable à ſon culte, avoit été la premiere condition & la baſe de ſon alliance avec ſon peuple : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu ne ſerviras que lui.* Adorer des Dieux étrangers, étoit donc une violation de ſon alliance, une révolte contre le Souverain, en un mot, un crime d'Etat au premier chef. Dans quel Gouvernement ſage les crimes d'Etat peuvent-ils être tolérés par les loix ?

Ne nous étonnons donc plus de l'intolérance & de la ſévérité de nos loix ſur le culte. Elles traitoient & devoient traiter les adorateurs des Dieux étrangers, comme les loix de tous les peuples

d'alors traitoient les traîtres à la patrie (1) & les ſujets révoltés contre leur Prince. Notre légiſlation même devoit être d'autant plus ſévere, que nos Hébreux étoient des cœurs durs & des eſprits indociles, leur penchant à l'idolâtrie violent, & l'exemple de tous les autres peuples une ſéduction puiſſante.

---

(1) *Les traîtres à la patrie.* Dans ces anciens temps, où des mœurs dures exigeoient des loix ſéveres, les crimes d'Etat étoient punis chez tous les peuples avec la derniere rigueur. Le crime d'un particulier entraînoit preſque toujours la deſtruction entiere de ſa famille. Les Villes coupables étoient renverſées de fond en comble, & leurs habitans paſſés ſans diſtinction au fil de l'épée. L'Hiſtoire fournit plus d'un exemple de cette ſévérité, non-ſeulement en Orient, mais chez les Grecs & les Romains, même dans les derniers temps de la République.

Les loix des peuples modernes uſent auſſi de la plus grande rigueur contre les crimes de haute trahiſon, de révolte, de conſpiration contre l'Etat, &c. Elles obligent de révéler les amis mêmes & les parens, & puniſſent du dernier ſupplice pour ne l'avoir pas fait. *Salus populi ſuprema lex.* Edit.

§. III.

. l'intolérance ſur le culte étoit particuliere à la loi Juive.

Mais l'intolérance, quoique plus eſſen-
lle au Gouvernement Juif, ne lui étoit
nt particuliere : Non, Monſieur. Quoi
e vous en puiſſiez dire, c'étoit un
ncipe de légiſlation, une maxime de
itique reçue chez les peuples anciens,
me les plus vantés. En effet, quand
voit Abraham perſécuté pour ſa Re-
on dans la Caldée (1); Zoroaſtre le fer
le feu à la main, perſécutant dans le
yaume de Touran; les Hébreux n'o-
offrir des ſacrifices & immoler des
imes dans l'Egypte, de peur d'irriter
euple contr'eux; les Perſes, qui n'ad-
ettoient point de ſtatues dans leurs tem-
, briſer celles des Dieux de l'Egypte
le la Grece; & les différens Nomes
yptiens, s'armer tantôt contre leurs
aqueurs, tantôt les uns contre les

) *Dans la Caldée.* C'eſt une tradition des
Ar es. On peut oppoſer ces traditions Arabes
à . de Voltaire, qui les cite. *Edit.*

autres (1) pour défendre ou venger leur Dieux, il nous semble qu'on peut bie

(1) *Les uns contre les autres.* On en voit u exemple dans Juvenal, Sat. XV, où ce Poë décrit le combat sanglant que se livrerent l Ombes & les Tentyrites, par ce motif. La fu reur y fut portée au point, que les vainqueu y déchirerent & dévorerent les membres pa pitans des vaincus.

Summus utrinque
Inde furor vulgo, quòd numina vicinorum
Odit uterque locus; quùm solos credat habend
Esse Deos, quos ipse colit.

» Ce trait, qui n'est pas le seul de ce gen » dans l'Histoire ancienne, prouve bien, d le Traducteur des Remarques de Bentley sur *Discours de la liberté de penser*, » que ce n'e » pas seulement entre les Sectes Chrétienn » que la Religion a causé des haines violent » & des guerres cruelles «.

Le nouveau Traducteur de Juvenal a fait même remarque. » Ce passage, dit-il, pe » servir à prouver que l'intolérance religieu » est plus ancienne que ne l'ont cru des Auteu » fameux «. Faut-il que M. de Voltaire soit d nombre! Ce grand homme prétend, que l guerres religieuses n'ont été connues que parn les Chrétiens. Il l'a dit & redit, *legentis a fastidium.* Quel plaisir peut-il trouver à répét sans cesse à ses Lecteurs des faussetés répété tant de fois avant lui, & tant de fois réfutée *Edit.*

e les pas regarder comme indifférens
ır le culte.

Quoi qu'il en ſoit, de ces peuples
ont l'hiſtoire & la légiſlation nous ſont
ıoins connues, on ne peut nier que les
ıix des Grecs & des Romains n'aient été
écidément intolérantes ſur le culte.

Ne citons point ici les Villes du Pe-
ɪponneſe & leur ſévérité contre l'a-
ıéiſme (1), les Ephéſiens pourſuivant
éraclite comme impie (2), les Grecs
rmés les uns contre les autres par le zele
e Religion dans la guerre des Am-
ıyctions. Ne parlons ni des affreuſes
uautés que trois Succeſſeurs d'Alexan-
re (3) exercerent contre les Juifs pour les
rcer d'abandonner leur culte, ni d'An-
ochus chaſſant les Philoſophes de ſes

(1) *Contre l'athéiſme.* A l'exemple & à l'in-
cation des Athéniens, ces Villes proſcrivirent
thée Diagore. *Edit.*

(2) *Comme impie.* Héraclite leur reprochoit
ırs Dieux de pierre, &c. *Id.*

(3) *D'Alexandre.* Antiochus, Epiphane,
ıpator & Demetrius. Voy. le livre des Ma-
abées & l'Hiſtorien Joſephe. Ptolomée-Phi-
pator forma de même le projet de faire mettre
nort tous ceux d'entre les Juifs qui refuſe-
ient d'embraſſer la Religion & les pratiques
s Grecs. *Id.*

Etats (1), ni des Epicuriens bannis de plusieurs Villes Grecques, parce qu'ils corrompoient les mœurs des Citoyens par leurs maximes & par leurs exemples.

Ne cherchons point des preuves d'intolérance si loin : Athenes, la polie & savante Athenes nous en fournira assez de preuves. Tout Citoyen y faisoit un serment public & solemnel de se conformer à la Religion du pays, de la défendre & de la faire respecter. Une loi expresse y punissoit sévérement tout discours contre les Dieux ; & un décret rigoureux ordonnoit de dénoncer quiconque oseroit nier leur existence.

La pratique y répondoit à la sévérité de la législation. Les procédures commencées contre Protagore ; la tête de Diagore mise à prix ; le danger d'Alcibiade ; Aristote obligé de fuir ; Stilpon banni ; Anaxagore échappant avec peine à la mort ; Phriné accusée ; Aspasie ne devant son salut qu'à l'éloquence & aux larmes de Periclès ; Periclès lui-même, après tant de services rendus à la patrie, & tant de gloire acquise, contraint de paroître devant les Tribunaux & de s'y

(1) *De ses Etats.* Voy. sur tous ces faits Bentley & les Auteurs cités ci-dessous. *Id.*

fendre (1) ; des Poëtes de Théâtre
ême en péril, malgré la passion des
théniens pour ces spectacles ; le peuple
ürmurant contre l'un, & sa piece in-
rompue jusqu'à ce qu'il se fut justifié ;
utre jugé, traîné au supplice & près
être lapidé, lorsqu'il fut heureusement
livré par son frere (2) ; tous ces Phi-
sophes, ces femmes célebres par leur
prit & par leurs charmes, ces Poëtes,
s hommes d'Etat poursuivis juridique-
ent pour avoir écrit ou parlé contre les
ieux ; une Prêtresse exécutée pour en
oir introduits d'étrangers ; Socrate con-
mné & buvant la ciguë, parce qu'on
i imputoit de ne point reconnoître ceux
i pays, &c. ce sont des faits qui an-
ncent assez que la faveur, la dignité,
mérite, les talens mêmes les plus ap-
audis n'y furent pas pour l'irréligion un
ri sûr & tranquille. Ils attestent trop

---

(1) *Obligé de se défendre.* Periclès, dis-
ple & ami d'Anaxagore, devint suspect d'a-
éisme pour avoir pris la défense de ce Phi-
sophe. *Id.*

(2) *Par son frere.* C'est Eschylle. Son frere
sauva en se dépouillant le bras, & mon-
nt avec larmes aux Athéniens qu'il avoit
rdu la main en combattant pour eux. L'autre
ëte est Euripide. *Id.*

hautement l'intolérance ſur le culte même chez le peuple le plus humain & le plus éclairé de la Grece, pour qu'o puiſſe la révoquer en doute (1).

Les loix de Rome n'étoient ni moin expreſſes, ni moins ſéveres. Il ſuffit d lire les textes que vous citez vous-même pour en être convaincu. On n'adorer point de Dieux étrangers, (*Deos pere grinos ne colunto*), diſent-elles formelle ment. Eſt-ce ainſi que s'exprimeroit un légiſlation tolérante ?

L'intolérance des cultes étrangers n'é

---

(1) *Révoquer en doute.* Ces faits ſont rap portés par Cicéron, Diogene de Laërce, Athé nagore, Clément d'Alexandrie, &c. Ils ſon cités par Joſephe au Sophiſte Apollonius, q reprochoit alors aux Juifs, comme M. de Vol taire le fait aujourd'hui, leur intolérance ſu le culte. Si ce ſavant Critique avoit lu Joſephe il eſt à croire qu'il n'auroit pas renouvellé c reproche, ou qu'il auroit pris la peine d prouver la fauſſeté des faits, que l'Hiſtorie Juif oppoſe à ſon Adverſaire. Mais probable ment l'illuſtre Auteur n'a pas été puiſer dan une ſource ſi ancienne ; il a pour garants de Ecrivains plus récens, Tindal, Woolſton Collins, durement, mais ſolidement réfutés ſu cet objet même par le ſavant Bentley. M. de Voltaire apparemment n'a pas lu non plus cette réfutation. *Edit.*

t: donc pas nouvelle chez les Ro-
n ins, puiſqu'elle remontoit aux loix
d: douze Tables, & même à celles des
R is. Mais ce n'eſt pas tout. Suivez
l'iſtoire de ce peuple fameux, vous y
v rez les mêmes défenſes portées par le
S nat, l'an de Rome 325 (1); & les
E iles chargés de veiller à leur exécu-
t n: ces défenſes renouvellées l'an 529
(; les Ediles vivement réprimandés
p ır avoir négligé d'y tenir la main, &
d: Magiſtrats ſupérieurs nommés pour
l faire obſerver plus ſurement. Vous y
v rez le culte de Serapis & d'Iſis, qui
s toit introduit ſourdement dans cette
c ıitale, interdit, & les Oratoires de

) *L'an de Rome* 325. Voy. Tit. Liv. Lib. IX. n. 30. *Nec corpora modo*, dit-il, *affecta tabe. S l animos quoque multiplex Religio & pleraque e erna invaſit; donec publicus jam pudor ad p mores Civitatis pervenit...... Datum inde n otium Ædilibus ut animadverterent, ne qui, n Romani Dii, neque alio more, quam patrio c erentur.* Aut.

(2) *L'an* 529. Voy. Tit. Liv. Lib. XXV. n°. 1. *I cuſati graviter ab Senatu Ædiles Triumvi r ue capitales, quod non prohiberent..... Ubi p entius jam eſſe id malum apparuit, quam ut i nores per Magiſtratus ſedaretur, Marco At t io Prætori Urbis negotium ab Senatu datum e* Id.

ces nouvelles Divinités démolis par l[e]
Consuls, l'an 536 (1) ; des décrets d[e]
Pontifes & des Senatus-Consultes *san*
nombre, contre les Religions étrangeres
cités au Sénat l'an 566 (2), & un nou
veau culte proscrit l'an 623 (3).

Cette intolérance ne discontinua poin
sous les Empereurs ; témoins les consei
de Mécène (4) à Auguste, non-seule

---

(1) *L'an* 536. Voy. Max. Lib. 4 *Id.*

(2) *L'an* 566. Voy. Tit. Liv. Lib. XXXIX n°. 16. Après avoir cité ces décrets des Pontife & des Sénatus-Consultes sans nombre, *innu merabilia Decreta Pontificum*, *Senatus-Con sulta*, l'Historien ajoute : *quoties patrum avo rumque ætate negotium hoc Magistratibus datum ut sacra externa fieri vetarent omnemque disci plinam sacrificandi præterquam more Roman abolerent ?* Edit.

(3) *L'an* 623. Le culte de Jupiter Sabasius C'est au sujet de ce culte que le sage Rolli remarque, » qu'on voit dans tous les temp » des preuves de cette attention des Romain » à éloigner les nouvelles superstitions «, & M. de Voltaire assure froidement & sans réserv en vingt endroits, *que les Romains tolérerent & permirent tous les cultes !* Aut.

(4) *Les conseils de Mécène à Auguste.* Voy Dion Cassius, Lib. XLII. Nous croyons devoi rapporter ici en entier le passage de cet Histo-rien, nous le traduirons littéralement d'après le texte Grec. » Honorez vous-même, dit

nt contre les athées & les impies, s contre ceux qui introduisoient ou oroient dans Rome d'autres Dieux ceux de l'Empire : témoins les superstitions Egyptiennes proscrites sous Empereur (1); les Dieux étrangers, le relâchement de la discipline avoit oduits, chassés sous Claude; les Juifs nis, s'ils ne vouloient pas renoncer à le Religion (2) sous Tibere ; mais té-

---

» écène à Auguste, honorez soigneusement
» Dieux, selon les usages de nos peres, &
» rcez les autres de les honorer. *Haïssez* ceux
» i innovent dans la Religion, & *punissez-les*,
» n-seulement à cause des Dieux (qui les
» éprise ne respecte rien), mais parce que
» ux qui introduisent des Dieux nouveaux,
» gagent plusieurs personnes à suivre des
» ix étrangeres, & que de-là naissent des
» *ions* par serment, des *ligues*, des asso-
» tions, toutes choses dangereuses dans la
» onarchie. Ne souffrez point les Athées ni
» Magiciens, &c. « Nous invitons M. de
Vaire à consulter l'original & à juger si cette traduction n'est pas exacte, au moins dans l'essentiel. *Edit.*

) *Sous cet Empereur.* Ce fut Agrippa qui les proscrivit. Voy. Dion Cassius, Lib. LIV. Les Consuls Gabinius & Pison avoient déja abattu quelques années auparavant, les autels élevés dans le Capitole aux Dieux de l'Egypte.

) *S'ils renonçoient à leur Religion.* C'est

moins ſur-tout les Chrétiens exilés, dé-pouillés de leurs biens, & livrés ſi long-temps & en ſi grand nombre aux plu[s] cruels ſupplices, non pour leurs crimes mais pour leur Religion (1), ſous le[s] Néron, les Domitien, les Maximien les Dioclétien, &c. & même ſous le[s] Empereurs les plus humains, ſous Tra-jan, ſous Marc Aurele, &c.

Que dis-je? les loix mêmes, que le[s] Philoſophes d'Athenes & de Rome écri-virent pour des Républiques imaginaires ſont intolérantes. Platon ne laiſſe pas au[x] Citoyens la liberté du culte, & Cicéro[n] leur défend expreſſément d'avoir d'autre[s] Dieux que ceux de l'Etat. » Que per-» ſonne, dit-il, n'ait des Dieux à part » qu'on n'en adore point de nouveau[x] » ni d'étrangers, même en particulier » à moins qu'ils n'aient reçu la ſanctio[n] » publique «. *Separatim nemo habeſſi[t]*

Tacite qui nous l'apprend. *Cederent Italiâ niſi, certam ante diem, profanos ritus exuiſ-ſent.* Voy. Ann. Lib. II. nº. 85. *Aut.*

(1) *Pour leur Religion.* Voyez la fameuſe Lettre de Pline à Trajan, citée par un de no[s] freres, & le portrait des premiers Chrétien[s] tracé par la main de ce Juif. Comparez ce portrait avec ceux qu'en ont tracés quelques célebres Auteurs Chrétiens. *Aut.*

os ; neve novos , ſed nec advenas , publicè adſcitos colunto.

Enfin , Monſieur , rappellez-vous ce vous avez dit tant de fois (1) , du et des myſteres , dont le grand me , à vous en croire , étoit l'unité Dieu , Créateur & Gouverneur du nde ; & de la double doctrine des loſophes, l'une extérieure & publique, tre intérieure , & qu'ils ne commu-noient qu'à leurs plus chers Diſ-es , ſur les matieres qui pouvoient reſſer la Religion du pays. » C'étoit , lon vous , une néceſſité de cacher le ogme de l'unité de Dieu à des peu-es entêtés du Polithéiſme. Il falloit plus grande diſcrétion pour ne pas noquer les préjugés de la multitude. auroit été trop dangereux de la vou-ir détromper tout d'un coup. On uroit bientôt vu cette multitude en reur , demander la condamnation de uiconque l'auroit oſé «. Cette *néceſſité* cacher un dogme contraire à la Re-gion dominante , ce *danger* extrême , craintes ſi bien fondées , *que la mul-titude en fureur ne demandât la con-*

) *Vous avez dit tant de fois.* Voyez ſur-o Phil. de l'Hiſt. art. MYSTERES, &c. *Aut.*

damnation de quiconque auroit osé l'inſ truire, ne prouvent-elles pas évidemment l'intolérance des loix, par-tout où il falloit prendre tant de précautions & uſer de tant de ſecret?

Nous croyons, Monſieur, que quiconque n'a point oublié tous ces traits de l'hiſtoire ancienne, a quelque lieu d'être ſurpris, en vous voyant avancer ſans reſ triction, » que de tous les anciens peu » ples ; aucun n'a gêné la liberté d » penſer; que chez les Grecs il n'y eu » que le ſeul Socrate perſécuté pour ſe » opinions; que les Romains permiren » tous les cultes, & qu'ils regarderen » la tolérance comme la loi la plus ſacré » du droit des gens « (1).

La ſurpriſe augmente quand on vou entend aſſurer » que les Romains, plu » ſages que les Grecs, n'ont *jamais* per » ſécuté aucun Philoſophe pour ſes ſen » timens « (2). Car vous dites ailleur que *chez les Romains il n'y a pas u ſeul exemple, depuis Romulus juſqu' Domitien, qu'on ait perſécuté perſonn*

---

(1) *Du droit des gens*. Voy. Traité de la Tolé rance, art. Si les Romains ont été tolérans. *Au*

(2) *Pour ſes ſentimens*. V. Lettre *ſur Vanini* dans les *Nouveaux Mêlanges*. Aut.

pou

ur *ſa maniere de penſer* (1). Domitien, moins, perſécuta donc *pour la maniere de penſer* ; & qui? Les Chrétiens, les Philoſophes ? Mais vous avez nié nt fois que les Romains aient jamais rſécuté les Chrétiens *pour leurs ſentiens*. Il perſécuta donc les Philoſophes. Que ſi les Philoſophes ne furent point ſécutés ſous Domitien, pour *leur niere de penſer*, pourquoi le furent-ils ıc (2) ? Pourquoi les voit-on chaſſés de me par cet Empereur, comme ils oient été par Néron ? Encore s'ils ne ſſent été que par ces deux Tyrans, emis de toutes vertus, ce ſeroit peut- une gloire pour la Philoſophie. Mais e furent même ſous le Gouvernement x & modéré de Veſpaſien. » Ils fuent les ſeuls, dit un Ecrivain moerne (3), qui le contraignirent d'uſer

) *Pour ſa maniere de penſer*. V. Phil. de H.

) *Pourquoi le furent-ils donc ?* Seroit-ce, o uſer des termes d'un éloquent Magiſtrat, u *ette Philoſophie audacieuſe faiſoit cabale, ſes Sectateurs ne cherchoient qu'à ſoulever uples ſous prétexte de les éclairer ?* Aut.

) *Un Ecrivain moderne*. V. l'Hiſt. Roai de M. Crévier, Savant eſtimable, quoiue naltraité par M. de Voltaire. Que penſer,

» à leur égard d'une sévérité opposée à
» son inclination. Les maximes orgueil-
» leuses du Stoïcisme, leur inspirant un
» amour de la liberté, fort voisin de la
» révolte, ces Docteurs de sédition fai-
» soient des leçons publiques d'indépen-
» dance. Ils abuserent long-temps de la
» bonté du Prince, pour saper les fon
» demens d'une autorité qu'ils auroien
» dû chérir & respecter; & leurs décla
» mations ne cesserent, que quand il
» eurent été, les uns exilés, les autre
» renfermés dans des Isles, quelques-un
» même battus de verges & mis à mort «

Il y a plus, ces Empereurs, en chas
sant les Philosophes, *ne faisoient*, d
Suétone, *que se conformer à d'ancienne*
loix portées contr'eux. Il a raison; ca

---

après cela, quand on voit un Ecrivain au
instruit, avancer froidement, que *l'Histoi*
n'offre pas un seul exemple de Philosophe, q
se soit opposé aux volontés du Prince & d
Gouvernement? On ne peut que rire de cet
confiance, fruit de l'enthousiame philosophiqu
Nous avons omis beaucoup d'autres faits q
prouveroient bien le contraire de ce que M. d
Voltaire avance ici avec tant d'assurance; en
tr'autres les livres du Philosophe Crémutiu
Cordus brûlés par l'ordre du *sage* Sénat Ro
main, &c. *Aut.*

ès l'an 160, avant l'Ere vulgaire, ils voient été bannis de Rome par un dé-:et du Sénat (1), & le Préteur M. Pom-onius, chargé de veiller à ce qu'il n'en estât aucun dans la Ville. Pourquoi? arce qu'on les regardoit, disent les istoriens, comme des discoureurs dan-ereux, qui, en raisonnant sur la vertu, renversoient les fondemens, & comme pables, par leurs vains sophismes, d'al-ter la simplicité des mœurs anciennes, de répandre parmi la jeunesse des inions funestes à la patrie. Ce fut sur l: mêmes principes & par les mêmes sons, que le vieux Caton fit congédier omptement trois Ambassadeurs Phi-l'ophes. Les *sages* Romains ne croyoient dnc pas que *les Philosophes ne peuvent*

---

1) *Par un décret du Sénat.* C'est Suétone l même qui nous l'apprend, dans son livre d *célebres Rhéteurs*, où il rapporte ce décret. *Qod verba facta sunt de Philosophis, de eâ re ceuerunt (patres conscripti) ut M. Pomponius Ptor animadverteret curaretque, uti ne Romæ efit.* Puisqu'on abuse de tout, même de la Plosophie comme de la Religion, il n'est pa moins d'un Gouvernement sage de réprimer le anatisme Philosophique, que le fanatisme Rgieux; l'un a ses dangers aussi-bien que l'atre. *Edit.*

jamais nuire. Que n'étiez-vous là, Monſieur, pour le leur apprendre!

Par ces réflexions, nous ne prétendons ni aigrir les eſprits contre la Philoſophie, nous ſavons qu'elle peut être utile aux particuliers & aux Etats; ni juſtifier l'intolérance des anciens peuples, nous croyons qu'elle a été, ſous plus d'un aſpect & en plus d'une rencontre, très-condamnable, & nous la condamnons autant & peut-être plus que vous. Nous voulons ſeulement vous convaincre qu'il s'en faut beaucoup, que chez ces peuples la liberté de penſer ait été auſſi entiere que vous le dites; & que vos aſſertions ſur leur tolérance auroient eu beſoin, pour être vraies, de pluſieurs reſtrictions que vous n'y avez pas miſes; que ſi la tolérance abſolue de toutes les opinions philoſophiques & religieuſes, eſt la marque caractériſtique d'un Gouvernement ſage, vos *ſages* Romains ne l'ont pas été plus que les Grecs; que les uns & les autres ont été intolérans ſur le culte; qu'ils l'ont été même à l'égard des Philoſophes; en un mot, qu'ils ont perſécuté; & que, pour le faire, ils n'avoient qu'à ſuivre les diſpoſitions de leurs loix.

§. IV.

Comment la loi Juive étoit intolérante ? Comparaiſon de cette intolérance avec celle de quelques autres peuples.

C'eſt donc, Monſieur, un fait certain, ue la loi Juive n'étoit pas la ſeule in-lérante ; reſte à voir comment elle étoit.

1°. Elle l'étoit pour la vérité, celles es autres peuples l'étoient pour l'erreur. ar l'intolérance de leurs légiſlations, ces euples vouloient maintenir des dogmes ſurdes, des cultes qui deshonoroient umanité ; & faiſoient rougir la vertu. 'intolérance de la nôtre avoit pour but conſerver la ſeule vraie croyance, & ſeul culte avoué de la raiſon.

2°. Cette intolérance avoit des bornes, e d'autres légiſlations n'ont point con-es. Elle ne permettoit point aux Hé-eux de ſouffrir les Dieux étrangers ni urs adorateurs obſtinés ; mais où ? *Dans villes que l'Eternel nous avoit don-s.* Elle ne s'étendoit donc pas au-delà pays ; & quoi qu'en aient pu dire elques Ecrivains, pour nous rendre ieux, jamais nos peres ne ſe crurent

chargés par leur loi d'aller, le fer & le feu à la main, exterminer l'idolâtrie par toute la terre (1). Feindre d'avoir une telle commission, ce fut le crime de l'imposteur qui séduisit & désola l'Orient.

3°. Loin que cette intolérance portât nos peres à haïr les autres peuples, ils avoient des alliances, & faisoient des traités avec eux. Ils faisoient plus; ils prioient pour les Rois étrangers leurs bienfaiteurs ou leurs maîtres, & offroient des sacrifices pour leur conservation, de quelque Religion qu'ils fussent.

4°. Reconnoître un Dieu Maître Souverain de l'Univers, n'adorer que lui, & respecter notre Législateur & nos loix, c'étoit tout ce que la loi exigeoit de l'étranger, pour qu'il pût vivre parmi nous, & avoir même quelque accès dans notre Temple, & quelque part (2) à nos solemnités.

---

(1) *Par toute la terre.* On verra dans la suite, que cette imputation est démontrée fausse par tout l'ensemble de notre législation. *Aut.*

(2) *Quelque part à nos solemnités.* Les Prosélytes de domicile, qui adoroient le Dieu d'Israël, mais qui n'étoient point circoncis, & n'avoient point embrassé notre loi, comme les Prosélytes de Justice, pouvoient entrer

Quant au Citoyen, l'intolérance se ornoit à quelques points, en petit nombre, qui n'étoient pas des *distinctions iétaphysiques*, mais des erreurs capiles & pernicieuses, ou des actes extéeurs & des faits palpables, l'athéisme, idolâtrie, le blasphême, le mépris inolent de la Religion & de ses loix, &c. lle n'obligeoit donc point à *s'exterminer our des paragraphes, à plonger dans es cachots, à pendre, rouer, brûler, assacrer des Citoyens, pour des sohismes & des disputes inintelligibles, our des distinctions, des lemmes & des nti-lemmes théologiques, &c.* excès que es Chrétiens ont reprochés au Christanisme (1).

ans la premiere enceinte du Temple, & y frir leurs holocaustes. On les nommoit les ommes pieux d'entre les Gentils : ils pouvoient abiter parmi nous, & y jouir de divers prileges. *Edit.*

(1) *Au Christianisme.* Ces Chrétiens ne sont s de bonne foi, ou connoissent mal leur Region. Nous pouvons les assurer, nous Juifs, ue la Religion Chrétienne n'oblige point à *exterminer pour des paragraphes*, pas même our ses dogmes les plus importans. Le véritable prit de cette Religion ne respire que douceur; c'est la calomnier, que de lui imputer les reurs d'un fanatisme aveugle & les forfaits

Concluons, Monſieur ; la loi Juive étoit intolérante ; elle l'étoit néceſſairement ; elle ne l'étoit pas ſeule, & elle l'étoit avec plus de ſageſſe que les légiſlations des anciens peuples. Ces conſidérations doivent ſuffire pour vous calmer ſur cette intolérance qui vous choque. Comment a-t-elle pu donner tant d'humeur à un Philoſophe qui fait profeſſion de croire un Dieu, & qui poſe pour principe que, *quand la Religion eſt devenue loi de l'Etat, il faut ſe ſoumettre à cette loi ?* Si cette ſoumiſſion eſt néceſſaire, ſans doute, c'eſt ſur-tout lorſque la loi eſt fondamentale, les dogmes vrais & le culte pur.

Nous ſommes avec reſpect, &c.

---

d'une noire politique : elle condamne également l'un & l'autre. Ces Chrétiens confondent le Chriſtianiſme avec les abus qu'on en a faits. Quand plaira-t-il à ces génies de raiſonner enfin avec juſteſſe ? *Aut.*



LETTRE IV.

omment l'illuſtre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance univerſelle ſous le Gouvernement de Moyſe. Aſſertions ſingulieres qu'il avance. Mépriſes dans leſquelles il donne.

S'IL n'eſt pas douteux que les loix des nciens peuples, & particulierement elles des Grecs & des Romains, ont é intolérantes ſur le culte, il eſt certain uſſi qu'on n'en preſſoit pas toujours exécution à la rigueur. Le Polythéiſme, ue la plûpart de ces peuples profeſſient, n'excluant de ſa nature aucunes ivinités ni aucun culte, c'étoit un prinpe de politique, ſur-tout chez les Roains, d'adopter les Dieux des nations nies ou vaincues.

Lors même qu'on ne leur donnoit oint la ſanction publique, on fermoit ouvent les yeux ſur leurs cultes; & attention des Magiſtrats ne ſe réveilloit ueres ſur cet objet, que quand des déordres réels ou imaginaires, des préentions bien ou mal fondées, des impu-

tations vraies ou fausses, paroissoient exiger la suppression de ces Religions nouvelles & l'observation rigoureuse des loix toujours subsistantes contre les cultes étrangers. C'est-à-dire qu'on faisoit alors à-peu-près ce qu'on fait encore dans plusieurs Etats, où l'on associe quelques sectes aux privileges de la Religion dominante, & où l'on tolere les autres, tant qu'elles ne donnent point d'ombrage au Gouvernement. Politique peut-être nécessaire dans les grands Empires, dans les Républiques commerçantes, & chez les peuples conquérans ; du moins politique douce & modérée, que les Juifs, toujours plus persécutés que persécuteurs, ne sont point dans le cas de condamner (1).

L'intolérance ne fut donc pas toujours mise en pratique chez les anciens peuples : le fut-elle chez les Juifs ? C'est votre seconde question, sur laquelle vous vous décidez pour la négative. » Si » les loix des Juifs, dites-vous, étoient » séveres sur le culte, par une heureuse » contradiction, la pratique étoit douce. » Du nuage de cette barbarie si affreuse

(1) *De condamner.* Encore moins des Juifs de Hollande tels que nos Auteurs. *Edit.*

& si longue, il s'échappe toujours des rayons d'une tolérance universelle : on en voit des exemples sous Moyse, sous les Juges; & les écrits des Prophetes, l'opposition des sentimens, la diversité des sectes, en fournissent des exemples incontestables «.

Nous ne prétendons point, Monsieur, ue nos loix sur le culte aient toujours té exactement observées ; nous savons : contraire, & nous en faisons l'aveu. Iais nous croyons qu'en voulant prouer la tolérance par l'exemple de nos eres, sous ces différentes époques, vous onnez presque sur chaque article, dans es erreurs que vous nous saurez peutre gré de vous faire remarquer. Nous ommencerons par ce que vous dites de tolérance sous Moyse. Ce sont des assertions toutes neuves. Vous jugerez vousnême si elles sont vraies.

§. I.

i les Hébreux, sous le Gouvernement de Moyse, eurent une liberté entière sur le culte.

Si l'on vous en croit, Monsieur, ce égislateur, qu'on a peint si cruel, & à

qui l'on a tant de fois reproché une *févérité barbare, porta la tolérance au point de laisser à son peuple une liberté entiere sur le culte.*

Mais comment concilier cette liberté avec les récits du Pentateuque ? Comment la concilier, sur-tout, avec le châtiment févere, que le culte du veau d'or attira aux Hébreux prévaricateurs ?

Vous dites, » que ce massacre même » fit comprendre à Moyse qu'on ne ga- » gnoit rien par la rigueur «. Il le comprit mal apparemment, puisqu'on le voit, quelques années après, user de la même févérité contre les adorateurs de Béelphegor. Ces deux faits arrivés, l'un à l'entrée des Israélites dans le désert, l'autre à leur sortie, ne s'accordent gueres avec une *liberté entiere sur le culte.*

Vous l'avez senti; & c'est sans doute par ce motif, que vous avez fait tant d'efforts pour en rendre la vérité suspecte. On a vu plus haut (1) avec quel succès vous l'avez combattue, & combien vos objections étoient solides.

(1) *Plus haut.* Lettres V & VIII. Part. 2. *Aut.*

§. II.

les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, & s'ils n'adorerent Adonaï qu'après qu'ils en furent sortis. Passages d'Amos & de Jérémie. Qu'ils ne contredisent point ceux de Moyse.

Comme une erreur mene à une autre, us ne vous en tenez point à l'assertion écédente ; vous y en ajoutez de plus gulieres encore.

» Plusieurs Commentateurs, dites-vous, ont de la peine à concilier les écits de Moyse avec les passages l'Amos & de Jérémie, & avec le célebre discours de St. Etienne, rapporté dans les actes «. Et vous nous prenez ce qui cause l'embarras de ces mmentateurs & le vôtre. C'est qu'Aos dit, *que les Juifs adorerent toujours ns le désert Moloch, Rempham & um* ; & que Jérémie dit expressément, *Dieu ne demanda aucun sacrifice à rs peres, quand ils sortirent d'Egypte.*

On auroit peut-être en effet quelque ne à concilier Amos avec Moyse, si nos avoit dit que les Juifs dans le

désert, adorerent *toujours* ces Dieux étrangers. Mais ce *toujours*, Monsieur, n'est pas du Prophete, il est de vous, & ce mot de plus dans une phrase, en change un peu le sens.

Nous ne comprenions pas d'abord ce que vouloit dire cette addition; mais vous vous en expliquez plus clairement dans votre Philosophie de l'Histoire, où revenant sur ces passages, vous déclarez que Jérémie, Amos, &c. assurent » que » dans le désert, les Juifs ne reconnurent » que Moloch, Rempham & Kium; » qu'ils ne firent aucun sacrifice au Sei» gneur Adonaï (1), qu'ils adorerent » depuis «. Mais de bonne foi, Monsieur, à qui croyez-vous pouvoir prouver ces étranges assertions par Amos & par Jérémie?

Voici le passage d'Amos. *Je hais vos solemnités*, dit le Seigneur, *je les abhorre, & ne puis souffrir l'odeur de vos Fêtes. Envain vous m'offrirez vos Holocaustes & vos présens, je ne les recevrai point; & quand vous me sacrifierez les victimes les plus grasses pour acquitter*

(1) *Au Seigneur Adonaï.* Expression ingénieuse. C'est comme si l'on disoit, *au Seigneur Seigneur.* Il n'y a pas tant d'esprit que cela dans le texte Hébreu. *Aut.*

is vœux, je ne les regarderai pas. Mes jugemens fondront sur vous comme une eau qui se déborde, & ma Justice, comme un torrent impétueux. M'avez-vous offert des Hosties & des sacrifices pendant quarante ans dans le désert, ô Maison d'Israël? vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'image de l'astre, dont vous vous êtes fait un Dieu; & je vous transporterai au-delà de Damas (1).

Nous avouons qu'il y a quelque difficulté à déterminer la vraie signification des termes qu'Amos employe dans ce passage; que les Critiques se partagent là-dessus en divers sentimens (2), &

---

(1) *Au-delà de Damas.* Voy. Amos, ch. V. 26 *Aut.*

(2) *Divers sentimens.* Quelques-uns, par exemple, croyent que *Kium* signifie *image*, & c'est ainsi que nous l'avons traduit avec la Vulgate : d'autres en font le nom d'un Dieu, qu'ils croyent être le *Chronos* des Grecs & le Saturne des Latins.

Quand M. de Voltaire fait dire à Amos, que les Juifs, dans le désert, adorerent *Rempham* & *Kium* (il eut été mieux d'écrire Kiun,) c'est une de ces petites méprises qui lui sont assez ordinaires. Amos ne parle point de Rempham, mais seulement de Kiun, que les Septante ont traduit par Rempham. Ainsi Rem-

qu'on ne ſait pas certainement ſi le Prophete veut parler ici d'une, de deux ou même de trois fauſſes divinités.

Mais quelque ſens qu'on veuille donner à ces mots, de quelques divinités qu'on doive les entendre, il eſt clair qu'Amos ne dit ici, ni que les Iſraélites dans le déſert *adorerent toujours des Dieux étrangers*; ni qu'ils *n'y reconnurent qu'eux*, ni qu'ils *n'adorerent Adonaï que depuis*. Par cette interrogation *m'avez-vous offert ? &c.* le Prophete ne veut pas leur reprocher de n'avoir jamais offert de ſacrifice au Seigneur, pendant les quarante ans qu'ils paſſerent dans le déſert, mais de n'avoir pas été fideles à n'en offrir qu'à lui, & de l'avoir au contraire abandonné pour adorer les Dieux qu'ils s'étoient faits; ce qui ne contredit point Moyſe. Ce n'eſt donc pas ce qu'Amos dit, mais ce que vous lui

pham & Kiun ne ſont pas, comme il paroît le croire, deux fauſſes divinités. Ce ſont deux noms d'un même Dieu, l'un Hébreu & l'autre Egyptien. On ſent que l'illuſtre Ecrivain, en parlant de ce paſſage d'Amos, n'avoit pas ſous les yeux le texte original; & que vraiſemblablement ce texte ne lui eſt pas auſſi familier qu'il devroit l'être. *Aut.*

ites dire, qu'*on auroit de la peine à ncilier avec les récits du Pentateuque.*
Quant à Jérémie, si, au lieu de citer, mme vous faites, un passage isolé, us y eussiez joint ce qui précede & ce ui suit, la prétendue contradiction entre Pentateuque & ce Prophete, auroit entôt disparu.
Dans ce beau chapitre, que nous vous vitons à relire, Monsieur, le Prophete propose de faire voir aux Juifs que cérémonies & les sacrifices, dans lesels ils mettoient leur confiance, n'éent d'aucune valeur aux yeux de ieu, sans l'observation de la loi moe. *Vos mains*, leur dit-il, *sont pleines rapines, vous commettez des adulteres, us faites des faux sermens, & vous iez dans mon Temple!* Retirez-vous; *rdez vos victimes, & mangez vos Hoaustes; car*, ajoute-t-il, pour leur ouver qu'il préfere la pratique de ses mmandemens à tous les sacrifices, *au ur que j'ai tiré vos peres de l'Egypte, ne leur ai point demandé d'holocaustes de victimes, mais voici ce que je leur commandé: Ecoutez ma voix, leur je dit, & je serai votre Dieu, & vous ez mon peuple. Marchez dans toutes*

les voies que je vous ai prescrites, afi que vous soyez heureux (1).

Tindal citoit, comme vous, ce pas sage; & avec sa bonne foi ordinaire, en supprimoit aussi la fin, parce qu' sentoit qu'elle en donne l'explication & qu'elle en détermine le véritable sen Qui ne voit en effet que l'intention d Jérémie n'est pas de nier que Dieu avo demandé de nos peres des sacrifices dar le désert, & qu'ils lui en avoient offerts mais qu'il veut leur faire comprendr que c'est l'obéissance à sa loi qu'il leu avoit demandée avant tout, & par pre férence à tous les holocaustes!

Avant Jérémie, Isaïe avoit déja in troduit le Seigneur, parlant à-peu-prè de même à son peuple: *Qu'ai-je besoin* leur dit-il, *de cette multitude de victime dont vous chargez mon Autel: j'en sui rassasié. Je ne veux ni de vos holocaustes ni du sang de vos béliers. Ne m'offre: pas vos vains sacrifices, je les ai en hor reur. Mais*, ajoute-t-il, (remarquon ceci, Monsieur; cette Philosophie Juive vaut bien sans doute la Philosophie mo-

(1) *Que vous soyez heureux.* Voy. Jérémie chap. VII. 20. *Aut.*

tre) *purifiez vos cœurs, réformez vos pensées injustes, secourez le malheureux qu'on opprime, rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve, &c. & venez vous plaindre de moi* (1)! Isaïe vouloit-il dire à nos peres que Dieu ne demandoit plus de sacrifices? Non, sans doute : le Prophete en offroit lui-même, & la loi les ordonnoit. Mais il vouloit leur apprendre que la justice & la bienfaisance sont plus agréables au Seigneur que les plus somptueux holocaustes.

C'est dans le même sens encore qu'un autre Prophete disoit : *Je veux la miséricorde, & non le sacrifice*; c'est-à-dire, je préfere l'une à l'autre. Rien n'est plus commun dans nos écritures, que cette maniere d'exprimer la préférence qu'on donne à une chose sur une autre : s'en prévaloir, comme veut faire Tindal, c'est montrer qu'on est, ou peu versé dans notre langue, ou peu sincere. A quel guide, vous vous abandonnez, Monsieur! Etiez-vous fait pour marcher si aveuglément sur ses traces, & pour répéter sans examen ses plus frivoles objections?

(1) *Venez vous plaindre de moi.* Voy. Isaïe, cap. I. 11. *Aut.*

Mais quand les deux textes que vou citez feroient obfcurs, pourroit-on rai fonnablement les oppofer à cette foul de paffages fi précis & fi formels, qu atteftent que les Ifraélites adoreren Jéhovah dans le défert; & que dès-lors ils lui offrirent des facrifices? Faire dir le contraire à ces deux Prophetes, c'ef aller vifiblement contre leur intention & les mettre en contradiction, non-feu lement avec Moyfe, mais avec eux-mêmes. Car dans Amos, l'Eternel rappelle aux Juifs qu'*il les a retirés de l'Egypte & conduits dans le défert pendan quarante ans* (1); & dans Jérémie, i leur reproche qu'*il les a délivrés de la fervitude de l'Egypte; qu'il leur a donne fes commandemens & fait alliance avec eux, & que ce peuple infidele l'a abandonné, pour adorer des Dieux étrangers* (2). L'Eternel les a-t-il conduits dans le défert, & fait alliance avec eux, fans qu'ils l'aient reconnu? Ils le quittent pour d'autres Dieux; ils l'avoient donc adoré avant ces nouvelles divinités.

---

(1) *Pendant quarante ans.* Voy. Amos. II. v. 10. *Aut.*

(2) *Des Dieux étrangers.* Voy. Jérémie, XXX. 32, &c. *Aut.*

§. III.

S' n'eſt parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le déſert.

Mais, dites-vous, » quelques Cri-
» ques prétendent qu'il n'eſt parlé d'au-
» un acte religieux du peuple dans le
» éſert, point de Pâque célébrée, point
» e Pentecôte, nulle mention qu'on ait
» lébré la Fête des Tabernacles, nulle
» iere publique établie; enfin la Cir-
» oncifion, ce ſceau de l'alliance de
» ieu avec Abraham, ne fut point
» atiquée.

feroit difficile de raſſembler plus de
m rifes en moins de mots. Reprenons.

a Circonciſion ne fut point pratiquée da le déſert. Cela eſt vrai, & vous au ez dû vous en ſouvenir, Monſieur, vo n'auriez pas avancé tout le contraire da un autre endroit (1).

Point de priere publique établie. Les he res n'en étoient peut-être point fixées, ni es formules déterminées, comme

---

) *Dans un autre endroit.* Voy. le Diction. Ph oſ. art. CIRCONCISION. *Aut.*

elles le furent depuis (1); mais assur-
ment les Israélites ne resterent pas qu-
rante ans dans le désert, sans priere p-
blique. Et que voit-on plus fréquemme-
dans le Pentateuque, que le peuple a-
semblé devant le Seigneur, pour l'adore-
invoquer son secours, ou fléchir sa c-
lere! N'étoient-ce pas là des prieres p-
bliques? Ces Critiques se croient en dr-
d'en nier l'établissement, parce qu'il
se trouve point en termes formels da-
les livres de Moyse: mais il ne
trouve pas non plus dans celui de Josu-
ni dans celui des Juges. Pensent-ils qu-
durant tout cet espace de temps,
Juifs n'eurent point de *priere publiqu-*
Il ne se trouve pas même dans les liv-
d'Esdras, que vous dites avoir *établi*
priere publique.

Point de Pentecôte: nulle mention
la Fête du Tabernacle. Non, mais
Critiques devroient-ils en être surpri-
Est-ce qu'ils n'ont pas lu, que ces Fê-
ne devoient se célébrer par les Israélite-
celle-là, qu'*après la moisson des grai-*
qu'ils auroient semés aux champs, cel-

(1) *Elles le furent depuis.* Elles ne fure-
point fixées par la loi, qui n'a rien détermi-
à cet égard, mais seulement par l'usage. *Ed.*

, qu'*après la récolte des autres fruits* *: leur travail* (1) ; ou qu'ils n'ont pas fléchi, que nos peres ne *semoient* ni ne *ueilloient* dans le désert ? Une des rémonies prescrites pour la Fête des abernacles étoit de dresser des tentes ı berceaux de feuillages, pour se rappeller qu'ils avoient passé quarante ans us des tentes dans le désert : n'étoit-il s naturel d'attendre qu'ils n'y fussent us, pour observer ces cérémonies ? ussi, par la loi même de leur institution, s deux Fêtes ne devoient avoir lieu, ı'après l'entrée des Israélites dans la tre promise. *Cùm ingressi fueritis terram am ego dabo vobis : Levit.* 23 (2). Rien doit donc nous surprendre ici, que tonnement de ces Ecrivains si confians si mal instruits.

Point de Pâque célébrée. Voilà ce ı'ils assurent, & voici ce que l'Ecriture pporte. *Le premier mois de la seconde*

---

(1) *De leur travail.* Voy. Exod. XX, ℣. 1.

(2) *Lévit.* 23. Un des motifs de l'institution de la célébration de ces Fêtes, étoit de ıdre graces à Dieu de ses dons, en lui of- ınt les prémices des bleds, du vin & de ıuile qu'on avoit recueillis. *Aut.*

année, (depuis la sortie d'Egypte,) l Seigneur parla à Moyse dans le déser de Sinaï, & il lui dit : Que les Israe lites fassent la Pâque le 14 de ce mois selon qu'il est prescrit. Et Moyse ordonn aux enfans d'Israël de faire la Pâque & ils la firent le 14 du mois au soir ainsi qu'il est ordonné.

Il est vrai qu'il n'est point dit dan l'Ecriture, que les Juifs aient célébr d'autre Pâque dans le désert. Mais est-c que nos peres ne célébrerent de Pâque que celles dont il est parlé dans les livre saints? Si cela étoit, il faudroit croir qu'ils ne firent la Pâque qu'une ou deu fois depuis Moyse jusqu'à Josias; c qu'apparemment ces Critiques ne pré tendent pas. D'ailleurs, est-il bien sû que la célébration de la Pâque ait ét de précepte dans le désert? D'habile gens le nient (1), & l'incirconcision de

(1) *D'habiles gens le nient.* Nous observe rons pourtant que le Lévitique, en mettant le fêtes de la Pentecôte & des Tabernacles au nombre de celles qui ne devoient être cé- lébrées que dans la terre promise, ne dit rien de la Pâque. Mais si elle fut de précepte dans le désert, ce ne put être que pour les Israélites circoncis. *Aut.*

raélites nés dans le déſert, prouve aſſez
ſentiment, du moins pour la plus
rande partie de la nation, pendant les
ernieres années qu'ils y ſéjournerent.
L'Ecriture, diſent enfin vos Critiques,
*e parle d'aucun acte religieux du peuple
ans le déſert.* Mais elle parle de la
onſtruction, de l'érection & de la con-
cration du Tabernacle & de l'Autel,
celle d'Aaron & de ſes enfans, de
lle des vaſes ſacrés, &c. Elle nous
ontre un Pontife, des Prêtres, une
ribu toute entiere conſacrée au miniſ-
re de l'Autel. Les Hébreux auroient-
eu tout ce qui étoit néceſſaire au
lte, ſans en faire jamais aucun acte?
le parle du feu ſacré entretenu ſur
Autel des holocauſtes, de l'encens
'on brûloit ſur l'Autel des parfums,
. Ne ſont-ce pas là autant d'actes re-
ieux? Elle nous fait voir Aaron, l'en-
nſoir à la main, invoquant le nom du
out-Puiſſant ſur Iſraël; ſes enfans punis
mort pour avoir offert devant le
igneur un feu étranger; & Coré,
ec ſes partiſans, diſputant au frere
Moyſe les fonctions du Sacerdoce,
. Tous ces faits arrivés dans le déſert
ſuppoſent-ils *aucun acte de Religion*?
L'acte de Religion le plus ſolemnel,

c'eſt le ſacrifice ; & c'eſt ſans doute de celui-ci particulierement, que ces Critiques ont voulu parler. Mais comment peuvent-ils dire qu'il n'eſt jamais fai mention de ſacrifices offerts par les Iſraélites dans le déſert ? Ils n'ont don pas lu le chap. 24 de l'Exode, où nou apprenons, que *Moyſe érigea un Aute au pied du mont Sinaï*, & que *des Iſ raélites choiſis y offrirent des holocauſte & des victimes pacifiques*. Ils n'ont pas l le livre des Nombres, où il eſt rapporté (chap. 9), qu'à la conſécration du Ta bernacle, les Chefs des Tribus préſen terent à Moyſe 36 bœufs, 72 béliers & autant d'agneaux, pour être immolés a Seigneur. Ils n'ont lu ni le chapitre 8 d Lévitique, où Moyſe conſacrant Aaron offre un ſacrifice d'expiation & un ho locauſte : ni le chapitre 9, où Aaro ayant offert divers ſacrifices pour lu même & pour le peuple, un feu envoy par le Seigneur, conſume en un momen les chairs des victimes poſées ſur l'Aute ni le chapitre 16, où le ſacrifice d bouc émiſſaire eſt ordonné, & où il e ajouté qu'*Aaron fit ce que Moyſe avo preſcrit*.

Non, ils n'ont rien lu, du moins ave attention : ces Ecritures, qu'ils critiquent

ur ſont tout-à-fait étrangeres, ou très-
perficiellement connues. Car, les avoir
udiées, les connoître, & avancer har-
ment qu'il n'y eſt parlé d'aucun acte
ligieux dans le déſert, ce ſeroit porter
mauvaiſe foi trop loin.

§ IV.

Pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le déſert, pendant l'eſpace de trente-huit ans ? Comment les Ecrivains ſacrés ont pu dire, que les Hébreux ſervirent pendant quarante ans des Dieux étrangers ?

Nous ne devons pourtant pas diſſimuler que, dans l'hiſtoire des événemens arrivés aux Iſraélites durant ces quarante années, il ſe trouve un intervalle de trente-huit ans, pendant lequel le Pentateuque ne fait mention ni de ſacrifices, ni d'aucun autre acte religieux. Mais pourquoi ? La raiſon en eſt ſimple, & vous auriez pu l'appercevoir, ſi vous euſſiez donné un peu plus d'attention à la lecture de ces ſaints livres : c'eſt que le Pentateuque omet abſolument le détail de ce qui ſe paſſa durant tout cet eſpace de temps. Prenez-y garde, Monſieur,

vous verrez que le récit, que Moyse fai de ces événemens, se termine vers la fi de la seconde année, pour ne recommencer qu'au premier mois de la quarantieme.

C'est sans doute dans cet intervalle qu'il faut placer ces longues & fréquente rechutes dans l'idolâtrie, que Moyse Josué, Amos, &c. leur reprochent, que nous ne nions pas. Cet abandon ta de fois répété du culte de Jehovah, c odieuses apostasies devenues si commune jointes à celles de la premiere année, c ils avoient adoré le veau d'or, & de quarantieme, où *ils se joignirent à Béelphegor*, suffisoient bien pour que n Prophetes pussent dire oratoirement, q ce peuple infidele *avoit servi des Dieu étrangers pendant quarante ans dans désert.* Ces saints hommes parloient conformément au génie de leur langue & leur siecle; ils ne vétilloient pas sur l mots : presser aujourd'hui puérileme leurs expressions, pour les mettre en contradiction avec le Législateur, c'est recourir à une foible ressource, Monsieu & chicaner d'une maniere peu dig d'un Ecrivain de votre réputation & votre savoir.

§. V.

ieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moyse. Passage du livre de Josué, ℣. 20.

Vos Critiques se prévalent d'un passge de Josué. Ce conquérant dit aux ébreux: » L'option vous est donnée ; choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les Dieux que vous avez servis dans le pays des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopotamie. Il n'en sera pas ainsi, répondirent-ils, nous servirons Adonaï. Vous avez choisi vous-mêmes, répliqua Josué, ôtez donc du milieu de vous les Dieux étrangers «. D'où ils conuent que *les Juifs avoient donc eu inntestablement d'autres Dieux qu'Adoï sous Moyse*. Eh ! Qui le nie ? L'Eture le dit en cent endroits. Mais de qu'ils avoient eu d'autres Dieux 'Adonaï dans le désert, s'ensuit-il 'ils ne l'y aient jamais adoré, & qu'ils l'aient reconnu qu'après en être rtis ?

Ces Dieux, dites-vous, *furent donc*

tolérés par Moyse. Remarquons, 1°. qu tolérer des désordres qu'on voudroit mais qu'on ne peut empêcher, ce n'es pas accorder une *liberté entiere* de le commettre. 2°. Quand la plus grand partie de la nation abandonnoit le Sei gneur pour des Dieux étrangers, com ment Moyse n'auroit-il pas toléré le prévaricateurs ? Ils secouoient le joug d l'obéissance, en même temps que celu de la Religion, & joignoient la révolt à l'idolâtrie. Il auroit donc fallu des mi racles pour les punir ; Dieu seul le pou voit ; aussi les punit-il. L'Ecriture q nous apprend, que les Juifs, pendan les trente-huit années dont l'histoire e omise dans le Pentateuque, adorerent l Milice du Ciel, Moloch, &c. nous ap prend en même temps qu'ils périren tous dans le désert, sous la main d Jehovah ; c'est tout ce que nous en savons & tout ce que vos Critiques peuvent e savoir : l'Ecriture se tait sur le rest Vous ignorez ce qui s'est passé durant ce intervalle, & vous le proposez pour mo dele de conduite à vos Gouvernemens les voilà bien éclairés !

§. VI.

Passage du Deutéronome, faux sens que le Critique lui donne.

Vous citez encore le passage du Deutéronome, où il est dit : *Quand vous serez dans la terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon* : vous en inférez avec vos Critiques, que Moyse laissoit *nos peres entierement libres sur le culte* ; & que, sous son Gouvernement, ils pouvoient adorer, à leur choix, tous les Dieux qu'ils jugeoient à propos.

Mais quels Critiques, que ceux qui en tirent cette conséquence ! Il suffit de jetter les yeux sur cet endroit du Deutéronome, pour se convaincre que la liberté, dont il y est question, se bornoit à offrir des sacrifices, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, parce qu'ils n'en avoient point de fixe. *Vous ne vous conduirez pas*, dit Moyse, *à l'égard de votre Dieu, comme les nations à l'égard des leurs : vous n'offrirez pas vos sacrifices sur les hauteurs, à l'ombre des bois, &c. mais dans le lieu que le Seigneur*

aura choisi ; vous ne serez pas alors comme aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon, parce que vous n'êtes point entrés dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner ; mais lorsque vous en serez en possession, vous apporterez vos holocaustes dans le lieu que le Seigneur aura choisi. On pourroit peut-être encore étendre cette liberté à l'inobservation de quelques autres rites, tels que la Circoncision, diverses oblations & purifications, &c. que les Israélites ne pouvoient gueres pratiquer régulierement pendant leur voyage. Mais pour trouver dans ce passage, que Moyse avoit laissé aux Hébreux une *liberté entiere* d'adorer tous les Dieux qu'ils vouloient, il ne falloit rien moins que l'œil impartial de vos Critiques.

§. VII.

Si Moyse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simulacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon.

Mais voici quelque chose de mieux : » c'est Moyse lui-même, qui semble bien- » tôt transgresser la loi qu'il avoit don- » née ; il a défendu tout simulacre : ce-

pendant il érige le ſerpent d'airain ; Salomon fait ſculpter douze bœufs, &c.

Vous pouviez ajouter, pour fortifier ette petite objection, que le Légiſlateur it brocher & broder (1) des figures de Chérubins (2) ſur les voiles du Taber-acle & du Sanctuaire, qu'il fit placer ur l'arche même des Chérubins d'or

---

(1) *Fit brocher & broder.* Nos peres avoient ppris ces Arts en Egypte. Ce trait du Pen-teuque s'accorde avec ce que les Auteurs pro-ines nous rapportent, que les Egyptiens, *euple*, ſelon vous, *en tout temps mépriſable*, voient inventé l'art de brocher les étoffes, & orté à un haut point de perfection celui de s broder, qu'ils tenoient, dit-on, des Ba-yloniens.

Le ſavant Comte de Caylus, dans les nou-eaux Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, arle de deux figures d'une porcelaine Egyp-enne égale à celle du Japon, & qui porte utes les marques de la plus haute antiquité. ouvelle preuve que ce *peuple mépriſable* avoit point de chymie ni de connoiſſances ymiques. *Aut.*

(2) *Figures de Chérubins*, *&c.* Ces Ché-bins, ſi l'on en juge par ceux qu'Ezéchiel crit, & par ce qu'en dit M. de Voltaire, oient des figures compoſées de pluſieurs rties de différens animaux ; c'étoit une ſorte hiéroglyphes ou d'Arabeſques emblématiques, ne Spencer, Marsham, &c. croient imitée d'après s Egyptiens, qui en ornoient leurs Temples. *iret.*

qui la couvroient de leurs aîles, &c. Il ne *trangreſſa* pourtant point la loi *qu'il avoit donnée*. Cette loi ne défend pas abſolument de faire aucune image, aucun ſimulacre, mais d'en faire *pour les adorer*. C'eſt ainſi que nos peres, que Joſephe même, & ſur-tout le ſavant Maimonide (1) l'ont entendue. Or Moyſe ne fit point le ſerpent d'airain, ni les Chérubins, pour être adorés : *Les anciens Juifs ne leur rendirent*, de votre aveu, *aucun hommage*, & lorſque dans la ſuite on commença de rendre quelque culte au ſerpent d'airain, un pieux Roi le fit détruire. La conduite de Moyſe ne

(1) *Le ſavant Maimonide.* » Cette loi, dit-» il, ne nous défend pas indiſtinctement toute » ſorte de figures & d'images même d'orne-» ment, mais ſeulement les figures humaines, » celles du ſoleil, de la lune & des étoiles, ſi » elles ſont en relief; pour les figures d'animaux, » d'arbres, de plantes, elles ne nous ſont pas » interdites, même en relief «. Voy. ſon *Traité de l'idolâtrie.* Ce fut donc dans un excès de zele, que Joſephe fit abattre le palais qu'Hérode avoit à Tiberiade, parce qu'il étoit décoré de figures d'animaux. La captivité de Babylone & les perſécutions d'Antiochus porterent à un point exceſſif l'averſion des Juifs pour toutes les images & les figures en général. *Chret.*

ontredit donc point ſa loi, mais le ſens
ju'il vous plaît de lui donner.

Telles ſont, Monſieur, les réflexions
jue nous avons faites en parcourant ce
ue vous dites de la tolérance ſous le
Gouvernement de Moyſe. Ce grand
omme eut ſans doute toute l'indul-
ence d'un Légiſlateur ſage & humain,
ui ne ſévit qu'à regret, & quand la ſé-
érité devient indiſpenſable & qu'elle
eut être utile. Voilà ce que vous pouviez
rouver par les récits du Pentateuque,
: en quoi la conduite de Moyſe peut
re propoſée pour modele aux hommes
hargés du Gouvernement des peuples.
Iais l'accuſer d'une indifférence abſolue
ır le culte, prétendre qu'il laiſſa aux
ébreux une *liberté entiere* ſur un objet
important aux yeux de tout Légiſlateur
ge; & pour confirmer ces idées, pour
ettre ridiculement le Pentateuque en
ntradiction avec les Prophetes, ajou-
r, que ces Ecrivains ſacrés aſſurent
*e nos peres ne reconnurent que des
Dieux étrangers dans le déſert, qu'ils
y firent aucun acte de Religion, &
'ils n'adorerent Jehovah que depuis;*
eſt démentir ſans vraiſemblance le ca-
ctere connu de ce grand homme, &
ntredire ſans fruit comme ſans raiſon,

non-ſeulement le Pentateuque & nos Prophetes, mais toutes nos écritures & toute notre tradition. Il nous ſemble que ces aſſertions fauſſes & inutiles au ſuccès de vos Ouvrages, n'auroient pas dû y trouver place, ou qu'elles ne devroient point y reſter.

Nous ſommes avec reſpect, &c.



LETTRE V.

'i M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme par l'hiſtoire des Juges. Explication de divers paſſages de l'Ecriture.

Vous eſſayez encore, Monſieur, d'ap-uyer vos idées de tolérance ſur l'hiſ-ɔire de nos Juges. Vous en citez plu-eurs faits. Voyons avec quelle exactitude ous les rapportez, & avec quelle juſ-ɛſſe vous en faites l'application.

§. I.

)'un paſſage du livre des Juges, où Jephté parle de Chamos.

Vous produiſez d'abord un paſſage du vre des Juges, chapitre XI, où Jephté it aux Ammonites : » Ce que votre Dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit ? ſouffrez donc auſſi que nons prenions la terre que notre Dieu nous a donnée. Cette

» déclaration eſt préciſe, dites-vous ;
» elle peut mener bien loin ; mais au
» moins elle eſt une preuve évidente que
» Dieu toléroit Chamos ; car la ſainte
» Ecriture ne dit point, vous penſez avoir
» droit ſur les terres que vous dites vous
» avoir été données par le Dieu Chamos ;
» elle dit poſitivement, vous avez droit,
» *tibi jure debentur* ; ce qui eſt le vrai
» ſens de ces paroles Hébraïques, *otho*
» *tirasch* «.

Dieu toléroit Chamos hors du Judaïſme ; donc l'intolérance ne fut pas toujours miſe en pratique dans le Judaïſme. Nous l'avouons, Monſieur, il ne nous eſt pas donné de ſentir toute la juſteſſe de cette conſéquence.

Dieu toléroit Chamos ! comme il toléroit tous les Dieux des idolâtres. A quoi cela revient-il ? & *où cela peut-il mener ?*

D'autres Ecrivains, Tindal, par exemple, qui ont cité avant vous ce paſſage, en concluoient ce que vous voudriez auſſi en faire conclure (Dict. Phil. & Phil. de l'Hiſt.) que *Jephté reconnoiſſoit Chamos pour un véritable Dieu.* Comme ſi tous les jours on ne raiſonnoit pas contre quelqu'un d'après ſes principes, en les ſuppoſant vrais pour un

oment, quoiqu'on les croye faux. C'eſt que fait ici Jephté, & certainement la ne peut pas mener bien loin.

La ſavante citation des mots Hébreux *ho thirasch, tibi jure debentur*, peut louir quelques Liſeuſes : mais elle ne truit point notre réponſe.

Quand on dit à un Muſulman : » vous devez obéir à la loi de votre *Prophete*, vous ne devez donc pas boire de vin « ; garde-t-on l'obéiſſance à la loi de Mamet comme une obligation réelle, & mpoſteur comme un Prophete ?

§. II.

e Michas & des ſix cents hommes de la Tribu de Dan.

Mais voici une difficulté qui paroîtroit is réelle, ſi vous n'en affoibliſſiez vous-ème la force. C'eſt l'hiſtoire de Michas des Danites rapportée aux 17 & 18e. apitres du livre des Juges.

» La mere de Michas, dites-vous, » avoit perdu onze cent pieces d'argent ; » ſon fils les lui rendit : elle voua cet » argent au Seigneur, & en fit faire des » Idoles. Elle bâtit une petite chapelle : » un Lévite deſſervit la chapelle, &

» Michas s'écria : c'est maintenant que
» le Seigneur me fera du bien, puisque
» j'ai chez moi un Prêtre de la tribu de
» Lévi. Cependant, six cents hommes
» de la tribu de Dan, qui cherchoient à
» s'emparer de quelque *village*, n'ayant
» point de Prêtres Lévites avec eux, &
» en ayant besoin pour que Dieu favorisât
» leur entreprise, allerent chez Michas,
» & prirent son Ephod, ses idoles & le
» Lévite : alors ils allerent avec assurance
» attaquer le *village* nommé Laïs, & y
» mirent tout à feu & à sang. Ils don-
» nerent le nom de Dan à Laïs, en mé-
» moire de leur victoire : ils placerent
» l'idole de Michas sur un Autel, & ce
» qui est bien plus remarquable, Jona-
» than, petit-fils de Moyse, fut le
» Grand-Prêtre de ce temple où l'on
» adoroit le Dieu d'Israël & l'idole de
» Michas.

Michas eut *des idoles*; soit : mais dans quel temps ? Dans un temps, dit le livre des Juges, *où il n'y avoit point de Chef en Israël, & où chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.* C'est une remarque que l'Ecriture fait jusqu'à trois fois dans ce chapitre : elle n'auroit pas dû vous échapper. Seroit-il étonnant que, dans ce temps d'anarchie, un particulier eût

ommis impunément quelque déſordre ? qu'en pourriez-vous conclure ? Eſt-ce r ce qui ſe paſſe dans un temps de ouble, que doivent ſe regler des Gouernemens ſages ?

Vous direz peut-être que les Danites erſévérerent plus long-temps dans ce ulte. Nous en convenons : mais que vez-vous ſi ce culte fut aſſez public our avoir été connu dans Iſraël ? Du oins, il s'en faut bien qu'il ait eu tout éclat & la célébrité que vous lui ſuppoſez. Vous donnez aux Danites *un emple, un Grand-Prêtre* ; mais ce *emple*, c'eſt votre imagination qui l'a âti, comme c'eſt à votre imagination u'eſt dû le titre de *Grand-Prêtre* dont ous décorez Jonathan. Ces exagérations e nous ſurprennent point : il eſt de la ême impartialité de mettre un Grand-rêtre & un Temple dans un *village*, & e traiter de *grange de village* le Temple e Jéruſalem.

Il ſe peut, que le Prêtre de Dan ait é *petit-fils de Moyſe*. Les hommes les us religieux (on ne le voit que trop) ont pas toujours des deſcendans qui ur reſſemblent. Cependant, Monſieur, la Vulgate fait Jonathan petit-fils du égiſlateur ; la paraphraſe Caldaïque,

les Septante, le texte Hébreu, &c. lu
donnent Gerſon pour pere, & Manaſſ
pour ayeul; ainſi ce que vous regarde
comme très-remarquable, pourroit bie
être très-faux : au moins eſt-il fo
douteux.

Quoi qu'il en ſoit, ſi Laïs (1), ſi Da
étoit un *village*, ne pouvoit-il pas ſe fair
qu'on ignorât en Iſraël ce qui ſe paſſo
dans un *village* à l'extrémité du pays?

Allons plus loin. Eſt-il bien ſûr qu
Michas & les Danites aient *adoré de*
idoles? D'habiles Critiques le nient; &
tout récemment un ſavant Anglois vien
d'entreprendre de les juſtifier. Il le fa
d'une maniere, ce ſemble, très-plauſ
ble (2) : ſi ſes raiſons ne ſont point dé

(1) *Si Laïs*, *&c.* C'étoit une Ville habité
par des Sidoniens; elle étoit ſituée au pied d
mont Liban, près des ſources du Jourdai
Aut.

(2) *Très-plauſible.* Il prétend que la mere d
Michas habitant loin de Siloh, où réſido
alors le Tabernacle, & ſe voyant privée par-l
de la conſolation d'y aller ſouvent adorer l
Seigneur, voulut remédier à cet inconvénient
que ce fut dans cette idée, qu'elle conſacr
l'argent que ſon fils lui avoit rendu, à bâti
pour ſa famille & pour le voiſinage une cha
pelle ou maiſon de priere; qu'il y avoit de ce
lieux de prieres (*proſeuchæ*) répandus dans l

ionſtratives, il en réſulte au moins, ue l'idolâtrie de Michas & des Danites 'eſt pas auſſi inconteſtable que vous la ıppoſez.

---

ays dès les premiers temps de la République aive; que les mots du texte, que la Vulgate aduit par *ſculptilia & conflatilia*, & même es expreſſions latines, ne ſignifient pas ſeuement & excluſivement des Idoles, mais toutes ortes d'ouvrages ſculptés & jettés en fonte, els que pouvoient être un autel portatif, des andeliers & autres uſtenſiles, dont on ſe ſeroit dans cette chapelle, à l'imitation de ce ui ſe pratiquoit dans le Tabernacle; qu'encore ue cet oratoire ſoit appellé dans quelques erſions *Maiſon des Dieux*, on peut rendre, & ue quelques Interpretes ont rendu le texte par *Aaiſon de Dieu*; que les *Elohim* (les Dieux) ue Michas avoit fait faire & qu'il redemanoit à grands cris, pouvoient bien n'être que es uſtenſiles employés au culte, ce que l'Aueur prouve par divers paſſages de l'Ecriture, c. Ainſi la faute de Michas n'auroit pas été 'avoir eu des Idoles; mais d'avoir imité dans on oratoire le culte rendu à Dieu dans ſon 'abernacle, de s'être cru par-là diſpenſé & 'avoir détourné ſes voiſins d'aller adorèr à iloh. En effet, il n'eſt pas aiſé de concevoir, omment la mere de Michas auroit pu *conſacrer u Seigneur* ſes 1100 pieces d'argent pour en aire des Idoles, & comment Michas & les Danites ſe feroient flattés, comme ils le faiſoient, d'une protection ſpéciale du Seigneur, *arce qu'ils avoient avec eux des Idoles.* Aut.

Mais n'adoptons pas cette conjecture quoiqu'ingénieuse, quoiqu'appuyée de l'autorité du savant Grotius; avouons avec la plupart des Commentateurs, que les Danites, contre la défense expresse de la loi, adoroient le Seigneur sous la figure de l'Idole enlevée à Michas. Pour autoriser la tolérance autant que vous le prétendez faire par l'exemple de ce culte, il faudroit toujours, avant tout, en fixer l'époque & la durée. Or c'est sur quoi vous n'avez ni ne pouvez avoir aucune certitude. Si quelques Critiques en font remonter l'origine à la mort de Josué & des anciens, qui lui servoient de conseil, d'autres soutiennent, & à ce qu'il nous semble avec quelque fondement, qu'il ne commença qu'après la mort de Samson; & qu'il finit au temps où l'arche fut prise, & les Danites dépossédés de leurs conquêtes, par les Philistins victorieux. De ces deux opinions, l'une est au moins incertaine : dans l'autre, qui nous paroît assez probable, ce culte n'auroit été toléré que durant un temps d'anarchie, & sous le Gouvernement foible & malheureux d'Héli.

Nous croyons, Monsieur, qu'un exemple d'idolâtrie si incertain, pris dans des temps si fâcheux, ou d'une époque si peu

ſſurée, ne prouve pas beaucoup, s'il rouve quelque choſe (1).

§. III.

Culte de Baal-Berith.

Si quelques Savans ont douté que Iichas & les Danites aient adoré des loles, perſonne ne conteſte que nos ɔres n'aient rendu un culte idolâtrique Baal-Berith (2); mais vos idées ſur ce ılte ne paroiſſent pas fort exactes.

---

(1) *S'il prouve quelque choſe.* Cette preuve roit d'autant plus foible, que, contre l'inſti- tion de Moyſe, les Hébreux, après Joſué, égligerent long-temps de ſe donner des Chefs, ıi euſſent, comme lui, une autorité générale r tout Iſraël; que la plupart des Juges qui i ſuccéderent, ne furent reconnus que par ur Tribu particuliere; & qu'aucun d'eux peut-re juſqu'à Samuel, n'eut le pouvoir néceſ-ire pour faire regner par-tout la vraie Re-gion. Il ne ſeroit donc point étonnant que, ıns un temps où l'autorité du Gouvernement oit ſi foible & où les Cananéens étoient ıcore les maîtres d'une partie du pays, un ılte idolâtrique ſe fût maintenu impunément ıez quelques Danites établis ſur les frontieres. oyez *Chais* ſur le livre des Juges. *Edit.*

(2) *A Baal-Berith.* Voy. Juges, VIII. 33 *ut.*

» Les Hébreux, dites-vous, après la » mort de Gédéon, adorerent Baal-» Berith pendant près de vingt ans, & » ils renoncerent au culte d'Adonaï, » ſans qu'aucun Chef, aucun Juge, au-» cun Prêtre criât vengeance. Leur crime » étoit grand, je l'avoue; mais ſi cette » idolâtrie fut tolérée, combien plus les » différences dans le vrai culte ont-elles » dû l'être «!

Mais d'où ſavez-vous, Monſieur, que les Hébreux adorerent Baal-Berith, *pendant près de vingt ans ?* L'Ecriture, en parlant de ce culte, n'en fixe point la durée. Qui vous a dit que cette idolâtrie, qui commença après la mort de Gédéon, ne finit point à la Judicature de Thola ? Nous croyons avoir lieu de le conclure, de ce que dit l'Ecrivain ſacré, que *Dieu*, touché ſans doute du répentir de ſon peuple, *lui ſuſcita un Libérateur* dans la perſonne de ce Juge. Avez-vous quelque preuve du contraire ?

Il eſt fâcheux que l'Ecriture ne marque point, que *quelque Prêtre ait crié vengeance.* C'eût été pour certains Ecrivains une belle occaſion de déclamer contre les Prêtres !

Mais devriez-vous vous étonner qu'*aucun Chef, aucun Juge ne ſe ſoit récrié*

ntre ces désordres, &c. Eh ! Monsieur, el Juge le pouvoit faire, dans un nps où il n'y avoit point de Juges. ır, apparemment, vous ne comptez s Abimelech au nombre des Juges, ce n'étoit pas d'un tel monstre qu'on voit attendre quelque zele de Religion quelque amour de l'ordre.

Si cette idolâtrie fut tolérée, &c. Est-étonnant qu'elle l'ait été dans un temps confusion, de tyrannie ? Quoi ! Mon-ır, c'est un tyran, tel qu'Abimelech ; st ce qui se passa sous le Gouvernement ieux & mal assuré de cet usurpateur, e vous proposez pour modele à vos ıverains ? En vérité, vous choisissez n vos exemples !

§. IV.

es Bethsamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique sur ce sujet.

Si l'on vous en croit, Monsieur, quel-es-uns donnent pour preuve d'intolé-ıce, la sévérité dont le Seigneur usa à gard des Bethsamites (1), & il faut

1) *Des Bethsamites.* Voy. Rois. Liv. I. C. 6. ℣. 19. *Aut.*

en convenir, vous réfutez victorieuse-
ment cette idée. Il n'y a qu'une chose
dire, c'est que cette idée n'est jama
venue à personne.

Non, personne n'a raisonné si ma
c'est une supposition toute gratuite
votre part. Vous ne l'ignoriez pas; ma
vous vouliez amener ce trait de not
histoire, & vous ne trouviez pas d'aut
moyen de le faire. Le tour n'est pas he
reux: voyons du moins si les réflexio
sont justes.

„ Le Seigneur, dites-vous, fit pé
„ cinquante mille soixante & dix homm
„ de son peuple, uniquement parce qu'
„ avoient regardé son arche qu'ils
„ devoient pas regarder. Tant, ajoute-
„ vous, les loix, les mœurs de ce temp,
„ l'économie Judaïque different de t
„ ce que nous connoissons: tant les voi
„ inscrutables de Dieu sont au-dessus d
„ nôtres! La rigueur exercée, *dit le j-
„ dicieux Dom Calmet*, contre ce gra
„ nombre d'hommes, ne paroîtra e-
„ cessive qu'à ceux qui n'ont pas comp
„ jusqu'à quel point Dieu vouloit ê
„ craint & respecté parmi son peuple,
„ qui ne jugent des vues & des dessei
„ de Dieu, qu'en suivant les foib
„ lumieres de leur raison «. Telles son,
Monsieu,

Monſieur, les réflexions très-étrangeres à votre ſujet, que vous avez cru devoir inſérer dans votre traité : tant vous craigniez apparemment ne les pas communiquer aſſez tôt au public.

Quoique la réponſe du ſavant Religieux ne nous paroiſſe pas, à beaucoup près, telle que vous voudriez le perſuader (1),

---

(1) *Le perſuader.* Quand le nombre de ces téméraires, punis de mort, auroit été auſſi conſidérable que le ſuppoſe ici Dom Calmet ; quand il ſeroit certain, ce qui ne l'eſt aſſurément pas, qu'il faudroit s'en tenir à l'opinion commune des Interprêtes, y auroit-il donc là de quoi tant révolter la raiſon ?

Que les Gouvernemens humains ſacrifient au maintien des loix & à la gloire de l'Etat des milliers d'hommes, on vante leur ſageſſe : & l'on ne concevroit pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables, pour venger ſes loix enfreintes & ſa majeſté outragée ! » Maître » abſolu de notre vie, Dieu, dit un Ecrivain » célebre (*Grotius*) peut ſans aucun ſujet & » en tout temps, ôter à chacun toutesfois & » quantes que bon lui ſemble, ce préſent de » ſa libéralité «. Ne nous étonnons donc point qu'il l'ôte à des ſacriléges qui, ſelon la loi, méritoient de la perdre. Quelque rigoureux que le châtiment pût paroître, ſeroit-il comparable à ces fléaux terribles que ſa main vengereſſe répand de temps en temps ſur la terre pour punir les peuples ?

Prenons-y garde : l'amour-propre n'eſt point

nous lui en préférons une autre, plus faite pour un homme verſé comme vous dans la langue Hébraïque, & qui peut conſulter les manuſcrits & vérifier les textes. C'eſt qu'il n'eſt rien moins que certain, qu'il y ait eu *cinquante mille ſoixante & dix hommes* frappés de mort en cette rencontre.

En effet, eſt-il bien probable que cinquante mille ſoixante & dix hommes aient été regarder dans l'arche ? & conçoit-on aiſément que tant de perſonnes ſe ſoient permis une curioſité ſi puniſſable ?

Auſſi les Auteurs des verſions Arabes & Syriaques paroiſſent-ils n'avoir lu dans leurs manuſcrits, que *cinq mille hommes du peuple*. Joſephe va plus loin. Ce Prêtre Hiſtorien qui, ſans doute, avoit des manuſcrits exacts, ne compte que ſoixante & dix perſonnes punies de mort ; & le ſavant Kennicott vient d'apprendre au

---

un juge impartial : un retour ſecret ſur nous-mêmes nous met à la place des coupables ; & parce que nous nous croyons quelque choſe nous ne craignons pas d'accuſer Dieu d'injuſtice. O homme, vapeur légere, qui parois aujourd'hui pour diſparoître demain, eſtimes-tu ta vie un objet ſi important aux yeux de l'Eternel, & oublies-tu juſqu'à ce point ton néant & ſa grandeur ? *Chret.*

ublic, qu'il n'en a pas trouvé davantage lans deux manuſcrits anciens, qu'il a ollationnés.

Ces variations dans les nombres por-ent déja naturellement à ſoupçonner uelque altération dans ce texte. Le oupçon ſe confirme, quand on conſidere ue le texte Hébreu, tel qu'il eſt dans s Bibles imprimées & dans la plupart es manuſcrits, étant pris à la rigueur e la lettre, ſignifieroit, que Dieu appa *ſoixante & dix hommes cinquante ille hommes*, ce qui ne fait aucun ſens.

Enfin l'altération faite dans ce paſſage, ppoſé qu'il y en ait une, ne ſeroit pas ı nombre de ces mépriſes, qui n'é-appent que difficilement à des Copiſtes biles: il ne s'agiroit que d'une par-ule, d'une ſeule lettre omiſe (1).

Mais que dis-je? Il n'eſt pas néceſſaire admettre ici une altération dans le te. Qu'on ſuppoſe ſeulement avec les

(1) *Une ſeule lettre omiſe.* L'*m* des Hébreux. C'eſt une particule qui répond à l'*à*, ou *è*, *ex*, *d* des Latins. On la joint aux noms ainſi que p ieurs autres particules hébraïques. M. de V taire, qui, dit-on, ſait l'Hébreu & qui le ci comme ſi c'étoit ſa langue naturelle, ſen-ti mieux que perſonne, la vérité de cette ré xion. *Edit.*

ſavans Bochart, le Clerc, &c. cette particule ſous-entendue, (ce que permet le génie de la Langue Hébraïque, & ce que font tous les Interprêtes dans un grand nombre d'autres paſſages), on pourra traduire d'une maniere très-ſimple & très-naturelle : *Dieu frappa ſoixante & dix hommes de* ou *ſur cinquante mille hommes ;* traduction qui les réduit au même nombre que Joſephe & les deux manuſcrits du Docteur Kennicott. Il n'eſt donc pas certain, qu'il ait péri *cinquante mille ſoixante & dix hommes* dans cette occaſion : ce n'eſt, très-vraiſemblablement, que dans un texte altéré, ou plutôt mal entendu & mal traduit, qu'on en trouve un ſi grand nombre.

En vain, après avoir porté le nombre de ces Bethſamites, très-probablement, beaucoup au-delà du vrai, vous dites pour exténuer leur faute, que *Dieu les fit périr, uniquement parce qu'ils avoient regardé ſon arche, qu'ils ne devoient pas regarder ;* on ne peut douter qu'ils n'aient été très-coupables. Ils ne pouvoient ignorer que, par une loi expreſſe il étoit défendu, même aux Lévites, ſous peine de mort, de toucher à l'arche, & de la regarder à découvert. Cependant, au mépris de ces défenſes, les

Bethſamites oſent s'en approcher, y arrêter des regards téméraires, & ſelon le texte Hébreu, la découvrir & *regarder dedans* (1). Quelle difficulté peut-il y avoir à croire que Dieu ait puni cette déſobéiſſance publique & volontaire, cette curioſité ſoupçonneuſe & ſacrilege, par la mort de *ſoixante & dix coupables*; & qu'en rendant miraculeuſement à ſon peuple l'arche de ſon alliance, il ait fait ſur ces téméraires un exemple de ſévérité capable de contenir tous les autres dans le reſpect qu'ils lui devoient. En un mot, la faute des Bethſamites par la loi méritoit la mort, & le nombre de ceux qui périrent n'a rien d'incroyable. Appréciez maintenant vos ſarcaſmes.

Vos réflexions tombent donc ſur un fait conteſté. Quelque parti qu'on prenne ſur ce fait, elles ſont fauſſes; elles n'ont de votre aveu, aucun rapport à votre objet. Pourquoi ſurcharger de ce vain fatras un Traité, où vous auriez dû ne rien mettre que de certain & d'utile?

Réſumons. Pour autoriſer la tolérance par l'hiſtoire de nos Juges, vous citez

(1) *Regarder dedans.* C'eſt le ſens du texte, & c'eſt ainſi que pluſieurs ſavans Interpretes l'entendent. *Aut.*

quatre faits. De ces faits, le premier & le quatrieme ſont, de votre aveu, hors de la queſtion: le troiſieme ne prouve la tolérance que dans un temps d'Anarchie & de trouble, & il n'eſt pas sûr que le ſecond prouve quelque choſe. Ne voilà-t-il pas des raiſonnemens bien ſolides, & des exemples bien concluans ?

Nous ſommes avec reſpect, &c.



LETTRE VI.

Des faits que le ſavant Critique tire de l'hiſtoire des Rois, pour prouver la pratique d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme. Que ces faits & toute cette hiſtoire prouvent préciſément tout le contraire.

VOUS voulez tirer, Monſieur, de la onduite de quelques-uns de nos Rois, les preuves de tolérance; mais, en vérité, ous ne le faites pas fort adroitement.

» Salomon, dites-vous, eſt paiſiblement idolâtre. Jéroboam fait ériger des veaux d'or, & regne vingt ans. Le petit Royaume de Juda dreſſe ſous Roboam des Autels étrangers, & des ſtatues. Le St. Roi Aza ne détruit point les hauts lieux. Le Grand-Prêtre Urias érige dans le Temple, à la place de l'Autel des holocauſtes, un Autel du Roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte ſur la Religion.

On voit, Monſieur, & très-clairement, que vous écrivez fort à la hâte,

ou que notre hiſtoire vous eſt fort peu connue. Reprenons.

§. I.

Idolâtrie de Salomon, de Roboam, de Jéroboam, &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance ?

Salomon fut idolâtre : mais le fut-il *paiſiblement* ? Nous l'avons déja dit, Monſieur, les temps de ſon Apoſtaſie ne furent pas les temps heureux de ſon regne. Les liens de la Religion une fois rompus, les cœurs des Sujets ſe détacherent peu à peu du Monarque ; ſon autorité s'affoiblit ; & Dieu, qui ſeul pouvoit le juger & le punir, ne tarda pas de lui dénoncer ſes vengeances, & d'appéſantir ſur lui-même le bras, qui devoit frapper ſur ſa maiſon de ſi terribles coups (1).

Mais quand Salomon auroit été *paiſiblement idolâtre*, ſeroit-ce une preuve ſi convaincante en faveur de vos idées ſur la tolérance ? Qu'y auroit-il d'éton-

---

(1) *De ſi terribles coups.* Voy. ſur l'idolâtrie de Salomon & ſur ſes ſuites, Rois III chap. XI, &c.

nant que des Sujets, accoutumés depuis long-temps à obéir, eussent fermé les yeux par respect ou même par crainte, sur les écarts d'un Roi qui les avoit gouvernés d'abord avec tant de sagesse & tant de gloire ? Et s'agit-il dans votre Traité de savoir, si les Sujets doivent tolérer leurs Souverains, ou si les Souverains doivent tolérer leurs Sujets, lorsqu'ils professent un culte différent de celui de l'Etat ? Salomon idolâtre, mais Salomon Roi, & Roi malheureux, n'étoit donc pas un exemple à citer avec tant de confiance.

Jéroboam & Roboam (1) *érigerent des Idoles.* Oui, Monsieur, & plusieurs de nos Rois imiterent leur impiété. Mais dans ces grandes défections, où les Rois & les Peuples entraînés par l'exemple de leurs Rois, abandonnoient le culte de leurs peres, pour adorer des Dieux étrangers, le petit nombre des Israélites fideles pouvoit-il ne pas tolérer la foule des prévaricateurs ? Qui doute, que les Religions opprimées doivent tolérer la dominante !

---

(1) *Jéroboam & Roboam.* Voy. Rois, III. chap. XII, XIV, &c.

§. II.

Du Grand-Prêtre Urias.

Urias, dites-vous, *érige un Autel du Roi de Syrie.* Qu'appellez-vous, Monſieur, *un Autel du Roi de Syrie*? Qu'entendez-vous par-là ? Votre ſtile, toujours intelligible & clair, eſt ici aſſez obſcur.

Preſſé par Teglat-Phalazar, devenu de ſon allié ſon vainqueur & ſon maître, Achaz veut l'appaiſer par ſes préſens. Faute d'autre reſſource, il prend le parti de conſacrer à cet objet tout l'airain du magnifique Autel des holocauſtes, conſtruit par Salomon ; & d'en faire ériger un plus ſimple dans le goût de celui de Damas, où il étoit allé au-devant du Monarque Aſſyrien. Il en envoie le modele au Grand-Prêtre *Urias*, avec ordre de ſubſtituer ce nouvel Autel à l'ancien, qu'il ſe réſervoit, pour en vendre le métal (1). Urias obéit : c'eſt-là ce que vous appellez *ériger un Autel du Roi de Syrie !* Soit : nous ne diſputerons pas ſur les termes.

---

(1) *Pour en vendre le métal*, &c. Voy. IV. Rois. 16. *Aut.*

Mais, Monſieur, cet acte d'obéiſſance eſt-il un acte d'idolâtrie ? Depuis quand eſt-ce une impiété dans un Prêtre, de ſacrifier les uſtenſiles précieux du culte aux beſoins preſſans du Prince & de la patrie ? Et qu'eſt-ce que tout cela prouve en faveur de la tolérance ?

Il eſt vrai, que dans la ſuite Achaz, après avoir long-temps mêlé les pratiques des Idolâtres au culte du Seigneur, l'abandonna entierement, & ſe livra à l'idolâtrie avec une grande partie de ſon peuple. Puiſque vous n'en dites rien, vous n'avez pas cru ſans doute, que ce fût une preuve à alléguer : vous avez raiſon ; l'idolâtrie de ce Prince ne prouveroit pas plus que celle de Roboam, Jéroboam, &c.

Au reſte, Monſieur, Dieu qui, dans la Théocratie Judaïque, s'étoit réſervé la vengeance de ces grandes apoſtaſies, punit promptement & ſévérement celle d'Achaz & de ſes Sujets (1).

---

(1) *D'Achaz & de ſes Sujets. Nos peres ont péché*, dit le pieux Ezéchias ſon fils, & *la colere de l'Eternel a éclaté contre eux : ils ont été livrés à la mort & à l'opprobre : ils ont péri par le glaive, & nos femmes & nos enfans ont été emmenés en captivité, &c.* (II. Parallip. XXIX. 6.) *Aut.*

§. III.

Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladresse du savant Ecrivain.

Le saint Roi Aza, dites-vous encore, *ne détruit point les hauts lieux*. 1°. Le culte des hauts lieux, quoiqu'illégitime, n'étoit point idolâtrique. C'étoit donc imperfection, prudence timide de le souffrir : mais on pourroit douter que ce fût tolérance, dans le sens que vous l'entendez.

2°. Quoi qu'il en soit, Aza, après avoir fait tant de choses pour rétablir le vrai culte dans ses Etats, pouvoit craindre d'aigrir les esprits en allant plus loin ; il crut devoir céder à la nécessité, & nous ne pensons pas que votre dessein soit d'apprendre à vos Souverains, qu'il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Personne ne l'ignore.

3°. Notre Histoire nous représente ce saint Roi, *ôtant de ses Etats toutes les abominations*, punissant l'idolâtrie jusques dans sa mere, jurant avec tout son peuple de *mettre à mort quiconque d'entr'eux ne chercheroit pas de tout son cœur*

e Dieu de leurs peres (1) ; & vous le
nettez au nombre des Rois tolérans !

Quand on voit ce religieux Monarque,
: à ſon exemple, Joſaphat, Ezéchias,
Manaſſés, Joſias, &c. briſer les Idoles,
enverſer leurs Temples, chaſſer du
ays leurs adorateurs & leurs Prêtres,
ſemble qu'il eſt difficile de ſe perſuader
ı'il n'y ait eu ſous nos Rois *aucune
ontrainte ſur la Religion.*

Y penſiez-vous donc, Monſieur, quand
ous propoſiez le ſaint Roi Aza pour
odele de tolérance à vos Gouvernemens?
ils l'imitoient, Sectaires, Déiſtes, Philo-
phes, Juifs, &c. nous crierions tous à la
rſécution. Avocat imprudent, vous tra-
ſſez la cauſe que vous croyez défendre.

Il ne vous manqueroit plus que de
er Jeſabel, égorgeant les Prophetes
Seigneur; Jehu maſſacrant en un ſeul
ır tous les Prêtres de Baal ; Manaſſés,
ınt ſon retour au Seigneur, inondant
rūſalem du ſang des fideles qui refu-
ent d'adorer ſes Idoles, &c. Ce ſeroit
dmirables modeles de tolérance, &
excellentes preuves qu'il n'y eut ſous
s Rois *aucune contrainte ſur la Religion.*

Nous ſommes avec reſpect, &c.

---

(1) *Le Dieu de leurs pères.* Voy. Parallip.
II chap. XV. *Aut.*

LETTRE VII.

Preuves d'une tolérance univerſelle dans le Judaïſme tirées des Prophetes.

VOUS ne réuſſiſſez pas mieux, Monſieur, à prouver la pratique d'une tolérance univerſelle par la conduite & les écrits de nos Prophetes.

§. I.

Sévérité d'Elie & d'Eliſée.

Vous commencez par citer deux traits de ſévérité; l'un d'Elie, l'autre d'Eliſée. Ce n'eſt pas une preuve en faveur de la tolérance, vous en convenez; c'eſt une objection que vous feignez de réſoudre pour avoir occaſion de cenſurer la conduite de ces deux Prophetes (1).

(1) *Cenſurer la conduite de ces deux Prophetes.* Ces deux faits ont été cités par Tindal, de même que ceux de Joſué, de Michas, des Bethſamites, & preſque tous ceux dont il a été & dont il ſera queſtion dans cette Lettre. M. de Voltaire ne fait que répéter ce qu'avoit dit

» Elie, dites-vous, fit descendre le feu céleste pour consumer les Prêtres de Baal. Elisée fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans, qui l'avoient appellé tête chauve : mais ces exemples sont rares, & des faits qu'il seroit un peu dur de vouloir imiter «.

Ne craignez point, Monsieur, qu'on s *imite ;* les hommes qui d'un mot font rtir les ours des forêts, & descendre feu du Ciel, seront toujours *rares* sur terre ; & quand il s'en trouvera queles-uns revêtus de ce pouvoir, on urra croire qu'ils n'agiront que par de ftes motifs.

Remarquons en passant que ce ne fut int *pour consumer les Prêtres de Baal,* 'Elie fit descendre le feu du Ciel,

---

ant lui le Déiste Anglois. Loin qu'il ait dans tes ces petites critiques la gloire de l'invenn, il n'a pas même celle d'en faire une apcation heureuse. S'est-il flatté qu'on ne oit jamais Tindal, ou qu'on ignoreroit toujrs les savantes réponses qu'on lui a faites ? el rôle pour les Oracles de la Philosophie, ir ces génies supérieurs, qui se croyent dtinés à éclairer l'univers, de se faire ainsi à t propos les foibles Copistes d'un foible ivain ! *Edit.*

mais pour punir les satellites d'Achab ; qui lui portoient de la part de ce Prince impie l'ordre de se rendre à la Cour, & qui s'avançoient pour l'y contraindre, sans respect pour son Ministere. Ce sont deux faits différens, qu'un homme, versé comme vous dans notre histoire, n'auroit pas dû confondre. Vous avez mal lu, Monsieur, le troisieme livre des Rois, que vous citez. Mais, *la nature de l'homme est si foible, & l'on a tant d'affaires dans la vie....* que ces petites méprises ne doivent point étonner.

§. II.

Si Elisée permit à Naaman d'adorer les Idoles.

» Mais, ajoutez-vous, lorsque Naaman » l'idolâtre demanda à Elisée, s'il lui » étoit permis de suivre son Roi dans le » Temple de Remmon, & d'y adorer » avec lui ; ce même Elisée, qui avoit » fait dévorer les enfans par les ours (1),

(1) *Dévorer les enfans par les ours.* A ce qu'on a dit plus haut sur cet événement, nous ajouterons une observation du docte Léland : c'est que ces enfans étoient de Bethel, siége

ne lui répondit-il pas : allez en paix ? «
Naaman l'idolâtre ! Naaman, guéri
r Elisée, avoit embrassé le culte du
ieu d'Israël ; il n'étoit donc plus *idolâtre*.

---

ncipal de l'idolâtrie qui régnoit alors dans
raël. Est-il inconcevable qu'un événement,
q pouvoit arriver naturellement, ait été mé-
né par la Providence, pour venger son Pro-
pte outragé dans le temps qu'il commençoit
 nission, & pour punir les peres idolâtres dans
l rs enfans idolâtres & impies comme eux ?

l ne faut pas s'imaginer, que ces *petits enfans* fi ent des enfans, qui n'avoient pas encore a int l'âge de raison. Les mots du texte n'ont p nécessairement cette signification. Aussi sont-il appliqués à la jeune Israélite emmenée pri-so niere de guerre à Damas, & qui conseilla à N man de s'adresser au Prophete Elisée, (*Rois*, *li IV.*) Ils sont appliqués à Salomon, après son él ation au trône & son mariage avec la fille de P raon, (*Rois*, *livre III.*) & même à Ben-ja in, déja pere de plusieurs enfans. (*Gen. XIV.*) *Ego puer parvulus*, *anochi naar k n*, disoit Salomon dans sa priere. Voyez les d x autres passages que nous venons de citer. O peut donc & on devroit traduire des *jeunes ge*, & non des *petits enfans*, ces derniers m s n'ayant pas dans la langue Françoise la m ne étendue que les mots Hébreux *naarim ka nim*.

indal faisoit encore une autre objection co re ce fait : nous sommes surpris que M. de V aire l'ait négligée ; elle étoit aussi digne

La queſtion même qu'il fait au Prophet en eſt la preuve : c'eſt une ſorte de ca de conſcience qu'il lui propoſe. Il venoi de déclarer, qu'*il n'offriroit plus d'ho locauſtes, ni de victimes aux Dieu. étrangers, & qu'il n'adoreroit que l Seigneur*. Réſolu de tenir cet engage ment, il veut ſavoir d'Eliſée, non s' peut adorer l'Idole de Remmon, (c'eû été démentir dans l'inſtant la proteſtatio qu'il venoit de faire) mais s'il peut con tinuer de remplir auprès de ſon Maîtr les fonctions de ſa charge dans le Templ de l'Idole ; de l'y accompagner, de lu donner le bras, & de s'y incliner même s'il étoit néceſſaire pour le ſervice d Prince. Voilà tout ce qu'il demande, & tout ce qu'Eliſée lui permet.

Les termes d'y *adorer avec lui*, pa leſquels vous rendez le texte, ſont un petite adreſſe qui ne peut en impoſe

---

que pluſieurs autres de trouver place dans ſe deux chapitres. Tindal donc diſoit, qu'il e impoſſible que deux ours mangent quarante deux enfans. Mais on répondoit à Tindal, qu le terme Hébreu ſignifie *déchirer*, *mettre e pieces*, auſſi-bien que *dévorer*. Nous avons cr devoir rapporter cette objection du Déiſt Anglois, parce qu'elle peut ſervir à faire juge du caractere de l'Ecrivain. *Edit.*

'à ceux qui n'entendent ni le mot ébreu, ni le Latin qui y répond. Ces mes ne signifient pas nécessairement *orer*, dans le sens que les François achent d'ordinaire à cette expression : peuvent signifier aussi se *baisser*, *s'in-ner*, &c.

De bonne foi, si nous ne trouvons pas e cette permission, demandée par l'é-nger Naaman, soit une preuve fort vaincante (1) que la tolérance fut ijours mise en pratique dans le Ju-ïsme, est-ce notre faute ?

---

(1) *Preuve fort convaincante.* Elle le seroit :ore moins en admettant l'explication que le ant Bochart donne de ce passage. Ce n'est , selon lui, une permission que Naaman nande pour l'avenir ; c'est un humble aveu passé, l'expression de son vif repentir ; & la onse du Prophete, *allez en paix*, n'a d'autre que de rassurer une conscience allarmée. :hart prétend que le texte original est suf-tible de ce sens, & nous le croyons comme M. de Voltaire aime-t-il mieux cette ex-:ation ? *Edit.*

§. III.

Rois idolâtres appellés par les Prophete. les Serviteurs de Dieu.

Eſt-ce notre faute encore, ſi nous n'appercevons pas le plus léger rapport entre la queſtion que vous traitez & ce que vous dites ici ?

» Nabuchodonoſor eſt appellé dans
» Jérémie le ſerviteur de Dieu. Le Kir
» ou Koreſch, ou Koſroès, que nous ap-
» pellons Cyrus, n'eſt pas moins favoriſé
» Dieu, dans Iſaïe, l'appelle ſon Chriſt,
» ſon Oint, quoiqu'il ne fut pas oint,
» ſelon la ſignification commune de ce
» mot, & qu'il ſuivit la Religion de
» Zoroaſtre : il l'appelle ſon Paſteur,
» quoiqu'il fut uſurpateur aux yeux des
» hommes. Il n'y a pas dans toute la
» ſainte Ecriture une plus grande marque
» de prédilection «.

Que d'érudition en pure perte ! *Le Kir, Koreſch ou Koſroès*, &c. poudre aux yeux des ignorans.

Dieu l'appelle ſon Oint, quoiqu'il ne fut pas oint, ſelon la ſignification commune de ce mot. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Ne peut-on prendre les mots que

ns leur ſignification commune ? La lle réflexion !

Quoiqu'il ſuivit la Religion de Zoaſtre, &c. Vous êtes ſurpris que cette eligion n'ait pas mis un obſtacle aux veurs de Dieu ; & vous dites ailleurs, e ſes Sectateurs *n'adoroient que l'Etre prême & qu'ils lui rendoient un culte r* !

Il l'appelle ſon Paſteur, quoiqu'il fut urpateur aux yeux des hommes, &c. oique *uſurpateur aux yeux des homs*, Cyrus n'en exécutoit pas moins les nſeils de Dieu ſur ſon peuple. Voilà urquoi il l'appelle *ſon Paſteur.*

Mais laiſſons ces obſervations ; venons a fait. Nos Prophetes appellent Nabucodonoſor *Serviteur de Dieu*, & Cyrus ſ *Oint, ſon Chriſt, ſon Paſteur*. Oui, onſieur, & c'eſt ce qui prouve que le eu qu'adoroient nos peres n'étoit pas, nme l'ont prétendu quelques *Libresnſeurs*, un Dieu particulier, une Diité locale (1) ; mais le Dieu de l'uers, dont la providence conduit tous le événemens, & s'étend ſur tous les

---

1) *Une Divinité locale.* C'eſt ainſi que M. de Voltaire repréſente en plus d'un endroit le u des Juifs. *Aut.*

Empires. Les Rois, les Conquérans sont à ses ordres, & n'exécutent que ses volontés. Ils sont dans sa main des instrumens de miséricorde ou de vengeance. C'est donc à juste titre que nos Prophetes les appellent ses *Serviteurs & ses Ministres*. Mais de ce que les Rois & les Conquérans idolâtres sont en ce sens les serviteurs de Dieu, s'ensuit-il que la tolérance étoit pratiquée dans le Judaïsme? La justesse de cette conséquence n'est assurément pas évidente; c'est tout ce que nous nous permettons d'en dire.

§. IV.

Passage de Malachie.

» On voit dans Malachie, dites-vous, » que du levant au couchant, le nom du » Seigneur est grand parmi les nations, » & qu'on lui offre par-tout des oblations » pures «.

Mais le culte idolâtrique étant répandu chez presque tous les peuples du monde du temps de Malachie, le Prophete n'a ni pu ni voulu dire qu'alors on offroit partout des oblations pures au Seigneur. Ce texte n'est donc qu'une prédiction de ce qui doit arriver au jour, où tous les

uples retourneront au vrai Dieu. Quand on sait l'Hébreu comme vous, Monsieur, on n'ignore pas que dans cette langue la même inflexion dans un verbe sert à désigner le futur aussi-bien que le présent. Et quel rapport cette prédiction a-t-elle avec vos questions sur la tolérance?

§. V.

Des Ninivites, de Melchisedec, de Balaam, &c.

De Malachie, vous passez brusquement aux Ninivites & à Melchisedec, &c. » Dieu, dites-vous, prend soin des Ninivites idolâtres; il les menace, il leur pardonne. Melchisedec, qui n'étoit pas Juif, étoit Sacrificateur de Dieu; Balaam, idolâtre, étoit Prophete. L'Ecriture nous apprend donc que non-seulement Dieu toléroit tous les autres peuples, mais qu'il en prend un soin paternel, & nous osons être intolérans.

Que voulez-vous dire, Monsieur, & à quoi tout cela revient-il? L'exemple de *Melchisedec* qui, sans être Juif, étoit adorateur & sacrificateur du vrai Dieu, prouve-t-il que Dieu toléroit les Idolâtres, ou que l'intolérance ne fut pas

toujours miſe en pratique dans le Judaïſme ?

Mais *il prend ſoin des Ninivites idolâtres*. C'eſt qu'il eſt le Dieu de tous le peuples. *Il leur pardonne*. C'eſt qu'ils fon pénitence. Mais encore un coup, qu'eſt ce que tout cela prouve en faveur de l question que vous traitez.

Balaam idolâtre. En êtes-vous bien sûr Ignorez-vous que c'eſt une queſtion très indéciſe ? Vous la tranchez fort légérement.

Balaam idolâtre étoit Prophete. Ceu qui croient que Balaam étoit idolâtre ne le regardent pas comme un Prophete mais comme un Magicien, un impoſteur & ceux qui le croient Prophete, ne l regardent point comme idolâtre, mai comme avare & corrompu.

Quoi qu'il en ſoit, Balaam ne tard pas de porter la peine dûe à ſes crimes une mort malheureuſe en eſt le prix C'eſt ainſi que Dieu le *tolere*.

Dieu tolere les idolâtres, & nous oſon être intolérans. Admirable maniere d raiſonner ! Mais Dieu tolere les ſcélérats en conclurez-vous que les Gouvernemen humains doivent les tolérer ?

§. VI

§. VI.

Paſſages d'Ezéchiel.

Vous donnez enfin, Monſieur, comme ne forte preuve de la tolérance dans le ıdaïſme, que le livre d'Ezéchiel qui, lon vous, *annonce aux Juifs tout le ntraire de ce que Moyſe avoit annoncé, t été inſéré dans le Canon des Auteurs ſpirés de Dieu.*

» Moyſe, dites-vous, déclare pluſieurs » fois aux Juifs, que Dieu punit les » peres dans les enfans, juſqu'à la qua- » trieme génération. Cependant, malgré » cette déclaration expreſſe de Dieu, » Ezéchiel leur dit que le fils ne portera » point l'iniquité de ſon pere : il va » même juſqu'à faire dire à Dieu qu'il » eur avoit donné des préceptes qui » ı'étoient pas bons. Son livre n'en fut » as moins reçu, malgré ſa contradiction » ormelle avec Moyſe.

Pour que cette preuve fût ſolide, onſieur, il faudroit que la contradiction tendue fût réelle, & que les anciens fs l'euſſent reconnue. Or, ni l'un ni l' tre.

oyſe dit, que les peres coupables

Tome I. O

ſeront punis jusqu'à la quatrieme génération dans leurs enfans coupables comme eux. Ezéchiel aſſure, que les enfans innocens ne ſeront point punis pour leurs peres coupables. Y a t-il là quelque contradiction ?

Les Juifs captifs à Babylone, prétendoient qu'ils n'étoient punis que pour les crimes de leurs peres : *Les peres*, diſoient-ils, *ont mangé le raiſin avant qu'il fût mûr, & les enfans en ont les dents agacées*. C'eſt pour leur fermer la bouche, qu'Ezéchiel les aſſure, de la maniere la plus poſitive, & dans les termes les plus forts, que s'ils ceſſent de ſuivre les exemples de leurs peres & d'imiter leurs crimes, ils n'en porteront point la peine. *Si un homme* (dit-il ch. XVIII.) *a un fils, qui conſidérant les crimes que ſon pere a commis, craint d'en commettre de pareils, & n'imite point ſes injuſtices & ſes déſordres, il ne mourra point pour les crimes de ſon pere ; mais il vivra, parce qu'il a pratiqué la juſtice, & qu'il a obſervé mes commandemens*. Ezéchiel ne contredit donc point Moyſe, qui ne parle que des enfans qui imitent les déſordres de leurs peres, & que Dieu punit en même temps pour les crimes de leurs peres & pour les leurs propres.

C'eſt ainſi qu'un ſavant Anglois ex-
pliquoit ces paſſages, en répondant à
Tindal, qui propoſoit la même difficulté :
& cette explication n'eſt pas nouvelle.
Non-ſeulement c'eſt celle de nos Rabbins
modernes les plus célebres, celle d'Aben-
Ezra, de Salomon Jarchi, des Talmu-
diſtes dans la Ghémare ; c'eſt encore
celle qu'avoit adoptée, longtemps avant
eux, le Paraphraſte Caldéen. Tous en-
tendent le texte de Moyſe, *des enfans
rebelles qui marchent dans la voie per-
verſe de leurs peres*. Les Juifs anciens,
non plus que les modernes, n'ont donc
point reconnu cette prétendue contra-
diction formelle, que vous croyez voir
entre ces paſſages, & qui n'y eſt pas.

Quant à ce que vous ajoutez, qu'E-
zéchiel va juſqu'à faire dire à Dieu,
qu'*il avoit donné à ſon peuple des pré-
ceptes qui n'étoient pas bons* ; ſi le Pro-
phete avoit entendu par-là les préceptes
& les loix données aux Hébreux dans le
déſert, ces loix, ces préceptes que Moyſe
appelle *ſaints*, *excellents*, *admirables*,
la contradiction ſeroit formelle, ſans
doute. Mais j'ouvre le vingtieme cha-
pitre d'Ezéchiel, d'où vous tirez cette
objection, & j'y lis ces paroles : *Je les
ai délivrés de l'Egypte*, (dit le Seigneur

en parlant aux Juifs,) *je les ai conduits dans le déſert : & je leur ai donné mes préceptes & fait connoître mes jugemens*, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent. Je leur ai donné auſſi mes Sabbats pour être un ſigne entr'eux & moi, afin qu'ils ſuſſent que c'eſt moi qui les ſanctifie. Mais ils m'ont irrité dans le déſert : ils n'ont point marché dans mes préceptes, & ils ont rejetté mes jugemens*, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent. J'étois prêt à répandre ſur eux ma fureur, & à les exterminer dans la ſolitude : mais mon œil les a épargnés, & j'ai retenu ma colere, pour ne point leur ôter à tous la vie.*

J'ai dit enſuite à leurs enfans dans le déſert : Ne marchez point dans les préceptes de vos peres, ne gardez pas leurs jugemens, & ne vous ſouillez point avec leurs Idoles : Je ſuis le Seigneur votre Dieu ; marchez dans mes préceptes, gardez mes jugemens & obſervez-les. Mais les enfans m'ont irrité comme avoient fait leurs peres. Et ils n'ont point marché dans mes préceptes, dont l'obſervation fait vivre *ceux qui les pratiquent.*

Ezéchiel ne nie donc point l'excellence des préceptes que Dieu donna aux Iſ-

raélites dans le désert, & dont Moyse vante la bonté. Au contraire, il reconnoît & répete jusqu'à trois fois, que ces *préceptes étoient bons, & leur observation vivifiante.* Il est donc jusqu'ici parfaitement d'accord avec Moyse.

Mais il ajoute, en continuant de faire parler le Seigneur : *J'ai donc levé ma main sur eux*, (c'est-à-dire, je leur ai juré) *que je les répandrois parmi les nations, & que je les disperserois en divers climats, parce qu'ils ont rejetté mes préceptes, & tourné leurs yeux vers les Idoles de leurs peres. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes, qui ne sont pas bons, & des jugemens, par lesquels ils ne vivront point; & pour les désoler, & pour leur apprendre que je suis l'Eternel, je les ai souillés dans leurs offrandes, dans ces sacrifices impurs où ils faisoient passer par le feu tous leurs premiers nés.*

Comme s'il disoit, parce qu'ils ont rejetté mes statuts & mes préceptes, dont l'observation devoit les faire vivre & les rendre heureux, *je leur ai donné*, c'est-à-dire, je les ai laissés suivre (1) *des*

---

(1) *Je les ai laissés suivre. Je leur ai donné*, pour je les ai laissés suivre; *je les ai souillés*,

ſtatuts & des préceptes tout différens. Quels ſtatuts & quels préceptes ! Les rites cruels & les pratiques déteſtables des peuples idolâtres (1), des adorateurs de Baal-Péor, de Moloch, &c. qui brûloient leurs enfans, & ſe livroient à mille impuretés en l'honneur de ces faux Dieux. Voilà *les préceptes qui n'étoient pas bons*, les honteuſes & funeſtes obſervances, auxquelles Dieu avoit abandonné les Iſrrélites prévaricateurs, & par leſquelles il les laiſſoit ſe ſouiller, pour les punir.

Nous ſavons que quelques Critiques ont imaginé d'autres explications de ce texte, & nous ne prétendons ni les réfuter ni les exclure. Mais quelque ſens qu'on veuille donner à ce paſſage, il eſt clair

---

au lieu de je les ai laiſſés ſe ſouiller ; *qui n'étoient pas bons*, c'eſt-à-dire déteſtables : toutes ces façons de parler ſont ſi communes dans l'Ecriture, qu'elles ne peuvent arrêter que ceux qui n'auroient aucune connoiſſance de la langue Hébraïque. M. de Voltaire, ſans doute, n'eſt point dans ce cas. *Aut.*

(1) *Des peuples idolâtres.* Nous nous arrêtons à cette explication comme à la plus vraiſemblable & la plus conforme au texte. Elle eſt ſuivie par le Paraphraſte Caldéen, Louth, Wells, le ſavant Vitringa, &c. C'eſt celle que Waterland propoſe en répondant à Tindal. *Aut.*

qu'Ezéchiel n'a pas voulu contredire Moyſe, avec lequel il eſt d'accord ; & qu'il ne pouvoit le contredire qu'en ſe contrediſant lui-même ; ce qu'apparemment vous ne prétendez pas qu'il ait fait.

Cette *contradiction* prétendue *formelle* entre Ezéchiel & Moyſe n'eſt donc qu'une vaine chicane ; & l'argument en faveur de la tolérance, que vous en tirez, s'évanouit avec elle.

Voilà, Monſieur, toutes les preuves de tolérance que vous ont pu fournir l'hiſtoire de nos Juges & de nos Rois, la conduite & les écrits de nos Prophetes : nous n'en avons omis aucune. Sérieuſement, les croyez-vous encore fort ſolides, & bien capables de la perſuader à vos Gouvernemens ? Nous en doutons ; & pour vous le dire confidemment, nous qui la ſouhaitons, nous à qui elle eſt néceſſaire, nous la croyons juſqu'ici fort mal prouvée dans vos deux chapitres. Eh ! Monſieur, n'aviez-vous rien de mieux à dire ? Il nous ſemble que vous n'êtes point aſſez délicat ſur le choix des preuves ; prenez-y garde : les mauvaiſes raiſons nuiſent aux bonnes.

Nous ſommes, avec la plus haute eſtime, &c.

LETTRE VIII.

Des différentes Sectes Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Méprises & contradictions du savant Critique.

Vous trouvez donc, Monsieur, quelque chose à louer dans les anciens Hébreux ; vous croyez même pouvoir les proposer pour modele aux nations polies de l'Europe ? *Cette horde barbare, ce peuple intolérant, & le plus intolérant de toute l'antiquité* (1) étoit non-seulement *tolérant, mais d'une tolérance ex-*

(1) *De toute l'antiquité.* Si M. de Voltaire nous reproche d'avoir été le *peuple le plus intolérant de toute l'antiquité*, nous pouvons nous consoler : il reproche bien aux Chrétiens d'avoir été *jusqu'ici les plus intolérans des hommes*. C'est à cette prétendue intolérance qu'il attribue les cruelles & sanglantes persécutions que les Chrétiens souffrirent sous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dece, &c. Empereurs Romains tout-à-fait tolérans. Qui ne connoît point leur humanité & leur douceur ? *Edit.*

trême. L'éloge pourra paroître contradictoire à quelques Lecteurs : il est donc à propos de voir jusqu'à quel point nos peres le méritent.

Vous le fondez sur l'extrême opposition des Sectes qu'ils tolérerent. Pour sentir toute la force, toute la solidité de cette preuve, il faut examiner d'abord, si vous exposez fidelement les opinions de ces Sectes ; en second lieu, si en supposant votre exposé vrai, elles ne pouvoient se tolérer sans une *extrême* tolérance ; enfin, si elles se tolérerent en effet. Tel est, Monsienr, l'objet de cette Lettre. Il seroit assez singulier qu'après avoir tant de fois outragé nos ancêtres sans sujet, vous les eussiez loués sans raison.

§. I.

Des Pharisiens.

Si l'on vous en croit, Monsieur, les Pharisiens sont nouveaux, & leur Secte *n'est pas beaucoup antérieure à votre Ere vulgaire* (1). Vous allez encore plus loin

(1) *Ere vulgaire.* Voy. Dict. Phil. & Phil. de l'Hist.

dans un autre endroit; vous fixez l'époque de leur origine, & vous dites qu'*ils ne commencerent que très-peu de temps avant J. C.* (1).

Cette assertion, Monsieur, ne paroît pas aisée à concilier avec les écrits de Josephe, qui les représente comme redoutables aux Souverains, dès le temps du Grand-Prêtre Hircan, environ cent vingt ans avant J. C. Il peut y avoir quelque difficulté à concevoir qu'une Secte redoutée des Souverains, *cent vingt ans avant J. C.* & qui dès-lors, selon vous-même, vouloit condamner le Grand-Prêtre à la prison & au fouet (2), n'ait commencé que *très-peu de temps avant J. C.*

Vous ajoutez que les *Pharisiens ne commencerent que sous Hillel.* Or on fait vivre Hillel sous Hérode-le-Grand; & vous le faites vous-même contemporain de Gamaliel, dont Paul fut le Disciple (3). Pensez-vous, Monsieur,

(1) *Avant J. C.* Voy. Dict. Phil. art. RÉSURRECTION. *Aut.*

(2) *Et au fouet.* Voy. Phil. de l'Hist. art. *des Juifs depuis Saül.* Aut.

(3) *Fut le Disciple.* Voy. Dict. Phil. art. RÉSURRECTION. *Aut.*

qu'il ſoit ſi facile de comprendre qu'une Secte nombreuſe & puiſſante *cent vingt ans avant J. C.* ait eu pour fondateur un homme qui vivoit ſous Hérode-le-Grand, un *contemporain du maître de Paul?* Apparemment Hillel fonda cette Secte, lorſqu'il étoit encore en nourrice! ou ce Neſtor des Hébreux vécut beaucoup plus long-temps que celui des Grecs.

Mais laiſſons là ces petites contradictions ſur l'origine des Phariſiens, que Caſaubon juge antérieure de plus de deux cens ans à votre Ere vulgaire, que Scaliger place ſous les Machabées (1), que d'autres font remonter juſqu'au temps

---

(1) *Sous les Machabées.* Scaliger, Serarius & Druſius, ſans oſer rien déterminer, ont cru que les Phariſiens ont pu tirer leur origine de cette ſociété de Juifs, qui du temps des Machabées ſe retirerent dans les déſerts pour éviter la perſécution. On les nomma d'abord Aſidéens, & enſuite Phariſiens, c'eſt-à-dire *ſéparés*, parce qu'ils l'étoient en effet, d'abord par leur demeure & enſuite par leur attachement aux Traditions, par leurs habits, leurs auſtérités, &c.

D'autres ont cru que le nom de Phariſiens vient du mot *Paras*, c'eſt-à-dire récompenſe, parce qu'ils ſervoient Dieu dans la vue de la récompenſe, & qu'ils ſoutenoient contre les Saducéens les peines & les récompenſes d'une autre vie. *Aut.*

d'Esdras ; en un mot, dont tous les Savans ne parlent qu'avec incertitude, & que vous fixez avec tant de précision & tant de confiance (1).

Passons à l'exposé que vous faites de leur doctrine. Vous dites dans votre texte qu'*ils croyoient à la fatalité & à la Métempsicose* ; & vous ajoutez en note : *Le dogme de la fatalité est ancien & universel* (universel, c'est beaucoup dire,) *on le trouve toujours dans Homere, il étoit soutenu par les Philosophes*. Vous voulez apparemment faire confondre le systême des Pharisiens avec celui d'Homere & ceux des Philosophes. Il y a pourtant entre ces opinions des différences qu'il eût été bon de faire observer à vos Lecteurs.

---

(1) *Tant de confiance.* » On ne connoît point, » dit Basnage, l'origine des Pharisiens, ni le » temps auquel ils ont commencé de paroître. . . » Il vaut mieux avouer qu'on ignore la véritable » origine de cette Secte, que de la chercher » inutilement «. Voy. l'Hist. des Juifs, liv. II, chap. 10. *Aut.*

Un Rabin, qui écrivoit dans le XII siecle, les jugeoit plus anciens. Il croyoit pouvoir prouver l'ancienneté des Pharisiens par une succession suivie depuis Adam jusqu'à son temps. *Chret.*

La *fatalité* d'Homere eſt ſupérieure à Jupiter même : le deſtin ordonne, Jupiter ne peut qu'obéir. Celle des Philoſophes, ou du moins de quelques Philoſophes eſt un enchainement de cauſes & d'effets ſans premiere cauſe ; ou, ſelon d'autres, un enchainement de cauſes & d'effets néceſſaire & phyſique ; ſyſtêmes dont l'un eſt un abſurde athéiſme, & l'autre ôte ou ſemble ôter à Dieu ſa providence, & à l'homme ſa liberté.

Les Phariſiens au contraire mettoient en ſureté la liberté de l'homme & la providence de Dieu. Leur *fatalité*, ſi l'on peut uſer de ce terme pour exprimer leur ſentiment, eſt la Providence même & ſes décrets. » Les Phariſiens, dit » Joſephe, Phariſien lui-même, & par » conſéquent bien inſtruit de leurs opi- » nions, croyent que les décrets de la » Providence reglent tous les événemens » naturels ; mais ils n'ôtent point à » l'homme la liberté de ſe déterminer. » Ils penſent que la Providence, qui » agit d'une maniere abſolue dans les » événemens de la nature, modere ſon » pouvoir dans les actes du vice & de » la vertu, afin qu'ils ſoient libres & » dignes de châtiment ou de récom- » penſe «.

Voilà, Monſieur, quelle étoit la fatalité des Phariſiens. Il nous ſemble que ce n'eſt pas là le deſtin d'Homere ni la fatalité de quelques Philoſophes : ce n'eſt pas même la vôtre (1) ; celle des Phariſiens n'a, ce nous ſemble, rien de repréhenſible (2).

---

(1) *Même la vôtre.* Voyez en effet les articles CHAÎNE DES ÉVÉNEMENS, DESTINÉE, LIBERTÉ, &c. du Diction. Phil. L'Auteur y ſoutient la fatalité abſolue : il y prétend, que tout eſt *néceſſaire* dans le moral, comme dans le phyſique ; que l'homme n'a pas plus de liberté que ſon chien ; que nous voulons *néceſſairement*, en conſéquence des idées qui ſe préſentent *néceſſairement à nous*, &c. Et ſi vous voulez ſavoir ce que deviendra la liberté, il répond qu'il ne vous entend pas ; & ſi vous lui demandez comment la Juſtice divine peut punir des crimes commis *néceſſairement*, il dit qu'il y a des gens qui le ſavent, mais que ce n'eſt pas lui ; & ſi vous inſiſtez, il ajoute : » j'ai *néceſſairement* » la paſſion d'écrire ceci, & toi tu as la paſſion » de me condamner : nous ſommes tous deux » également ſots, également les jouets de la » deſtinée. Ta nature eſt de faire du mal ; la » mienne eſt d'aimer la vérité & de la publier » malgré toi «. Doctrine lumineuſe, ſalutaire, digne des Oracles de la Philoſophie moderne ! Voilà le conſolant réſultat de leurs recherches & l'heureux fruit de leurs travaux ! Quels ignorans & groſſiers Philoſophes que nos Phariſiens, en comparaiſon de ces *Meſſieurs !* Aut.

(2) *Rien de repréhenſible.* C'étoit, ſelon

La *Métempſycoſe* des Phariſiens n'eſt pas non plus celle de l'*admirable quinzieme livre des Métamorphoſes d'Ovide.* Les Phariſiens croyoient que les ames des Juſtes paſſoient dans un lieu de délices, d'où elles pouvoient revenir ſur la terre animer d'autres corps humains. Mais, en même temps, ils tenoient pour certain, que les ames des méchans, renfermées pour toujours dans des cachots ténébreux, y ſouffroient éternellement des peines proportionnées à leurs crimes. Ces idées, ſi nous ne nous trompons, ne ſont pas tout-à-fait la même choſe que la Métempſycoſe *apportée des Indes par Pythagore, & chantée par Ovide.*

Quoi qu'il en ſoit, les opinions des Phariſiens ne contrediſant en rien la loi de Moyſe, nous ne voyons pas que, pour les tolérer, il fût beſoin d'une *tolérance extrême.*

Joſephe, un de leurs principes, que l'homme, pour faire le bien, a beſoin du ſecours de la deſtinée, c'eſt-à-dire de la Providence & de ſa grace. Pouvoient-ils s'expliquer d'une façon plus orthodoxe ? *Edit.*

§. II.

Des Esséniens.

Il en étoit moins besoin encore pour les Esséniens : car c'étoit moins une Secte d'hérétiques, qu'une espece d'Ordre Religieux, une association d'hommes pieux & zélés que le desir d'une plus haute perfection avoit réunis. Occupés de la contemplation, ou de l'agriculture & autres arts utiles, ils menoient dans la retraite une vie innocente & pure ; & fideles adorateurs du Dieu de nos peres, *s'ils n'offroient point de sacrifices dans le Temple*, ils y envoyoient leurs oblations. Pleins de respect pour le Législateur, son nom étoit ce qu'il y avoit pour eux de plus vénérable. Ils regardoient comme des blasphémateurs ceux qui osoient en parler mal ; & (ce n'étoit pas là de la tolérance) ils les mettoient impitoyablement à mort.

Ils pensoient, à la vérité, qu'au sortir de cette vie, les ames des Justes étoient transportées au-delà de l'Océan, dans un séjour délicieux, où les froids rigoureux de l'hiver ni les chaleurs brûlantes de l'été ne se faisoient jamais sentir ; & que

les ames des Méchans étoient renfermées ſous la terre, dans un antre ténébreux & glacé, où ils ſouffroient d'éternels tourmens. Mais cette opinion, quoiqu'aſſez ſemblable à celle des Grecs, ne s'éloignoit pas de celle des Phariſiens & de la plupart des Juifs. D'accord avec eux ſur le fonds du dogme, c'eſt-à-dire ſur les récompenſes & les peines d'une autre vie, les Eſſéniens convenoient de la choſe, & ne différoient que ſur le lieu. Cette légere différence ne pouvoit-elle pas être tolérée, ſur-tout en des hommes, qui honoroient la nation par des vertus (1) admirées même des Payens (2).

---

(1) *La nation par des vertus.* Voyez ce qu'en ont dit Joſephe & Philon avant lui. Quelques Chrétiens en ont été ſi frappés, qu'ils ont voulu en faire honneur à leur Egliſe naiſſante. *Edit.*

(2) *Des Payens mêmes.* Voy. Solin, ch. 38, & Pline, liv. V. Pline remarque, comme Philon & peut-être d'après lui, que les Eſſéniens ſe diſtinguoient par leur continence & par leur déſintéreſſement; que ce peuple ſingulier vivoit ſans argent & ſe perpétuoit ſans mariages, ceux qui mouroient ſe trouvant remplacés par les nouveaux Diſciples, que le dégoût du monde & le deſir de mener une vie plus tranquille & plus vertueuſe leur amenoit de toutes parts. *Eſſeni gens ſola & in toto orbe præter cæteras mira, ſine ullâ fœminâ, omni venere abdicatâ,*

Vos Théologiens, Monſieur, ne ſont pas tous d'accord ſur le ſéjour des peines & des récompenſes (1) de l'autre vie; ils ſe tolérent néanmoins les uns les autres; & le Poëte célebre, qui parmi vous s'eſt aviſé de mettre l'enfer *par-delà le ſoleil dans un globe uniquement deſtiné à cet uſage*, n'a point été inquiété, que nous ſachions, pour une opinion ſi ſinguliere. Croyez-vous, Monſieur, qu'il ait fallu, pour cela, *une tolérance extrême?*

En un mot, dire, les Eſſéniens ont été tolérés par les Juifs, donc les Juifs étoient d'une *tolérance extrême*; ce n'eſt

---

ſine pecuniâ. In diem convenarum turba renaſcitur, largè frequentantibus, quos vitâ feſſos ad mores eorum fortunæ fluctus agitat. Ita, (incredibile dictu!) gens æterna eſt, in quâ nemo naſcitur: tam fœcunda illis aliorum vitæ pœnitentia eſt! Edit.

(1) *Des peines & des récompenſes.* » Les » Théologiens, dit M. de Voltaire n'ont point » encore décidé comme un article de foi, » que l'enfer fut au centre de la terre, ainſi » qu'il l'étoit dans la Théologie Payenne. » Quelques-uns (un Anglois) l'ont placé dans » le ſoleil, &c «. Sur quoi nous obſerverons en paſſant, qu'il nous paroît étonnant qu'un Chrétien auſſi inſtruit que M. de Voltaire s'imagine que dans ſa Religion les Théologiens décident des articles de foi. *Edit.*

pas faire, ce nous ſemble, un raiſonnement ſans réplique. On en ſent encore mieux le foible, lorſqu'on le rapproche des magnifiques éloges donnés aux Eſſéniens par Philon & par Joſephe. Ces deux ſavans Juifs auroient-ils tant vanté une Secte hérétique ?

§. III.

Des Saducéens.

La tolérance dont jouirent les Saducéens auroit de quoi ſurprendre davantage ; mais vous avez l'art de diminuer l'étonnement, préciſément en voulant l'augmenter.

„ Lorſque l'immortalité de l'ame, „ dites-vous, fut un dogme reçu, ce qui „ probablement avoit commencé dès le „ temps de la captivité de Babylone, la „ Secte des Saducéens perſiſta toujours à „ croire qu'il n'y avoit ni peines ni ré„ compenſes après la mort «. Avant vous, Monſieur, le Déiſte Morgan avoit déja prétendu, que les Saducéens n'étoient que les reſtes des anciens Juifs ; & qu'ils n'avoient fait que perſiſter dans les ſentimens de leurs peres, en refuſant d'adopter la nouvelle doctrine de l'im-

mortalité de l'ame & d'une vie à venir qu'enſeignoient les Babyloniens, & que les Juifs, dit-il, avoient appris d'eux pendant la captivité. Si vous n'embraſſez pas ouvertement ici, comme ailleurs, l'opinion de ce Critique; on ſent aſſez, que par ces mots, *la Secte des Saducéens perſiſta toujours, &c.* vous voulez donner à entendre que cette Secte étoit bien antérieure à la captivité de Babylone. Mais cette ancienneté des Saducéens & de leurs dogmes, vous paroît-elle une preuve qu'on ne devoit pas les tolérer? Il nous ſemble, Monſieur, qu'elle pourroit prouver tout le contraire.

Vous ajoutez qu'ils *différoient beaucoup plus des autres Juifs, que les Proteſtans ne different des Catholiques.* C'eſt, ſi nous ne nous trompons, ce qu'il ſeroit peut-être difficile de prouver, ſur-tout dans vos principes. Autant que nous en pouvons juger, des points eſſentiels, des articles fondamentaux diviſent les Proteſtans d'avec les Catholiques; & ce qui fait encore plus d'impreſſion ſur le commun des hommes, & contribue davantage à éterniſer les ſchiſmes, des rites différens & qui tiennent à la croyance ſéparent les uns d'avec les autres. Mais rien de ſemblable ne dif-

tinguoit les Saducéens des Pharisiens & des autres Juifs ; ils prioient dans le même Temple, ils observoient les mêmes rites & suivoient les mêmes usages ; ils croyoient comme les autres un Dieu, sa Providence, sa justice vengeresse, &c.

Il est vrai qu'ils n'admettoient point de peines & de récompenses après la mort : mais ne vous souvient-il plus qu'*il est très-certain & indubitable, que Moyse ne proposa aux Juifs en aucun endroit les peines & les récompenses d'une autre vie ; que le grand Arnaud le dit nettement & avec force dans son Apologie de Port-Royal* (1) ; *que le savant Evêque de Vorcester l'a prouvé évidemment dans sa divine légation de Moyse* (2) ? Du moins ne devriez-vous pas oublier ce que vous avez dit vous-même, & répété cent fois, que *Moyse ne dit pas un mot qui puisse avoir le moindre rapport avec les châtimens d'une autre vie* (3) ; *que la croyance des esprits &*

(1) *De Port-Royal.* Voy. Traité de la Tolérance, art. *de l'extrême tolérance des Juifs.* Aut.

(2) *Légation de Moyse.* Voy. Dict. Phil. art. RELIGION. *Aut.*

(3) *D'une autre vie.* Voy. Dict. Phil. art. ENFER. *Aut.*

de la permanence des ames étoient des dogmes inconnus aux anciens Juifs ; que ces dogmes étoient ceux des Egyptiens, des Babyloniens, des Perses, &c. & qu'ils ne constituoient nullement la Religion des Juifs (1).

„ Les Saducéens, dites-vous, demeu„ rerent dans la communion de leurs „ freres : on vit même des Grands-Prêtres „ de leur Secte «. Qu'y a-t-il là d'étonnant dans vos principes ? Si les dogmes que nioient les Saducéens, étoient *nouveaux*, s'il n'en est pas dit *un mot* dans la loi, *si ces dogmes ne constituoient nullement la Religion des Juifs*, ce n'étoient donc pas des articles essentiels de leur croyance ; les Saducéens *ne différoient donc pas des autres Juifs, beaucoup plus que les Protestans ne different des Catholiques* ; & ils pouvoient, sans une tolérance extrême, rester dans la communion de leurs freres, & avoir des Grands-Prêtres de leur Secte.

Comme vous raisonnez, Monsieur ! Vous voulez prouver *l'extrême tolérance* des Juifs, parce qu'ils tolérerent les Saducéens ; & vous ne cessez de dire que

---

(1) *Nullement la Religion des Juifs*. Voyez Philosophie de l'Histoire. *Aut.*

les dogmes qu'ils rejettoient *ne constituoient point la Religion Juive !* Vous voulez qu'on s'étonne de voir des Grands-Prêtres de leur Secte ; & vous répétez qu'*on n'étoit alors Grand-Prêtre que les armes à la main, & qu'on n'arrivoit au Sanctuaire que sur les cadavres de ses rivaux* (1). La violence prouve-t-elle le droit & le consentement ?

Pour nous, Monsieur, nous pensons & nous avons nos preuves, que les Saducéens & leurs dogmes étoient nouveaux ; que leur Secte, loin d'être antérieure à la captivité de Babylone, ne commença qu'environ trois cens ans après, sous le Pontificat d'Onias ; qu'Antigonus & Sadoc en furent les fondateurs, & que celui-ci lui donna son nom ; qu'égarés par des principes de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sa-

---

(1) *De ses rivaux.* Voy. Phil. de l'Hist. art. *Des Juifs depuis Saül.* Aut.

(2) *De pur amour mal entendus.* Antigonus avoit pour maxime qu'on doit servir Dieu par pur amour, & non par intérêt & dans la vue des récompenses. Le croiroit-on ? c'est d'un principe épuré, que partirent ses Disciples pour nier les récompenses de l'autre vie & l'immortalité de l'ame. Voy. Basnage. *Hist. des Juifs.* Aut.

ducéens errerent ſur des points importans, & nierent des vérités dont la croyance utile & ſalutaire aux hommes nous avoit éte tranſmiſe au moins par des traditions reſpectables, & qui remontent à l'origine de la nation.

Que ſi vous nous demandez comment avec ces erreurs ils reſterent dans la communion de leurs freres, comment on en vit même quelques-uns Grands-Prêtres, nous vous dirons :

1°. Que s'il y a une tolérance de conſentement & d'approbation, il y en a une de ménagement & de néceſſité ; & que n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir l'une, il n'eſt pas auſſi ſurprenant que vous le penſez, que nous ayons eu l'autre.

2°. Que ces Matérialiſtes plus raiſonnables & moins dangereux que ceux de nos jours, reſpectoient au moins les grands dogmes de la Religion dominante ; que des deux barrieres, qui arrêtent la corruption humaine, les châtimens de la vie préſente & les peines de la vie future, s'ils avoient abbatu l'une, ils avoient du moins conſervé l'autre ; & que c'étoit toujours un grand frein mis aux paſſions, que la crainte des châtimens préſens & l'eſpérance des biens, que, ſelon eux, Dieu diſtribue toujours ici bas à ceux qui le ſervent.

3°. Que

3°. Que dépendans des Rois de Syrie, puis des Romains, nous n'avions pas toujours la liberté d'élever au Pontificat ou d'en exclure qui bon nous sembloit.

4°. Qu'il y eut un temps où les Saducéens étoient trop puissans pour n'être pas tolérés; que devenus dans la suite moins nombreux & moins unis, ils dissimuloient avec art leurs sentimens; que ne différant en rien à l'extérieur de tous les autres Juifs, & contens de séduire en secret les grands & les riches qu'ils délivroient du joug des traditions, ils ne dogmatisoient point dans les Caffés de Jérusalem; que plus circonspects & plus retenus que les Matérialistes modernes, ils n'attaquoient point les opinions communes par des écrits scandaleux, ou ils avoient l'art de les publier sous les noms empruntés d'Auteurs Phéniciens & Arabes, & de les attribuer à d'illustres morts même connus pour avoir pensé tout autrement qu'eux; qu'ainsi il eut peut-être été difficile de les convaincre légalement.

5°. Enfin, que les droits d'aller au Temple, d'y offrir leurs sacrifices, de parvenir au Sacerdoce & au Pontificat, droits autant civils qu'ecclésiastiques, ne pouvoient leur être ôtés, sur-tout dans ces temps de dépendance, qu'en vertu

d'une loi expreſſe ; & qu'encore que les vérités qu'ils nioient fuſſent crues de tout temps dans la nation, & viſiblement ſuppoſées dans tous les livres de la loi, elles n'y ſont pourtant en aucun endroit formellement énoncées ; & qu'il n'y eſt nulle part expreſſément ordonné de les croire, ſous peine de retranchement.

Si vous peſez bien toutes ces raiſons, Monſieur, vous pourrez trouver moins étrange que ces Sectaires aient été tolérés pendant quelque temps.

§. IV.

Si ces Sectes ſe tolérerent.

Mais ces Sectes qui, dans vos principes ſur-tout, pouvoient & devoient ſe tolérer, ſe tolérerent-elles en effet ? Vous le croyez, Monſieur, vous l'aſſurez : mais tous les monumens de notre hiſtoire dépoſent unanimement le contraire.

Dès la naiſſance des deux principales, les diſputes & les diviſions éclatent. Leurs partiſans s'inſinuent alternativement à la Cour, & s'appuyent de l'autorité du Gouvernement pour opprimer leurs adverſaires. Hircan, gagné par les Saducéens, pourſuit les Phariſiens ſans relâche,

emprisonne les uns, fait mourir les autres, force la plus grande partie à se réfugier dans les déserts, & défend, sous peine de mort, de suivre leurs institutions. Aristobule, fils d'Hircan, héritier de sa haîne pour eux, leur fait, comme lui, une guerre cruelle; & Alexandre, frere d'Aristobule, les persécute jusqu'à la mort.

La veuve d'Alexandre change de parti par son conseil: aussi-tôt les Pharisiens, devenus maîtres sous le nouveau regne, persécutent à leur tour les Saducéens & leur rendent tous les maux qu'ils en avoient reçus. Le Saducéisme est alors si odieux, que ses Sectateurs forcés de plier, abandonnent les affaires, ou n'osent plus décider dans les jugemens & les conseils, que ce qui plaît à leurs adversaires.

Enfin tour à tour oppresseurs & opprimés, ces Sectaires ne cessent point de se poursuivre avec acharnement, & les haines se perpétuent jusqu'à la ruine entiere de l'Etat, qu'elles accélerent. » Cette multiplicité de Sectes, dit un » savant Protestant, qui les connoissoit, » & que vous n'accuserez point d'into- » lérance (1), fut une des principales

(1) *D'intolérance.* Basnage, *Hist. des Juifs.* Aut.

» causes des malheurs de la Judée. La » haîne, qui devoit se rallentir par la » durée des siecles & par la misere, » subsista ; la guerre même ne réunit » point les esprits, & l'on aima mieux » périr par la division, que de se sauver » en combattant de concert contre l'en- » nemi «.

C'est ainsi, Monsieur, que ces Sectes se tolérerent. Est-ce là ce que vous proposez à l'imitation de vos peuples modernes ? & est-ce sur cette conduite que vous fondez ces éloges de tolérance extrême, que vous donnez à nos peres ? Vous le voyez : aussi peu juste dans vos louanges que dans vos critiques, vous blâmez la loi, qui, bien que sévere, étoit sage, & vous louez la pratique, qui ne l'étoit gueres.

CONCLUSION.

Eh bien, Monsieur ; croyez-vous encore que les exemples que vous apportez en faveur de la tolérance, soient fort propres à la faire goûter de vos Gouvernemens ? Pour la leur persuader, vous leur proposez pour modeles les anciens peuples, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c ; & les anciens peuples,

ſelon vous, ſi tolérans, furent, ſelon vous-même, ſi peu tolérans, que les Philoſophes & les Initiés étoient partout dans la *néceſſité* de cacher leurs opinions & leurs dogmes *avec la plus grande circonſpection*; & les Egyptiens tolérans ſe faiſoient, par intolérance religieuſe, des guerres barbares; & les Grecs *qui*, dites-vous, *ne perſécuterent que le ſeul Socrate*, banniſſoient, proſcrivoient, empriſonnoient, mettoient à mort ceux qui dans leurs diſcours ou dans leurs écrits, attaquoient le culte reçu, ou cherchoient à en introduire de nouveaux; & les Romains, qui, ſelon vous, ne *perſécuterent perſonne & adopterent tous les Dieux*, défendoient d'adorer les Dieux étrangers, démoliſſoient leurs Temples, chaſſoient leurs adorateurs, battoient de verges les Philoſophes, reléguoient les Juifs, inondoient l'Empire du ſang des Chrétiens, &c.

De ces peuples vous paſſez aux Juifs. Mais quels faits citez-vous? Des faits, ou incertains, ou faux, ou préſentés ſous de faux aſpects; des faits étrangers à la queſtion, qui ne prouvent rien, ou qui prouvent contre vous; des faits arrivés dans des temps de trouble, d'anarchie, de dépendance, & qui loin d'avoir

eu des ſuites heureuſes pour l'Etat, n'ont fait qu'en précipiter la ruine. En vérité, ſont-ce là des preuves ? & ne diroit-on pas, qu'au lieu d'inviter vos Gouvernemens à la tolérance, vous cherchez à la leur faire redouter ?

Eh ! Monſieur, laiſſez-là les anciens peuples, laiſſez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c. Ils eurent tous des principes d'intolérance : tous, ſoit par fanatiſme de Religion, ſoit par vues politiques, furent intolérans dans l'occaſion.

Mais ſur-tout laiſſez les Juifs, ou apprenez mieux leur Hiſtoire. Déja les étrangers (1) & vos compatriotes (2) vous ont reproché plus d'une fois, de n'en avoir pas une connoiſſance fort profonde. Etudiez-là enfin ou n'en parlez plus.

Nous l'avons déja dit & nous le répétons en finiſſant. Tolérés à peine dans la plupart des Etats, nous n'avons pas eu

---

(1) *Déja les étrangers*, &c. Voy. Warburton & tout récemment les ſavans Auteurs du *Monthly Review*, &c. *Edit.*

(2) *Et vos compatriotes.* Voy. *Défenſes des livres de l'Ancien Teſtament ; Réfutacion de quelques articles du Dictionnaire Philoſophique ; Supplément à la Philoſ. de l'Hiſt.* &c. Edit.

deſſein de combattre la tolérance. Nous avons voulu ſeulement vous montrer, que vous la prouvez mal dans vos deux chapitres. N'avons-nous pas rempli notre objet ? Nous vous en faiſons le juge.

Nous ſommes, avec les ſentimens les plus diſtingués, &c.

LETTRE

DE JOSEPH BEN-JONATHAN,

A DAVID WINCKER,

ſur le Petit Commentaire *qui ſuit.*

VOICI, mon cher David, les Extraits de l'Ouvrage de notre ami Aaron que tu m'avois envoyés ; je les ai traduits & mis en ordre. Prends la peine de les lire avec attention, & après y avoir fait les changemens que tu jugeras convenables, fais tenir le tout à nos freres Benjamin Groot, &c.

J'ai diſtribué ces Extraits, ſelon les matieres, à la fin de chaque volume, où je les place après nos Lettres, ſous la forme de Commentaire. Cette forme paroît

ne t'avoir pas déplu : elle a effectivement ses avantages. Outre qu'elle fait variété, elle offre, d'une maniere plus distincte, les difficultés exposées dans les propres termes de leur Auteur. Les réponses suivent, & si elles sont solides, on les saisit plus aisément.

D'ailleurs, comme je te le disois, la mode des Commentaires revient, avec cette différence pourtant, que les Commentateurs de notre temps ne sont rien moins qu'idolâtres de leur texte. Si Aaron *ne l'est pas du sien, on n'en sera donc point surpris : c'est le ton du jour. Si l'on s'en plaignoit, il pourroit se justifier par de grands exemples (tu m'entends) &, ce qui vaut mieux encore, par de bonnes raisons.*

Adieu : présente à notre respectable ami les vœux que je fais pour sa conservation, & crois-moi sincerement & tendrement, &c.





PETIT COMMENTAIRE

EXTRAIT D'UN PLUS GRAND,

A l'uſage de M. de Voltaire & de ceux qui liſent ſes Œuvres.

VOUS êtes né, Monſieur, comme tous les grands hommes, pour donner le ton à votre ſiecle & pour en réformer tous les préjugés. Le titre de Commentateur étoit devenu le dernier de la Littérature (1) : vous l'avez daigné prendre ; il eſt ennobli : de toutes parts on s'empreſſe de le porter après vous. Heureux, qui le ſoutiendroit avec les mêmes talens & avec le même ſuccès !

En commentant le grand Corneille, l'eſtimable Auteur des *Délits & des*

(1) *Le dernier de la Littérature.* Ainſi en jugeoit Pope. » D'Auteur, diſoit-il, je ſuis » devenu Traducteur, de Traducteur je deviens » Commentateur ; bientôt je ne ſerai plus rien «. *Edit.*

Peines, &c. vous avez fait honneur & ajouté un nouveau prix à leurs Ouvrages. En commentant les vôtres, aurions-nous le bonheur de contribuer à leur perfection? C'eſt du moins le deſir qui nous anime toujours, & après la défenſe de nos ſaints livres, le principal objet qui nous occupe.

Auſſi ne nous attacherons-nous point ici à relever les beautés dont vos écrits étincellent par-tout : malheur à ceux qui ne pourroient les appercevoir qu'à l'aide d'un Commentaire! Nous croyons travailler plus utilement à votre gloire, en vous mettant ſous les yeux les petites inadvertances qui vous ſont échappées ſur des matieres, qui nous intéreſſent & dont vous parlez quelquefois ſans les avoir aſſez approfondies.

Nous eſpérons, Monſieur, que vous ne déſapprouverez point notre zele. Vous aimez trop la vérité, pour vous irriter contre ceux qui vous la montrent avec le reſpect & les égards qui vous ſont dûs.

Nous commencerons, ſi vous voulez bien, par la réfutation d'un article de vos Queſtions ſur l'Encyclopédie.

PREMIER EXTRAIT.

Réfutation de l'article fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de six mois.

VOUS nous avez donc fait l'honneur de nous lire, Monsieur ? & pendant que vous gardez un profond & morne silence sur tant de savans Ouvrages, où les Chrétiens de toutes les Sectes, Quakers, Protestans, Catholiques Romains, &c. ont combattu, comme nous, & plus vivement que nous, vos préjugés & vos erreurs, vous daignez nous répondre.

Ce n'est pas que nos Lettres vous aient paru plus fortement & plus solidement écrites, que nous y traitions des sujets plus importans, ou que nous les présentions d'une maniere plus intéressante : non. Vous n'avez pas de nos foibles Essais une idée si avantageuse ; & nous savons mieux les apprécier.

Mais de pauvres & *malheureux Juifs* Allemands, des étrangers, qui savent à peine votre langue, vous ont paru des adversaires moins redoutables. Telle est la générosité philosophique ! elle ménage

l'ennemi qu'elle croit en état de ſe défendre, & s'attaque au foible, dont elle ſe promet un triomphe aiſé.

Nous ſentons toute notre infériorité, Monſieur. Des partiſans nombreux, des protecteurs puiſſans, une réputation brillante & méritée, l'étendue du ſavoir, les agrémens du ſtyle, &c. tous les avantages ſont de votre côté; mais la vérité eſt du nôtre. Avec elle on eſt toujours fort, quelque adverſaire qu'on ait à combattre.

C'eſt dans la confiance qu'elle nous inſpire, que nous entreprenons d'examiner ici la *Réponſe*, dont vous nous avez honorés.

§. I.

Obſervations ſur le titre de la Réponſe de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.

On ne peut douter, Monſieur, que vous n'ayez voulu mettre beaucoup d'eſprit dans cette *Réponſe*: il y en a juſques dans le titre. Le voici:

TEXTE.

» *Fonte*. L'art de jetter en fonte des
» figures conſidérables d'or ou de bronze;

» Réponſe à un homme qui eſt d'un » autre métier «. (Queſt. ſur l'Encycl. art. *Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Ce titre eſt tout plein d'eſprit, Monſieur, nous en convenons : mais n'eut-il pas été plus ingénieux encore & en même temps plus vrai, ſi vous euſſiez dit : » Art de jetter en fonte des figures conſidérables ..... d'*environ trois pieds.* » Réponſe à un homme qui eſt d'un » autre métier .... par un homme *qui* » *eſt du métier ?* «

Ces expreſſions, *figures conſidérables...* d'environ *trois pieds*, feroient un contraſte heureux ; elles ſurprendroient agréablement le Lecteur.

Et rien de plus vrai que ces autres mots, *par un homme qui eſt du métier* ; car vous en êtes aſſurément, Monſieur ; on s'en apperçoit d'abord.

§. 2.

Petite ruſe du ſavant Fondeur.

Mais, puiſque vous êtes *du métier*, Monſieur, puiſque vous poſſédez ſi parfaitement l'*Art de jetter en fonte*, pour-

quoi recourir aux petites fineſſes des diſputeurs de mauvaiſe foi ?

Vous débutez par changer l'état de la queſtion.

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on peut ſans » miracle fondre une figure d'or en une » ſeule nuit «.

COMMENTAIRE.

Il ne *s'agiſſoit* point du tout de cela, Monſieur : ni l'Exode n'a rapporté, ni nous n'avons prétendu qu'Aaron ne mit qu'*une ſeule nuit* à jetter le veau d'or en fonte. Faux expoſé par conſéquent, & petite fineſſe.

Dans l'endroit que nous réfutions, vous parliez d'*un ſeul jour*, & dans votre réponſe, vous parlez d'*une ſeule nuit.* Quel avantage, trouvez-vous, Monſieur, à changer le jour en nuit ? Votre aſſertion n'en deviendra pas plus vraie. Nous vous l'avons niée, nous vous la nions encore.

Oui, Monſieur, (vous nous obligez de prendre un ton qui nous déplaît) oui, il eſt faux, très-faux, abſolument faux, que l'Exode, ni aucun de nos Livres ſaints ait dit, ou que nous ayons pré-

tendu en aucun endroit, qu'Aaron ne mit qu'*un ſeul jour* ou qu'*une ſeule nuit* à jetter en fonte le veau d'or.

Vous le ſuppoſiez ſans en donner de preuves : vous nous répondez ſans en produire aucune : vous n'en produirez jamais; nous vous en défierions, s'il étoit honnête de donner un défi à quelqu'un qu'on reſpecte.

§. 3.

Autre petite ruſe.

Ce n'eſt point aſſez de changer l'état de la queſtion ; vous uſez d'une autre petite adreſſe. Vous nous faites dire tout le contraire de ce que nous avons dit.

TEXTE.

» On a prétendu, que rien n'eſt plus » aiſé que de jetter en fonte en trois » jours une ſtatue, qui puiſſe être aiſé- » ment apperçue de deux ou trois millions » d'hommes «.

COMMENTAIRE.

Vous voulez dire, Monſieur, de *deux ou trois millions d'hommes* à la fois, ſans doute ; car la plus petite ſtatue pourroit

être aisément apperçue de *deux ou trois millions d'hommes* successivement.

Mais où avez-vous trouvé qu'il soit question dans notre Lettre, d'*une statue qui puisse être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes* à la fois? Citez l'endroit, Monsieur, ou convenez que vous nous imputez, sciemment, une absurdité que nous n'avons point dite.

Une statue, *qui pourroit être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes* à la fois, seroit nécessairement une statue *considérable.* Or, loin d'avoir dit ou d'avoir cru que le veau d'or fut une statue *considérable*, nous vous disions, qu'une de vos méprises étoit de vous le figurer comme le *groupe de la Place des Victoires, ou le Laocoon de Marli.* Nous vous faisions remarquer, qu'il fut fait pour être porté à la tête de l'armée, & qu'une statue *portative* ne peut pas être *une statue considérable.*

Vous nous faites donc dire précisément tout le contraire de ce que nous avons dit. Noble & franche maniere de se défendre; preuve nouvelle & convaincante de la sincérité & de l'amour du vrai, qui vous conduisent dans vos Ecrits!

§. 4.

Faux reproches qu'il nous fait.

Vous continuez avec la même candeur, & vous dites ;

TEXTE.

» On a écrit contre nous & contre » tous les Sculpteurs anciens & modernes, » faute d'avoir consulté les atteliers. On » oppose l'autorité des Commentateurs » à celle des Artistes. Ce n'est pas ainsi » que les Arts se traitent «.

COMMENTAIRE.

On a écrit contre nous, &c. Ecrire *contre vous*, Monsieur, & *contre tous les Sculpteurs* ! Le Ciel nous en préserve ! Nous avons trop de respect pour vous, & trop d'estime pour eux.

Il est vrai, que par zele pour votre gloire, & dans le desir de contribuer, s'il nous étoit possible, à la perfection de vos Ecrits, nous avons pris la liberté de vous avertir de quelques méprises, qui vous y sont échappées. Mais si nous ne nous trompons, ce n'est pas là écrire *contre vous*. Identifiez-vous, Monsieur,

tant qu'il vous plaira avec vos préjugés ; vos fausses assertions & vos erreurs, nous nous ferons toujours un devoir de vous en distinguer avec soin.

Nous nous garderons sur-tout, d'attribuer *à tous les Sculpteurs anciens & modernes*, les idées d'un Artiste tel que vous. Nous sentons trop combien ce procédé seroit injuste, & quel tort ce seroit vous faire !

Faute d'avoir consulté les atteliers & les Artistes. Nous les avons *consultés*, soyez-en sûr, Monsieur. Nous pourrions vous en nommer plus d'un, s'il étoit nécessaire ; & nous n'avons point *opposé à leur autorité celle des Commentateurs. C'est ainsi que les Arts se traitent :* est-ce ainsi que vous les avez toujours traités ?

§. 5.

De quelques beaux secrets inventés par l'habile Artiste.

Vous prenez le ton railleur, & vous dites en effet très-plaisamment,

TEXTE.

» Il ne s'agit que d'une affaire de Fon- » deur : il ne faut pas consulter Artapan,

» Berofe, Manethon, pour favoir com-
» ment on fait une ftatue, qui puiffe
» être vue de toute l'armée de Xerxès en
» marche «.

COMMENTAIRE.

Il ne faut pas confulter Artapan, &c. Vous nous faites trop d'honneur, Monfieur. C'eft à vous qu'il appartient de *confulter Artapan, Berofe, Manethon.* Leurs noms fe lifent en plufieurs endroits de vos Ouvrages; ils ne fe trouvent nulle part dans les nôtres. Il feroit beau vraiment, que de *francs ignorans* comme nous, s'avifaffent, à propos de ftatues, de citer *Artapan & Manethon.*

Quand nous voudrons apprendre, ce qu'il feroit en effet très-curieux de favoir, comment on fait *une ftatue qui puiffe être vue à la fois d'une armée* d'un million d'hommes *en marche*, telle qu'on a dit qu'étoit celle de Xerxès, nous n'irons pas confulter les anciens Auteurs de l'Egypte & de la Caldée. Nous nous adrefferons à un Ecrivain plus récent, & tout autrement inftruit dans l'art de fondre; à vous, Monfieur, qui êtes *du métier* & qui en connoiffez tous les fecrets.

Non, il n'y a qu'un Fondeur tel que vous, & d'une imagination vive, féconde, poétique, comme la vôtre, qui ſoit capable de concevoir & d'exécuter *une ſtatue qui puiſſe être vue de toute l'armée de Xerxès en marche.*

Dans le vrai, ce n'eſt pas là une opération aiſée. Une armée d'un million, ou même, ſi vous voulez, d'un demi million d'hommes en marche, devoit occuper un terrein un peu vaſte; & vous ne ſuppoſez pas, apparemment, que tous les ſoldats de Xerxès portoient ſur eux des téleſcopes *à la Dollon* Savez-vous bien, Monſieur, que, ſans de bons téleſcopes, il eût été difficile qu'une telle armée en marche, (& encore plus un peuple de deux millions cinq cent mille ames) pût appercevoir à la fois une ſtatue même de grandeur naturelle? Il en auroit fallu, ſans contredit, une plus haute; par exemple le Coloſſe d'Arone (1), monté, peut-être, ſur la Colonne Trajane. Or, le Coloſſe d'Arone, faiſant corps avec la Colonne Tra-

---

(1) *Le Coloſſe d'Arone.* C'eſt une grande ſtatue coloſſale élevée au ſaint Archevêque de Milan, Charles Borromée, dans Arone ſa patrie. *Chret.*

ane, & jetté en fonte avec elle, ſur-tout d'un ſeul jet, ſeroit aſſurément une aſſez jolie petite piece de fonte.

Vous ſavez, Monſieur, comment il faut s'y prendre pour exécuter un pareil morceau! Et comme vous n'êtes pas moins fameux Méchanicien qu'habile Fondeur, vous ſavez ce que les Vaucanſons, les Laurent, les Lauriot ignorent, par quelle invention de méchanique on peut le porter à la tête d'une armée! Vraiment, Monſieur, vous poſſédez là de beaux ſecrets? Les envierez-vous long-temps au Public ?

§. 6.

Raiſons qu'allegue l'illuſtre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jetter en fonte, en moins de ſix mois, ſans miracle, un veau d'or de trois pieds, travaillé groſſierement.

Mauvaiſe plaiſanterie ! direz-vous. Soit. Laiſſons-là votre armée de Xerxès en marche & notre coloſſe d'Arone. Ne parlons que d'une ſtatue de *trois pieds*. Combien faut-il de temps, pour jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, groſſiérement travaillé ?

TEXTE.

» Six mois au moins «.

COMMENTAIRE.

Six mois, Monſieur ! c'eſt beaucoup : ſi vous le prouviez bien, vous nous forceriez preſque d'abandonner le récit du Pentateuque, ou de recourir au miracle. Voyons donc quelles ſont vos preuves ?

La premiere eſt une deſcription, en vingt articles, des procédés qu'on ſuit maintenant, pour jetter en fonte des figures *conſidérables* de bronze.

TEXTE.

» Voici comme on fond une ſtatue
» d'environ trois pieds ſeulement. 1°. On
» fait un modele en terre graſſe. 2°. On
» couvre ce modele d'un moule en
» plâtre, en ajuſtant les fragmens du
» plâtre, les uns aux autres, &c. &c. &c.

COMMENTAIRE.

Nous convenons que cette deſcription, qui vous a été fournie probablement par quelqu'Artiſte, eſt, à quelques omiſſions près, aſſez exacte, & qu'elle peut être

fort intelligible pour les gens *du métier*. Quant à ceux qui n'en sont pas, ils feront bien d'y joindre les mots *Fonte* de l'Encyclopédie, & du Dictionnaire des Beaux-Arts de M. Lacombe. A l'aide de ce double Commentaire, ils pourront entendre quelques endroits, qui n'y sont pas assez clairement exprimés pour eux, à commencer par le second article, le cinquieme, &c. &c.

Nous convenons encore, qu'on suit maintenant cette méthode dans la fonte des statues de bronze *considérables*; telles par exemple, que celles de vos places publiques; & même quelquefois lorsqu'on veut jetter en fonte des statues *de bronze de trois pieds* d'une élégance recherchée, des chefs-d'œuvre de l'Art, destinés à orner les cabinets des riches curieux.

Mais cette méthode est-elle ancienne? remonte-t-elle au temps de Moyse? tous ces procédés sont-ils indispensablement nécessaires? n'en peut-on omettre aucun (1)? N'a-t-on jamais pu, ne peut-on

(1) *En omettre aucun*. Ne peut-on, par exemple, & n'a-t-on jamais pu jetter en fonte une statue de deux ou trois pieds, sans *eau grasse sortie de la composition d'une terre rouge & de fiente de cheval macérée pendant une année entiere?* Aut.

encore leur en ſubſtituer de plus expéditifs & de plus prompts ? En un mot, n'y avoit-il pas autrefois, n'y a-t-il pas même aujourd'hui, d'autres manieres de jetter en fonte une ſtatue *d'or de trois pieds* en moins de ſix mois? Voilà, Monſieur, ce que vous ne prouvez pas & ce qu'il auroit pourtant fallu prouver, ſans quoi toute votre ſavante deſcription eſt en pure perte. On vous accordera, qu'il y a des procédés, qui peuvent demander ſix mois ; & on vous niera qu'il n'y en ait point, qui demandent moins de temps.

A cette premiere preuve, qui, comme vous voyez, n'eſt pas fort concluante, vous en ajoutez une autre : c'eſt l'autorité d'un de vos plus célebres Artiſtes.

TEXTE.

„ J'ai demandé à M. Pigal, combien „ il lui faudroit de temps, pour faire en „ bronze un cheval de trois pieds de haut „ ſeulement. Il me répondit par écrit, *je demande ſix mois au moins*. J'ai ſa déclaration datée du 3 Juin 1770.

COMMENTAIRE.

Une *déclaration* par écrit n'eſt pas néceſſaire,

ceſſaire, Monſieur. Nous ne doutons point de ce fait, dès que vous l'aſſurez; mais qu'en pouvez-vous conclure? M. Pigal, Artiſte célebre, riche, très-occupé, demande *ſix mois au moins*, pour jetter en bronze un cheval de trois pieds: donc un Artiſte moins occupé en demanderoit autant! M. Pigal, jaloux de ſa réputation, & qui ne veut laiſſer ſortir de ſes mains que des chef-d'œuvres, employeroit des procédés ſavans, recherchés: donc il n'y en a point de plus ſimples! il faut à M. Pigal ſix mois au moins, pour jetter *en bronze* une figure de trois pieds, travaillée avec le ſoin, l'élégance, la perfection qu'il donne à tous ſes ouvrages: donc on n'en peut mettre moins à faire en or une figure travaillée groſſierement!

Il nous ſemble, Monſieur, que ſans *prétendre en ſavoir plus que M. Pigal ſur l'art de fondre*, on peut juger ces conſéquences mal déduites; & que les nier, ce n'eſt pas tout-à-fait *nier des vérités.*



§. 7.

Si, & comment on pourroit jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, non-seulement en moins de ſix mois, mais en quinze jours & même en huit.

Avant d'aller plus loin, permettez-nous d'obſerver ici, que pour juſtifier le récit de l'Exode, il ſuffiroit à la rigueur qu'on pût jetter en fonte un veau d'or en trois ſemaines, & même en un mois : car l'Ecriture n'ayant déterminé ni le temps qu'Aaron mit à faire le veau d'or, ni le moment où les Iſraélites commencerent à murmurer de l'abſence de leur Chef ; on pourroit ſuppoſer, qu'accoutumés à voir Moyſe monter tous les jours ſur la montagne & en redeſcendre, ils s'ennuyerent de ſon abſence au bout de vingt, de quinze, ou même de dix jours. Ainſi Aaron pourroit avoir eu trois ſemaines, & même un mois pour faire le veau d'or. Or, qu'on puiſſe ſans miracle, faire un veau d'or, fût-il de trois pieds, en un mois ou en trois ſemaines, c'eſt ſur quoi il nous ſemble, quoi que vous en diſiez, qu'il ne ſauroit y avoir aucun doute.

Mais, pourroit-on jetter en fonte un veau d'or de trois pieds en quinze jours & même en huit ? Nous avons prétendu qu'oui, & nous le prétendons encore.

Vous dites,

TEXTE.

» Si l'on s'étoit adressé à M. Pigal ou » à M. le Moine, on auroit un peu changé » d'avis «.

COMMENTAIRE.

Nous l'avouons, Monsieur ; nous ne nous sommes point adressés aux le *Moine* & aux *Pigal* : pour faire une statue de trois pieds, grossiérement travaillée, il n'est pas nécessaire de recourir *aux Phidias de la France.*

Mais, quand nous les aurions consultés, nous n'aurions probablement pas changé d'avis : dès que nous leur aurions parlé d'une statue d'or, & que nous leur aurions dit, que nous cherchions la célérité de l'exécution, plutôt que la perfection de l'ouvrage, ces hommes célebres (1) auroient eu l'honnêteté

(1) *Auroient eu l'honnêteté*, &c. Cette honnêteté, on l'a eue en effet pour nous. Depuis

de nous indiquer eux-mêmes des Artiſtes ; qui ſuivent une méthode plus aiſée & des procédés plus prompts.

Il en eſt de tels, Monſieur : il eſt, même de notre temps, une maniere de jetter en fonte beaucoup plus abrégée, que celle dont vous nous donnez une ſi longue deſcription. Vous ne l'ignoriez pas apparemment, quoique vous l'ayez long-temps diſſimulé : car vous ajoutez d'un ton de triomphe,

TEXTE.

» On n'a conſulté que des Fondeurs » d'aſſiettes d'étain ou d'autres petits ou- » vrages, qui ſe jettent en ſable «.

COMMENTAIRE.

Le mot, enfin vous échappe ! *On jette en ſable.* Oui, Monſieur ; *on jette en ſable*, & on y jette non-ſeulement *des*

---

la réponſe, dont M. de Voltaire nous a honorés, nous avons eu occaſion de conſulter M. Guyard, digne éleve de l'immortel Bouchardon, & né pour remplacer ſon Maître. Ce ſavant Artiſte nous a adreſſés à un Orfévre de ſes amis, qui ne nous a demandé que huit jours. *Aut.*

aſſiettes d'étain & d'autres petits ouvrages, mais des candelabres, des vaſes, des figures de cuivre, d'or & d'argent, d'un, de deux, de trois pieds de haut & même quelquefois au-delà. Adreſſez-vous, Monſieur, non *aux Fondeurs d'aſſiettes d'étain*, mais aux Fondeurs en cuivre, aux Orfévres qui travaillent pour vos Egliſes; & ſoyez sûr qu'ils vous jetteront en ſable, quand vous voudrez un cheval de cuivre, un veau d'or de trois pieds & plus, *en moins de ſix mois & même en moins de trois ſemaines, ſans miracle.*

Voilà les *atteliers & les Artiſtes* que nous avons conſultés, & que vous auriez dû conſulter vous-même, puiſqu'il s'agiſſoit de jetter en fonte par le procédé le plus court, une ſtatue *portative*. C'eſt-là que nous nous ſommes aſſurés par nos yeux, & que vous auriez pu vous aſſurer par les vôtres, que la maniere de jetter en fonte des figures de *trois pieds*, qu'on vous a décrite en vingt articles, n'eſt pas la ſeule en uſage, même de votre temps; qu'on peut y ſuppléer par une opération plus ſimple; en un mot, qu'il eſt très-poſſible, *ſans miracle, de jetter en fonte une ſtatue de trois pieds*, non-ſeulement en moins de *ſix mois*, mais en moins de *quinze jours.*

Vous nous demanderez peut-être, où nous avons trouvé des Artiſtes, qui nous aient offert de nous faire une ſtatue d'or ou de cuivre de cette grandeur, en quinze jours & même en huit. Où, Monſieur? à Roterdam, à Bruxelles, à Anvers, à Paris, rue Guérin-Boiſſeau, rue des Arcis, Pont-au-Change, Quai des Orfévres, &c. Mais, comme nous vous l'avons dit, nous leur avions promis la matiere, des Ouvriers, s'il leur en falloit; & même le modele à ceux qui ne nous ont demandé (1) que *trois jours*. Nous leur laiſſions la liberté de la faire d'un ou de pluſieurs jets (2); &

(1) *Que trois jours*. On nous a fait obſerver, que les Ouvriers de Paris ſont un peu ſujets à manquer de parole, & qu'en faiſant marché avec eux, il eſt bon d'y mettre des dédits conſidérables ſi l'ouvrage n'eſt point fait au temps convenu. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point pris cette précaution avec ceux, qui ne nous ont demandé que trois jours: mais nous n'avons pas oublié de la prendre avec ceux, qui n'en demandoient que huit. *Aut.*

(2) *De pluſieurs jets*. C'eſt une remarque de Pline l'ancien, que les Artiſtes Egyptiens étoient ſi ſavans dans les proportions, qu'on diſtribuoit les divers membres d'une ſtatue à différens Ouvriers, qui les exécutoient ſéparément. C'étoit aſſez qu'ils ſuſſent la hauteur de la ſtatue, pour

nous leur avions bien expliqué, que nous ne demandions point une ſtatue délicatement travaillée, *réparée*, brûnie, &c. & que, quand elle ſeroit faite de maniere qu'on put prendre *la tête de veau pour une tête d'âne*, nous n'en ſerions point mécontens.

§. 8.

Moyen que peut prendre l'illuſtre Ecrivain, pour lever tous ſes doutes ſur cette matiere.

Vous reſte-t-il encore quelques doutes, Monſieur ? Voici un moyen facile de les lever tous.

Dépoſez chez un Notaire cent marcs

---

que tous ces membres ſe trouvaſſent exactement proportionnés. Il n'étoit plus queſtion que de les réunir : & l'on ſait que les ſoudures en or & en argent ſont plus aiſées qu'en cuivre.

Les Ouvriers employés par Aaron n'étoient peut-être pas ſi ſavans : mais ne purent-ils pas recourir à ce procédé, & faire leur ſtatue de pluſieurs jets ? On ſait que dans l'antiquité on employoit ce moyen, non-ſeulement dans l'exécution des grands ouvrages, tels que le coloſſe de Rhodes, le cheval de Marc-Aurele, &c. mais pour tous ceux qu'on n'auroit pas pu faire commodément d'un ſeul jet. *Aut.*

d'or en barre, & cent mille livres en argent comptant. Engagez-vous publiquement & en bonne forme à donner le tout au Fondeur, qui vous fera dans le moins de temps une figure telle que nous l'avons demandée.

S'il ne s'en trouve aucun, qui l'exécute en *huit jours*, nous vous promettons de nous rétracter, & de faire hautement l'aveu de notre *ignorance*.

Puiſque vous êtes sûr, qu'on *ne peut, ſans miracle, jetter en fonte un veau d'or de trois pieds ſeulement, en moins de ſix mois*, vous ne riſquez rien. Et quand vous courriez quelque riſque, qu'eſt-ce que cent marcs d'or & cent mille francs pour un homme riche & Philoſophe ?

Acceptez donc la propoſition, Monſieur : ce n'eſt point acheter trop cher le triple plaiſir de vous inſtruire, d'éclairer le public, & de nous confondre. Si vous la refuſez, nous aurons quelque lieu de vous croire paſſablement réfuté, & de nous regarder comme diſpenſés de vous répondre, quelque choſe que vous diſiez déſormais ſur *l'Art de jetter en fonte*.

Mais s'il eſt certain qu'on peut faire en moins d'un mois, de trois ſemaines, & même de huit jours un veau d'or de

trois pieds (1) ; à plus forte raison pût-on faire dans le même temps celui d'Aaron, qui peut-être n'avoit pas trois pieds. Nous l'avons bien voulu supposer tel : mais, au vrai, l'Ecriture n'en détermine point la hauteur ; elle dit seulement qu'il devoit être portatif, par conséquent qu'il ne pouvoit être fort grand (2).

---

(1) *Un veau d'or de trois pieds.* Il est bon d'observer ici, que de tous les métaux, l'or est celui, qui non-seulement se soude le plus aisément, mais se fond le plus vite. C'est le premier qu'on a su travailler : l'argent vint en suite ; l'airain après ; le fer fut le dernier. On croit que c'est ce qui a donné lieu aux Poëtes de désigner leurs quatre âges du monde par les noms de ces quatre métaux. *Aut.*

(2) *Ne pouvoit être fort grand.* Les Aigles Romaines qu'on portoit à la tête des armées, & auxquelles on offroit des sacrifices, n'avoient pas trois pieds. *Edit.*



IIe. EXTRAIT.

Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. Fonte du veau d'or. Or potable.

Il nous paroît, Monsieur, que nous vous avons assez solidement répliqué sur *l'Art de jetter les statues en fonte.* Mais pourrons-nous nous défendre de même sur la Chymie ?

C'est-là sur-tout, que vous montrez toute la profondeur & l'étendue de vos connoissances. Qui pourroit ne pas s'en former la plus haute idée, en pensant à vos admirables procédés chymiques ?

§. I.

Savants procédés connus par l'habile Chymiste.

Vous voulez bien nous les apprendre, Monsieur. Vous nous dites :

TEXTE.

» J'ai réduit l'or en pâte avec du

» mercure. . . . Je l'ai diſſous avec de
» l'eau régale. . . . . . Je ne l'ai jamais
» calciné. . . . . . L'extrême violence du
» feu liquifie l'or, mais il ne le calcine
» point «. *Queſt. Encyclop. art. Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Vous connoiſſez, Monſieur, ces ſavans procédés ! vous avez fait ces curieuſes expériences, ces ſublimes & rares découvertes ! Quel Chymiſte vous êtes ! O Stahl, ô Beker, Geoffroi, Lémeri, Lavoiſier, Baumé, Cadet, Chymiſtes nationaux, Chymiſtes étrangers, baiſſez le front ; reconnoiſſez votre Maître. *Il réduit l'or en pâte, avec du mercure ; il le diſſout avec de l'eau régale*, &c ! Les merveilleux ſecrets !

Quelle gloire pour nous, qu'un Chymiſte auſſi profond n'ait à nous oppoſer que de petits procédés de Charlatan !

§. 2.

Il change encore l'état de la Queſtion.

Oui, Monſieur, c'eſt encore en changeant l'état de la queſtion que vous nous combattez ſur la Chymie.

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi une figure
» d'or fondue en une ſeule nuit, peut
» ſans miracle, être réduite en poudre
» le lendemain «.

COMMENTAIRE.

Le lendemain. Préciſément *le lendemain?* En un ſeul jour? Non, Monſieur, il ne s'agiſſoit point de ſavoir, ſi une ſtatue d'or peut être réduite en poudre *en un ſeul jour.* On vous défie de produire aucun paſſage où nos livres ſaints aient dit, & où nous ayons prétendu, que Moyſe réduiſit en poudre le veau d'or *en un ſeul jour.* Quoi, toujours du faux!

TEXTE.

» Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on peut ré-
» duire en poudre une figure d'or, en la
» jettant au feu. C'eſt de quoi il eſt
» queſtion «.

COMMENTAIRE.

C'eſt de quoi il n'étoit nullement queſtion. Vous aviez avancé, *qu'il eſt impoſſible, même à la plus ſavante*

Chymie, de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Cette assertion est générale, sans restriction; & nous vous l'avions niée, parce qu'elle est fausse dans la généralité. Vous vous appercevez enfin de la méprise, & pour vous tirer d'affaire, vous ajoutez subtilement ces mots; *en la jettant au feu.*

Mais ces mots ne se trouvoient ni dans la note que nous réfutions, ni dans trois ou quatre autres endroits de vos Ecrits que nous avions alors sous les yeux.

Dire maintenant qu'il s'agissoit de savoir si l'on peut réduire en poudre une figure d'or en un seul jour, *en la jettant au feu*, n'est-ce pas visiblement changer l'état de la question? Petit stratagême, que vous auriez dû laisser à ces hommes vains & faux, qui, sentant qu'ils se sont trompés, ont la foiblesse de n'oser en convenir.

§. 3.

Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.

Vous continuez de vous défendre sur la Chymie, comme vous l'avez fait sur l'Art de jetter en fonte,

TEXTE.

» On prétend que réduire l'or en » poudre en le brûlant, pour le rendre » potable, eſt la choſe la plus aiſée & la » plus ordinaire en Chymie «.

COMMENTAIRE.

On prétend ! Grand homme, *vous n'avez pas menti, vous avez dit la choſe qui n'eſt pas* (1). Non : on ne le *prétend* point.

Nous avons prétendu & nous prétendons encore, que réduire l'or en poudre au point de le rendre potable, eſt une choſe très-aiſée & très-ordinaire en Chymie. Mais nous n'avons dit nulle part, que ce ſoit en le *brûlant*.

On prétend ! & pour prouver qu'on le prétend, vous citez de nos Lettres un long paſſage où nous ne le prétendons pas. La preuve eſt excellente !

Non, Monſieur; nous n'avons parlé de brûler l'or, de le calciner, ni dans ce paſſage, ni dans aucun autre endroit de nos Lettres. On y lit, à la vérité, le mot

(1) *Qui n'eſt pas.* Voy. Lettre d'un Quaker. *Edit.*

de *fusion* ; mais *fusion* n'eſt pas *calcination* : l'or fuſe, & ne ſe calcine pas. Savant Chymiſte, auriez-vous pris l'un pour l'autre & confondu des idées ſi diſparates !

Vous ne nous répondez donc qu'en nous faiſant dire ce que nous n'avions point dit. Le procédé peut être adroit ; nous vous laiſſons à juger s'il eſt honnête.

Vous ajoutez, ſans *vous fâcher*, mais pourtant avec un peu d'humeur :

TEXTE.

» Si on vous a dit que M. Rouelle
» calcine de l'or au feu, on s'eſt moqué
» de vous, ou bien on vous a dit une
» ſottiſe que vous ne deviez pas répéter,
» non plus que toutes celles que vous
» tranſcrivez ſur l'or potable «.

COMMENTAIRE.

Si on vous a dit ? Ni on ne nous a dit, ni nous ne vous avons dit, que *M. Rouelle calcinoit de l'or au feu.*

Quand donc vous nous faites dire & *répéter cette ſottiſe*, vous nous calomniez groſſierement, Monſieur, ce qui eſt mal ; & *vous vous moquez* ouvertement *de vos Lecteurs*, ce qui n'eſt pas bien.

Il nous ſemble encore, qu'en *tranſcrivant ce que nous avons dit de l'or potable*, nous n'avons pas *tranſcrit des ſottiſes.* Nous avons tranſcrit ce qu'en ont enſeigné Stahl & Senac, qui n'étoient pas des ſots, & qui n'écrivoient pas des *ſottiſes.*

Quoi ! Monſieur, vous ne pouvez nous réfuter qu'en *traitant de ſots* tous les Chymiſtes ! ne voyez-vous pas, que notre cauſe va devenir la leur ?

§. 4.

Or potable de M. de Voltaire.

Nous vous parlions de l'*or potable* des Chymiſtes ; & vous nous objectez celui *des Charlatans.* Vous en donnez la recette. C'eſt le ſeul *or potable*, que vous connoiſſiez en Chymie : tant vous êtes profond Chymiſte !

TEXTE.

» L'or potable eſt une charlatanerie : » c'eſt une friponnerie d'impoſteur qui » trompe le peuple. . . . . Ceux qui ven- » dent leur or potable à des imbécilles » ne font pas entrer deux grains d'or » dans leur liqueur ; ou s'ils en mettent

» un peu, ils l'ont diſſous dans de l'eau » régale, & ils vous jurent, que c'eſt de » l'or potable ſans acide. Ils dépouillent » l'or, autant qu'ils le peuvent, de ſon » eau régale, ils la chargent d'huile de » romarin. Ces préparations ſont très- » dangereuſes; ce ſont de véritables poi- » ſons, & ceux qui en vendent, mé- » ritent d'être réprimés «.

COMMENTAIRE.

L'or potable eſt une friponnerie d'impoſteur. Oui, l'or potable, dont vous donnez la recette, l'or potable des *Charlatans*; prétendu ſpécifique & *véritable poiſon.*

Mais l'or potable, dont nous vous parlions, n'eſt point une charlatanerie, Monſieur; il n'eſt ni *poiſon* ni *ſpécifique.*

Vous nous adreſſez néanmoins la parole, & vous nous dites:

TEXTE.

» Voilà ce que c'eſt que votre or po- » table, dont vous parlez un peu au » haſard, comme de tout le reſte «.

COMMENTAIRE.

Eh ! non, Monſieur ; ce n'eſt pas là *notre or potable :* c'eſt le vôtre, c'eſt l'or potable *des Charlatans.* Le nôtre eſt celui de Stahl, de Sénac, de tous les Chymiſtes ; & nous n'en avons point *parlé au haſard non plus que de tout le reſte.*

§. 5.

Or potable des Chymiſtes.

Comment, Monſieur, vous connoiſſez ſi bien l'or potable des Charlatans, & vous n'avez aucune idée de celui des Chymiſtes ? Nous vous en avions pourtant indiqué le procédé. Puiſque vous n'y avez pas fait attention, apparemment parce que nous vous le propoſions en peu de mots, il faut vous le mettre ſous les yeux tout au long, tel qu'on le lit dans la Chymie de M. Sénac.

» Pour rendre l'or potable, dit le ſa-
» vant Médecin, Moyſe n'a pu employer
» *la calcination ſimple*, ni l'amalgame,
» ni la cémentation. Mais M. Stahl a
» levé toutes les difficultés, qu'on pou-
» voit faire là deſſus. Le moyen, dont il

» croit que Moyse s'est servi, est très-
» simple. Le voici.

» *Or potable de M. Stahl.* Prenez trois
» parties de sel de tartre, & deux par-
» ties de souffre, que vous ferez fondre
» dans un creuset. Jettez-y une partie
» d'or, il s'y fondra parfaitement. Après
» la fusion, retirez la matiere du feu,
» vous trouverez un *hépar sulphuris*,
» qui se pulvérisera. Mettez cet *hépar*
» *sulphuris* dans l'eau, il s'y fondra fa-
» cilement. Filtrez l'eau, elle est rouge
» & chargée d'or. C'est un or potable
» qui est d'un mauvais goût, approchant
» de celui du Magister de souffre «.

C'est à-peu-près de la même maniere que s'exprimoit M. Grosse, de l'Académie des Sciences, dans son Mémoire donné en 1733.

» Le procédé, dit-il, indiqué par M.
» Stahl, est de faire un *hépar* avec le
» souffre & un alkali fixe. Cet *hépar*
» étant en fonte au feu, si l'on y jette de
» l'or, il le divise tellement, & le re-
» tient si fort, que quand on résout ce
» mélange par de l'eau, l'or passe avec
» la solution de l'*hépar* au travers du
» papier à filtrer «.

Qu'en pensez-vous, Monsieur ? Un or, qui passe au travers du papier à

filtrer, n'eſt-il pas un or réduit en parties aſſez fines, *pour qu'on les puiſſe avaler ?*

Tel eſt l'or potable des Chymiſtes & le nôtre : vous voyez qu'on n'y fait point entrer, comme dans celui des Charlatans, *l'eau régale*, ni *l'huile de romarin*. Vous ſemble-t-il encore, que nous en ayons *parlé au haſard ?* & penſez-vous qu'ayant cité M. Sénac, comme nous l'avions fait, nous ayons pu dire ou croire que la Chymie rend l'or potable *en le brûlant ?*

§. 6.

De feu M. Rouelle, & du cas qu'il faiſoit de la Chymie de M. de Voltaire.

A propos de votre Chymie, nous avions cité M. Rouelle, que votre Académie des Sciences a perdu depuis. Vous nous faites l'honneur de rapporter notre paſſage d'après l'Edition de 1769, *chez Laurent Prault*, dites-vous, *avec approbation & privilége du Roi*; (en effet nous n'imprimons rien ſans *approbation....*) ; mais, en le rapportant, vous vous permettez deux petites infidélités.

Vous y ajoutez quelques mots que nous avions ſupprimés de cette Edition,

dans la crainte qu'ils ne vous déplussent, & vous en retranchez quelques expressions flatteuses dont nous usions à votre égard. C'est sans doute par modestie, que vous faites l'un & l'autre ?

Mais de grace, Monsieur, quand vous nous citez, moins de modestie & plus de fidélité. Sur-tout, nous vous en supplions, ayez l'honnêteté de ne pas nous faire dire ce que nous n'avons point dit, & même tout le contraire de ce que nous avons dit.

Revenons à M. Rouelle.

TEXTE.

» Il y eut un M. Rouelle, savant Chymiste & Apoticaire de Sa Majesté, » qui accompagna un Garde du Trésor » Royal en 1753, à Colmar où j'ai un » petit bien. Il venoit faire l'essai d'une » terre, qu'un Chymiste des deux Ponts » changeoit en salpêtre. . . . . . Je dis à » M. Rouelle qu'il ne feroit point de » salpêtre : il me demanda pourquoi ? » c'est, lui dis-je, que je ne crois pas » aux Transmutateurs, qu'il n'y a point » de transmutations, que Dieu a tout » fait, & que les hommes ne peuvent » qu'assembler & désunir «.

COMMENTAIRE.

Vous avez un petit bien à Colmar : nous en sommes enchantés, Monsieur ; vous n'en aurez jamais autant que nous vous en souhaitons. Nous apprenons que la bienfaisance & la générosité dirigent l'usage que vous en faites ; nous saisissons l'occasion d'y applaudir en passant. Puissent tous les riches employer, comme vous, leur fortune à soulager l'indigence, & à faire des heureux !

Vous ne croyez point aux Transmutateurs ; vous avez raison : bien des gens se sont repentis d'y avoir trop cru. On dépense avec eux beaucoup d'argent, & on n'est pas sûr de faire de l'or ; vous faites sagement de ne pas leur confier le vôtre.

Au reste, nous doutons que les *Transmutateurs* se laissent ébranler par le petit raisonnement que vous leur opposez. En vous accordant, que *Dieu a tout fait*, ils peuvent vous répondre, que dans leurs transmutations ils ne prétendent ni *créer* ni *faire*, mais *assembler & désunir* ; qu'aucun Transmutateur ne se propose de *créer*, de *faire* de la matiere, mais de changer la configuration & l'arrange-

ment de ſes parties ; ce qui n'eſt pas la même choſe.

Nous doutons encore que M. Rouelle, que vous apellez *ſavant Chymiſte*, & qui l'eſt en effet, ait eu beſoin de vos leçons ; & qu'il ait fallu que vous lui prouvaſſiez, qu'*il ne feroit point de ſalpêtre.*

Quoi qu'il en ſoit, le M. Rouelle que nous citions, n'eſt pas celui dont vous parlez ; c'étoit ſon frere aîné, M. Rouelle de l'Académie des Sciences.

TEXTE.

» J'ignore ſi M. Rouelle ſe met en » colere, quand on n'eſt pas de ſon » opinion «.

COMMENTAIRE.

M. Rouelle aimoit la Chymie de paſſion & avec enthouſiaſme ; les mauvais raiſonnemens ſur cette matiere le mettoient, dit-on, dans des impatiences ſingulieres & quelquefois fort plaiſantes.

C'étoit un petit défaut compenſé par d'excellentes qualités. Il faut bien, Monſieur, paſſer quelque choſe aux grands hommes. C'eſt une de nos maximes : elle ne doit pas vous déplaire.

Lorſque pour l'impatienter, on lui oppoſoit votre autorité ; » M. de Vol-
» taire, répondoit-il vivement, M. de
» Voltaire eſt un beau parleur ; mais avec
» tout ſon beau *parlage*, il ne parle pas
» fort correctement, quand il ſe mêle
» de parler de Chymie «. Ceux qui ont connu M. Rouelle, le reconnoîtront à ces expreſſions : on le reconnoîtra encore mieux, ſi nous ajoutons qu'en prononçant ces mots, & avant de les avoir finis, il s'étoit aſſis, levé, raſſis quatre ou cinq fois, & que ſa chaiſe avoit autant de fois changé de place.

Au reſte, M. Rouelle étoit un homme judicieux. Il diſtinguoit en vous, Monſieur, le Chymiſte & le Poëte. S'il n'admiroit pas l'un, il aimoit beaucoup l'autre.

Vous finiſſez en nous diſant :

TEXTE.

» Si M. Rouelle eſt fâché contre moi ;
» ſi vous êtes fâché, j'en ſuis fâché pour
» vous & pour lui ; mais je ne crois point
» qu'il ſoit ſi colere que vous le dites.

COMMENTAIRE.

Si M. Rouelle eſt fâché contre moi, &c.

M.

M. Rouelle ſe fâchoit quelquefois contre votre Chymie : mais il n'étoit point *fâché contre vous ;* & le ton ſur lequel nous vous répliquons, Monſieur, n'eſt pas, ce nous ſemble, le ton de la fâcherie : ainſi ne ſoyez point *fâché.*

Je ne crois point qu'il ſoit ſi colere. Hélas ! Monſieur, M. Rouelle eſt mort, c'eſt tout ce qui nous *fâche :* laiſſons ſes cendres en paix, & ne jettons que des fleurs ſur ſon tombeau.

Nous remarquerons ſeulement, que nos Lettres ont paru avant ſa mort ; & nous n'avons point appris qu'elles lui aient déplu.

Reprenons en peu de mots ce que nous venons de dire de votre Chymie.

Vous aviez avancé, Monſieur, ſans reſtriction, que la *Chymie la plus ſavante ne peut réduire l'or en poudre qu'on puiſſe avaler.* Depuis nos Lettres, vous vous êtes apperçu de la mépriſe : rien n'étoit ſi ſimple que d'en convenir. Après la gloire de ne pas ſe méprendre, la ſeule, digne d'un grand homme, eſt d'avouer qu'il s'eſt mépris.

Au lieu de faire un aveu honorable ; vous aimez mieux ſoutenir une aſſertion fauſſe ; & pour la juſtifier, vous la dénaturez ; vous y ajoutez des mots qui n'y

étoient pas ; vous changez l'état de la queſtion ; vous nous faites dire ce que nous n'avons pas dit, &c. En vérité, Monſieur, cette maniere de vous défendre pourra bien ne paroître pas des plus victorieuſes !

Ce n'eſt pas tout : vous nous querellez ſur notre or *réduit en poudre qu'on peut avaler.* En vain nous vous avions cité Stahl, Sénac, le Fevre, les Mémoires de l'Académie des Sciences, & tous les Chymiſtes ; vous ne voulez reconnoître d'autre or potable, que celui des Charlatans. Avions-nous tort de dire, avec M. Rouelle, que *la Chymie n'eſt pas votre fort ?*

Non, Monſieur, elle ne l'eſt pas, convenez-en. Vous étiez allé chercher des armes dans les laboratoires des Chymiſtes ; & vous vous êtes perdu dans les creuſets & les matras.



IIIe. EXTRAIT.

Réfutation d'un article tiré des Queſtions ſur l'Encyclopédie : ſuite. De l'Ecriture gravée ſur la pierre. De la prétendue pauvreté des Hébreux, &c. &c.

§. I.

De l'Ecriture gravée ſur la pierre.

VOUS revenez encore ſur cette matiere, Monſieur ! on ne s'y ſeroit point attendu. C'eſt à-peu-près la douzieme fois que vous en parlez ; ce ſera peut-être enfin la derniere. Voyons donc, pour la derniere fois, ce que vous allez en dire.

Vous nous adreſſez la parole & vous nous dites obligeamment :

TEXTE.

» Vous vous connoiſſez en métal,

» comme en écriture «. (*Quest. Encycl.* *art.* Fonte).

COMMENTAIRE.

Ne pourrions-nous pas vous répondre, avec quelque fondement, que *vous vous connoissez en écriture comme en métal ?*

TEXTE.

» On avoit dit que dans l'antiquité on » n'écrivoit que sur la pierre, *sur la* » *brique & sur le bois* «.

COMMENTAIRE.

Vous aviez dit tantôt qu'*on n'écrivoit que sur la pierre* : tantôt *qu'on n'écrivoit que sur la pierre & sur le métal*, tantôt *qu'on écrivoit sur la pierre, sur la brique & sur le bois*. Eh! de grace, Monsieur, daignez nous dire, une fois pour toutes, à quoi vous vous en tenez !

TEXTE.

» Vous oubliez le bois & vous faites » de bien mauvaises difficultés sur la » pierre «.

COMMENTAIRE.

Nous *oublions le bois* ! nous l'avons ſi peu *oublié*, que nous en avons parlé juſqu'à huit fois, & que nous y avons ſuppléé à-peu-près autant de fois par des *&c.* dans une ſeule Lettre. Combien de fois faut-il donc parler d'une choſe, pour ne pas vous paroître *l'avoir oubliée* ?

Quant à *nos difficultés ſur la pierre*, nous comptions fort, que vous ne les trouveriez pas *bien bonnes*. Mais voyez, Monſieur, la différence des goûts ; beaucoup de gens *un peu inſtruits* ne les ont pas trouvées *mauvaiſes*.

Et puis, ſi elles ſont *ſi mauvaiſes*, pourquoi n'y pas répondre ? Il n'en étoit que plus aiſé de les réfuter. Mais non ; vous ne les réfuterez pas. Elles n'en valent pas la peine ! Cela s'entend.

TEXTE.

» Vous oubliez ſur-tout que le Deu-
» téronome fut écrit ſur du mortier «.

COMMENTAIRE.

Nous *n'oublions* point, Monſieur, que dans la note que nous réfutions, il n'étoit

point du tout queſtion *du Deutéronome écrit ſur du mortier.* Vous n'aviez point encore fait cette curieuſe & ſavante obſervation. Pouvions-nous deviner que vous la feriez un jour ?

Vous nous reprochez donc de n'avoir pas répondu à une difficulté que vous n'aviez pas propoſée (1) ? Le reproche eſt ſingulier !

TEXTE.

» Il y a là un peu de mépriſe, & » même ſi vous me le pardonnez, un » peu de mauvaiſe foi «.

COMMENTAIRE.

Il y a *un peu* de l'une & de l'autre ; aſſurément. Mais il eſt aiſé de voir de quel côté.

§. 2.

De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le déſert.

Pour vous défendre ſur cette prétendue *pauvreté*, vous tranſportez la ſcene en Ethiopie, & vous appellez à votre ſe-

(1) *Pas propoſée.* Nous y répondrons dans la ſuite. *Aut.*

cours *Lycophron* & *Theopompe*, *Jupiter Ammon* & *Actisan* avec ses *nez coupés* &c. (1). Après les gentillesses de ce joli prélude, vous employez vos armes ordinaires. Vous assaisonnez de quelques mots, que vous croyez plaisans, une petite objection : vous nous y faites répondre ridiculement ; & vous chantez victoire.

TEXTE.

» Où ces pauvres gens qui n'avoient » pas de chausses avoient-ils trouvé » tant d'or « ?

COMMENTAIRE.

Ces pauvres gens n'étoient pas si pauvres, Monsieur : on vous l'a dit, on vous l'a prouvé. Il auroit fallu démontrer le contraire. De bonnes raisons eussent mieux valu que de mauvaises plaisanteries.

Telle est votre objection. Au lieu de la réponse que nous vous avions donnée,

(1) *Nez coupés*, C'étoit une horde de voleurs auxquels Actisan fit couper le nez & les oreilles, & que M. de Voltaire prétend confondre avec les Hébreux. Prétention sage & solidement fondée ! *Edit.*

vous nous en prêtez une, qui n'eſt pas tout-à-fait la même.

TEXTE.

» Comment, Monſieur, dit le Savant, » oubliez-vous qu'ils avoient volé de » quoi acheter toute l'Afrique, & que » les pendans d'oreilles de leurs filles » valoient ſeuls neuf millions cinq cent » mille livres au cours de ce jour ?

COMMENTAIRE.

A merveille, Monſieur : on ne peut mieux. Ces voleurs *au nez coupé*, cette *Afrique qu'ils achetent* & ces pendans d'oreilles de leurs filles, qui *valoient ſeuls neuf millions cinq cent mille livres*, &c. tout cela eſt admirable, excellent pour les Lecteurs, qui veulent bien ſe laiſſer payer en lazis, & ſe contenter de cette petite monnoie. Mais probablement elle n'aura pas *cours* auprès des Lecteurs qui ſavent, que prêter à ſes adverſaires un raiſonnement ridicule qu'ils n'ont pas fait, ce n'eſt pas les réfuter, & que ricaner n'eſt pas répondre.

§. 3.

Jugement porté ſur nos Lettres par l'illuſtre Ecrivain.

Nos Lettres, Monſieur, n'ont pas eu le bonheur de vous plaire. En vain nous y avons pris le ton le plus modéré ! en vain nous y avons tempéré, par-tout, la plus douce critique par les éloges les plus flatteurs. Vous les avez jugées *hardies, malhonnêtes, bonnes ſeulement pour des critiques ſans goût.*

Telles qu'elles ſont pourtant, vous ne nous croyez pas en état de les avoir écrites. Soit plaiſanterie, ſoit perſuaſion, vous ſuppoſez que quelqu'un nous a prêté ſa plume ; & piqué contre notre Ecrivain, vous le traitez de

TEXTE.

» Secrétaire des Juifs «.

COMMENTAIRE.

Mais, Monſieur, quel mal ou quel deshonneur y auroit-il, qu'un Chrétien, dans une cauſe commune aux Juifs & aux Chrétiens, eût bien voulu nous aider & être pour quelque temps le Secrétaire

de la Synagogue ? Vous vous en êtes bien fait le *Predicateur*.

Vous ajoutez d'un ton fâché,

TEXTE.

» Je ne le prierai jamais d'être mon » Secrétaire «.

COMMENTAIRE.

Jamais ! cela est cruel. Ainsi il perd à *jamais* l'honneur d'appartenir à un homme illustre, accrédité, généreux ; &, ce qu'il doit regretter encore davantage, la satisfaction flatteuse de se voir à la source de tant de belles choses, & de pouvoir se former en écrivant sous la dictée d'un si grand Maître. Qu'il est à plaindre !

Nous ne voyons rien qui puisse l'en consoler, si ce n'est peut-être la pensée, que dans ces boutades d'humeur ou de gaieté qui vous prennent par fois, il pourroit avoir à écrire des choses auxquelles sa plume se refuseroit. Tout le monde n'a pas l'apathie nécessaire pour être votre Secrétaire.

A tout prendre, Monsieur, vous ferez bien pour vous & pour lui de ne pas le *prier* de le devenir. Il aime la vérité, &

vous n'aimez pas la contradiction ; vous auriez de la peine à vivre ensemble.

TEXTE.

» Attendu qu'il fait parler ses Maîtres » en francs ignorans «.

COMMENTAIRE.

Encore des injures ! Les injures, Monsieur, ne sont pas des raisons. Elles ne prouvent rien, sinon que qui les dit a tort.

Si vous n'êtes pas content de la maniere dont *il nous fait parler*, nous ne croyons pas avoir lieu de nous en plaindre. Nous aurions bien souhaité pouvoir en dire autant de votre maniere de prêcher. Entre nous, Monsieur le *Prédicateur*, la Synagogue n'a pas été fort contente de vos *Sermons* ; pas plus que l'Eglise Chrétienne de vos *Homélies*.

Quant aux *Lettres*, il nous semble qu'elles ont eu quelque succès. Des Savans qui vous aiment, & dont le suffrage par-là même, nous devient plus précieux, n'ont pas fait difficulté d'écrire que *les Juifs Auteurs ne manquent ni d'esprit, ni de littérature* ; qu'il se trouve dans leurs Lettres de *bonnes observations*,

des *recherches*, &c. (1) Et d'autres y ont vu, (ce qui nous flatte beaucoup plus) non-ſeulement de la *modération* (2), mais de l'*honnêteté* & de la *politeſſe*. Par quelle fatalité, Monſieur, y avez-vous apperçu préciſément tout le contraire ?

TEXTE.

» Si je n'étois le plus tolérant des » hommes, je vous dirois que vous êtes » les plus hardis des hommes & les » moins honnêtes «.

COMMENTAIRE.

O *le plus tolérant des hommes* ! votre tolérance eſt connue : elle éclate à chaque page de vos Ecrits !

Je vous dirois, &c. Vous avez dit tant de choſes obligeantes à tant d'honnêtes Chrétiens ! vous pourriez bien dire auſſi quelques douceurs à de malheureux Juifs !

Les plus hardis des hommes, &c. En

---

(1) *Des recherches*, &c. Voy. le Mercure & le Journal Encyclopédique, année 1769. *Aut.*

(2) *De la modération*. Voy. le Mercure, les Journaux des beaux Arts, de Verdun, des Savans, le *Monthly Review*, &c. &c. *Aut.*

effet, avoir osé dire à M. de Voltaire, qu'il s'est un peu trompé sur les Madianites & sur leur pays, &c. &c. cela est bien *hardi*; l'avoir prouvé, cela est bien *malhonnête*!

Mais imputer, sciemment, à ses adversaires des absurdités, qu'ils n'ont point dites; les traiter de gens *poussés par l'esprit de parti*, d'*emportés*, de *francs ignorans*, &c. c'est le comble de l'honnêteté!

TEXTE.

» Vous oubliez dans quel siecle vous » écrivez. Votre petite satyre ne vaut » rien du tout pour les honnêtes gens un » peu instruits «.

COMMENTAIRE.

Nous avons répondu à vos *petites* critiques, Monsieur, sans faire de *petite satyre*. Rien n'est plus éloigné de notre caractere & de nos vues que la *satyre*.

D'honnêtes gens un peu instruits, & plus qu'*un peu*, vous le savez, ont honoré nos Lettres de leurs suffrages : & il faut bien que vous ne les ayez pas jugées vous-même tout-à-fait mauvaises, puisque vous les avez honorées d'une *Réponse*.

Nous *oublions dans quel ſiecle nous écrivons* ! Ne l'*oubliez*-vous pas plus que perſonne, vous, Monſieur, qui, dans le dix-huitieme ſiecle, voudriez faire accroire à vos contemporains, que du temps de Moyſe, les archives des villes de Phénicie, les regiſtres de leurs Marchands, les livres de leurs Ecrivains, ceux de Sanchoniaton, de Job, de Thaut, &c. étoient écrits *ſur la pierre*, ſans doute, pour la commodité des Lecteurs & la facilité du tranſport ? Vous qui vous dites *du métier*, & qui prétendez que de tous les Fondeurs & de tous les Orfévres du dix-huitieme ſiecle, il n'en eſt aucun qui puiſſe faire *ſans miracle, en moins de ſix mois*, un veau d'or de trois pieds, groſſierement travaillé ; qui, pour le prouver, détaillez les procédés qu'on ſuit lorſqu'on jette en fonte les chefs-d'œuvre de l'art, les ſtatues de vos places publiques ; & qui croyez vos contemporains aſſez dupes pour ſe laiſſer éblouir par ce vain étalage ? Vous qui faites le Chymiſte, & qui, en 1771, ne connoiſſez en Chymie d'autre *or potable* que l'*or potable des Charlatans* ; qui, en 1771, tant d'années après Stahl, ignorez, ou vous flattez de pouvoir cacher à vos Lecteurs le procédé chymique,

qu'il découvrit & qu'aucun Chymiſte, aucun Ecolier de Chymie n'ignore? Vous...

Si c'eſt pour votre ſiecle que vous écrivez toutes ces belles choſes, quelle idée, Monſieur, vous faites-vous donc de votre ſiecle !

Vous vous êtes dit, apparemment, à vous-même, en prenant la plume, ce que ne ſe diſoit pas un Ecrivain (1) célebre, à qui vous l'imputez : » Mes con- » temporains ſont des ignorans & des » ſots. Ma réputation & mon ton tran- » chant leur en imposeront. Ce ſont des » hommes frivoles, des eſprits légers » & diſtraits, qui prennent des bons- » mots pour des raiſons, & des lazis » pour des preuves : je les ferai rire, & » ils me croiront «. Voilà ſans doute l'eſpece de Lecteurs, pour qui vous avez cru que votre *Réponſe* ſeroit *bonne*.

C'eſt pour eux qu'eſt fait l'ingénieux, le délicat & agréable jeu de mots que

---

(1 *Un Ecrivain célebre* Voy. *l'Evangile du jour.* On y met à-peu-près les mêmes paroles dans la bouche du ſavant Abbé de Fleuri, Ecrivain auſſi eſtimable par ſa ſincérité, que par ſa bonne & ſage Philoſophie On lui fait poſer pour principe, que ſes compatriotes ſont des *imbécilles* auxquels on peut tout dire. *Aut.*

vous décochez contre un Ecrivain (1) périodique, qui a daigné rendre un compte favorable de nos Lettres : comme s'il étoit le ſeul qui en eût dit du bien ! Vous ignorez donc que de tous vos Ecrivains périodiques, il n'y en a pas un qui n'en ait parlé avantageuſement. En vérité, Monſieur, on diroit que vous ne liſez que l'*Année Littéraire* ; il ne vous en échappe aucun trait ! Cette *Année Littéraire* eſt pour vous ce que ſont les Juifs ; vous en annoncez par-tout le dernier mépris, & vous y revenez ſans ceſſe ! On ne parle pas tant de ce qu'on mépriſe.

Nous n'avons pas l'honneur de connoître l'Auteur de l'*Année Littéraire* : mais nous liſons, comme vous, Monſieur, ſes écrits ; & nous dirons hautement, que lutter, comme il fait, depuis tant d'années, contre le double torrent

---

(1) *Combien un Ecrivain périodique*, &c. L'inſulte faite, à notre occaſion, à l'Auteur de l'Année Littéraire augmente notre reconnoiſſance pour lui, & pour tous les Ecrivains périodiques, qui ont rendu un compte avantageux de nos Lettres. Nous voyons à quoi l'on s'expoſe, en oſant juger librement des Ecrits, où il eſt queſtion de M. de Voltaire & de ſes Ouvrages. *Aut.*

de l'irréligion & du mauvais goût c'eſt ſervir utilement ſa patrie.

§. 6.

Conſeil donné & rendu.

Vous finiſſez, Monſieur, par nous donner un conſeil; nous ſeroit-il permis de vous le rendre?

TEXTE.

» Croyez-moi, laiſſez-là vos anciens
» Commentateurs, & n'inſultez pas les
» Chrétiens «?

COMMENTAIRE.

Laiſſez-là vos anciens Commentateurs. Pourquoi les laiſſer, s'ils peuvent être utiles?

N'inſultez pas les Chrétiens. Vous prenez tout-à-coup aux Chrétiens & au Chriſtianiſme un intérêt bien vif! Eh! Monſieur, on peut vous réfuter, ſans *inſulter ni les Chrétiens*, ni un Chrétien. .... Relever avec modération & avec des égards les mépriſes d'un Ecrivain, ce n'eſt pas l'inſulter.

N'inſultez point les Chrétiens! L'avis eſt ſage: mais à qui le donnez-vous? A

des Juifs, qui ne ſont autre choſe, que défendre contre vos cenſures les Livres ſacrés, ſur leſquels la foi des Chrétiens eſt fondée? Donnez-le à l'Auteur des *Homélies ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament*, à l'Auteur des *Queſtions de Zapata*, à l'Auteur du *Dîner du Comte de Boulainvilliers*, à l'Auteur du *Dictionnaire Philoſophique*, de l'*Epitre aux Romains*, de l'*Evangile du jour*, &c. Voilà, Monſieur, à qui il faudroit dire de ne point *inſulter les Chrétiens.*

N'inſultez point les Chrétiens! Que ce mot & ces Ecrits (1) nous fourniroient matiere à un ample & cruel commentaire, ſi nous étions méchans! mais nous nous arrêtons: jugez ſi nous aimons la ſatyre.

Croyez-moi, laiſſez-là, &c. Croyez-nous vous-même, Monſieur: *laiſſez-là* & la Chymie (nous vous l'avions déja dit) & l'art de jetter en fonte, & l'art d'écrire ſur la pierre, &c. Laiſſez ſur-tout les Hébreux, leur Langue, leurs Loix,

(1) *Et ces Ecrits*. Les Chrétiens y ſont traités en propres termes, de *Fanatiques*, de *Perſécuteurs*, de *Fripons*, de *Dupes*, d'*Impoſteurs*, *&c.* On leur dit, qu'ils *en ont menti avec leurs Evangiles; qu'ils en ont menti & ridiculement menti avec leurs miracles*, *&c.* Edit.

leur Hiſtoire, &c. ou quand vous voudrez en parler, faites-le déſormais avec plus d'exactitude & d'impartialité.

§. 7.

De l'article Fonte, tel qu'on le lit dans les Queſtions ſur l'Encyclopédie.

Juſqu'ici, Monſieur, nous n'avons répondu qu'à l'*article Fonte tiré des Queſtions ſur l'Encyclopédie*, & publié ſéparément avec l'*article Dieu*. Il ſera bon de dire un mot du même article, tel qu'il ſe trouve dans les *Queſtions*, où nous l'avons vu depuis. En comparant une Edition à l'autre, nous y avons remarqué quelques différences.

Dans les *Queſtions*, après un titre ſimple tel qu'il devoit l'être, vous débutez en ces mots.

TEXTE.

» Il n'y a point d'ancienne fable, de » vieille abſurdité, que quelque imbé» cille ne renouvelle, pour peu que ces » rêveries antiques aient été autoriſées » par quelque Auteur claſſique ou Théo» logien «.

Ainſi nous ſommes des *imbécilles* ; l'hiſtoire du veau d'or eſt une *vieille abſurdité*, & l'Auteur de l'Exode *un rêveur* ! Beau début, l'injure & le blaſphême !

Ce judicieux exorde ne ſe trouve point dans l'article publié ſéparément. Vous avez jugé à propos de le retrancher, & vous avez bien fait. Il peut n'être point apperçu dans les *Queſtions*, où il ſe perd parmi une foule de traits pareils. Mais à la tête d'un article ſéparé, il eût été trop remarquable.

Il n'y a point d'ancienne fable, &c. L'hiſtoire du veau d'or eſt un fait atteſté par la tradition, & conſigné dans les annales d'un peuple, dont l'intérêt étoit d'en abolir plutôt que d'en conſerver la mémoire. Ce fait n'a rien de moralement ni de phyſiquement impoſſible ; on vous l'a démontré ; & vos petites difficultés miſes dans le creuſet ſe ſont évanouies en fumée. Ce n'eſt donc point une *ancienne fable* ; & le *rêveur* n'eſt pas l'Auteur de l'Exode.

Vous pouvez regarder, tant qu'il vous plaira, quiconque vous contredit comme *imbécille*. Mais il ſeroit plus honnête, ce nous ſemble, de le prouver ſans le

dire, que de le dire ſans le prouver.

Si nous ſommes des *imbécilles*, comment un grand homme ſe laiſſa-t-il pouſſer au pied du mur, ſur l'*art de fondre*, ſur la *Chymie*, &c. par des *imbécilles* ? Comment n'a-t-il rien répondu, & ne répondra-t-il jamais rien de ſolide à nos raiſonnemens imbécilles ?

Cette petite injure & quelques autres, qui ſe liſent dans les *Queſtions*, ne ſe voient point dans l'article ſéparé. Mais en revanche il y en a dans l'article ſéparé qui ne ſont point dans les *Queſtions*. Ainſi tout ſe compenſe ; ce qui n'eſt point dans une Edition, ſe trouve dans l'autre.

Voici une réflexion qu'on lit dans toutes les deux.

TEXTE.

» Je ne ſais ſi ce Monſieur ſe connoît » en vers, mais aſſurément il ne ſe con» noît point en or «.

COMMENTAIRE.

Se connoît en vers ! Sans prétendre nous connoître *en vers*, Monſieur, nous croyons les vôtres excellens. Si dans le nombre il s'en rencontre de moins bons,

nous les abandonnons à *l'inclément M. Clément* (1). Des objets plus ſérieux nous occupent.

Ne ſe connoît point en or. Nous l'avouons, Monſieur, nous n'avons pas le bonheur, ſi c'en eſt un, de nous connoître auſſi-bien que vous *en or* monnoyé, mais *aſſurément*, *ſi vous nous le pardonnez*, nous nous connoiſſons un peu mieux en *or potable.* Nous n'en avions point parlé *au hazard*, comme il vous plaît de l'aſſurer dans vos deux articles. Nous n'en avons dit que ce que nous avons vu de nos yeux, touché de nos mains, & opéré nous-même dans un Cours de Chymie fait il y a douze ou quinze ans, ſous un de vos plus habiles Chymiſtes. C'eſt même ce Cours de Chymie, qui nous a tirés du préjugé où nous étions avec tant d'autres. Juſques-là nous avions cru qu'un Ecrivain célebre, un grand homme comme vous, Monſieur, n'avançoit rien ſans en être sûr. Grace à la Chymie, nous ſommes maintenant très-convaincus du contraire.

---

(1) *M. Clément.* Cet homme d'eſprit, que M. de Voltaire appelle ingénieuſement *l'inclément Clément*, a donné, ſur les Ouvrages poétiques du célebre Ecrivain, des Lettres critiques qui méritent d'être lues. *Edit.*

Nous finirons, Monſieur, par où vous finiſſez l'article *Fonte* dans les *Queſtions.*

TEXTE.

» Cet article eſt un peu vif, mais il eſt » vrai & utile. Il faut quelquefois con-» fondre l'ignorance orgueilleuſe de ces » gens qui croient pouvoir parler de tous » les Arts, parce qu'ils ont lu quelques » lignes de St. Auguſtin «.

COMMENTAIRE.

On auroit tort de croire qu'on peut parler de tous les Arts, *pour avoir lu quelques lignes de St. Auguſtin*, & même pour avoir fait de belles Tragédies, de jolies Pieces fugitives, &c. Les Arts ne s'apprennent pas en faiſant des vers, non plus qu'en liſant *St. Auguſtin.*

Mais il faut quelquefois, &c. Il faut toujours, quand on a reçu de quelque Artiſte une deſcription d'un procédé de ſon Art en vingt articles, en faire hon-neur à celui de qui on la tient : avant d'en faire uſage, il faut l'entendre ; il faut diſtinguer les objets & ne point appli-quer à de petits ouvrages groſſiérement travaillés, des procédés qu'on n'employe que dans les grandes machines, ou dans les ouvrages auxquels on veut donner

le plus haut dégré de perfection. Il faut enfin, quand on ne voit que par les yeux d'autrui, & qu'on n'a que des lumieres d'emprunt, ne pas s'en targuer & traiter tout de suite d'ignorans dans les Professions & dans les Arts des gens qui, quoiqu'inférieurs sur tout le reste, ont pu avoir quelque occasion de s'instruire qui vous a manqué.

Confondre l'ignorance, &c. Assurément, l'ignorance *orgueilleuse*, hardie, tranchante, mérite bien qu'on la *confonde*. Mais ne seroit-il pas mieux de l'instruire avec douceur? La hauteur aigrit les esprits; la modération gagne les cœurs.

Cet article est un peu vif, &c. Puisque vous en convenez, Monsieur, tout est dit. Nous reconnoissons à cet aveu l'homme aimable, qui dès que le moment d'humeur est passé, revient volontiers à des sentimens plus doux: *Irasci facilem, tamen ut placabilis esset.*

Mais il est vrai, &c. On en peut juger par tout ce que nous venons de dire.

Nous avons cru aussi notre Réplique *vraie & utile*. Si le ton vous a paru *un peu vif*, vous nous le pardonnerez, Monsieur, c'est vous qui nous l'avez donné. Nous en avions pris d'abord un plus doux.

Pleins d'eſtime pour votre perſonne & d'admiration pour vos talens, nous voulions donner au Public le ſpectacle, malheureuſement trop rare, d'une controverſe honnête. Vous aviez vanté celle du Chrétien *Limbork* & du Juif *Orobio*, comme un exemple à imiter en ce genre. Nous nous l'étions propoſée pour modele : nous avons eu la politeſſe d'Orobio, & nous tâcherons de ne point nous en écarter : vous eut-il tant coûté de reſſembler un peu plus à Limbork ?

CONCLUSION.

Voilà, Monſieur, quelques-unes des Réflexions que nous avons faites en liſant votre Traité de la Tolérance, & divers autres Ouvrages qu'on vous attribue. Nous pouvons nous être trompés : qui ne ſe trompe pas (1)? mais nous

(1) *Qui ne ſe trompe pas ?* Si M. de Voltaire, dont les connoiſſances n'ont de bornes que celles de l'eſprit humain, s'eſt trompé ſur plus d'un objet, oſerions-nous nous flatter de n'avoir pas donné dans quelques mépriſes, nous, qui preſque toujours confinés dans un Village, manquant de ſecours & ſouvent de Livres, ne pouvons conſacrer à l'étude que les momens de loiſir, que nous laiſſe la triſte néceſſité d'acquérir ? *Aut.*

cherchons ſincerement la vérité. Si vous nous croyez dans l'erreur, daignez nous éclairer. Nous nous engageons à réformer par *des cartons* tout ce qui pourra vous déplaire dans cet Ecrit; & *nous tiendrons parole.*

Nous ne devons point le diſſimuler : nous le publions avec reconnoiſſance ; le peuple Juif vous a quelques obligations. Vous nous avez juſtifiés, autant qu'il étoit en vous, du crime qui nous rend odieux aux Nations Chrétiennes. Si les Auto-da-fé de Madrid & de Lisbonne ſont moins ſanglans, ſi la rigueur du Tribunal redoutable qui nous juge, eſt enfin adoucie, c'eſt, peut-être, à vos Ecrits plus qu'à toute autre cauſe, que nous en ſommes redevables. Vous avez du moins plus d'une fois exhorté les Chrétiens à nous regarder comme leurs freres (1). Prenez enfin pour nous, Monſieur, les ſentimens que vous voulez inſpirer aux autres ; &

(1) *Comme leurs freres.* » Quoi, dit-il, mon » frere le *Turc*, mon frere le *Chinois*, le *Juif*? » oui ſans doute : ne ſommes-nous pas tous » enfans du même pere, & créatures du même » Dieu « ? Et c'eſt avec de tels principes, que l'illuſtre Ecrivain a ſi indignement traité tous les Juifs, anciens & modernes !

ſoutenez par-tout dans la nouvelle édition de vos Œuvres, le caractere de modération & de bienfaiſance, qui éclate en tant d'endroits de vos Ecrits.

Nous ſommes avec les ſentimens les plus ſinceres de reſpect & d'admiration,

Monſieur,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,
JOSEPH BEN JONATHAN.
AARON MATHATAÏ.
DAVID WINCKER.

Des environs d'Utrecht, le 30 Octobre 1771.

Fin du Tome premier.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

LETTRES *de quelques Juifs Portugais, à M. de Voltaire.*

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyse.

SECONDE PARTIE.

Observations sur les deux Chapitres du Traité de la Tolérance, qui concernent les Juifs.

Fin de la Table du premier Volume.





